THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

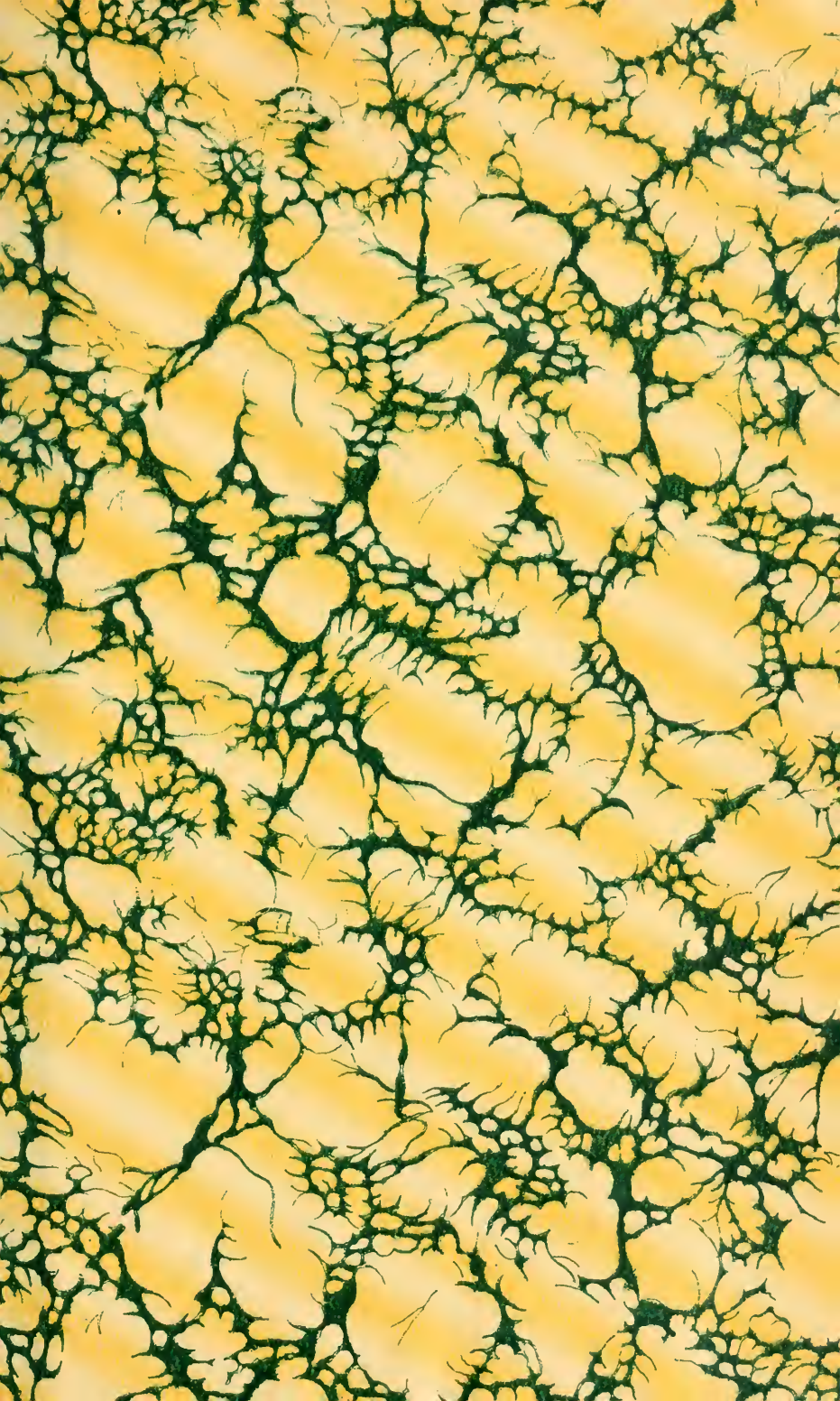

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES EN 1842

PAR

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Bordeaux. Revue 1842

9e Session

CAEN,

CHEZ A. HARDEL, SUCC. DE T. CHALOPIN,

IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

A PARIS, DERACHE, RUE DU BOULOY, 7.

1842.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

SÉANCES.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES EN 1842

PAR

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

CAEN,

CHEZ A. HARDEL, SUCC. DE T. CHALOPIN,

IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

A PARIS, DERACHE, RUE DU BOULOY, 7.

1842.

SÉANCE GÉNÉRALE

Tenue au Mans, le 1er. juin 1842, pendant la session de l'Institut des provinces.

Présidence de M. CAUVIN, Inspecteur divisionnaire.

La séance est ouverte à sept heures, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Cauvin. On remarque au bureau M. de Caumont, directeur de la Société ; M. Magdelaine, inspecteur des monuments de la Mayenne ; M. le Mqis. de La Porte, membre du Conseil ; M. l'abbé Tournesac, inspecteur de la Sarthe ; M. Richelet, membre du Conseil. M. l'abbé Voisin est invité à remplir les fonctions de secrétaire en l'absence de M. Anjubault.

Membres présents : MM. Jousset Desberries, Landel, Pallu, Boyer, Le Baillif, Launay de Vandôme, Cattois, Moreau, Verdier, Toupiole, Chauvin, de Lapommeraie, Hucher, Lechat, Menard Bournichon, Espaulart, Etoc-Demazy, Rivault, Mordret, Cte. de Vaulogé, Lottin, Berard. — Plusieurs personnes étrangères à la Compagnie assistent à la séance.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente ainsi conçu :

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENUE AU MANS LE 18 NOVEMBRE 1841

Présidence de M. l'abbé TOURNESAC, Inspecteur du département.

Présents : MM. Lechat, Pallu, Desberries, Le Baillif,

David, Verdier, Boyer, Hucher, Espaulart, Magdelaine, Anjubault remplissant les fonctions de secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion, le président lit une note de M. Cauvin, contenant le détail des travaux de la Société relatifs à la division de la Sarthe, depuis le mois de juin dernier.

Il est ensuite donné lecture d'un mémoire de M. Cauvin sur la géographie du *Pagus Cenomanicus*. Sous la domination romaine, ce pays, le second en ordre de la 3e. lyonnaise, se composait des cités des Diablintes, des Arviens et des Cénomans, et devint, après sa conversion au christianisme, le diocèse du Mans, en conservant les mêmes limites. Sous les rois francs, le Pagus Cenomanicus fut partagé en *pagi minores, conditæ et vicariæ*, divisions remplacées plus tard par les archiprêtrés, les archidiaconés et les doyennés, auxquels la révolution de 1789 substitua le département, les districts et les cantons. Les trois cités primitives sont, dans ce mémoire, successivement l'objet d'une dissertation spéciale dans laquelle l'auteur indique leurs positions et leurs circonscriptions respectives, avec les subdivisions qu'elles ont subies et conservées jusqu'à la révolution. On reconnaît dans cette classification bien ordonnée, dans cette longue nomenclature géographique qu'il est impossible d'analyser, l'habile et infatigable antiquaire auquel l'histoire du Maine doit déjà tant d'utiles écrits.

MM. Espaulart et Lechat informent la Société que le tableau pour la restauration duquel la Société française avait accordé des fonds, a été convenablement restauré par M. Berton, de Paris, et qu'il sera prochainement replacé dans l'église St.-Benoît.

M. Magdelaine, ingénieur en chef, communique à la Société une liste supplémentaire des monuments du département de la Mayenne qu'il a signalés à M. le Préfet, comme dignes

d'être classés en exécution de la circulaire du Ministre de l'intérieur.

1°. Dolmen très-bien conservé près le moulin des Erves, canton de S^te^.-Suzanne; consistant en une table en pierre longue de 3^m^. 50^c^. et large de 2^m^. , reposant sur quatre piliers.

2°. Vestiges d'un camp romain à Moulay, près de Mayenne, sur le bord de la route royale n°. 72 , de Paris à Brest , au confluent de la petite rivière d'Aron et de la Mayenne.

3°. Ancienne chapelle de S^t^. Crépin à Evron ; petit édifice roman du XIIe. siècle , aliéné comme bien national. On y aperçoit quelques vestiges de peintures à fresque.

4°. Ruines d'un ancien donjon à Villaines-la-Juhel, derniers vestiges du château bâti par Juhel II de Mayenne, auquel Mathilde d'Angleterre, épouse de Geoffroy-Plantagenet, comte du Maine et d'Anjou, avait donné cette terre.

5°. Ruines encore imposantes de l'ancien château de Montjean, canton de Loiron , reconstruit en 1448 par André de Laval, maréchal de Lohéac, sur les bords d'un vaste étang.

6°. Ruines du château de Mortier-Crolles, commune de S^t^.-Quentin, arrondissement de Château-Gonthier ; enceinte, entourée de douves, flanquée de tours et renfermant les débris d'une chapelle ogivale d'une exécution élégante et ornée.

7°. Edifice en ruines ou inachevé, connu sous le nom vulgaire de la Cassine, dépendant d'une ferme dans la commune de Forcé, arrondissement de Laval. Distinction et époque de constructions incertaines. Cet édifice toutefois semble appartenir à l'architecture chrétienne du XIIe. Porte romane à plein cintre dont les claveaux formés de pièces de deux couleurs rappellent exactement le mode d'appareil de la porte de l'église du Lion d'Angers.

8°. Groupe de figures coloriées de grandeur naturelle entourant le Christ au tombeau, qui se trouve dans une petite

chapelle en ruines dépendante de l'église de la commune du Bourg-le-Prêtre ou Chapelle-Rainsoin, canton de Montsûrs. Ces figures d'un style naïf, mais un peu raide, sembleraient appartenir à la même époque que le groupe analogue de la chapelle droite de l'église de Solesmes.

Il existe dans la même église deux pierres tombales curieuses, où sont figurées au simple trait les effigies d'un guerrier et d'une dame. Des incrustations en mastic rouge et noir font ressortir les traits gravés en creux dans la pierre, qui par la finesse du grain a de l'analogie avec le calcaire lithographique.

9°. Ancienne église et tombeaux de l'abbaye de Clermont : commune d'Olivet, arrondissement de Laval. Cette abbaye dont la fondation remonte à l'an 1230 est devenue une propriété particulière ; c'est un beau vaisseau où se trouvent plusieurs tombeaux assez curieux des anciens comtes de Laval.

M. Tournesac fait part à la Société d'une partie du rapport ; qu'en sa qualité d'inspecteur, il doit adresser au ministre de l'Intérieur, sur l'état des monuments historiques du département de la Sarthe, et sur les travaux terminés depuis peu ou déjà commencés dans les édifices religieux et civils des divers arrondissements. Quoique ces travaux accusent en général, sous le rapport de l'intelligence et de l'harmonie des divers styles architectoniques, les plus heureuses tendances, cependant M. l'inspecteur a dû motiver par des exemples, ses regrets sur certaines restaurations modernes et sur la destruction même de plusieurs monuments des arts de nos pères. Un goût plus développé par les études archéologiques aurait fait sentir la valeur de ces monuments pour l'artiste et pour l'historien ; il aurait suggéré peut-être le moyen de concilier leur conservation avec les besoins de l'embellissement et de l'assainissement des localités.

M. Tournesac donne ensuite quelques détails sur les objets antiques que les divers travaux ont mis accidentellement à

découvert, et parle des vases de terre cuite percés de trous et contenant des cendres et des charbons qui ont été trouvés dans plusieurs tombeaux.

M. Palu, membre du tribunal, lit la première partie d'un essai historique sur la cathédrale du Mans, considérée sous le rapport monumental. Il prend cette basilique à son origine, en fixant l'âge de chacune de ses parties d'une manière certaine par le rapprochement des documents historiques et du monument lui-même.

Cette partie s'étend jusques à la fin du XIe. siècle. Après avoir dit comment la première cathédrale du Mans a été fondée et consacrée par l'apôtre du Maine dans la basilique de l'ancienne capitale des Cénomans, il raconte les diverses restaurations faites à l'église par les premiers pasteurs du diocèse, savoir : au Ve. siècle, par St.-Victeur ; au VIe., par St.-Innocent ; au IXe., par Francon Ier. et St.-Aldric ; au Xe., par Mainard et Vulgrin, après sa destruction par les Normands ; enfin, sa reconstruction au XIe. siècle, par les évêques Arnaud et Hoël ; donnant, à chaque époque, son opinion sur le plan que devait avoir l'édifice d'après la description qui en est faite dans les Actes des évêques du Mans. L'auteur se propose de continuer ce travail jusques à nos jours.

Le membre du Conseil remplissant les fonctions de secrétaire,

ANJUBAULT.

M. le président donne la parole à M. Magdeleine, qui s'exprime ainsi :

NOTE

Sur la suite des fouilles entreprises dans l'emplacement du Fort gallo-romain de Jublains, et sur les recherches opérées dans les localités environnantes, en vue de découvrir des traces des voies de communication qui devaient aboutir à cette ancienne capitale du pays des Diablintes.

Dans ma note du 20 juin 1841, j'exprimais le vœu que quelques fonds pussent être affectés aux fouilles de Jublains, de manière à permettre de déblayer les deux tours d'angle B et D, (voir la pl. publiée dans le 7e. vol. du Bulletin, p. 68), et de reconnaître dans son ensemble le plan et les dispositions de détail des constructions centrales du *Castellum*. Ce vœu s'est réalisé en partie; sur la demande de M. le Préfet de la Mayenne et de la Société française, et sur l'avis de M. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques, qui visita les fouilles, 500 francs furent affectés à ces travaux : ils ont permis, avec 300 fr. précédemment alloués par le Conseil général, de continuer à déblayer le pourtour de l'édifice central. C'est au moyen de ces ressources qu'on est parvenu à ouvrir une tranchée étroite, mais suffisante pour isoler le périmètre des constructions existantes de la masse des remblais qui les recouvraient.

Le premier résultat de ces fouilles a été la découverte de trois constructions ou appendices, en saillie sur le tracé rectangulaire primitif et qui en détruisent la régularité.

Ces constructions très-dégradées, dont une partie des revêtements extérieurs en pierre de taille de haut appareil a été enlevée ou déplacée, semblent d'une date postérieure à celle de l'enceinte centrale. Malgré toutefois l'état de ruine et de bouleversement qu'elles présentent, on a pu y distinguer les vestiges d'un double parement qui révèle l'existence d'un vide intérieur.

L'appendice du milieu ; de 11^{m}, 40 de longueur sur une saillie de 4^{m}, 05, est surtout remarquable en ce qu'il est percé, dans l'assise de soubassement, de deux ouvertures basses de 0, 40 et 0, 80 de largeur, et qu'il présente à l'intérieur un plan incliné en maçonnerie, en forme de *doucine renversée ;* on ajoutera que l'un des deux petits aquéducs de l'*impluvium* vient y déboucher après un brusque retour d'équerre (1). L'élévation des portions de murs existants varie de 2^{m}. 20 à 3^{m}.

Indépendamment de la tranchée du sud-ouest, on est parvenu à isoler la tour A, et à déblayer complètement l'intérieur des quatre tours A, B, C et D, et des deux bassins contigus F et I.

L'intérieur du petit hypocauste a été également fouillé et l'on a cru découvrir la bouche du *præfurnium.* Il y existe 39 petits piliers carrés de 0, 20 cent. de largeur, en tout semblables à ceux des thermes d'Alonnes. On a même retrouvé intacte l'une des grandes briques carrées de recouvrement de 60 cent. de longueur et largeur.

Un puits ou citerne creusé dans le granite vif a été sondé et vidé jusqu'à 13 mètres de profondeur. On en a retiré les débris du treuil en bois de chêne, qui servait à élever l'eau. Quelques fragments de ce bois, quoiqu'en cœur de chêne, étaient réduits à l'état de Tourbe.

Un aquéduc traversant les gros murs de l'enceinte extérieure a été découvert. Sa direction forme un coude dans l'épaisseur du mur.

Indépendamment de diverses ferrures, de javelots, de clefs de formes antiques à anneaux ronds, de briques de toute forme rondes, carrées, façonnées en modillons, etc., de petites

(1) Ce qui pourra faire présumer que cette construction était à usage de latrine, dont l'entrée correspondait à la plate-forme des remparts.

meules de moulins à bras de 0m., 40 à 0m., 50 de diamètre, de tessons de poterie, etc. ; on a découvert un fragment de poterie rouge, couleur cire à cacheter, décoré d'un joli mufle de lion dont la gueule perforée était probablement traversée d'un petit robinet, etc. On a trouvé également environ 200 nouvelles pièces ou médailles plus ou moins frustes, de divers modules ; elles ont été adressées à M. L. Vaucelles, membre du Conseil général de la Mayenne et de la Société française pour la conservation des monuments historiques, qui déjà, avec autant d'obligeance que de talent, avait bien voulu s'occuper du déchiffrement et du classement de la 1re. série de 150 médailles, dont il a été rendu compte dans la note du 20 juin 1841, laquelle s'arrêtait brusquement et d'une manière significative, à l'époque des Tetricus, de Claude-le-Gothique et d'Aurélien.

Il resterait actuellement, pour compléter l'exploration du Castellum gallo-romain de Jublains, à le débarrasser de la masse encombrante des derniers déblais effectués et à ouvrir des tranchées jusqu'au sol naturel dans la zône intermédiaire, comprise entre l'enceinte extérieure et les constructions centrales. La prudence conseillerait aussi d'aviser aux mesures à prendre pour prévenir la ruine des portions de murailles récemment découvertes, sur lesquelles agissent alternativement l'action destructive de l'humidité et de la gelée.

Telle serait la destination qu'on se proposerait de donner à une nouvelle allocation de 2000 fr., que M. le Ministre de l'Intérieur annonce être dans l'intention d'accorder, pour la continuation des fouilles du camp gallo-romain de Jublains, dès qu'on lui aura fourni les renseignements nésessaires à l'appréciation du bon emploi à faire de ces fonds.

Je n'ai pas borné mes explorations uniquement sur ce point : j'ai fait des recherches dans les localités environnantes afin de découvrir, s'il était possible, quelques vestiges des

voies de communication et des aquéducs qui devaient infailliblement aboutir à Jubiains, avant la destruction de l'*oppidum*. Malheureusement l'action de la charrue et la mise en culture de tous les terrains susceptibles de quelques produits ont fait disparaître presque partout, les derniers vestiges de la voie, qui d'après la tradition et des faits assez récents, devait se diriger vers le camp de Moulay, d'une part, en traversant la commune de Belgeard et qui, de l'autre, devait, en contournant le pied de butte de Montaigu, tendre vers St.-Gemmes-le-Robert et le Mans (voir l'extrait ci-joint de la carte du Département).

Un vestige d'ancien chemin situé vers la ferme de la *Maison Neuve*, conserve la dénomination de voie romaine, mais rien dans sa construction ne le distingue des anciennes chaussées d'empierrement du pays.

L'existence des ruines d'une espèce de château-fort, connu sous la dénomination des *Rubricaires*, sur le bord de la Route stratégique, n°. 16, d'Evron à Bais, à 2 kilom. au nord de St.-Gemmes, ferait soupçonner avec quelque fondement que la voie partant de Jublains devait passer sur ce point où elle se trouvait protégée par le Fort dont la construction n'est nullement féodale, ainsi qu'on pourrait le supposer au premier aspect ; d'après la remarque de M. Gerault, curé d'Evron, le vaste emplacement sur lequel se trouvait la double enceinte du château des Rubricaires *ne relevait d'aucun fief et est resté communal*, circonstance qui doit paraître décisive. Des pans de murs en petits moellons appareillés comme à Jublains et dépendant de l'enceinte intérieure, qui formait un carré d'environ 44^{m}. de côté subsistent encore, mais ils n'auraient pas tardé à disparaître si l'on eût laissé les habitants de Ste.-Gemmes continuer à en extraire de la pierre à discrétion. J'ai, par une lettre du 19 mars dernier, appelé l'attention de M. le préfet sur ces destructions et invoqué sa protection

en faveur de la conservation de ces vestiges : un arrêté de l'autorité locale n'a pas tardé à faire cesser les démolitions commencées.

Les recherches relatives aux aquéducs ont été plus heureuses. Depuis long-temps, dans la persuasion où j'étais qu'un établissement de l'importance de l'ancien *Neodunum*, devait être alimenté par des eaux du dehors et que ces eaux ne pouvaient provenir que du ruisseau *de Bais*, j'avais ordonné des recherches dans la direction de Grazay. Enfin, après beaucoup de tentatives infructueuses, une portion d'aquéduc parfaitement conservée a été découverte, en mars dernier, dans la lande de la métairie des Brosses, commune de Grazay, non loin de la route départementale n°. 3, de Mayenne au Mans, à environ 5 kilomètres de Jublains. Le canal dont la section est de 0,30 cent. en carré est pratiqué dans un coffre en maçonnerie de 0,90 de hauteur et de largeur, recouvert de dalles minces en pierre ardoisière, non cimentée entr'elles, mais les parois intérieures du canal sont revêtues d'une couche *de ciment rouge*, comme les petits aquéducs du fort gallo-romain de Jublains. Etabli à 0,50 seulement en contrebas du sol, il n'est pas étonnant que partout ailleurs que dans cette lande non susceptible de culture, l'aquéduc ait été complètement détruit par le soc de la charrue. On retrouve cependant dans cette même direction à travers la lande de Doucé, sinon l'aquéduc, du moins une traînée de fragments de briques qui, d'accord avec les rapports de quelques habitants complices ou témoins de la destruction de cette portion de l'ouvrage, en jalonne le tracé. La conduite ne pouvait d'ailleurs être à *eau forcée ;* et, conformément au système usité par les Romains, il est probable qu'elle se développait selon la pente naturelle du terrain. La portion d'aquéduc découverte dans la lande des Brosses subsiste encore intacte sur plus de 30 mètres de longueur.

Au reste, cette contrée qui s'étend de Jublains aux bords de l'Erve en descendant jusqu'à Ste.-Suzanne, est intéressante sous plus d'un rapport, car elle possède encore des monuments druidiques très-bien conservés, notamment les dolmens des Erves et d'Etivaux que j'ai visités de nouveau récemment et dont j'ai constaté la nature. Les tables et leurs supports sont en grès fin tacheté de points rouges. Tandis qu'aux Erves, près Ste.-Suzanne, le terrain est formé d'un calcaire sacharoïde et qu'à Etivaux le sol est granitique. Comment dans un pays aussi accidenté est-on parvenu à transporter, à de grandes distances, ces énormes tables de grès ayant 3m. 90 de longueur sur 2m. 50 de largeur et 0,80 d'épaisseur ? La question mériterait d'être examinée.

L'assemblée par l'organe de son président vote des remercîments à M. l'ingénieur en chef de la Mayenne pour son intéressante communication ; elle entend ensuite un rapport de M. le Mqis. de La Porte sur les travaux exécutés dans l'église de la Trinité de Vendôme par M. le curé, dont on ne peut trop louer le zèle et l'activité. M. de La Porte annonce qu'il a conçu lui-même le projet de former à Vendôme une Commission dans le but d'empêcher la dégradation des monuments du canton.

M. de La Porte décrit ensuite diverses agraphes antiques, trouvées près de cette ville.

M. Launay, maître de dessin à Vendôme, met sous les yeux de l'assemblée différents dessins de l'autel de la Trinité, de l'église de Lavardin (Loir-et-Cher), d'une porte latérale de l'église de Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire) et des peintures à fresque bien remarquables, conservées dans la chapelle St.-Gilles à Montoire. Après plusieurs questions adressées par M. Richelet, M. Launay déclare qu'il regarde ces figures comme appartenant au XIIe. siècle, celle surtout qui représente le Christ, les bras étendus ; elle fut recouverte

par une autre fresque vers le XVe. siècle, et elle offrit dès lors la figure du Père éternel tenant dans ses bras son fils en croix, de la bouche duquel on voyait pendre un ruban avec une colombe, figure de l'Esprit Saint. Il a été facile d'ôter avec le grattoir cette dernière couche bien différente des autres qui sont parfaitement collées. M. Launay soumet en outre le dessin d'un vitrail peint, présentant, selon quelques-uns, un trait scandaleux de la vie de Robert d'Arbrissel. M. Cauvin pense que ce vitrail n'a rien de commun avec la vie de Robert d'Arbrissel et qu'il se rapporte plutôt à celle de St.-Jacques, car dans l'église qui existe à Lisieux sous l'invocation de ce saint on trouve le même sujet, et la légende vient naturellement expliquer cette scène. M. de Caumont appuie l'opinion de M. Cauvin.

M. Magdeleine prend de nouveau la parole et réclame une allocation de fonds pour avoir fait transporter à Laval une portion de mosaïque conservée à Grazay; à ce sujet M. Cauvin connaître qu'une autre portion de mosaïque provenant de Jublains se trouve au Mans, dans une maison particulière.

NOTE DE M. MAGDELAINE.

Relative à la translation, à Laval, d'un fragment de mosaïque provenant de Jublains, et qui existait au Presbytère de Grazay.

Exposé à diverses chances de dégradation, ce fragment, qui pouvait disparaître d'un jour à l'autre, excitait d'autant plus vivement ma sollicitude, qu'indépendamment de son importance archéologique, il avait été dessiné et décrit dans le Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont, (page 169 de la 2e. partie, et figure 2 de la planche XXI). Un double intérêt s'attachait donc à la conservation de ce fragment Spécimen. Aussi, ayant appris que la mosaïque avait été retirée depuis peu du pavé en carrelage de la salle à

manger du Presbytère, dont elle faisait depuis tant d'années partie intégrante, je me suis empressé d'entamer, comme organe de la Société française, une négociation avec M. Salmon, curé de Grazay, en vue d'obtenir que ce curieux débris fût mis à ma disposition et transporté au Musée de Laval. M. le curé, ayant parfaitement compris que cette translation tournerait entièrement au profit de la science et assurerait la conservation d'un vestige intéressant, a consenti, avec toute la bonne grâce possible, à s'en dessaisir, et, moyennant les précautions prises lors de l'emballage et le cercle en fer dont la Mosaïque a été préalablement entourée, elle est arrivée sans fracture, le 9 mai, à Laval, à peu près dans le même état que la représente la gravure de M. de Caumont. Sa longueur est d'environ 0, 75 sur une largeur moyennne de 0, 52. Les petits cubes irréguliers de 12 à 14 mill. de côté, dont elle se compose, sont en pierre calcaire blanche, rouge et bleue, et en terre cuite rouge; le tout incrusté dans une couche de chaux blanche, de 7 à 8 mill. d'épaisseur, étendue sur une aire de ciment rouge très-dur, de 3 cent. d'épaisseur. Ces deux premières couches font corps avec une aire de fondation de 7 à 8 cent. d'épaisseur, formée d'un mortier blanc de chaux et sable; rien de plus simple que le dessin d'ornement qui y est tracé : l'exécution en est même peu soignée, mais il est remarquable par une petite croix suspendue à la pointe inférieure de l'espèce de cœur figuré dans le lozange central. Ce fragment d'ailleurs pourrait appartenir à l'encadrement d'une mosaïque plus vaste et plus compliquée.

Quoique la cession de ce morceau ait été toute bénévole et consentie sans condition, cependant j'ai cru pouvoir, au nom de la Société française, prendre l'engagement de reconnaître ce bon procédé par un léger don en faveur de la fabrique de Grazay. En conséquence, j'exprime le vœu qu'une somme de cinquante francs soit prélevée pour cet objet sur les fonds de réserve dont la société peut disposer.

M. l'abbé Tournesac donne ensuite quelques détails sur plusieurs églises qu'il a récemment visitées.

M. Voisin lit un assez long mémoire sur l'origine de l'art catholique et se résume à peu près en ces termes : « Les débris des monuments chrétiens des premiers temps du christianisme, en France, disparaissent de jour en jour, il serait temps de recueillir et de mettre en ordre ceux des premiers âges. Les rapports les plus frappants existent entre l'art catholique en France, et l'art catholique conservé en Italie, à Rome surtout, dans les catacombes, etc. Il serait facile d'y rencontrer des objets de comparaison pour classer nos premiers monuments, tandis que les écrits des Docteurs de l'église, nous offriraient l'explication de tous nos symboles religieux, qui pendant de longs siècles conservèrent le même type et la même forme. » M. Voisin fait des vœux pour voir reparaître dans la construction de nos nouvelles églises, le style du douzième siècle, siècle où le mysticisme, inconnu parmi nous, se produisait de toutes parts, et pour voir reparaître également ces autels en pierre portés sur des colonnes.

M. le président instruit l'assemblée des travaux entrepris depuis plusieurs années par M. Voisin, sur la fondation de l'abbaye de St.-Calais, et le domaine royal de Matovall. Il se propose de mettre sous les yeux de la Société un rapport concernant les limites tracées dans la charte de fondation, et soigneusement recherchées par M. Diard, M. Heurtebise et quelques autres habitants distingués de St.-Calais.

M. Tournesac demande des secours pour plusieurs églises, entr'autres pour celle de Ségrie.

M. Voisin remarque que le tableau de St.-Benoît du Mans, dont il a été question à la séance du 17 juin dernier, est attribué à tort aux Caraches; le Paige assure positivement, dit-il, qu'il est l'ouvrage de le Poussin.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire, L'abbé VOISIN.

SÉANCE

Tenue à Tours, le 3 juin 1842, par la Société française pour la conservation des monuments historiques.

Présidence de M. l'abbé MANCEAU, inspecteur du département d'Indre-et-Loire.

La Société française se réunit à Tours le 3 juin, à 2 heures et demie, sous la présidence de M. Manceau, à l'occasion du passage de M. de Caumont, directeur de la Société.

On remarque parmi les membres présents : MM. Gouin (Henri), Champoiseau, Giraudet aîné, membres du conseil de la Compagnie, Mauduit, Rabion, Guérin, Abraham, etc., etc. M. l'abbé Bourassé remplit les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé Mauduit signale l'église de Preuilly à l'attention de M. de Caumont, comme ayant besoin de réparations urgentes. M. l'abbé Bourassé remet une notice abrégée sur cette église.

Nous comptons en Touraine, dit M. Bourassé, un grand nombre d'églises appartenant à l'époque secondaire du style romano-byzantin. Parmi elles nous citerons les églises de Preuilly, de Beaulieu, de Cormery, de St.-Gilles, de l'Ile-Bouchard, et les deux tours qui rappellent le souvenir de la collégiale de St.-Martin, à Tours.

L'un des plus beaux monuments de notre province et l'un des plus remarquables du commencement du XIe. siècle, en France,

c'est la magnifique église de Preuilly, bâtie en 1009. La description complète de ce noble édifice serait d'un haut intérêt pour l'histoire de l'architecture chrétienne, qui éprouva une renaissance si merveilleuse, dès l'ouverture du XIe. siècle. Je me borne à en indiquer les traits les plus saillants. Le plan est à trois nefs qui se prolongent tout autour du chœur : disposition dont on ne connaît pas d'exemple plus ancien; cinq chapelles de dimensions différentes rayonnent autour de l'apside. Les colonnes sont hardiment profilées, élégamment groupées et couronnées de chapiteaux historiés d'une belle et riche exécution. Toutes les arcades, les ouvertures des portes et des fenêtres, les voûtes sont à plein cintre. Au-dessus du chœur, le triforium est décoré de fenêtres aveugles d'un effet agréable. La tour est isolée du reste de l'édifice : elle présente de grandes fenêtres cintrées, séparées en deux par de belles colonnettes. Les contreforts qui soutiennent les murs, à la retombée des voûtes, sont lourds et circulaires. L'effet général de l'édifice est imposant. Il est vivement à regretter que l'autel coupe disgracieusement la perspective de l'apside et que les chapelles latérales ne soient pas appropriées et rendues à leur destination première.

M. Champoiseau demande si la Société française pourrait accorder une allocation pour rendre faciles les abords de la pile Saint-Mars. En 1838 la Société avait témoigné le désir d'acquérir le monument avec le terrain qui le supporte, mais il fut reconnu que la pile était une propriété communale, et dès lors les démarches n'eurent pas de suite, toutefois la pile est au milieu d'un jardin, et les abords en sont peu accessibles. Il serait donc à propos d'acquérir au moins deux ou trois mètres de terrain à l'entour de la pyramide. M. de Caumont regarde cette acquisition comme urgente, et recommande vivement aux membres présents de terminer le plus promptement pos-

sible cette négociation. Il promet pour cet objet une allocation de 100 fr. M. l'abbé Bourassé profite de cette circonstance pour dissiper toutes les inquiétudes qui auraient pu être occasionnées, au sujet de ce monument, par quelques paroles émises aux séances du congrès archéologique tenu à Angers, au mois de juin 1841. On n'a entrepris aucune restauration capable d'altérer le caractère du monument. Quelques briques ont, il est vrai, été appliquées avec du ciment dans une cavité ancienne qui existe à la base de la pyramide; mais non comme restauration, et seulement pour constater la propriété de la commune sur la tour, propriété qui du reste n'est pas contestée par le propriétaire du fond voisin.

Les membres demandent à l'unanimité que la Société française rappelle à l'attention du Gouvernement l'ancienne église abbatiale de Saint-Julien de Tours.

M. l'abbé Manceau rend compte de l'emploi de 50 fr. votés à la séance d'Angers, pour aider à la restauration du portail de l'église de Saint-Symphorien, monument très-curieux de l'époque de la renaissance. Les travaux sont à peu près terminés.

M. de Caumont, après avoir rendu compte des moulages exécutés aux frais de la Société française, dans plusieurs départements, pense qu'il serait temps de se livrer à de pareils travaux en Touraine, il annonce que la Société française accorderait volontiers quelques fonds pour les encourager.

M. Guérin, architecte de la cathédrale, considère les moulages des sculptures les mieux caractérisées du style de chaque période, comme très-importants par le résultat scientifique qu'on peut en attendre. Il va faire mouler les détails les plus intéressants de la cathédrale de Tours, et il a l'intention de les déposer plus tard dans le musée d'antiquités de la Société archéologique. M. l'abbé Rabion indique un chapiteau très-curieux de l'église des Essarts, qui pourrait aussi être moulé : il représente les supplices de l'enfer dans plusieurs scènes variées.

M. l'abbé Bourassé émet le vœu de voir établir un système d'échanges, entre les diverses sociétés archéologiques, des sculptures les plus intéressantes des différentes localités. Ce serait le moyen de faire des études importantes sous le rapport scientifique : la comparaison pouvant jeter des lumières nouvelles sur la marche de l'art et sur la délimitation des écoles architectoniques au moyen-âge. Ces échanges ont d'ailleurs eu lieu déjà à la demande de la Société française entre plusieurs villes, de l'Anjou, du Poitou, de l'Auvergne et celle de Caen.

M. Guérin communique quelques dessins de l'église de Vernou, qui intéressent vivement les membres de la Société. M. Guérin dirige avec beaucoup de talent les restaurations entreprises à la cathédrale de Saint-Gatien. Plusieurs parties du portail, des galeries, des colonnes autrefois mutilées, ont été rétablies dans leur disposition primitive.

M. de Caumont recommande les vieux donjons de Touraine, tels que ceux de Montbazon, de Montrichard, de Langeais et de Château-Renault. Les trois premiers remontent à Foulques-Nerra, au commencement du XIe siècle. Les membres présents assurent qu'ils veilleront sans cesse avec zèle sur ces antiquités. A ce sujet, M. Gouin fait connaître que le château de Langeais est restauré avec un goût parfait et une grande intelligence par son propriétaire, M. Baron. Il serait à souhaiter qu'il y eût en France un grand nombre d'antiquaires conservateurs comme M. Baron. L'art et la science auraient à s'en applaudir.

On signale encore les restaurations intelligentes de Madame de La Rochejacquelin à son magnifique château d'Ussé.

M. de Caumont, revenant sur les donjons dont la conservation lui paraît d'une grande importance, parce que chaque jour on les détruit, parle d'abord de celui de Loches, l'un des plus curieux qui existent, et dont il a publié des des-

sins et des coupes dans le Ve. volume de son cours d'antiquités, puis il donne quelques détails sur celui de Montbason, qu'il a dessiné il y a quelques années (1).

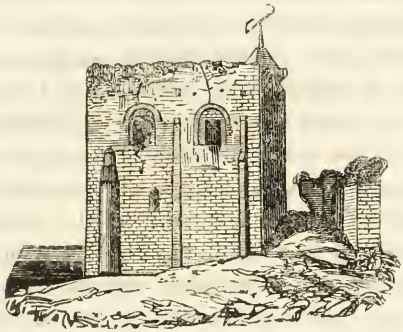

M. Champoiseau pense que ce donjon n'a rien à craindre, parce qu'il sert au télégraphe.

M. de Caumont communique ensuite les détails suivants sur divers monuments des bords du Cher.

NOTE DE M. DE CAUMONT SUR QUELQUES MONUMENTS DES BORDS DU CHER.

Montou-sur-Cher. Le portail de l'église est remarquable; il est construit de pierres disposées en lozanges, et séparées par un ciment rouge incrusté; les murs du bas-côté nord sont en petit appareil. L'apside de cette église est aussi assez intéressante à l'extérieur; mais l'intérieur du chœur avec ses colonnettes, ses ogives, ses arceaux de voûte, est du XIIe. siècle. Une grande partie du bas-côté sud est du XVIe. siècle (1551). Des armoiries sont sculptées sur plusieurs arceaux.

(1) Plusieurs parties des murs de cette belle tour sont romanes, mais des parties considérables paraissent avoir été reprises en sous-œuvre à une époque moins ancienne.

Montrichard. Le portail de l'église de Montrichard, dont la construction remonte au XIIe. siècle, est à plein cintre et fort bien profilé. Il est surmonté de trois fenêtres également cintrées.

Au-dessus des grandes arcades de la nef qui offrent des ogives romanes simples du XIIe. siècle sont ouvertes des fenêtres. L'apside latérale a été retouchée en-dedans.

Le château plane, comme un aigle, au-dessus de la ville qu'il couvre et protège de ses longues ailes. A ses pieds, le Cher trace une large ceinture argentée qui défendait mieux encore l'accès vers le sud. Au centre est un donjon

La partie supérieure de ce donjon a été retouchée intérieurement; mais à l'extérieur le revêtement est si homogène que je ne puis dire si le dernier étage est d'une autre époque que le reste. L'édifice a trois étages intérieurs; il doit y avoir une cave, car le sol est infiniment plus bas au pourtour, et il faut monter un escalier pour parvenir au centre.

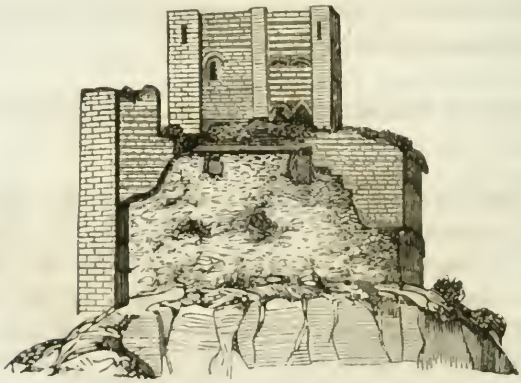

Ce donjon a une chemise extérieure avec terrasse. Reste à savoir si l'on a établi dès l'origine, une plate-forme allant sur des solives de la chemise à la tour. Les traces de ces

solives sont évidentes, peut-être n'ont-elles été placées que postérieurement.

Chisot (Chisiacum). Le petit appareil dont se composent les murs principaux de l'église de Chisot et les fenêtres cintrées qui y sont ouvertes, annonce une grande ancienneté. Dans la nef, on remarque plusieurs pavés composés de petites pierres noyées dans du mortier, des pierres semblables se voient dans le cimetière. Je crois avoir reconnu qu'elles ont été façonnées en cercueils.

L'église, au reste, est sombre, et ses dimensions sont peu considérables.

En sortant du bourg, vers Montrichard, nous avons remarqué, M. Chevreaux et moi, des constructions romaines sur le bord de la route, qui devaient occuper la place du chemin. Il paraît évident que des constructions nombreuses de l'époque romaine existaient en cet endroit, où l'on rencontre beaucoup de tuiles à rebords et même des objets en bronze. La tradition que nous avons constatée nous-même parle d'une ancienne ville qui aurait existé dans ce lieu. — Plus loin, près d'un petit vallon débouchant sur la route, nous avons observé sur le bord de la crête du côteau, un mur romain qui, du côté du vallon latéral est encore appuyé de plusieurs contreforts, et qui évidemment formait le soubassement d'une maison. La vigne qui occupe le plateau et par conséquent la place de la maison, est jonchée de tuiles à rebords.

Civray près Chenonceaux. L'église de Civray présente des pierres de petit appareil dans les parties basses; on y voit quelques petites fenêtres cintrées et une porte romane à plein-cintre, ornée de petits zigzags. Il y a des fenêtres qui ont été refaites et dont la date n'est pas connue. Les fenêtres à lancettes du chevet sont décorées de vitraux du XIIIe. siècle.

Cette église possédait des fonts baptismaux qui ont été

jetés hors de son enceinte. Ces fonts sont ornés de palmes sculptées, et ils paraissent remonter au XIIe. ou au XIe. siècle.

M. de Caumont félicite les membres de la Société qui font en même temps partie de la Société archéologique de Touraine, des travaux remarquables auxquels ils se sont livrés depuis 1839 et des heureux résultats qu'ils ont déjà obtenus.

La séance est levée à 5 heures.

Nota. Après la séance la Compagnie a visité sous la conduite de MM. Champoiseau et Manceau plusieurs caves romaines très-curieuses et les travaux de la cathédrale.

Le Secrétaire,

L'abbé J. J. BOURASSÉ.

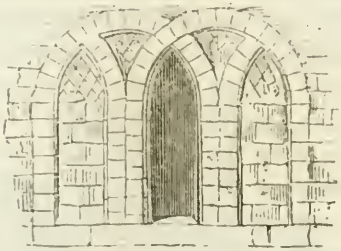

Session générale annuelle de 1842.

PROCÈS-VERBAUX

Des Séances générales tenues par la Société française pour la conservation des Monuments historiques, les 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 juin 1842, dans la ville de Bordeaux.

Séance d'ouverture.

Présidence de Mgr. DONNET, archevêque de Bordeaux membre du conseil général administratif de la Société.

La séance est ouverte à neuf heures, dans la salle *dite de l'Académie*, près de la bibliothèque publique, sous la présidence de Monseigneur l'archevêque de Bordeaux, que la Société avait invité à vouloir bien présider son *congrès archéologique* de 1842. M. le baron SERS, préfet de la Gironde, M. Ferdinand LE ROY, président de l'Académie des sciences de Bordeaux, M. JOUANNET, correspondant de l'Institut, inspecteur de la division de Bordeaux, M. l'abbé DE LATOUR, vicaire-général, siégent comme vice-présidents.

On remarque au bureau M. de CAUMONT, directeur de la Société, M. BRANCHE, inspecteur de la Haute-Loire, chargé par le conseil de remplir les fonctions de secrétaire-général, M. l'abbé

LA CIRIE, de Saintes, membre du conseil, chargé des fonctions de secrétaire-général adjoint, M. CALVET, inspecteur des monuments du Lot, procureur du roi à Marmande, M. L. GAUGAIN, trésorier en chef de la Société, M. le baron de CLINCHAMPS, d'Avranches, membre du conseil-général administratif.

On remarque parmi les membres présents un grand nombre d'ecclésiastiques distingués et plusieurs membres de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, notamment M. l'abbé de SALINIS, doyen de la Faculté de théologie, M. l'abbé O'REILLY, auteur de l'histoire de Bazas, M. l'abbé MICHON, d'Angoulême, M. l'abbé CIROT, auteur d'une monographie de l'église de St.-Seurin de Bordeaux, M. DUPHOT, architecte, M. DESMOULINS, membre de l'Académie, M. ROBERT, architecte, M. LAMARQUE DE PLAISANCE, membre de plusieurs Académies, M. de CHASTAIGNIER, collaborateur de la Revue numismatique, et divers membres des Sociétés savantes de la ville de Bordeaux.

M. de Caumont proclame, au nom du conseil, membres de la Société, MM. L. AIMA, inspecteur des écoles primaires de la Haute-Vienne.

DE CHERGÉ, inspecteur des monuments de la Vienne.

RENAUX, architecte du département de Vaucluse.

LAGARDE, juge de paix à Tonneins (Lot-et-Garonne).

ROZAN, D. M., membre de plusieurs sociétés savantes, *id.*

LA COMBE, juge suppléant, et ancien maire de Marmande.

MANIN, avocat à Marmande.

L'abbé CARRERE, principal du collége à Marmande.

Plusieurs de ces nouveaux membres sont présents.

M. de Caumont ouvre ensuite la séance par un discours, où il fait ressortir le but que se propose la Société française, en signalant aux personnes influentes, soit du clergé, soit de l'administration, les monuments historiques précieux

à conserver. Il fait connaître l'histoire de la fondation de la Société, et les moyens qu'elle emploie pour parvenir à de bons résultats.

Le secrétaire-général donne lecture d'une partie de la correspondance. MM. Texier, inspecteur de la Creuse, Dumarhalla, inspecteur du Finistère, Mallay, inspecteur de la Lozère, Bouillet, inspecteur du Puy-de-Dôme, Cardin, de Poitiers, inspecteur de la Vienne, Peyre, inspecteur de Vaucluse, Commarmond, inspecteur du Rhône, Barthélemy, inspecteur de la Loire, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance annuelle de Bordeaux.

M. de Caumont annonce que dans les travaux de la session on suivra à peu près le même ordre que l'année précédente. Il propose de laisser de côté les monuments celtiques pour s'occuper immédiatement des monuments gallo-romains. Cette proposition est adoptée.

M. D. Branche lit un fragment fort intéressant de la statistique de la Gironde, par M. Jouannet, concernant les voies romaines qui existent dans le département, M. Jouannet commence par établir les mesures des diverses distances itinéraires en usage chez les anciens, puis appuyé sur l'itinéraire d'Antonin et la table Théodosienne ; il prouve l'existence de plusieurs voies romaines, dont il a d'ailleurs reconnu les vestiges et les débris. Toutes avaient pour point unique la capitale des Bituriges vivisques. Ce sont celles de Bordeaux à Bazas, l'antique *Vasatas*, de Bordeaux à Agen, *Aginnum*, de Bordeaux à Saintes, *Mediolanum Santonum*, de Bordeaux à Périgueux *Vesona*, enfin deux voies de Dax à Bordeaux. Ces routes principales, grandes artères du système de la viabilité romaine dans l'Aquitaine, indiquées par les vieux itinéraires, ont été suivies dans leur parcours avec beaucoup de sagacité, et ne sont pas les seules que les infatigables recherches de M. Jouannet ait reconstituées. Il en a mentionné quelques-unes, que les

itinéraires avaient passées sous silence, savoir : la voie romaine de Bordeaux à Dax, qui bifurquait à *Salomacum* (ce paradis-des-landes), et conduisait à Belin, un autre embranchement de la même route de Dax, qui se dirigeait sur Bayonne, enfin une troisième route connue sous le nom populaire de *la Lebade*, qui conduisait de Bordeaux dans le Bas-Médoc.

M. l'abbé Lacurie prend la parole après cette lecture pour décrire la voie romaine qu'il a parfaitement reconnue dans l'arrondissement de Saintes : partant de Blaye, elle se bifurque aux Guiots, à un myriamètre au sud de Saintes, une branche se dirige vers Vésonne, aujourd'hui Périgueux, l'autre directement vers Poitiers.

La Société prend communication du mémoire suivant, adressé par M. le baron de Crazannes.

NOTICE

Sur la voie romaine, qui conduisait de Tolosa *(Toulouse) à* Divona *(Cahors), en parcourant l'arrondissement de Castelsarrasin, et une partie du département de Tarn-et-Garonne.*

Une voie romaine, indiquée dans la table Théodosienne ou de Peutinger circulait à travers une partie du territoire des *Tolosates* et des *Cadurci*, où l'on peut encore suivre ses traces dans une partie de son cours, et conduisait de la cité du premier de ces peuples au chef-lieu du second.

Cette voie, dans la partie de son cours où elle est encore conservée, est formée par de gros cailloux revêtus de plusieurs centimètres de terre végétale. Sa largeur est ordinairement de cinq mètres ; elle est connue, dans le pays, sous la dénomination de *Chemin ferré*, *Chemin pavé*, *Camin ferat*, *Camin pavat*.

Nous allons faire connaître la direction de cette route mi-

litaire (*via militaris, munita*), depuis son point de départ jusques à son point d'arrêt ou d'arrivée, en faisant halte avec elle à ses stations intermédiaires (*mutationes* et *mensiones*), marquées comme il suit dans le précieux monument géographique et itinéraire dont nous venons de parler.

TOLOSA.
FINES, *Millia Pasuum*, XXVIII.
COSA, *Leugæ*, VII.
BIBONE, (pour DIVONA), *Leugæ*. XX).

Tolosa. Il serait superflu et, en quelque sorte, hors de propos, d'entretenir ici longuement nos lecteurs de cette antique et célèbre capitale des *Volces-tectosages* dont l'origine se perd dans la nuit des temps et des fables, et que Martial et Ausone saluaient du beau nom de *Palladienne*. Il paraît que la voie sortait de *Tolosa*, où on la retrouve encore à sa naissance, par la *porta Arietis*, non loin de l'hôtel-de-ville (le Capitole), qu'elle suivait à peu près la ligne intermédiaire entre la rue de l'Arbre-sec et du Taur, dans la direction de celle des Lois; qu'elle laissait à droite le point où on a élevé dans la suite la porte Arnaud-Bernard, et à gauche celui où existait naguère celle de *Las Croses*, et qu'elle se prolongeait à la gauche du terrain où existe aujourd'hui la grande route de Paris. On la retrouve en effet au-delà de la rive droite du Languedoc ou des deux mers, par lequel elle est d'abord interceptée; elle coupe en ligne droite le territoire de la Lande et de la Courtensou, où l'on remarque des ruines antiques, quelquefois apparente, trop souvent détruite ou réduite à l'humble condition de chemin vicinal, elle n'est pas très-éloignée de la Garonne dans les villages de Fenouillet et de Lespinasse. Les avenues de Fenouillet sont jonchées de briques romaines, et dans les champs voisins on rencontre des traces de constructions remarquables, des puits, des médailles, et partout, on la voit jalonnée par des substructions antiques, par des

restes de maisons de campagne romaines : ainsi, à St.-Caprais, au Rouanel, on a découvert une tête antique en pierre, des poids en terre cuite, des monnaies romaines, etc. ; et non loin de là, à Bagnols, où il existait des bains antiques, on a trouvé des débris de mosaïques en émail coloré et en marbre, et l'indication de nombreux édifices.

Parvenue sur la rive gauche de la rivière de Lhers, la voie qui s'était insensiblement rapprochée des collines, traversait ce cours d'eau sur un pont bâti au-dessus de celui qui existe aujourd'hui, et non loin de Castelnau-d'Estretefonds. Près de ce bourg, on remarque deux *tumuli* Gaulois, et l'on déterre fréquemment des autels-votifs, des inscriptions, des figurines et des médailles romaines.

En quittant le pied du côteau de Castelnau-d'Estretefonds, la route de *Divona* circule à la base de celui de St.-Rustice, où l'on a mis à découvert, à six cents pas de son cours, deux très-belles mosaïques, décrites par M. du Mège, et qui décoraient une *Villa* dont les restes attestent une grande magnificence (1)

De ce point, la route, passant au lieu de Lestrade (du latin, *via strata*) tend vers Pompignan, nommé *Pompiniacun*, dans

(1) Les indications de M. du Mège, contenues dans ses monuments des Volces-Tectosages, sa notice sur la mosaïque de St.-Rustice (mémoire de l'Académie des sciences de Toulouse, tom. IV), son voyage littéraire et pittoresque dans le département de Tarn-et-Garonne, et son archéologie manuscrite du même département, déposée aux archives de la préfecture à Montauban, nous ont été utiles pour la rédaction de notre notice sur la voie de *Tolosa* à *Divona*. Nous aimons toujours à reconnaître ce que nous devons à ce savant archéologue, à qui les antiquités et les origines du Languedoc et de la Guienne sont si familières, et qui les a explorées et décrites avec tant de soins et de succès, qu'on ne peut guère écrire sur cette matière, sans lui être redevable et sans le citer. Il faut pour toutes sortes d'emprunts reconnaître ses dettes, et les payer.

une charte de la 2e. année du règne de Philippe-le-Hardi, qui répond à l'an 1271, commune dont le sol est riche en antiquités, et vers Grisolles qui portait autrefois le nom d'*Ecclesiola*, où elle se divisait et laissait à sa gauche la branche qui circulait vers Agen et Bordeaux, par Bessens, Dieupantale, Finhan (autre *Fines* des *Tolosates*), St.-Porquier, Castelsarrasin, Gandalou (*Castrum Vandalorum*), Moissac, Malauze, Notre-Dame et Agen. Notre voie de *Divona*, laissant sur les hauteurs à sa droite, le village de Canals, où l'on voit encore un autre *Tumulus*, et traversant Vic Malpesat, parvient à la station de *Fines*, que la pointe du compas sur la carte de Cassini, d'après les nombres marqués dans la table de Peutinger, en partant soit de *Tolosa*, soit de la *Mansio* de *Cosa*, place à Bressols, où l'on remarque aussi des restes de constructions romaines (1).

Fines. Voici ce que Danville, l'oracle de la géographie ancienne, dit de cette position, dans sa notice de la Gaule: Un « lieu de *Fines* dans la table Théodosienne est marqué sur la « route de *Bibone*, qu'il faut lire *Divona*; ce sont les limites « des dépendances de Toulouse, du côté des *Cadurci*, et on « peut appliquer à cette position ces deux vers de Théodulphe « (*In carmine de pugnâ volucrum*). »

Nempè Tolosani lucus est rurisque Cadurci.
Extimus hoc finit pagus uterque loco.

La distance marquée XXVIII, porte en effet vers Montauban, dont le diocèse, en deça du Tarn, a été pris sur l'ancien territoire de Toulouse, quoique l'emplacement de la ville fût compris dans les limites des *Cadurci*, etc.

M. du Mège (monuments religieux des Volces-Tectosages), s'exprime ainsi sur cette même position : « La table Théodo-

(1) Entre autres, les fondements d'un bâtiment antique, au midi de cette commune, auprès de la maison de madame Darier.

« sienne trace, presqu'en droite ligne la route de *Tolosa* à « *Fines*, lieu situé sur la voie qui conduisait à *Divona*. On « ne trouve point de position intermédiaire entre cette muta- « tion et *Tolosa ;* et comme la mesure itinéraire est marquée « XXVIII, ce qui donne 21,168 toises, cette distance porte « au-delà des limites du département de la Haute-Garonne ; « d'après cela on doit fixer la position de *Fines* vers le village « de Bressols à une médiocre distance de Montauban (1). »

N'oublions point que la distance de Toulouse à Bressols étant parcourue en entier dans la province Romaine ou Gaule-Narbonnaise, dont le pays des *Tolosates* faisait partie, doit être supputée en milles romaines ou italiques de 756 toises, selon des calculs de Danville, et non en lieues Gauloises de 1,134 toises, d'après les observations faites par le même géographe ; mais on doit s'étonner, si notre *Fines* est réellement ici la limite du territoire des *Tolosates* et des *Cadurci*, que ce point divisoire de la province romaine et de l'Aquitaine n'ait pas été porté jusqu'à la rivière du Tarn, ou plutôt le ruisseau du Tescou à la hauteur de Montauban, et à peu près sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le faubourg de Villebourbon, où l'indique Danville dans sa carte géographique et itinéraire de l'ancienne Gaule. En effet, M. du Mège, parlant des limites des Tectosages de ce côté, dit encore, dans l'ouvrage déjà cité : « Le Tescou, autrefois *Tasco*, qui se jette dans le Tarn « à Montauban, et qui a donné son nom au petit peuple ap- « pelé par Pline *Tasconi*, servait évidemment de bornes entre

(1) De *Fines* ou de Bressols à l'ancien *Mons-Auréolus*, la distance est de 2,900 toises, et de ce dernier lieu à *Cosa* ou à Cos, de 5,200 toises, quantités qui, réunies offrent un excédant de 150 toises, pour la distance totale de Bresols au bourg actuel de *Cos* (7 lieues gauloises); mais cet excédent disparaît si l'on rapproche la position de *Cosa*, de Capdeville qui dans le principe, a fait partie de cette *mansio* ou de ce *vicus*, de ce *Castrum*, comme on le dira plus bas.

« les *Tolosates*, qui étaient les plus distingués des Tectosages,
« et les *Cadurci*, ou habitants de la contrée connue, dans les
« temps plus rapprochés de nous, sous le nom de Quercy,
« l'auteur de la vie de St.-Théodard, archevêque de Narbonne,
« dit, en parlant de *Mons-Aureolus*, auquel Montauban a
« succédé : *Ad cujus montis radices fluvius quidam decurrit*,
« *quem indigenæ regionis ipsius Toscanem vocant : hic suo*
« *decursu confinia Tolosani Caturcensisque ruris liquido*
« *dirimit patenter inflexu ; qui a predicto monte recedens*,
« *post modicum terræ spatium Tarno immergitur flu-*
« *mini.* »

Plusieurs actes conservés dans les archives de Montauban dont quelques-uns remontent au XIIe. siècle et à l'époque même de la fondation (1) attestent que le ressort de la juridiction des consuls de cette ville, au civil et au criminel, et incontestablement par suite, son territoire, s'étendaient jusques à Bressols, sur la rive gauche du Tarn et au *Fines* de la route de Toulouse à Cahors, marquée sur la table de Peutinger. Bien antérieurement les *Cadurci* avaient pu faire quelques conquêtes sur cette même rive et sur les *Tolosates*, et étendre de ce côté les limites de l'Aquitaine aux dépens de la province romaine ou de la Gaule Narbonnaise.

C'est ainsi qu'à Toulouse, bien que dans le principe, la Garonne délimitât le territoire des *Tolosates*, appartenant à la province romaine et des *Ausci*, dépendant de l'Aquitaine-Novempopulanie, cependant le premier de ces peuples franchit plus

(1) Il existe entr'autres dans les archives municipales de Montauban, une pièce du XIIIe. siècle, qui prouve qu'à cette époque Bressols était enclavé dans le ressort de la justice criminelle rendue par les consuls de cette ville. C'est un jugement de ces magistrats, de l'année 1271, dont voici l'énoncé : « Jutgomen dounat per lous Coussouls de Mountalba, countro Guillelm Arnaud de Bressols per crimo que lo dit Arnaud Guillelm avio fach à Bressols. »

tard ce fleuve et porta ses limites ou son *Fines* à plusieurs lieues dans les terres sur la rive gauche, et jusqu'à Leboulin, sur la voie de *Tolosa* (Toulouse), à *Auscius* ou à Climberris (Auch).

A Bressols jusque vis-à-vis l'assiette du moderne Montauban, la voie devait peu s'écarter de la route actuelle et du Tarn qu'elle devait franchir non loin du confluent de cette rivière avec le Tescou, aux abords du port actuel et vis-à-vis l'ancienne île, dite *de la Pissotte*, pour aboutir à la rue dite du *Cours de Toulouse* qui conserve ce nom en souvenir de la route romaine, et où circulait le chemin désigné sous la dénomination de *Cami Romio* dans un titre du XIVe. conservé à la mairie, lequel divise la ville d'Alphonse et de Raimond en *gàches* ou quartiers.

Tout le monde sait que les anciens chemins ou les voies des Romains étaient désignés dans le moyen-âge sous le nom de *camin ou cami romiou, romio* que plusieurs conservent encore. Postérieurement à la fondation de Montauban, des restes de cette voie et des débris de constructions antiques se faisaient encore remarquer sur l'emplacement et aux abords des bâtiments de la salle actuelle de spectacle.

Parvenue sur le local qu'occupe Montauban, la voie atteignait le chemin actuel de Molières, se dirigeait vers Ardus et Capdeville, en droite ligne, laissant à sa gauche Piquecos, où il y eut un établissement romain considérable, à en juger par ses ruines. Après avoir franchi l'Aveyron, dans le voisinage et au-dessous de la *Mansio* ou établissement militaire de *Cosa*, aujourd'hui le bourg de *Cos*, où elle est encore très-remarquable, elle arrive à ce gîte d'étape. Elle domine le village actuel, et circule entre lui et Léribose.

Cosa. Voici ce que dit Danville, au mot *Cosa*, de la notice de l'ancienne Gaule : « Ce lieu est marqué dans la table théo-« dosienne sur une route qui conduisait à Toulouse, en partant

« de *Divona*, capitale des *Cadurci*, nonobstant qu'on lise « *Bibone*. L'indication de la distance qui paraît XX est trop « forte, et il faut que ce nombre tienne lieu de XV ou de XVI, « pour répondre à ce qu'il y a d'espace actuel entre Cahors et « le bord de l'Aveyron où il existe un tertre sous le nom de « *Cas* (un bourg, une paroisse et aujourd'hui une commune), « Altaserræ cite un titre de l'abbaye de Moissac, qui est une « donation faite par Guillaume, comte de Toulouse, d'une « église située *in pago Caturcino*, *super ripam Avarionis* « *alvei juxta Castrum Chos cognominatum.* »

Nous avons vu que la distance exacte de *Fines* (Bressols) à *Cosa* était de VII lieues gauloises, ou de 7,938 toises; celle de *Cosa* à *Divona*, marquée XX lieues, est de 22,380 toises; nombre que Danville trouve excessif en prenant la distance en ligne droite du bourg de Cos à Cahors; mais qui s'explique et se justifie à l'aspect des lieux et sur le terrain, par les coudes, les détours et les sinuosités de la voie, du point où nous sommes arrivés jusqu'à sa destination.

En outre des beaux restes de la chaussée romaine, on remarque à *Cos* d'autres traces et d'autres débris d'antiquités; particulièrement un près de l'église où il y a des arrachements et des massifs de murs antiques. Chaque jour, en remuant la terre, on trouve dans ce lieu des médailles romaines et des monnaies du moyen-âge (1).

(1) Nous venons de dire que ces ruines remarquables étaient disséminées dans les communes de Montauban, d'Albias et d'Ardus, nous ajouterons que, cependant, elles se trouvent en plus grande quantité dans les deux premières. Une borne ou pierre limitante de ces trois communes, dans le local que nous décrivons ici, nous a paru mériter toute notre attention et tout notre intérêt. C'est un beau torse d'une satue en marbre blanc plus grande que nature, dont il ne reste plus que le buste et les cuisses, du moins à découvert et en évidence, car les parties inférieures sont enfouies dans la terre, sans doute de-

Ce n'est pas tout-à-fait sur l'emplacement du petit bourg actuel de Cos qu'il faut fixer l'ancien local de la *Mansio*, mais un peu en avant et entre cette position et celle de Capdeville, dont nous allons parler tout-à-l'heure.

puis bien des siècles. La tête et les bras manquent entièrement. Il n'y a pas long-temps que l'on ne distinguait que la poitrine et les épaules de ce tor e : des amateurs l'ont mis à découvert jusqu'à mi-cuisses, et ce travail eût été continué si les habitants du voisinage de la borne, dans les trois communes, ne se fusssent fortement opposés à cette entreprise, redoutant un enlèvement ou un déplacement de ce monument *terminal*.

Cette statue, qui n'est pas celle d'un Dieu ni d'un héros, puisqu'elle est vêtue ou drapée, du moins en partie, par un *paludamentum*, est sans doute celle d'un empereur, d'un César, ou de quelque magistrat, consul, préteur, président etc., peut-être d'un protecteur, d'un patron de la localité. Ce morceau appartient à un bon temps de l'art et à une époque qui ne peut guère être postérieure à Hadrien ou aux Antonins.

On nous a montré, dans la cour d'une maison d'habitation de Cos, une autre statue également déterrée à *Hispalia*. C'est un buste d'homme se terminant en gaine ou hermès, qui peut avoir été un Dieu terme.

Cette statue en pierre calcaire, de grandeur trois quarts de nature, est d'un travail assez grossier ; un petit manteau ou une draperie est jeté sur ses épaules et sa poitrine. Le reste du buste est nu jusqu'à la ceinture, où l'on a sculpté une feuille d'acanthe d'un assez bon style, à la place du Phallus et à la naissance de la gaine, tronquée à sa partie inférieure. La tête, dont les cheveux sont courts, est imberbe. Ce monument, découvert il y a une quinzaine d'années, a été mutilé depuis cette époque : il a été blanchi à la chaux, en même-temps que la muraille à laquelle on l'a adossé. La tête, séparée et ensuite rapprochée du tronc, a beaucoup souffert, de mauvais plaisants l'ont barbouillée ou badigeonnée d'une couleur briquetée. Un des bras (le droit) a été brisé et a disparu, le gauche, également séparé du corps, nous a été reproduit. Il était replié à la hauteur des hanches et appuyé au corps. La main fermée paraissait tenir un objet qui n'existe plus, mais qui s'appuyait au bras et en suivant le mouvement, peut-être une corne d'abondance, un rytbon, etc.

La station de *Fines* ne devait être qu'une mutation, ou lieu de halte déterminée par le changement de territoire ; tout indique que le gîte d'étape pour les troupes était à *Cosa*, placé à une journée de marche du soldat romain, de *Tolosa* à *Divona*.

Dans le but de défendre la voie et la *Mansio* de *Cosa*, les Romains avaient placé, vis-à-vis de cette position, et sur la rive gauche de l'Aveyron, un de ces camps permanents (*Castra stativa*), où ces conquérants du monde qui ne faisaient jamais stationner leurs troupes dans les villes en temps de paix, faisaient tenir garnison à leurs soldats. Ces camps étaient ordinairement établis près des voies romaines, non seulement pour les protéger, mais aussi pour les construire, les entretenir et les restaurer, ainsi que les ouvrages d'art auxquels on occcupait les légions, comme des aquéducs, des ponts. Ces camps devinrent l'origine de plusieurs villes, d'où les mots *Castrum* et de *Castra* si souvent reproduits comme noms de lieux, dans la géographie de notre vieille Gaule et de notre France du moyen-âge.

C'est ainsi qu'à défaut des documents de l'histoire et de la géographie, muets dans cette circonstance, la tradition et les souvenirs locaux ont fait de notre camp, de la voie de *Divona* une ville romaine, et qu'ils lui ont donné le nom d'*Hispalia*, sous lequel ses ruines sont généralement connues dans le pays. *Hispalia* est situé dans la plaine de S^te^.-Rafine et dans les communes de Montauban, et d'Albias, à gauche de la route moderne de Paris : ses ruines occupent un espace d'environ trois quarts de lieue. Il serait difficile aujourd'hui d'en déterminer et d'en tracer l'enceinte d'une manière régulière et précise ; on croit pourtant y reconnaître la forme d'un carré long. On y trouve des rues, des fondements d'habitations ; les restes d'une construction demi-circulaire qui paraissent être ceux d'un cirque ou d'un théâtre ; plusieurs pavés en mosaïque,

composés le plus souvent de petits cubes noirs et blancs, en marbre et en pierre, formant des encadrements, des enroulements, etc., etc.

Sur ce sol antique on a découvert en différents temps des statues, des statuettes ou figurines en bronze, en marbre, en pierre, en terre cuite, des vases de formes variées, de petits meubles ou bijoux et plus de 800 médailles impériales dans les trois métaux et les modules ordinaires. Il paraît qu'elles ne remontent pas plus haut que le règne de Néron, observation qui pourrait servir à déterminer l'époque de la fondation d'*Hispalia* si le fait était bien constaté. La terre qui les a restituées a également rendu à la lumière, et lui rend encore chaque jour, des fragments d'architecture et de sculpture des chapiteaux, des fûts, des tronçons de colonnes d'ordre corinthien, etc., en marbre et en pierre, des tombeaux en forme d'auge, de la même matière, des inscriptions sépulcrales appartenant au paganisme, ainsi que l'attestent les sigles de la formule votive (*Diis manibus*) et au milieu de substructions et d'arrachements de murs antiques, de massifs et d'empâtements de maçonnerie dont la couleur, la composition et la dureté indiquent assez les hauteurs, un nombre très-considérable de briques et de tuiles plates, à rebord et à canal, souvent entassées par monceaux, circonstances qui rendent le sol d'*Hispalia* fort inégal.

Vis-à-vis de ce camp et sur la rive droite de l'Aveyron, un peu au-dessous de Cos, on remarque quelques maisons agglomérées : c'est le village ou le hameau de Cap-de-Ville (*Caput urbis*) dont il vient d'être question. Vis-à-vis, on croit reconnaître dans les eaux basses de la rivière, quelques indications des piles d'un pont des Romains qui aurait lié *Hispalia* avec Cap-de-Ville. Les ruines qui entourent ce lieu attestent qu'il a été considérable autrefois : dans le moyen-âge, il ne formait qu'une seule communauté avec Cos, état de chose qui dura

jusqu'en 1700, et tout semble annoncer qu'à une époque antérieure, et sous la domination romaine, les deux bourgs ou villages ne formèrent également qu'une seule masse d'habitations et de population agglomérée dont Cap-de-Ville, ainsi que son nom l'indique, était la *tête* ou la partie la plus avancée du côté de Toulouse: auprès est un *tumulus* nommé la motte de Cap-de-Ville. Cathala-Coture (Histoire du Quercy), et d'après lui, Delaure (description des principaux lieux de la France), ont parlé d'*Hispalia*. « Si l'on monte, lorsque les blés sont « grands, disent ces historiens, sur les côteaux situés au-des- « sus du village de Cos, on voit ce terrain (celui d'*Hispalia*), « à peu près à vol d'oiseau; il offre alors le plan exact d'une « ville avec ses rues bien allignées; ses places publiques; les « épis plus clair-semés dans les endroits des constructions, « forment ses traces, etc. » Le même fait nous a été rapporté sur les lieux et attesté par plusieurs personnes du pays, mais nous ne l'avons pas constaté. Il n'offre du reste rien que de vraisemblable.

Hispalia est un nom Celtique, celtibérien, ibérien, plutôt que latin, comme *Hispania*, *Hispalis*, etc. Un peu plus loin, en tendant vers Molières, on trouve une autre localité du nom d'*Hispanelle*.

En s'éloignant de Cos, la voie tendait, par Leribosc et St.-Romain, vers Molières (*Molieriæ*, *Molieriarum*) localité antique comme la précédente, et où l'on découvre aussi souvent des médailles des Romains en or, en argent et en bronze, et d'autres objets appartenant également aux arts, aux mœurs et aux usages domestiques de ces conquérants de la Gaule. Vers le milieu du XIIIe. siècle, Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, accorda des coutumes à cette commune. L'original de la charte qui les concède existe encore, mais mutilé, dans les archives municipales de Molières.

Sur son territoire, une branche secondaire de la route an-

tique dont on reconnaît encore la trace, se dirigeait à droite vers l'ancienne ville de Mirabel (*Mirabilis*), dans des chartes du moyen-âge), établissement qui fut beaucoup plus considérable et plus important qu'il ne l'est aujourd'hui, et où l'on découvre souvent des restes de constructions, des médailles impériales dans les divers métaux, des figurines, des amphores, etc., et d'autres indices du séjour prolongé des Romains; on y remarque aussi des *tumuli*.

La voie principale qui nous occupe spécialement ici, en sortant de Molières et jusques au lieu de Latapie, entre Russac et Castelnau-de-Montratier, où elle se confond avec la route actuelle de Molières à Cahors, est très-remarquable et peut être facilement suivie. Son cours dans cette partie a été tracé sur la carte de Cassini, voici les principales localités qu'elle parcourait entre *Molieriæ* et *Divona*; Névèges, — Divillac, — Russac, —Castelnau-de-Montratier, ville ancienne et fortifiée, ou *Castrum*, où l'on a découvert des médailles en or d'Honorius, — Lhospitalet. Elle aboutissait ensuite, vers les sept ponts à la grande route royale actuelle de Paris, avec laquelle elle se confond également, passait à St.-Julien, franchissait comme elle le Lot sur le pont de Notre-Dame, monument de construction romaine dans son origine, dont il a encore conservé des traces visibles, et elle entrait enfin dans la cité de *Divona* ou de *Cadurcum* qu'elle unissait en quelque sorte à la riche et florissante capitale des Tectosages, la ville de Pallas, avec laquelle elle échangeait ses tissus délicats renommés à Rome même, ses belles poteries et ses vins déjà en réputation, contre le liquide onctueux provenant du fruit de l'arbre cher et consacré à cette déesse, et les autres tributs du sol et de l'industrie de cette seconde Italie, à qui les Romains donnèrent le titre par excellence, de *Provincia*. A *Divona*, la voie de *Tolosa* se liait et s'embranchait avec celle de *Vesunna* ou de *Vesona* (Périgueux) par *Diolindum* (la Linde) *Excisum*,

Trajectum, de *Burdigala* (Bordeaux) par ces deux premières positions et par *Aginnum, Fines, Ussibium, Sirione ;* de *Segodunum !* Rodez), par *Varadetum* (Varaire) près Limogne, où la voie est très-bien conservée), et *Carantomagus*, position près de Villefranche-d'Aveyron.

On voit qu'il existait peu de cités dans les Gaules, et particulièrement dans nos Aquitaines, où les Romains eussent ouvert autant de communications importantes qu'à *Divona*.

Dans un second mémoire sur les antiquités monumentales et la géographie ancienne de l'arrondissement de Castelsarrasin, nous décrirons le cours et les circonstances de la voie romaine militaire de *Tolosa* à *Agerinum* (Agen), qui parcouraient également notre arrondissement et celui de Moissac, et dont il a été question au commencement de la présente notice, cette dernière ligne, malgré son importance, n'a point été indiquée dans les manuscrits très-imparfaits, parvenus jusqu'à nous de l'itinéraire d'Antonin et de la table Théodosienne, dite de Peutinger, et MM. Sanson, De Lisle, Adrien de Valois, Dom Martin, Danville et Walcknaer, n'en ont pas soupçonné l'existence que M. du Mège et nous, avons reconnue les premiers, remplissant cette lacune des itinéraires romains.

Après cette lecture M. La Curie lit le mémoire suivant sur l'amphithéâtre de Saintes.

MÉMOIRE DE M. LA CURIE

L'amphithéâtre de Saintes est une de ces constructions colossales dignes de prendre place à côté de ce que l'antiquité nous a légué de plus important en ce genre.

Situé hors des murs de la ville gallo-romaine, resserré entre deux collines, sur lesquelles il s'appuie au nord et au sud, cet amphithéâtre, dont la construction est des plus simples, n'offre, quoi qu'en aient écrit quelques antiquaires, aucune

trace d'ornementation, aucune inscription qui puisse en déterminer l'âge. Le petit appareil semillé est seul employé dans tout l'édifice, qui comprenait soixante voûtes inclinées vers l'arène. Deux de ces voûtes existent encore passablement conservées, l'une à l'est, l'autre à l'ouest, mais elles offrent des proportions sensiblement plus grandes que les autres, dont les murs encore debout laissent facilement juger les dimensions. L'édifice paraît n'avoir eu qu'un seul étage d'arches et une seule précinction.

Deux grandes rampes, dont on voit encore les ruines à l'est, et parallèlement au grand axe de l'ellipse, conduisaient de chaque côté sur une vaste plateforme, de laquelle la foule allait se placer sur les gradins. On remarque la même disposition à l'amphithéâtre de Pompéï, dont l'assiette est la même que celle de l'amphithéâtre de Saintes. Des escaliers ménagés entre les arches, à la façade est, donnaient accès à des places réservées entre les deux plateformes dont je viens de parler. Je dis places réservées, parce que ces escaliers, autrefois au nombre de huit, sont tellement étroits, qu'un seul homme peut à peine s'y tourner, de sorte qu'il est impossible de supposer qu'ils aient servi d'issue à la foule après les jeux, lors même que le théâtre n'aurait pu contenir que 5,000 personnes, ainsi que l'ont répété, après la Sauvagère, ceux qui ont décrit ce monument.

Il y aurait témérité d'entreprendre une description exacte des diverses parties de cet amphithéâtre, et d'en assigner l'usage, ainsi que l'ont fait plusieurs antiquaires. L'état de ruine du monument ne permet pas d'en reconnaître les détails. On y trouvait sans doute, comme dans les autres édifices de ce genre, le *podium*, la *cavea*, les *vomitoria*, etc, mais affirmer qu'on distingue encore ces diverses parties, ce serait donner des réminiscences pour la réalité.

Je m'abstiendrai également de prononcer sur le genre des

jeux donnés dans cet amphithéâtre, et surtout d'affirmer qu'il a servi de naumachie. C'est une question qui ne peut être résolue qu'après des fouilles en grand, par l'entier enlèvement des terres qui encombrent l'arène à plusieurs mètres de hauteur ; là seulement peut se trouver la solution du problème que l'on cherche depuis des siècles.

Mais si, pour ne pas sortir du vrai, nous nous abstenons de prononcer sur des détails pour lesquels nous n'avons aucunes données certaines, l'ensemble du monument doit appeler toute notre attention, et, ici, les faits parleront si haut d'eux-mêmes, que l'on me pardonnera d'aller encore contre les assertions de savants recommandables sous tous les rapports.

Tous ceux qui, jusqu'ici, se sont occupés des monuments antiques de la ville de Saintes, donnent de l'amphithéâtre une idée tout-à-fait inexacte ; ils déclarent qu'il était très-petit eu égard à celui de Bordeaux ; que les voûtes ne portaient que trois rangs de gradins, pouvant contenir à peu près 5,000 spectateurs ; mais si l'on soumet à une analyse un peu réfléchie les débris que le temps n'a pas encore fait disparaître, et la dimension qu'ils accusent, si surtout on compare la dimension à celle de l'amphithéâtre le plus célèbre, on est forcé de reconnaître que l'amphithéâtre de Saintes devait être beaucoup plus remarquable qu'on ne l'a cru généralement jusqu'ici.

Nous devons à M. Moufflet, vice-président de la société archéologique de Saintes, un travail consciencieux et d'une haute portée sur cet édifice : il me fournira les documents qui me sont nécessaires pour établir la thèse que je défends.

La Sauvagère, et après lui Bourignon et le baron Chaudruc de Crazannes, semblent n'avoir jeté qu'un coup d'œil rapide sur cette ruine majestueuse, lorsqu'ils ont avancé que l'amphithéâtre de Saintes ne pouvait contenir que 5,000 spctateurs. Il leur suffisait, pour arriver à une plus forte évaluation, d'analyser avec quelque précision les dimensions qu'ils avaient reconnues eux-mêmes.

En effet, la longueur du grand axe de l'ellipse extérieure de l'amphithéâtre de Saintes est de 133 mètres; celle du petit axe est de 108; le grand axe de l'ellipse intérieure a 80 mètres, et le petit en a 56; d'où il suit que la profondeur de la construction voûtée qui portait les gradins sur un plan plus ou moins incliné, est d'environ 26,50; la plus grande circonférence présente par conséquent un développement de mètres 378,62, et la plus petite, un développement de 213,70.

M. Moufflet met ces dimensions diverses en regard de celles des amphithéâtres de Bordeaux, de Nîmes et de Pompeï, et de celles de Colysée; il en résulte un rapprochement curieux dont les traits principaux se trouvent exposés dans le tableau suivant :

AMPHITHÉATRES.	Grande Ellipse. *Longueur*			Petite Ellipse *Longueur.*			Surface des ARÈNES.
	du grand Axe.	du petit Axe.	de la circonf	du grand Axe.	du petit Axe.	de la circonf	
Colysée.	149,42	110,17	409, »	89, 88	57,35	231,22	4,255,31
Pompei.	134,93	112,49	388,74	66, 28	34,84	158,90	2,008,49
Bordeaux.	132, »	105, »	372,24	79, »	56, »	212,12	3,579,50
Nîmes.	173, »	103, »	370,70	80, »	47, »	199,56	3,168,01
Saintes.	133, »	108, »	378,62	80, »	56, »	213,70	3,632,90

Il résulte de la comparaison des dimensions diverses,

1°. que l'amphithéâtre de Saintes est en tout supérieur dans toutes les dimensions à celui de Bordeaux;

2°. Que s'il le cède à celui de Nîmes par la profondeur de la précinction totale, il l'emporte en étendue de circonférence extérieure et de circonférence intérieure; que par conséquent son arène présente plus de surface, et sa précinction étale plus de développement en longueur.

3°. Que s'il est inférieur à celui de Pompeï de 10 mètres en étendue de circonférence extérieure et de 9 mètres environ, terme moyen en profondeur de voûte, son arène a une surface dont la différence en plus est de 1624 mètres carrés, c'est-à-dire de 16 ares 24 centiares;

4°. Que l'amphithéâtre de Saintes n'est inférieur au gigantesque Colysée que de 18 mètres, quant au développement de l'ellipse intérieure, et que l'étendue de la surface de son arène ne présente qu'une différence de 632 mètres carrés, c'est-à-dire 6 ares 32 centiares.

Voyons maintenant si cet amphithéâtre n'avait que trois rangs de gradins, pouvant contenir 5,000 personnes.

Le système suivi par les anciens dans la construction des amphithéâtres, consistait à garnir de gradins toute la surface du talus qui recouvrait les voûtes ; ici le talus est de 26,50. Or, Vitruve veut que les gradins aient un pied d'élévation, et il donne pour la profondeur deux dimensions ; un pied et un pied trois pouces. Dans l'amphithéâtre de Saintes donc, chaque gradin aurait pu, en y comprenant son marche-pied, avoir ou 0 m. 66, ou 0 m. 82 de profondeur. Si nous adoptons la plus grande dimension, nous trouvons trente rangs de gradins seulement avec un surplus d'espace de 2,33 pour une galerie circulaire. Le développement de ces trente rangs, est de 9,082,87, et aurait suffi à 18,165 personnes. Si au contraire nous nous arrêtons à la petite dimension, qui est celle des gradins de l'amphithéâtre de Nîmes, nous obtenons trente-cinq rangs de gradins, avec un surplus d'espace de 3,33, par conséquent un développement total de 10761,66, pouvant donner place à 21,523 personnes.

De ce nombre il faut défalquer 1,500 ou 2,000 personnes pour l'espace occupé par un certain nombre d'allées qui devaient diviser les gradins en coins (cunei) pour faciliter la circulation en convergeant vers le centre du haut en bas du talus; mais si on tient compte des spectateurs pouvant trouver place sur les plate-formes qui s'élèvent à deux étages latéralement à l'édifice, on conviendra qu'il n'y a pas de témérité à affirmer que l'amphithéâtre de Saintes pouvait recevoir de 20 à 22,000 spectateurs.

Ces évaluations, résultat de calculs positifs, nous donnent de ce monument une opinion plus élevée que celle qu'on a eue jusqu'ici, et nous en pouvons conclure avec quelqu'apparence de raison que sous la domination romaine la capitale de la Saintonge avait plus d'importance qu'on ne croit, pour que de si grandes dimensions et des dispositions analogues aient paru nécessaires.

Devenu propriété particulière, l'amphithéâtre a long-temps servi en quelque sorte de carrière où chacun venait arracher la pierre dont il avait besoin ; ainsi, la partie qui est à nu est dans un état complet de dégradation, si l'on excepte quelques voûtes, ainsi que je l'ai dit plus haut. La partie qui pourrait offrir quelqu'intérêt, et mettre sur la voie des dispositions primitives est ensevelie sous les terres que le temps ou la main des hommes y a amoncelées.

Le moyen d'arrêter les effets du vandalisme, qui semble s'acharner chaque jour sur cette ruine majestueuse, serait d'acquérir le terrain sur lequel elle gît et celui qui comprenait l'ancienne arène. Il serait possible alors de rendre à l'observation des amis de la science toutes les parties qui sont encombrées, en faisant enlever les terres qui couvrent les constructions et le fond primitif de l'arène.

Outre l'avantage de rendre au grand jour des restes précieux qui sont dérobés aux regards depuis peut-être plus de 15 siècles. des fouilles bien dirigées auraient pour résultat de faire sortir de la poussière divers objets d'art, et très-probablement de nombreux fragments détachés du monument à l'époque de sa destruction, et qui aideraient à en compléter l'idée jusques dans ses détails les plus minutieux.

La sonde donne pour hauteur moyenne des terres qui encombrent l'arène 3,44 ; le grand axe de l'ellipse étant égal à 80 m., et le petit à 56 m. on à une valeur de mètres carrés 3518, 5837, qui multipliés par 3,44, donnent mètres cubes 12103, 9279 pour la quantité de terres à enlever.

La surface totale du terrain à acquérir peut aller à deux hectares ; mais les propriétaires élèvent tellement haut leurs prétentions, qu'à moins d'une mesure exceptionnelle que l'État seul peut provoquer, il n'est pas possible d'en avoir bonne composition.

Mgr. l'archevêque de Bordeaux, M. l'abbé de La Tour et M. Ferdinand Leroy regrettent, tout en applaudissant au remarquable rapport de M. La Curie, que le savant archéologue n'ait pas comparé les arènes de Saintes à celles de Nîmes, de Narbonne, de Bordeaux, et surtout d'Arles, celles-ci fort belles et très-peu connues, car elles n'ont été déblayées des débris qui les emprisonnaient qu'en 1829.

M. de Caumont déplore que les propriétaires des arènes de Saintes, aient tout récemment agi de manière à en masquer les ruines, en plantant sur leur sol des peupliers et des ormeaux, et surtout qu'ils aient repoussé toutes les propositions d'achat tentées par l'autorité municipale, en exagérant outre mesure leur demande d'argent.

M. de Caumont annonce qu'à la séance suivante il ouvrira la discussion sur le meilleur mode à suivre pour dresser la statistique monumentale d'un département.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire-général,

Dominique BRANCHE,
Inspecteur de la Haute-Loire.

VISITE AU MUSÉE DES ANTIQUES ET A L'ÉGLISE DE ST-SEURIN

Présidence de M. JOUANNET, inspecteur divisionnaire.

Ainsi qu'il en avait été convenu à la séance du matin, M.

de Caumont, accompagné des membres de la Société, s'est rendu au cabinet des antiques. M. Jouannet, créateur du musée, y attendait la Société et a eu l'extrême obligeance de donner aux visiteurs toutes les indications qui pouvaient mettre sur la voie et jeter du jour sur l'origine et la destination des nombreux fragments réunis par ses soins.

En entrant, on distingue dans une niche, une belle statue de marbre blanc qu'on croit être celle d'une muse ; la tête est rapportée, mais antique, et assez bien ajustée.

Dans la salle, la Société remarque trois statues en marbre : elles sont revêtues de la toge. Une seule est avec la tête.

Plusieurs chapiteaux corinthiens et autres membres d'architecture plus ou moins recommandables.

Trois autels dédiés, l'un à Auguste et au génie des Bituriges Vivisques, l'autre à la déesse Tutelle ; le troisième à la déesse Sirona. Les deux premiers sont en marbre.

122 inscriptions presque toutes sépulcrales ; il n'en est que trois ou quatre qui soient historiques. La plus intéressante atteste qu'un préteur nommé Caius Jul. Secundus fit don à la ville d'un *aquéduc* ou d'une fontaine (*aquas*) et de vingt mille sesterces. Parmi les inscriptions sépulcrales, la Société a remarqué celle d'une femme qui confirme le nom de *Bituriges Vivisques* que portaient les premiers Bordelais. D'autres cippes se recommandent par les bustes et par les personnages en pied, que l'on y voit sculptés.

Il n'y a qu'une inscription chrétienne datée du règne d'Honorius et de son second consulat.

Ce musée est sans contredit l'un des plus riches en inscriptions funéraires ; on en compte plus de cent, dont cinquante-huit portent des noms gaulois, indice presque certain de leur haute antiquité. Les plus récentes sont antérieures au règne de Théodore-le-Jeune.

Il serait trop long de transcrire ici toutes ces inscriptions déjà publiées par M. Jouannet dans le supplément du musée d'Aquitaine. Mais on peut signaler les suivantes :

N°. VI.—D. M. | ATIOXTUS | ET CRAXXILUS—MATRI MONUMENTUM | CURAVIT.

Ce touchant monument de la piété filiale rappelle le bon temps. Le faire en est gracieux, la pose, l'air de tête et les draperies sont surtout à remarquer.

N°. XXXV.—D. M. | AMABILIS FIL. | P. O. S.

N°. XXXVI. — D. M. | M. SE. AMABILIS. CV. | AMANDUS FRA.

« Ces deux monuments de la famille AMABILIS et qui semblent être de la même main, sont fort remarquables sous le rapport de l'art. Dans l'un la tête du jeune Amabilis est traitée avec beaucoup d'aisance et de grâce. Dans l'autre, où le sculpteur Amabilis s'est représenté lui-même en sculptant le cippe qui devait un jour recouvrir ses cendres, on remarquera sans doute la pose du vieillard, cet air de tête, le mouvement du corps et des bras, l'esprit et la vérité de l'ensemble.

On peut signaler encore une inscription d'un très-haut intérêt. Elle est gravée sur un piédestal en marbre gris des Pyrénées servant de support à une statue, si l'on en juge par les attaches de bronze et le plomb qui la fixaient et qui existent encore en grande partie. Cette inscription a été ainsi lue par M. Jouannet.

TUTELÆ. AUGUSTÆ. CAIUS. OCTAVIUS. VITALIS. EX VOTO. POSUIT. ET LOCO DATO. EX. DECRETO. DECURIONUM. DEDICAVIT. DECIMA, DIE KALENDARUM. JULIARUM. JULIANO. ITERUM. ET CRISPINO. CONSULIBUS.

Ce marbre offre un exemple du culte que les Bituriges Vivisques rendaient encore au commencement du IIIe. siècle à une déité inconnue, mais tutélaire de leur ville; il constate

aussi un autre fait historique, que quelques savants révoquaient en doute, le second consulat de Julianus.

Sous le rapport de l'art ce monument montre déjà une marche très-sensible vers la décadence. Ses formes sont grêles; ses ornements et ses moulures manquent de justesse et de légèreté; mais sa parfaite conservation fait oublier ses défauts; on le dirait sorti récemment des mains de l'ouvrier.

MM. Jouannet et de Caumont donnent des détails curieux sur la manière dont les tombeaux de Bordeaux étaient disposés: nous trouvons dans le Cours de M. de Caumont, t. 2e., un résumé que nous allons reproduire, des faits observés à Bordeaux au sujet de cette disposition (1).

Indépendamment du coffre en pierre qui les protégeait, les urnes renfermant les cendres des personnes notables étaient surmontées d'une pierre sépulcrale, ayant le plus souvent la forme d'un cippe ou d'un autel plus ou moins élevé, quelquefois celle d'une petite colonne (2).

La plupart des cippes funéraires trouvés à Bordeaux par M. Jouannet, et déposés dans le musée de cette ville, sont d'une seule pièce, y compris le couronnement et la base, qui sont décorés de quelques filets à leur saillie. La partie antérieure

(1) V. la p. 258 du second volume du Cours d'antiquités; l'atlas offre diverses figures qu'il sera bon de consulter.

(2) Dans le cimetière romain découvert à Poitiers vers la fin du siècle dernier, lorsqu'on planta la belle promenade de Blossac, on trouva beaucoup d'urnes renfermées dans des boîtes en pierre formées de deux ou trois pièces, offrant pour la plupart l'image d'une petite colonne ou d'un cône tronqué. J'ai dessiné deux de ces tombeaux sur la planche XXVIII de mon Cours. Le premier (figure 9) est composé de trois morceaux, la base, la cuvette et le couvercle. La cavité pratiquée dans la cuvette et le couvercle, forme une ellipse après la réunion des deux parties. Le second (figure 10) se compose de deux morceaux seulement, le couvercle et le socle. *(Note de M. de Caumont.)*

du couronnement figure quelquefois un petit fronton entre deux oreilles. C'est assez souvent sur ces oreilles que se trouve le *Diis Manibus*, D. M. Au sommet du cippe et au sommet de la table se voit une coupe creusée dans la pierre. L'inscription est gravée sur la face principale (1), et l'une des faces latérales présente tantôt l'*ascia* (2), tantôt les instruments de la profession du mort.

Ces cippes, en forme d'autels, découverts à Bordeaux n'étaient qu'un monument indicateur de la sépulture; le tombeau, proprement dit, où le coffre se trouvait enfoui dans la terre et il était scellé par des crampons à la base du cippe (3).

Beaucoup de pierres funéraires étaient décorées sur la face antérieure de la figure du défunt représentée en bas-relief.

M. de Caumont fixe l'attention de la Compagnie sur un beau sarcophage chrétien qu'il a figuré dans le 6e. volume de son Cours d'antiquités monumentales. Il est en marbre gris, le couvercle et le coffre sont, chacun, d'un seul morceau, ornés

(1) On a publié tant d'épitaphes de tombeaux romains, qu'il serait superflu d'en traiter ici; il suffit de rappeler que ces inscriptions commençaient ordinairement par D. M. *Diis Manibus*, ou D. M S. *Diis Manibus sacrum*, qui étaient suivies du nom de la personne morte et quelquefois d'une notice des principales circonstances de sa vie.

(2) *L'ascia* est un instrument ressemblant à une espèce de dolloire, dont la figure se voit souvent sur les tombeaux accompagnée des mots *sub asciâ dedicavit*, mais on n'est d'accord, ni sur le motif qui les faisait placer, ni sur le sens des paroles qui s'y rapportent; on croit que la figure de cet outil et les mots *sub asciâ* indiquent que le tombeau a été dédié et placé sur le tombeau à l'intention formelle et précise du défunt, et en sortant des mains du sculpteur.

Voir le résumé d'archéologie par M. Champollion, dans l'encyclopédie portative. Tome second.

(3) Voyez les détails donnés dans la dissertation lue en 1826, à l'académie de Bordeaux, par M. Jouannet, sur les inscriptions funéraires découvertes dans l'enceinte antique de cette ville.

moulures d'une parfaite conservation, au milieu desquelles se

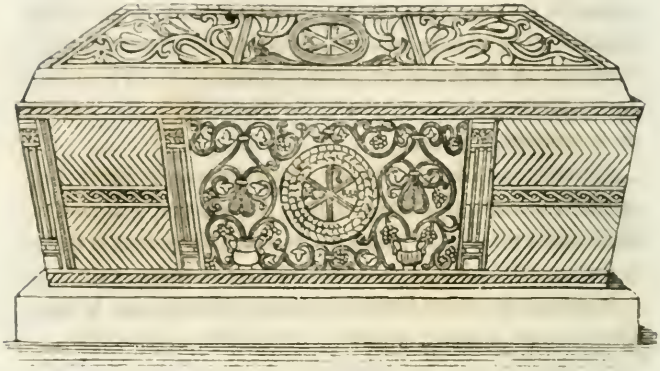

trouve représenté le monogramme du Christ. Ce beau sarcophage provient des cryptes de St.-Seurin. MM. Jouannet et de Caumont le croient antérieur au VIIIe. siècle et peut être du Ve. ou du VIe.

ÉGLISE ST.-SEURIN.

La Société s'est ensuite rendue à l'église de St.-Seurin, accompagnée de M. l'abbé Cirot; cette église est la plus ancienne de Bordeaux.

Dès la fin du IVe. siècle, au moment de l'introduction de la vie monastique dans les Gaules, des chrétiens fervents qui fuyaient le tumulte de la cité, vinrent fixer leur demeure autour de la nouvelle église bâtie hors de ses murs; un monastère se forma et occupa les environs du sol que les Romains avaient consacré à leurs sépultures; le séjour de la mort devint aussi celui de la pénitence et de la prière. Ce fut là le lieu de retraite que choisit St.-Seurin; l'auteur de sa vie nous le montre vivant au milieu de ces saints moines et ne sortant

de sa solitude que pour vaquer aux fonctions de son Épiscopat (1).

La Société est d'abord descendue dans la crypte de St.-Seurin et a reconnu que les colonnes de marbre qui supportent la voûte sont plus anciennes que l'édifice et proviennent vraisemblablement des monuments Romains de l'ancienne capitale des Bituriges Vivisques.

M. l'abbé Cirot a pris la parole et donné sur les curieuses cryptes de St.-Seurin tous les renseignements que pouvait désirer la Société. Nous allons essayer de reproduire cette improvisation en nous aidant de la description que M. Cirot a faite de l'église St.-Seurin et qu'il a publiée en 1840.

« La chapelle souterraine de St.-Fort, dit M. Cirot, qui n'était d'abord qu'un oratoire dépendant de l'église St.-Etienne, devint au IXe. siècle ce que nous la voyons aujourd'hui, une véritable petite église. Elle a sa nef, ses bas-côtés et son chœur ou sanctuaire. La partie de la nef que l'on peut considérer comme le sanctuaire, a la disposition ordinaire; elle est séparée des bas-côtés par un mur dans toute sa longueur; l'autre partie communique aux latéraux par une suite d'arcades à plein-cintre au nombre de quatre de chaque côté. On reconnaît facilement que ces arcades étaient autrefois supportées par des piliers carrés. On leur a substitué des colonilles de marbre peu en harmonie avec le style du reste de l'édifice et qui appartiennent à un temps de décadence dans la sculpture. Il est à croire qu'elles furent prises sur les lieux mêmes, et tirées de l'oratoire primitif où St.-Seurin fut enseveli. Deux autres colonilles, l'une qui supporte le tombeau de St.-Seurin, placée derrière le grand autel de l'église supérieure, l'autre qui est couchée aux pieds de l'église souterraine, appartiennent à

(1) M. l'abbé Cirot: notice sur l'église de St.-Seurin.

la même époque. Parmi les premières, trois ont des chapiteaux corinthiens et celle du latéral gauche un modillon du Bas-Empire. La voûte, malgré les ravages du temps et les réparations multipliées, laisse encore apercevoir ses anciennes peintures ; son fond de cinabre est parsemé d'étoiles blanches

« Au milieu de la nef était un autel en pierre très-simple et très-antique, qui pouvait bien être l'autel primitif de la Trinité, de Saint-Etienne ou de Saint-Seurin, ou du moins, qui l'avait remplacé. Il n'en restait plus qu'une caisse informe qui a été dernièrement enlevée et qui a ainsi laissé à découvert le tombeau de saint Fort placé derrière lui. On remarque dans ce tombeau deux parties bien distinctes. La plus ancienne est une caisse de pierre brute dont la rude simplicité n'est relevée que par un petit bénitier gothique, placé à l'un de ses angles et par un fronton en ogive romane accolé à la face la plus apparente du tombeau. Ce premier tombeau sert de base au nouveau dont le travail annonce la renaissance. Six colonnes placées deux à deux, à égales distances, soutiennent une caisse dont le plafond, divisé en deux plans, est orné de rosaces environnées de cordons symétriques et dont le dôme est à côtes de melon.

« Au fond de l'aile droite est un tombeau de pierre brute, reposant sur deux caisses de maçonnerie. Sa couverture est angulaire. Sur le devant, on voit un autel composé d'un massif et d'une pierre taillée en corniche qui en est la table. Cet autel qui nous donne une idée exacte de l'ancien autel de la nef, a sans doute servi à la célébration du saint Sacrifice.

« Au fond de cette même aîle, dans le mur, on découvre l'ouverture d'un tombeau, si toutefois l'on peut appeler tombeau plutôt que caveau, une caisse vaste et profonde, faite en maçonnerie et recouverte par une seule immense pierre taillée en forme de voûte. L'ouverture faite à ce tombeau, laisse apercevoir plusieurs têtes de cadavres mêlées à la terre et à des

débris de maçonnerie. Le conduit était placé à l'angle opposé du même mur, donnait entrée à un souterrain placé sous la chapelle St.-Jean : il est maintenant fermé.

« Le haut de l'aîle gauche nous offre aussi un tombeau adossé au mur latéral ; c'est celui de sainte Bénédicte. Il est enfoncé dans la terre de manière à ne s'élever que bien peu au-dessus du sol. Une caisse avec une couverture en forme de voûte, formée de pierres unies par du mortier, en fait l'ensemble. Il est entr'ouvert et laisse voir des débris et des ossements qui y ont été jetés, mais qui ne sont pas ceux de la sainte. On arrive à ce tombeau par quatre marches dont la pierre usée atteste l'antiquité et le fréquent passage des Pélerins.

« Il nous reste à parler de ceux plus curieux sous le rapport de l'art, que nous avons dernièrement extraits des fondations de la crypte. Ils sont au nombre de quatre. Le sol en renferme beaucoup d'autres ; mais ils servent de fondement aux murs ou aux colonnes ; qu'on remarque cette circonstance : elle est une preuve de plus de leur antiquité.

« Le premier de ces tombeaux adossé au mur latéral, est en pierre brute. Sa longueur est de près de deux mètres, sa largeur de ,6 décimètres, sa hauteur de 3 décimètres. Il ne renferme point d'ossements ; ils en avaient été tirés ou se sont réduits en poussière et mêlés à la terre que quelques ouvertures y avaient laissé pénétrer.

« Le second tombeau placé aux pieds de la chapelle, est d'un beau marbre bleu richement ouvragé. Il a plus de 2 mètres de long, sur 4 décimètres de large et autant de haut. La principale face de la caisse tombale offre un cadre environné de vigne, au milieu duquel se trouve une lance. Les deux faces latérales renferment deux arbres dont les branches se détachent à égale distance et à même longueur du tronc qui les porte. La pierre à sommet angulaire qui couvre le tombeau, est partagée en différentes sculptures : à droite et à gauche, on

voit des feuilles de palmier ; des écailles de poisson sur le côté le plus rapproché du mur, et sur le devant, d'autres arabesques du travail le plus achevé. Au milieu, se trouve le monogramme du Christ.

« Aux quatre angles du tombeau, on a sculpté des colonnes cannelées engagées, ayant leurs petits chapiteaux.

« Le tombeau le plus rapproché de ce dernier et à peu près des mêmes dimensions, est en marbre blanc. C'est le plus riche en ciselures. Sa couverture écaillée d'un côté comme celle du précédent, est ornée, de l'autre, d'arabesques. La face principale de la caisse est divisée en trois cadres ; celui du milieu renferme le même monogramme que nous venons de voir, mais avec plus de luxe et de travail. Au lieu d'un simple cordon, ce monogramme a, pour entour, la couronne triomphale des anciens *(Corona triumphalis)* ; une main sortant du milieu des deux draperies qui semblent s'écarter pour la laisser voir, la tient suspendue. Au-dessous du monogramme, on voit aussi deux étoiles. Dans les deux autres cadres, on a sculpté un vase d'où s'élèvent des ceps de vigne dont les branches, élégamment projetées et chargées de grappes de raisin, ne laissent aucun espace sans ornement. Deux oiseaux sont penchés de chaque côté sur le sommet du feuillage. Les angles du tombeau sont ornés de colonilles surmontées de petits chapiteaux à feuilles de vigne. La caisse de marbre en renfermait une seconde de plomb dans laquelle on a trouvé deux corps. Il n'en restait plus que des ossements desséchés, mais conservant parfaitement leur place naturelle. Le mouvement qu'ils ont subi a dérangé cet ordre, et une partie est tombée en poussière. Les ossements des doigts encore entrelacés, annonçaient que les mains avaient été jointes ; une petite croix latine d'argent massif y tenait encore noircie par une épaisse couche de terre. Dépouillée de cette enveloppe étrangère, elle a présenté à nos regards deux doubles rainures croisées, conduites dans le milieu des deux parties de

la croix et terminées dans le haut par un P ; en bas, et sur les côtés par des lettres difficiles à déchiffrer, et dont voici les traits encore marqués :

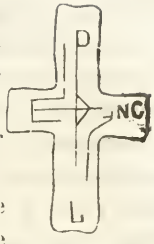

« Cette croix dont nous venons de dessiner la forme, était émaillée de couleurs diverses. Nous l'avons mise en regard des sceaux de Clovis tels qu'on les voit au bas des actes de dotation de l'Eglise de Saint-Hilaire, de Poitiers ; elle offre avec eux beaucoup de rapports. Sans vouloir pousser trop loin les conséquences de ce rapprochement entre ce sceau et la croix trouvée dans le tombeau, il est trop frappant, pour ne pas le faire remarquer.

« Le 4e. tombeau, placé dans l'aîle gauche, de marbre brut gris foncé, est le plus grand. Il a, sur deux mètres trois décimètres de longueur, cinq décimètres de hauteur et sept de largeur. Il renferme encore les débris d'ossements qui y ont été trouvés.

« Deux autres tombeaux de marbre ciselé ont été extraits, il y a déjà quelques années, du cimetière de St.-Seurin : l'un est au Musée des Antiques de Bordeaux, où nous venons de le voir ; la caisse de l'autre, seule partie qui en reste, renferme dans l'église supérieure, les Eaux Baptismales. Ce fragment mérite, par sa perfection, l'attention des visiteurs.

« Une grande question, continue M. Cirot, se présente maintenant à résoudre : A quelle époque appartiennent ces tombeaux ? Quels sont les personnages qu'ils renferment ?

« Ces tombeaux nous paraissent appartenir à la dernière époque de l'ère Gallo-Romaine qui précéda de bien peu le règne de Clovis et l'expulsion des Barbares de l'Aquitaine. On a vu le monogramme de Jésus-Christ, et on sait que le Labarum de Constantin en fut l'origine. Depuis, on le plaça sur les sépultures chrétiennes en y ajoutant l'alpha et l'oméga, symboles de

l'éternité. A Rome, il sert à distinguer les Martyrs ; et on l'a retrouvé dans ces derniers temps sur le tombeau de sainte Philomène. Dans la suite, amplifié, accompagné d'exergues, d'invocations et d'inscriptions, il se trouve sur beaucoup de monuments de siècles bien différents. Quoique la simplicité du monogramme puisse indiquer une époque plus reculée, ce n'est pas de là que nous inférons l'antiquité de ces tombeaux. Mais qu'on remarque la beauté du travail, la forme de la couronne, et on reconnaîtra la fin du Ve. siècle. Quant aux deux tombeaux bruts, ils appartiennent tout-à-fait à la décadence de la sculpture. Le mastic qui unit la caisse de ces tombeaux à leur couverture, a été mis depuis leur extraction du sol.

Quant à la seconde question, on peut dire avec certitude que les personnages qui y ont été ensevelis, sont des chrétiens et des hommes d'une haute dignité ; autrement on ne leur aurait pas donné la sépulture dans un lieu si saint et dans des tombeaux si magnifiques.

M. de Caumont prend la parole et insiste sur l'importance des tombeaux chrétiens des premiers siècles ; ceux de St.-Seurin sont d'une conservation parfaite et d'un grand intérêt ; il les compare à ceux qu'il a observés dans quelques villes du midi de la France et en Italie et dont il a donné la description dans le 6e. volume de son Cours d'antiquités.

La Société visite successivement les différentes parties de l'église supérieure, elle remarque la belle chaire pontificale placée près du sanctuaire. Le vieux sarcophage qui a renfermé les reliques de St.-Seurin et qui se trouve derrière le maître-autel ; les boiseries, les chasses et les bas-reliefs qui ornent les principaux autels, puis la nef et les chapelles des collatéraux. Dans l'une d'elles elle voit avec intérêt le sarcophage chrétien qui sert de cuve baptismale. Elle examine le beau portail

latéral du XIIIe. siècle, sur le tympan duquel on reconnaît le jugement dernier. J. C. est représenté sur son trône entre deux anges dont l'un tient la couronne d'épines et l'autre les clous. Derrière les anges se trouvent à genoux d'un côté la Vierge et de l'autre St.-Jean l'Evangéliste, sujet constamment reproduit à partir du XIIIe. siècle, ainsi que l'a prouvé M. de Caumont dans son Cours d'antiquités.

La Société termine son examen par les curieux chapiteaux du Xe. siècle qui se trouvent à la partie occidentale de l'église. L'un d'eux représente le sacrifice d'Abraham. Sur d'autres on remarque des monstres qui se représentent constamment sur les monuments de la France et de l'étranger. Une discussion s'engage entre MM. Desmoulins, de Clinchamps, Gaugain, Cirot, Branche, sur les sculptures de ces chapiteaux et sur les caractères d'ancienneté de cette partie de l'édifice. L'un des chapiteaux représente une espèce de tombeau sur lequel est une inscription. M. l'abbé Cirot promet d'en communiquer le fac-simile.

L'abbé LA CURIE,

Secrétaire.

Deuxième séance du 15.

Présidence de M. DE CLINCHAMPS, d'Avranches.

La séance est ouverte à 4 heures, au retour de la promenade archéologique, sous la présidence de M. de Clinchamps, membre du Conseil administratif de la Société.

M. Calvet, inspecteur du Lot, siége comme vice-président ; M. l'abbé La Curie tient la plume comme secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La parole est à M. Calvet qui présente un aperçu des voies romaines du département du Lot, et indique exactement leur direction et leurs abornements.

M. Desmoulins donne quelques renseignements confirmatifs sur ce que vient de dire M. Calvet.

M. Lagarde de Tonneins prend la parole et communique de son côté divers renseignements sur les voies du département de Lot-et-Garonne. Il discute la véritable position de la station *Fines* qui se trouve sur la route de Bordeaux à Agen. Il promet de présenter prochainement un travail complet sur cette station.

Une question importante avait été mise à l'ordre du jour celle de savoir *quel est le plan le plus rationnel à suivre pour la réduction des Statistiques monumentales.* M. de Caumont développe son système à ce sujet. Il croit que l'ordre géographique est le meilleur ; on m'a bien souvent, dit-il, adressé la question qui a été indiquée comme devant être l'objet de la discussion dans cette séance. Dernièrement encore M. Michon, ici présent, a bien voulu me consulter : je me suis toujours prononcé pour l'ordre géographique : je conçois que dans un travail qui n'embrasse qu'un canton ou bien dans ces monographies qui n'ont pour objet que les monuments les plus remarquables d'une région on puisse suivre l'ordre chronologique, mais la statistique monumentale d'un département, comme je la conçois, où tous les monuments grands et petits sont examinés, l'ordre chronologique est impraticable pour plusieurs raisons. Suivre une pareille méthode serait d'abord s'exposer à des redits sans nombre et ramener plusieurs fois l'attention sur les mêmes monuments, car un monument est souvent de plusieurs époques ; promener le lecteur d'un bout à l'autre d'un département pour assortir les monuments, de manière à le fatiguer et à le dégoûter de ces perpétuelles pérégrinations. L'ordre géographique au con-

traire satisfait à tout avec cette méthode si simple : une Statistique monumentale devient le livre obligé de tout voyageur qui veut parcourir avec fruit un canton ou une partie quelconque de son territoire.

En décrivant par canton les monuments d'un département le travail est plus facile, on est plus sûr de le conduire à bonne fin, il est presque impossible de ne pas faire beaucoup d'omissions quand on veut classer d'un seul jet tous les monuments d'un département. Je regarde donc l'ordre géographique comme le meilleur, *je le crois seul praticable.* J'ai dans un premier mémoire publié dans le Bulletin, donné un spécimen de l'ordre que j'ai suivi pour la statistique monumentale du Calvados, je m'en rapporte à ce spécimen.

M. Michon, d'Angoulême, partage l'opinion émise par M. de Caumont, il suivra la même marche que lui dans la Statistique monumentale de la Charente qu'il va publier et dont il distribue aux membres de la Société un spécimen imprimé.

M. Branche conçoit, dit-il, une statistique monumentale sur un plan moins analytique, moins *catalogue* et plus savant. Il veut que l'on procède par grande période d'art. Ainsi une statistique monumentale, au lieu d'être un dictionnaire géographique, deviendrait une histoire de l'art dans le pays dont on entreprendrait la description.

M. de Caumont répond qu'une statistique monumentale doit nécessairement comprendre, après la description des monuments rangés dans l'ordre géographique, un coup-d'œil d'ensemble, l'examen comparatif et raisonné de ces monuments : on trouverait dans ce corollaire ce que demande M. Branche, ainsi la synthèse serait jointe à l'analyse, les vues générales et philosophiques aux descriptions particulières des monuments de chaque localité.

M. Branche reproduit son opinion avec de nouveaux déve-

loppements ; elle est vivement combattue par MM. Michon et Calvet qui démontrent l'impossibilité de suivre l'ordre chronologique ; MM. Robert, de Chasteigner, de Clinchamps, Lacurie, Lamarque de Plaisance, parlent dans le même sens et répondent aux objections présentées avec beaucoup de talent par M. Branche.

M. de Caumont porte la discussion sur l'iconographie des monuments. Il est souvent difficile, dit-il, de se procurer des dessins bien faits, et cette difficulté arrête beaucoup d'archéologues qui ont réuni des matériaux pour la Statistique monumentale. Il faut alors, je crois, donner des détails d'architecture plutôt que des ensembles et pour cela la gravure

sur bois peut être d'un grand secours : avec elle on obtient beaucoup de netteté, on a cet avantage très-grand de pouvoir placer la figure dans le texte même, de frapper

ainsi instantanément et du même coup, les yeux et l'esprit. J'obtiens de la gravure sur bois, comme M. de Caumont, une grande précision dans l'exécution des détails même compliqués comme dans ces fenêtres.

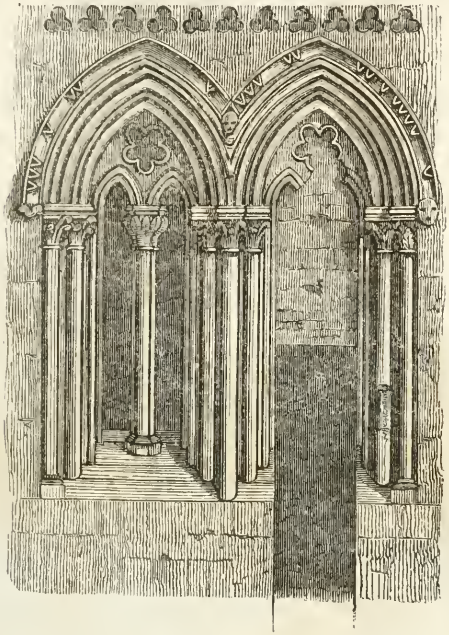

Quand il s'agira de vues d'ensemble, on sera sans doute obligé d'avoir recours à la gravure sur cuivre ou sur pierre ou à la lithographie ; cependant dans certains cas les planches d'un petit format sur bois seront bien suffisantes pour des vues générales : beaucoup d'églises de campagne offrent peu de complication dans leurs moulures, et d'ailleurs un grand nombre d'entre elles n'ont de remarquable qu'une de leurs parties comme

une tour, une porte, un ornement, etc., et le reste n'offre aucun intérêt.

Lors même que leur ensemble est intéressant, souvent elles ne sont pas assez compliquées de détails pour exiger un grand

format, et quand on choisit, comme je l'ai fait, l'in-8°., il ne faut pas sans raison donner de grandes planches.

Celles-ci devront, si l'on adopte l'in-8°., former un atlas séparé, à moins qu'on ne préfère les ployer et les réunir au texte. J'insiste pour qu'on choisisse le format in-8°. pour le texte, parce que ce format est plus portatif, et qu'une Statistique monumentale devra être le *vade-mecum* de tous ceux qui voudront parcourir le pays. Sans sortir de ce format, on peut en se servant de la gravure sur bois donner des vues

d'ensemble encore assez compliquées ; vous en jugerez par cette planche de ma Statistique monumentale du Calvados.

Après tout, ajoute M. de Caumont, l'in-8°. pour le texte et l'in-folio pour les planches seraient préférables au format

inférieur si l'on considère la question d'art ; pour moi j'ai envisagé avant tout la question de propagation de l'instruction monumentale, et l'on ne peut disconvenir que l'in-8°. n'ait toujours plus de popularité que l'in-4°.

L'heure avancée forçant de clore la discussion, on passe au vote pour obtenir une solution sur la question.

La Compagnie se prononce à *une très-grande majorité pour l'ordre géographique.* Elle laisse aux auteurs le choix du format selon qu'il faudra donner plus ou moins d'importance à la partie iconographique.

La séance est levée à six heures

Le Secrétaire,

L'abbé LA CURIE, de Saintes.

Première séance du 16 juin.

Présidence de M. JOUANNET.

Sont présents au bureau MM. Calvet, de Clinchamps, de Caumont, l'abbé de La Tour, Branche, Gaugain et La Curie.

Le procès-verbal de la seconde séance du 15, est lu et adopté après une rectification demandée par M. Lagarde de Tonneins.

La discussion est reprise sur les monuments de l'époque romaine.

M. Jouannet donne divers renseignements sur quelques *villa* dont il existe encore des vestiges, dans le département de la Gironde.

NOTE DE M. JOUANNET.

Plusieurs lieux situés sur les voies romaines sont dignes de notre attention, à cause des antiquités que l'on y a découvertes à différentes époques.

Sur la route de Bazas, nous remarquerons surtout *Saint-*

Médard-d'Eyran : on y trouva, en 1805, dans un champ où déjà l'on avait entrevu d'antiques vestiges, deux tombeaux en marbre blanc, l'un ayant deux mètres et quelques centimètres de longueur, et l'autre un peu moins de deux mètres. Sur la face du premier, l'artiste a représenté le sommeil d'Endymion, au moment où Diane, descendue de son char et guidée par un amour, contemple ce beau pasteur endormi. La frise, que partage en deux un carré lisse destiné à recevoir l'épitaphe, représente d'un côté le jugement de Pâris; de l'autre, les apprêts d'une chasse aux filets. Il est à remarquer que la tête d'Endymion et celle de Diane sont à peine dégrossies. Le second tombeau offre pour sujet Ariane endormie dans l'île de Naxos : le Bacchus appuyé sur un faune admire avec étonnement la jeune beauté; derrière le dieu, on voit son char en repos attelé de deux centaures; Erigone est près du dieu. La frise, partagée comme celle du premier tombeau par un carré lisse sans inscription, est décorée, à droite, du triomphe de Bacchus que l'on reconnaît aux lions qui traînent son char; à gauche, d'un buste vêtu de la trabée. Derrière le buste, une draperie qui le couvrait est soulevée par deux femmes armées d'une espèce de sceptre. La tête du buste et celle d'Ariane ne sont point terminées. Beaucoup d'autres personnages prennent part à la scène, dans ces deux tableaux allégoriques.

Nous croyons que l'absence d'inscriptions et les têtes de quelques-uns des principaux personnages à peine ébauchées, quand elles auraient dû être converties en portraits, permettent de conjecturer que ces tombeaux, qui paraissent être sortis des ateliers d'Italie, n'ont point servi aux personnes pour lesquelles on les fit venir. La sculpture de ces deux monuments appartient au IIIe. siècle ou à la fin du second.

Nous remarquerons, sur la voie antique d'Agen :

A Castres, dont le nom semble annoncer un établissement militaire, des fondations, des tuiles à parements, des médailles trouvées à différentes époques;

A Toulenne, une mosaïque, dont nous avons reconnu de faibles restes ;

A Langon, une quantité considérable de médailles du Bas-Empire, retirées, en 1788, d'une cave que l'on creusait près de la place ; des substructions en briques romaines, fouillées, en 1819, près la maison de ville ; d'autres médailles que l'on vient de découvrir ;

A Saint-Louberq, à Mazerac, à Puybarban, divers débris de la même époque ;

Enfin à Hure, une grande partie de ce petit bourg construite avec et sur des ruines romaines : l'église jadis fortifiée, le cimetière, les chemins adjacents et les maisons voisines reposent sur des mosaïques. Les anciens du lieu, soit véracité, soit propension à vanter ce qui n'est plus, prétendent qu'il y a peu d'années encore, il existait beaucoup d'autres pavés de ce genre, et que les plus beaux ont été détruits. Quoi qu'il en soit, parmi les mosaïques de Hure, il en est de recommandables par la variété de leurs couleurs et par l'heureuse combinaison de leurs dessins géométriques. L'un de ces pavés offre une particularité remarquable : la couche de ciment qui le supporte, épaisse de quarante-deux centimètres, est établie sur de grands carreaux en terre cuite, de plus d'un demi-mètre carré. Sous ces carreaux règnent différents canaux dont les piliers servent d'appui au carrelage, et ces piliers hauts de quarante-cinq centimètres reposent sur une autre couche de ciment. On ne peut méconnaître ici un véritable hypocauste, destiné à chauffer quelque étuve de bains, ou seulement des appartements supérieurs.

Outre ces mosaïques, on voit à Hure beaucoup de pavés plus communs, composés d'un simple enduit recouvert de cailloux et de fragments de tuiles semés au hasard, puis nivelés au rouleau. Un autre pavé, tout en grands carreaux de marbre blanc, trouvé à l'ouest de l'église près de la plaine,

annonce plus d'opulence. Les différents édifices auxquels ces pavés appartenaient ont été rasés jusqu'au sol ; mais leurs fondations permettent encore, dans quelques endroits, de suivre les distributions intérieures, et de s'assurer que tous ces appartements, de forme carrée, étaient d'une très-petite dimension. A la manière dont les ruines de Hure sont nivelées, on reconnaît aussitôt le subit ouvrage de la violence. Faut-il en accuser ces demi-sauvages du cinquième siècle, qui, dans le nom d'une commune voisine (*Puybarban*), semblent nous avoir laissé une autre trace de leur passage ?

Les médailles, les revêtements, les marbres de placage, ne sont pas rares à Hure. Parmi les médailles, nous n'en avons vu ni d'antérieures à Néron, ni de postérieures à Tétricus. Quant aux marbres, à l'exception de quelques fragments de vert antique, nous les croyons des Pyrénées.

La Chronique manuscrite de Bazas a parlé des antiquités de Hure, et quelques géographes venus depuis l'ont copiée. Ils ont cru reconnaître, dans les ruines de Hure, un temple d'Isis suivant les uns, d'Hygie selon d'autres. Pures conjectures, semblables à celles qui se reproduisent partout où l'on découvre des mosaïques ! On oublie trop que ces pavés furent autrefois d'un usage général, et employés indifféremment dans tous les édifices.

Les deux voies romaines de Bordeaux à Dax présentent aussi quelques points remarquables par leurs vestiges d'antiquité ; ils nous ont servi à jalonner le trajet de Bordeaux à *Salomacum*. Nous indiquerons maintenant sur l'autre voie deux endroits encore plus importants.

A Hins, petit hameau isolé, on a reconnu, à 30 mètres de la voie romaine, dans une prairie, les fondations d'une fabrique antique divisée en plusieurs pièces, des restes de pavés et de mosaïques, des médailles, des figurines, des poteries en débris, beaucoup de tuiles très-variées pour la gran-

deur et la forme. Nous y avons recueilli nous-même plusieurs médailles du Haut-Empire, et cinq petites statuettes assez bien travaillées, d'une argile blanche et très-fine (1). Il y a cinquante ans que l'on déterra, près du hameau, une grande pierre portant une inscription : il n'en reste que le souvenir. Long-temps respectée, elle a fini par disparaître, sans doute pour être employée dans quelque construction ; mais nous l'avons en vain cherchée.

Au-delà de Hins, près de La Mothe, petit bourg entouré de plusieurs *tumulus*, on a découvert, à vingt mètres de la voie antique et à la profondeur d'environ deux mètres, les fondations d'un édifice carré, de quatre mètres de côté. Au milieu, s'élevait un massif quadrilatère de 0m. 98 sur chaque face; à l'entour, on en a rencontré un nombre considérable de briques diverses, de fragments de plaques en marbre blanc, des débris de vases, quelques médailles d'Antonin et de Faustine. On doit ces découvertes aux fouilles pratiquées pour ouvrir la nouvelle route de la Teste à Bordeaux.

Nous venons d'indiquer les antiquités éparses sur les voies romaines du département : d'autres débris du même âge s'offriraient à nous, si nous suivions les vallées ; mais ce serait s'égarer dans les détails. On devine aisément que des campagnes si fertiles ont dû être habitées de tout temps. Nous nous contenterons donc de désigner sommairement les lieux où il se rencontre assez de ces débris, pour mériter d'être mentionnés.

(1) L'une représente une femme assise sur un siége à dossier et en jouc, elle allaite deux enfants. Cette figurine est commune dans les Gaule. (V. le Cours d'antiquités de M. de Caumont, tome 2e.). L'une autre représente une femme drapée avec goût, coiffée d'une espèce de voile ; elle semble porter des offrandes. Les autres sont des répétitions de cette figure une que Montfaucon nomme *Venus infera*.

Sur la rive droite de la Garonne, à la porte de La Réole, on a déterré plusieurs médailles, entr'autres un *Philippe* en or. Près de cette petite ville, sur le tertre du Mirail, on a trouvé beaucoup de ces tuiles à double parement, dont l'usage paraît avoir cessé au Ve. siècle; des briques rondes, semblables à celles que l'on employait dans la construction des étuves; des fondations, des murs en *simile*, un bassin en ciment, des marbres, des médailles.

Entre Gironde et Casseuil, on voit les ruines d'un vieux château connu sous le nom de *Château des quatre fils Aymon:* il n'en reste que la partie inférieure d'une tour carrée, dont les murs épais sont composés de débris romains; mais le sol environnant, tout bossué par les ruines qu'il recouvre, renferme une quantité considérable de tuiles à parement. Peut-être faudrait-il chercher ici le *Cassinogilum*, dont il est souvent question chez les annalistes de l'ancienne Aquitaine? Cette maison de campagne (*villa regia*) des souverains d'Aquitaine, ruinée pendant les guerres de Waifre, fut réparée par Charlemagne et devint l'une de ses résidences. C'est à *Cassinogilum* que, partant pour l'Espagne, il laissa son épouse Hildegarde: elle y donna le jour à Louis-le-Débonnaire (1).

Le bourg de *Caudrot*, situé sur la route de La Réole à Bordeaux, renferme, dans la maison d'un paysan, les restes d'une jolie mosaïque.

A Saint-Macaire, même route, dans l'ancien jardin des jésuites, nous avons reconnu les derniers vestiges de fondations et de mosaïques gallo-romaines. Autrefois les religieux qui

(1) Venuti a prouvé, dans ses savantes dissertations, que Casseneuil sur le Lot ne saurait être le *Cassinogilum* de Charlemagne. D'un autre côté, les ruines que nous indiquons, placées au levant de Caudrot sur le sommet d'un coteau, répondent par leur situation aux détails que nous ont laissés les annalistes.

habitaient ce couvent trouvèrent au même endroit des vases, des médailles et d'autres antiquités ; mais de cette découverte il ne reste que le souvenir.

Si des rives de la Garonne nous passions sur celles de la Gironde, nous n'y verrions que des vestiges trop douteux pour reconnaître certains endroits, dont les anciens auteurs ont cependant parlé avec quelques détails. A la vérité, des ressemblances de nom, de faibles traces et quelques vers d'Ausone ne permettent pas de douter que Blaye n'ait remplacé l'antique *Blavia*, et que Pauillac n'ait succédé au *Paulìacum* dont Ausone a fait mention dans ses Lettres à Théon. Mais où retrouver aujourd'hui le *Domnotonum* qu'habitait ce même Théon ? que sont devenus et le port de *Noviomagus*, et tant d'autres lieux dont il subsistait encore quelques souvenirs au moyen-âge ?

Pauillac nous fournit du moins une découverte assez récente, qui n'est pas dénuée de tout intérêt. Près de cette petite ville, en 1805, un paysan trouva en bêchant sa vigne dix-sept coins de bronze, recouverts d'une assez belle patine. Ces instruments, à peu près de même forme, ont trois lignes d'épaisseur moyenne, de quatre à huit pouces de longueur, dix lignes de largeur à la tête, et deux pouces au tranchant. Les plus courts ont un tranchant de deux pouces et demi. Ce tranchant, qui décrit une petite courbe, comparable à celle du tranchant de nos haches, ne manque pas d'élégance. Ces coins sont munis latéralement, et de chaque côté, d'un bourrelet saillant, épais d'une ligne, haut de trois, mais s'abaissant en mourant vers les deux extrémités, ce qui donne aux faces latérales la forme d'une longue feuille lancéolée. La trace du moule, car ses instruments ont été coulés, forme la côte de la feuille.

En 1825, près de Pauillac, dans Saint-Julien, on découvrit, à trois pieds de profondeur, une quantité beaucoup plus con-

sidérable de coins pareils, renfermés dans un vase qui malheureusement fut brisé. Cette dernière découverte est d'autant plus intéressante, qu'elle a procuré quelques instruments différents des premiers : ils ont six pouces de longueur, point de bourrelet; la tige, renflée au premier tiers de sa longueur, va de là en mourant vers les deux extrémités ; elle a près de onze lignes d'épaisseur au renflement : ces particularités donnent aux faces latérales la forme d'un fer de javelot. La partie antérieure du coin est évidée carrément des deux côtés, sur le plat de l'instrument et jusqu'au renflement ; à ce dernier point, le vide ménagé a trois lignes de profondeur : il était sans doute destiné à recevoir un manche.

La matière des coins de Pauillac est très-dure, sonore, prenant au poli un brillant très-vif; le tranchant paraît avoir été formé par frottement sur un corps plus dur ; le cuivre y est allié à l'étain, dans la proportion de dix à onze pour cent (1).

Passons maintenant sur les bords de la Dordogne ; nous trouvons sur la rive droite :

Bourg, cité par les auteurs de la basse latinité. — Il y a quelques années qu'en creusant devant la maison de ville, on rencontra des sépultures antiques, des lacrymatoires, des médailles. Près de Bourg, les fertiles palus de l'anse de Barbanson renferment beaucoup de fondations et de débris romains.

Fronsac, au confluent de l'Ille et de la Dordogne. — Le sommet du tertre et sa pente méridionale offrent des débris de tuiles à double parement. Dans l'église paroissiale, il existe un grand et beau chapiteau antique de marbre blanc ; on en a fait un bénitier.

(1) Mon savant ami feu M. Brard en a fait l'analyse.

Saint-Émilion, à l'est de Fronsac, sur la Dordogne. — Près des murs, non loin de la chapelle de la Madeleine, on montre les derniers vestiges d'une antique *villa* que, sur la foi de quelques titres du XVe. siècle, on croit être le *Lucaniacum* d'Ausone (1). Nous n'avons retrouvé de cette habitation qu'un pan de mur, des ciments, des marbres épars, un fragment de pilastre, un bout de frise que décore un rameau de vigne sculpté en demi-relief. D'autres traces de l'époque gallo-romaine existent aux environs : à deux pas, autour de la chapelle de la Madeleine, on voit une grande quantité de tombeaux creusés dans le roc ; il s'y est trouvé des médailles. Au pied du petit coteau, vers le couchant, à côté d'une autre chapelle nommée *N.-D.-de-Mazeau*, chapelle dont le peuple attribue la fondation à Éléonor de Guienne, bien que l'architecture de l'édifice annonce un monument du XVIe. ou du XVIIe. siècle, nous avons vu des tronçons de colonilles de marbre gris, quelques médailles du Bas-Empire et un vase en pierre calcaire, trouvés à l'endroit ; on a fait du vase un bénitier. Il y a une cinquantaine d'années que, sur le même emplacement, on découvrit une mosaïque, des sépultures et plusieurs vases cinéraires.

La rive gauche de la Dordogne nous offre, entre autres endroits remarquables par leurs antiquités, les communes d'Eynesse, de Pessac, de Ruch et de St.-Aubin.

A Pessac, au château de Bidasse, on a déterré dans les jardins quelques pavés antiques, des revêtements, un petit taureau en bronze. A Saint-Aubin, au-dessus de Bramnes, la plaine de *Labrie* renferme des mosaïques et des substructions au milieu desquelles on découvrit, il y a déjà plusieurs années,

(1) D'autres placent le *Lucaniacum* d'Ausone à Lugagnac ; mais cette opinion ne saurait s'accorder avec les détails que le poète lui-même nous a transmis. Ces mêmes détails, au contraire, peuvent très-bien convenir à la localité que nous indiquons.

un plat de bronze orné de sujets en relief, avec un anneau antique dont la pierre représentait une tête : l'or seul de la monture fut vendu 75 francs. Eynesse et Ruch renferment aussi des substructions, des sépultures, des mosaïques gallo-romaines.

Nous rangeons encore, parmi les souvenirs que les Romains ont laissés dans le département, ce que de vagues traditions publient sur une foule d'endroits où l'on prétend qu'il a jadis existé des villes : erreurs provenant de la fausse interprétation du mot *villa*.

La prétendue ville de *Talbot*, sur le Drot, commune de de Morizès; celle de *Gabaret*, à Saint-Louberq près de Langon; celle de *Camillac*, à Léogeats sur le Ciron; celle de *Galbesse*, arrondissement de La Réole; celle de *Paupelune* près de Saint-Ciers-la-Lande, et beaucoup d'autres ont été des *villa* romaines, à en juger du moins par les débris qu'elles nous ont offerts. Nous remarquerons, à cette occasion, qu'alors les riches propriétaires fixaient volontiers leur séjour dans les vallées; tandis qu'au moyen âge ils préférèrent les sommets escarpés. Cette différence, suite inévitable du régime féodal et des guerres, peut quelquefois aider l'observateur à reconnaître l'âge des ruines qu'il étudie.

M. Ferdinand Leroy nomme parmi les anciennes mosaïques de la Gironde celle de Longeais découverte depuis deux mois. La difficulté de les arracher au sol sur lequel elles sont assises a seule empêché leur transport à Bordeaux. Il a, dit-il, conseillé au maire de cette commune de les recouvrir d'un plancher afin d'attendre un moment favorable à leur enlèvement.

M. Ferdinand Leroy, revenant sur la question des *arènes*, présente des dessins de l'amphithéâtre de Bordeaux connu sous le nom de palais de Gallien pris sur d'anciennes gravures faites à une époque où ce monument n'était point aussi ruiné.

Un membre demande que dans un travail sur les arènes du midi on étudie surtout pour obtenir des points de comparaison, celles de Capouë, de Verone, d'Espagne et d'Istrie. M. l'abbé de La Tour et M. Jouannet parlent sur cette question, la discussion est déclarée close.

M. Ferdinand Leroy prie la Société de ne pas imputer à l'administration municipale de Bordeaux, le rapide déclin où tombent les arènes de cette ville. Toutes les mesures prises jusqu'à ce moment pour obtenir des propriétaires de ce précieux monument sa vente ou sa conservation ont été malheureusement impuissantes.

M. Calvet donne divers détails sur le théâtre romain de Cahors et sur les fouilles qu'il y a fait exécuter il y a quelques années. Il présente à l'appui le plan et les coupes de cet édifice. Il parle ensuite de la belle arcade des thermes romains de la même ville qui subsiste encore, en demandant que la Société française émette le vœu que la ville ou le département fasse l'acquisition de ces précieuses ruines. L'assemblée *adopte à l'unanimité cette proposition.*

On passe ensuite à la question de savoir quels sont les caractères qui peuvent faire distinguer les sépultures gallo-romaines de celles de l'ère mérovingienne. M. D. Branche donne lecture d'un mémoire étendu envoyé par M. Moutié, de Rambouillet, sur un cimetière Mérovingien trouvé à la Butte-aux-Gaegans, près Houdan (*Seine-et-Oise*). Un atlas remarquable représentant les divers objets trouvés dans ces tombeaux accompagne le mémoire qui est entendu avec un vif intérêt.

M. Jouannet pense qu'une partie des objets figurés dans l'atlas de M. Moutié doivent être gallo-romains, et remarque surtout dans les urnes une ressemblance frappante avec celles qu'il a trouvées dans le cimetière gallo-romain de Terre-Neigre

à Bordeaux. Mais d'autres objets lui paraissent appartenir à l'époque mérovingienne. Cette différence d'ailleurs s'explique très-bien si l'on songe que les cimetières gallo-romains ont long-temps servi aux guerriers mérovingiens.

M. de Caumont parle des cimetières, présumés mérovingiens, découverts sur plusieurs points de la France : on y voit des objets qui ont un tel rapport avec ceux de l'époque romaine qu'il éprouve une grande hésitation quand il s'agit de se prononcer : mais il est certain que beaucoup de cercueils en pierre classés comme romains ne sont que des Ve., VIe., VIIe., VIIIe. et IXe. siècles. On y trouve assez ordinairement des agraffes et des sabres à un seul tranchant semblables à celui-ci.

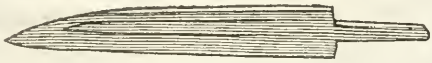

M. Rozan signale une découverte de tombeaux anciens dans le département de Lot-et-Garonne.

M. Calvet fait l'historique d'un monument très-curieux, aujourd'hui déposé au musée de Cahors. C'est un long morceau de marbre au centre duquel on voit le monogramme du Christ dans un encadrement circulaire, et qui est orné sur sa longueur de différentes arabesques. Ce beau fragment paraît avoir fait partie du *ciborium* d'une église de l'époque de Constantin. M. Calvet promet d'envoyer une notice sur cet objet infiniment curieux et d'en faire parvenir un dessin. M. de Caumont qui a vu ce fragment au musée de Cahors insiste sur le haut intérêt qu'il présente.

M. l'abbé Michon donne lecture d'un fragment de sa Statistique monumentale de la Charente, qu'il intitule de *l'avenir de l'architecture.*

M. Lagarde présente l'histoire qu'il a faite de la ville de

Fonneins et qu'il a récemment publiée, il reçoit à ce sujet les remerciements de la compagnie.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire-général,

D. BRANCHE,

Inspecteur de la Haute-Loire.

VISITE DES ARÈNES CONNUES SOUS LE NOM VULGAIRE DE PALAIS GALIEN.

16 *juin* 1842.

Présidence de M. CALVET, inspecteur des monuments du Lot.

La Société se réunit à 2 heures, sous la présidence de M. Calvet. M. Robert remplit les fonctions de secrétaire sur l'invitation de M. Branche, secrétaire-général de la session.

Elle se rend aux ruines des arènes connues sous le nom de *Palais Gallien :* arrivée devant les ruines, elle entend le résumé suivant que fait M. de Caumont dans le 3e. volume de son Cours d'antiquités.

Amphithéâtre de Bordeaux.—L'amphithéâtre de Bordeaux, auquel on donne vulgairement le nom de *Palais Gallien,* mais que les titres du moyen âge désignent sous celui d'*Arènes*, offre des murs en blocage revêtus extérieurement de petites pierres dont les dimensions sont constantes pour la hauteur, mais varient pour la largeur. Dans la seconde partie de mon Cours, j'ai désigné ce revêtement sous le nom de *petit appareil allongé* (1). Des cordons de briques, espacés d'environ 80 centimètres les uns des autres, dessinaient des lignes

(1) Voir le 2e. volume, page 165, et la pl. XVII

horizontales de couleur rouge sur les pierres grises de ce revêtement. Les cintres des arcades étaient formés de pierres cunéiformes alternant avec des briques posées de champ.

« A l'extérieur, le monument offrait deux étages surmontés d'un attique. Il avait 62 pieds de hauteur.

« L'arène avait, selon le calcul de M. Jouannet, 231 pieds sur 165, et l'on estime à 87 l'épaisseur des massifs supportant les siéges de la *cavea*, ce qui donnerait 405 et 339 pieds pour les deux diamètres de l'ellipse hors œuvre.

D'après les observations faites par M. de la Bastie (1), à une époque où il existait beaucoup plus de vestiges de cet édifice qu'aujourd'hui, les gradins de l'amphithéâtre étaient supportés par six murailles circulaires et concentriques, entre lesquelles régnaient plusieurs galeries parallèles. 60 arcades environ donnaient accès à la galerie extérieure, comme à Arles, et deux grandes portes servaient d'entrées principales aux extrémités de l'ellipse. Sur ces 60 arcades, il y en avait 30 qui correspondaient à des passages se prolongeant jusqu'à une galerie pratiquée entre le troisième et le quatrième mur où ils s'arrêtaient. Dix seulement traversaient cette galerie pour se rendre sur le *podium*. Presque tous les amphithéâtres nous offrent à peu près la même disposition.

« Il est probable que les 30 autres arcades de la galerie du pourtour correspondaient à des escaliers montant au second étage. La Bastie n'en parle pas, sans doute parce que ces escaliers étaient complètement ruinés de son temps; mais en raisonnant par analogie, nous pouvons hardiment en admettre l'existence (2).

« Les portes principales aux extrémités de l'ellipse se

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XII.

(2) La Bastie croyait, en considérant les murs qui avaient soutenu les gradins et certaines cavités qu'on y voyait, que ces gradins avaient pu être en bois portés sur des planchers et des poutres; cette opinion ne me paraît guère admissible.

trouvaient entre deux portes plus petites, se rendant également dans l'arène ; elles ne communiquaient point avec la galerie extérieure, ce qui prouve qu'elles étaient destinées à l'introduction des combattants et des animaux.

« En 1772, on ne distinguait plus que les deux grandes entrées situées à l'ouest et à l'est ; mais il est probable qu'il y en avait eu deux autres aux extrémités du petit axe de l'ellipse. La grande entrée occidentale est la seule qui subsiste à présent, elle est encore entière ; je l'ai dessinée avec soin, lors de mon premier voyage à Bordeaux, il y a 12 ans. La porte principale a 27 pieds de hauteur sur 18 de largeur ; elle occupe le centre d'une façade ornée de pilastres, qui forment une saillie de 3 pouces sur la muraille. Au-dessus de cette porte existe un second ordre dans lequel on remarque une fenêtre cintrée entre deux arcades bouchées ; le tout est couronné par une corniche avec des consoles, surmontée d'un attique. Cette ordonnance était la même dans tout le pourtour de l'édifice.

« Le premier ordre est regardé comme Toscan, et le second comme appartenant au Dorique ; quoiqu'ils n'offrent pas les caractères distinctifs de ces deux ordres.

« Ce qui frappe dans la décoration du monument, c'est le parti qu'on a tiré de la brique pour figurer les moulures et les saillies des entablements. Les chapiteaux des pilastres sont formés de briques, et cette opposition de la couleur rouge sur le gris de la pierre a dispensé d'un travail plus difficile, en produisant autant d'effet que des reliefs, même assez considérables.

« On s'accorde à penser que l'amphithéâtre de Bordeaux fut commencé vers le milieu du IIIe. siècle, sous le règne de l'empereur Gallien ; c'est effectivement à cette époque et dans le siècle suivant que l'emploi de la brique devint ordinaire dans les constructions gallo-romaines (1). »

(1) Cours d'antiquités monumentales, tome III, pages 474 et suiv.

M. Branche appelle l'attention de la Société sur une circonstance toute particulière à l'amphithéâtre de Bordeaux, savoir, que les espaces compris entre les murs qui forment les six arcades de la porte d'entrée affectent à droite et à gauche de ces arcades la forme circulaire, au lieu d'être carrés comme dans tous les autres.

M. Branche remarque l'analogie qu'offre l'ensemble de la façade avec celles des églises romanes qui sont ordinairement composées, comme celle-ci, au 1er. étage, d'une grande arcade en plein cintre, et au-dessus de trois arcades aussi plein cintre, dont l'une ouverte et les deux autres séparées de la première par des pilastres.

La Société émet le vœu que la ville de Bordeaux fasse dégager les deux côtés de cette porte. Il suffirait, pour cela, de donner à la rue dont elle fait partie, du côté de la rue Paulin, la largeur qu'elle a de l'autre côté ; l'aspect du monument serait bien plus convenable. On pourrait en embrasser l'ensemble si la ville prenait cette mesure dont l'exécution exigerait bien peu de dépense.

Ces ruines ont été décrites avec soin par M. Jouannet ; elles ont été figurées dans l'atlas du Cours de M. de Caumont.

La Société fait ensuite une visite à M. Monsau dont la propriété est attenante au Palais Gallien, et dans le jardin duquel est enclavée en partie la porte qui vient d'être l'objet de son attention. Elle se plaît à reconnaître le soin que M. Monsau apporte à la conservation de cette ruine, elle a déjà eu l'occasion de remarquer le talent de cet artiste dont le crayon a reproduit avec bonheur plusieurs des monuments de la Gironde ; elle est heureuse de lui adresser des éloges bien mérités.

Le Secrétaire,

Jules ROBERT, de Bordeaux.

Seconde séance du 16 *juin* 1842.

Présidence de M. Calvet.

La visite des arènes terminée, la Société rentre dans le lieu ordinaire de ses séances.

M. Calvet occupe le fauteuil. M. Branche, secrétaire-général, invite M. Robert à remplir les fonctions de secrétaire.

On remarque parmi les membres : MM. Roullet, premier président de la Cour royale, qui est prié de prendre place au bureau, MM. Bessière, Monsan, et M. Bonrrière, architecte du département de Lot-et-Garonne.

M. Branche donne lecture du procès-verbal de la séance du matin qui est adopté.

M. de Caumont engage la discussion sur ces temples romains et surtout sur celui de Bordeaux, connu sous le nom de *Piliers de tutèle*, et détruit par ordre de Louis XIV. M. Jouannet indique la destination de ce temple dédié à la déesse tutélaire de la ville. M. Lagarde donne des détails relatifs à un autel votif, découvert à Agen, et dédié à la même divinité. Un autel semblable avait été trouvé à Périgueux par M. de Taillefer.

M. Rauzan promet une notice sur un temple antique à Meillan.

M. Lagarde discute la position du temple de *Vernemetis*, indiquée par quelques auteurs sur les bords de la Garonne. On avait long-temps cru que ce temple était situé à Preignac. Rien n'appuyait cette assertion. Les découvertes faites à Hure, et principalement celle d'une belle mosaïque font supposer à M. Lagarde que c'est à ce lieu qu'on pourrait désormais attribuer la place de Vernemetis. De nouvelles découvertes pourront confirmer ou combattre cette hypothèse?

M. Rauzan rappelle la voie romaine de Hure à Meillan. Sur

cette route est situé le bourg de St.-Martin-des-Mas qui contient quelques antiquités, et dans lequel surtout les médailles romaines abondent, ainsi que le prouve le fait suivant. Un taillandier aurait pu en avoir un hectolitre qui lui aurait servi à faire de la soudure. M. Rauzan cherche à déterminer un point intermédiaire de cette voie. Jusqu'à ce jour on avait supposé que la voie passait par le village de Lamarque. Ce village est situé dans un bas fonds, il lui paraît impossible que les Romains aient pu choisir pour la route un terrain bourbeux et sans consistance, il serait plus naturel de la placer sur la hauteur voisine. La route se dirigeait de Meillan sur Bayonne, en passant par Damazan, Cahors et Linéville.

M. de Caumont présente, au nom de M. Commarmond, une inscription chrétienne trouvée récemment à Lyon. M. le directeur cite, à cette occasion, les autres inscriptions des IVe., Ve. et VIe. siècles, trouvées dans cette ville, et qu'il a soigneusement relevées : il parle aussi de celles de la même époque qu'il a étudiées à Trèves dans le musée d'antiquités.

M. l'abbé Roux, professeur d'archéologie à l'Argentière (Loire), rend compte de son Cours d'antiquités, il promet une description de l'abbaye de Saligny. Il envoie une notice sur l'église de St.-Bel, près Lyon.

M. Anatole de Barthélemy écrit comme inspecteur de la Loire, pour prévenir que le vieux manoir de Talaru-Chalmazel est menacé de démolition. Il réclame de la Société l'emploi de son influence afin de prévenir un pareil résultat.

M. Guillory, président de la société industrielle d'Angers, informe la compagnie des travaux archéologiques exécutés dans le département de Maine-et-Loire.

M. l'abbé Peyre, ancien vicaire-général d'Avignon, annonce que M. Prosper Renaud, architecte du département, a déjà dessiné plusieurs édifices et qu'il a dirigé la réparation de plusieurs d'entr'eux. M. Peyre demande que M. Renaud soit nommé à sa place inspecteur du département de Vaucluse.

M. l'abbé Audierne s'excuse de ne pouvoir se joindre à la Société. Il envoie la lettre suivante :

LETTRE DE M. L'ABBÉ AUDIERNE.

L'abbaye de Brantôme, appartenant au département de la Dordogne, est abandonnée depuis près d'un demi-siècle. Eglises, cloîtres, bâtiments, terrains, tout annonce des ruines prochaines. La ville n'a qu'une chapelle pour la célébration du culte : depuis long-temps, elle réclamait l'église du couvent. Ses vœux vont être exaucés : le Conseil général a daigné la lui abandonner, et j'ai l'espoir qu'à ce généreux abandon, il joindra encore celui des cloîtres, de l'ancienne sacristie et de plusieurs bâtiments qui serviront de presbytère. Je voudrais que le couvent fût respecté : peut-être le Conseil général animé des meilleurs sentiments, nous écoutera-t-il ? Dans tous les cas, nous sauverons l'essentiel, le clocher, l'église et ses cloîtres. Ce sera un bienfait pour la science, pour l'art et pour la religion. Son excellence a daigné accueillir mon travail avec bienveillance, et aux éloges qu'elle veut bien me donner elle ajoute une promesse de fonds pour une restauration. J'ai l'honneur d'envoyer ma notice à la Société.

L'église de Sarlat, monacale d'abord, ensuite cathédrale et aujourd'hui paroissiale, est un monument curieux. On y remarque divers styles d'architecture ; mais la nef et les bas-côtés ont été construits en 1507 par un Biron, évêque de Sarlat.

Nous avons déjà obtenu des fonds pour la restaurer : le ministre en a promis d'autres pour une restauration complète.

St.-Cyprien, ancien prieuré dans l'arrondissement de Sarlat, possède une vaste église du XVIIIe. siècle. De nombreux souvenirs s'y rattachent : c'est dans cette église qu'a été déposé

le cœur de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, son bienfaiteur. Il était né au château de Laroque, voisin de St.-Cyprien. Non loin de là on rencontre de nombreuses ruines romaines que M. Jouannet, notre savant ami, a explorées avec tout le succès qu'on peut attendre de son beau talent.

Le ministre m'a demandé une notice sur cette église ; je vais l'envoyer et j'en attends un heureux résultat. Ainsi nos monuments sont en voie de réparation. M. le préfet m'a toujours puissamment secondé, et jamais nous n'avons réclamé en vain auprès de son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

J'ai cependant des regrets à former ; ils sont excités par la dégradation toujours croissante de nos monuments antiques. Notre tour de Vésonne se détériore ; notre amphithéâtre dépérit chaque jour. Quel moyen employer pour les consolider ? des fonds : où les prendre ! J'ai cependant le projet de faire un rapport sur leur état actuel : en l'envoyant à son Excellence, peut-être obtiendrons-nous quelques secours. Je désirerais qu'on pût seulement replacer les petites pierres cubiques qui manquent. Ce travail ne serait pas très-coûteux.

Nos pierres druidiques disparaissent journellement. On les brise pour les routes, ou bien encore les maîtres de forge s'en servent pour leurs fourneaux. Là où il en existe beaucoup, la perte n'est pas aussi grande : mais elle devient plus sensible là où il y en a moins.

Pourrait-on les faire classer parmi les monuments historiques ? je le pense : on les conserverait ainsi en les mettant sous la protection et la sauve-garde des maires.

Je vais vous entretenir d'une découverte toute récente. Les détails seront courts : le dessin des objets accompagne mes notes.

Sur la route de Périgueux à Ribéra, dans une commune qu'on nomme Tocane, en ouvrant un chemin de grande communication, on a trouvé des constructions : les tuiles ou briques,

le ciment, les débris de poterie, indiquaient évidemment une *villa* romaine. Je m'y transportai et je reconnus une habitation antique. Il existe encore avec son pavé en ciment parfaitement conservé, la base d'une vaste tour octogone dont chaque face offre quatre mètres de largeur. Elle était construite en petites pierres à l'extérieur. La route a un peu détérioré ce qui reste : à l'opposé de cette tour, à une distance de cinquante mètres environ, on a trouvé une cuve ou *lavacrum* qu'on a détruite. On voit encore sur une grande étendue, des pavés en ciment. Pour faire ces pavés, on avait commencé par couvrir le sol de briques, et sur ces briques on avait étendu une couche de gros ciment ; et par-dessus ce ciment, un ciment plus fin. A côté de ces débris antiques, on a découvert une quantité de tombeaux en briques ou en pierres. Ceux faits en briques étaient plus anciens : on y trouvait presque toujours quelques objets dont vous verrez le dessin. Des briques ornées servaient à un tombeau d'enfant. J'ai fait ouvrir devant moi plusieurs de ces tombeaux, j'en ai retiré des agrafes en bronze. Une grande agrafe que j'ai dessinée était ornée d'une incrustation de vert et de rouge : Dans le même tombeau étaient un verre, un peigne, une agrafe et un grand poignard. Les tombeaux sont en très-grand nombre dans ce lieu : nous comptons faire faire de nouvelles fouilles qui pourront nous éclaircir sur leur origine, si toutefois la lumière peut sortir d'un tombeau.

Le pays est riche, il est arrosé par les eaux de l'Isle. Non loin de cette habitation antique, j'ai cru apercevoir dans la rivière des restes d'un pont fort ancien. A une lieue de Séez, j'ai vu trois dolmens bien conservés et plusieurs haches celtiques trouvées dans leur voisinage.

M. Béchade, percepteur à St.-Barthélemy, près Remiremont, se plaint du peu de zèle qu'apportent les curés et les maires de son arrondissement dans l'exécution des mesures re-

commandées dans les circulaires qui leur sont envoyées. La plupart n'y répondent pas. M. Béchade demande que la Société nomme pour chaque canton une personne chargée de le parcourir et de transmettre à la Société des renseignements sur les travaux qui s'y exécutent, il offre sa coopération pour le canton de Seiche.

M. Calvet, président, offre de remercier M. Béchade, il annonce que plusieurs personnes de l'arrondissement de Marmande se sont réunies pour décrire et conserver tous les édifices de cet arrondissement. Il demande que M. Béchade s'adjoigne à cette réunion.

M. Moreau, de Saintes, inspecteur des monuments de la Charente-Inférieure, envoie le procès-verbal des opérations de la commission nommée par le ministre, relativement à la conservation de l'église Notre-Dame de St.-Palais. — Dépôt aux archives, remerciements à M. Moreau.

M. Bourrière promet des renseignements sur les édifices historiques du département de Lot-et-Garonne.

M. Calvet cite le fait suivant: la commune de Monceaux a voté, pour 1843, une somme de 363 fr. destinée à réparer une tour remarquable qu'elle possède. Des souscriptions particulières sont ouvertes, et la commune veut s'imposer pour 1844-1845.

La Société désire encourager de pareils exemples. Pour arriver à ce but, elle décide que désormais tous les faits de ce genre portés à sa connaissance seront publiés dans le Bulletin monumental.

M. La Curie cite l'église de Sablonceau, classée par le ministre: sur une dépense de 4,600 fr. La commune a fourni 2,700 fr.

Un particulier s'engage à meubler, si on la rend libre, la crypte de St.-Eutrope, à Saintes.

M. Gaugain rapporte qu'à Ouistreham (Calvados), la fabri-

que a réuni 15 à 1,800 fr. Le Ministre a accordé 6,000 fr. Un architecte de Paris va être envoyé pour réparer cette église.

M. Lamarque cite la commune de Cadarsac, la plus petite du département de la Gironde, qui, avec 800 fr. d'impositions annuelles, a fait 1,000 fr. de dépenses pour réparer son église.

L'ordre du jour amène l'examen de la question suivante : *Quel parti pourrait-on tirer de la mosaïque pour l'ornementation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur?* M. de Caumont dit qu'il ne connaît en France qu'un tableau en mosaïque ; il existe dans la petite église de Germiny-sur-Loire, mais que l'Italie en est encore très-riche. Ce genre d'ornementation ne paraît à plusieurs membres que très-peu susceptible de développement dans l'état actuel de nos arts. Tout au plus serait-il possible de varier dans l'appareil les couleurs des pierres en leur donnant une disposition qui servît à décorer les murs et les voûtes.

M. Branche cite à cette occasion le fait suivant qui lui a paru intéressant pour l'histoire de la mosaïque en France : un moine de la Chaise-Dieu, Guinamundus, fut appelé en 1060 par l'évêque de Périgueux, Guillaume de Monbaron, pour décorer l'église de St.-Fort. Les premiers mosaïstes vénitiens connus ne datent que de 1071 ; les mosaïstes nous viendraient donc directement de Bysance.

M. Branche amène la discussion sur les mosaïques extérieures, il cite un grand nombre d'églises d'Auvergne recouvertes d'un appareil de pierres volcaniques qui ressemble beaucoup à de la marqueterie. On y rencontre des figures héraldiques.

Suivant M. Calvet, le Périgord et le Quercy seraient entièrement dépourvus de mosaïques semblables.

MM. Bourrière et Lamarque prennent part à la discussion. Il résulte de leurs observations que les églises de l'Agenais ne contiennent pas de mosaïques proprement dites, que cependant quelquefois les briques ont été employées pour l'ornementation extérieure.

M. La Curie propose une question sur l'appareil réticulé, il demande si cet appareil n'était pas destiné à prévenir les lézardes dans les murs. M. Calvet cite des édifices dans lesquels il a été employé comme ornement.

M. de Caumont cite de son côté un grand nombre d'exemples de cet emploi tant en France (aquéducs de Lyon) qu'en Italie (murailles de Rome près des jardins de Saluste) ; il ne voit pas que la solidité des murs ait pu être augmentée par l'emploi de cet appareil qui d'ailleurs ne s'appliquait *qu'en revêtement.*

Par suite de la citation relative aux murs de Rome : la discussion se trouve incidemment appelée sur l'âge des diverses parties de l'enceinte murale de cette capitale de l'ancien monde. M. de Caumont communique plusieurs croquis qu'il a faits, notamment un dessin très-curieux des arcades pratiquées dans les murailles à l'entour du camp Prétorien : M. de Caumont est étonné que personne encore n'ait publié de mémoire sur ces curieuses murailles dont il n'aurait pu se procurer de dessin nulle part s'il ne les avait dessinées lui-même. Les itinéraires, même celui de Nibby, ne donnent aucun détail sur l'enceinte murale de Rome, tandis qu'ils reproduisent tous des descriptions de monuments mille fois décrits et dessinés.

M. de Caumont parle ensuite des murailles en briques qui règnent à gauche de la porte St.-Jean de Latran en se prolongeant vers Ste.-Croix en Jérusalem. Il demande si ces

murs dans lesquels on trouve une longue suite d'arcades

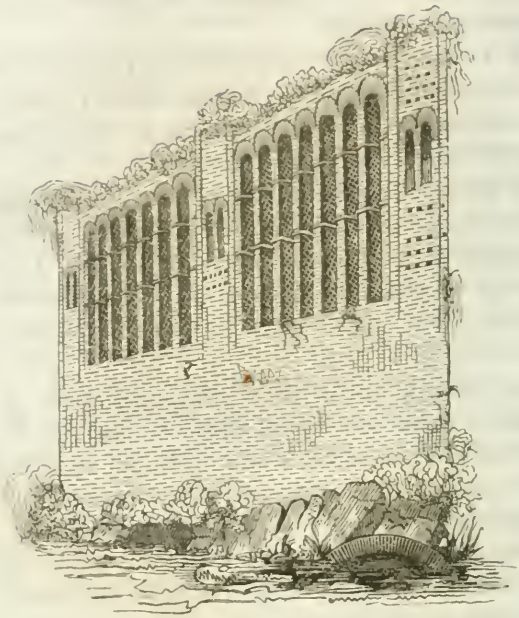

doivent bien être rapportés au temps d'Aurélien comme le font la plupart des antiquaires de Rome. Enfin il montre des croquis de plusieurs tours de cette enceinte murale qui sont presque toutes carrées, plus ou moins ressemblantes à celle-ci

qu'il a dessinée près de la porte *Salaria*, et des dessins de quel-

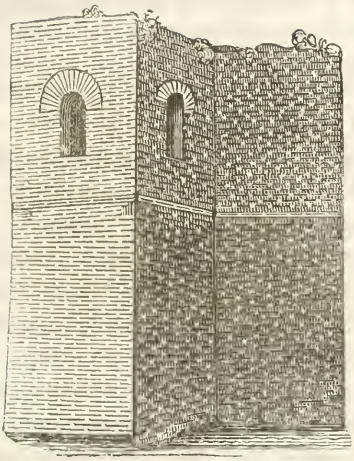

ques autres parties assez caractérisées des murailles de Rome. L'assemblée ne pouvant répondre aux questions adressées par M. de Caumont arrête qu'elles seront consignées au procès-verbal pour attirer sur elles l'attention des savants et les engager à faire des recherches sur l'âge des murailles de Rome si bien conservées et si intéressantes.

M. de Chasteigner indique un moyen simple et facile de prendre des empreintes de médailles : il se sert d'une feuille de plomb dans les creux de laquelle il coule du plâtre après l'opération, de manière à maintenir les reliefs.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le Secrétaire,

Jules ROBERT,

Architecte à Bordeaux.

Première séance du 17 juin 1842. 9 heures du matin.

Présidence de M. Ferdinand Le Roy, président de l'Académie de Bordeaux.

La séance est ouverte à 9 heures. M. de Caumont, directeur, invite à présider la séance M. Ferdinand Le Roy, président de l'Académie des sciences de Bordeaux ; MM. Durand, Jouannet et de Clinchamps siégent au bureau. M. Lamarque, de Bordeaux, tient la plume comme secrétaire.

On remarque plusieurs personnes qui n'avaient point assisté aux séances précédentes, notamment MM. de Pinaud, président du conseil de fabrique de la cathédrale, Gout des Martres, membre de l'Académie de Bordeaux, etc., etc.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par M. Robert. M. Lamarque demande la parole sur ce procès-verbal. Il explique qu'il a oublié hier de citer parmi les communes qui se sont imposé des sacrifices pour la réparation de leur église, la commune de Cadarsac, qui, bien qu'elle soit la plus petite du département (elle n'a que 120 habitants) a relevé de ses ruines son église, monument du XIIe siècle. L'assemblée décide que l'observation de M. Lamarque sera mentionnée au procès-verbal de ce jour.

Géographie du moyen âge. M. de Caumont invite l'assemblée à fournir quelques renseignements sur les *pagus* et sur la division du territoire sous Charlemagne. M. Jouannet répond que les documents sont fort rares. Il en cite un néanmoins qui parle d'un homme chef de plusieurs *pagus*. M. La Curie ne connaît aucun document relatif aux *pagus* dans la Charente-Inférieure : il parle de certains titres qui font mention de six vigueries. MM. de Caumont et Ferdinand Le Roy pensent qu'on trouverait des renseignements sur ce sujet dans les vieilles chartes. M. le président offre à la Société

de faire une visite aux archives du département. La Société accepte cette proposition avec empressement.

Avant de clore la discussion sur les *pagus*, M. de Caumont annonce que l'important ouvrage de M. Cauvin sur la géographie ancienne du Maine va paraître incessamment dans le premier volume de l'*Institut des provinces de France qui est sous presse.*

M. Calvet fait observer qu'il n'a pas été question des aquéducs gallo-romains dans les séances précédentes.

M. Jouannet entretient l'assemblée de l'aquéduc de Gradignan. Il existe une inscription qui peut être applicable à cet aquéduc ou à une fontaine. Quelques parties de cet aquéduc sont encore intactes. Il en reste des traces à Sarcignan. L'aquéduc était en cet endroit supporté par un mur, dont une tradition erronée attribuait la construction aux Sarrasins.

M. Durand donne quelques détails sur l'aquéduc qui a été découvert près de l'église St.-Nicolas-de-Grâce. Il existe encore en partie.

M. Calvet indique deux aquéducs importants qui décoraient les cités des Cadurques et des Ruttènes. L'un prenait les eaux du ruisseau de Vers pour les transporter à Cahors (Divona). Il avait une étendue de cinq à six lieues. M. Calvet fournit les détails les plus précis sur la manière dont il était construit, lorsqu'il passait sur les rochers souvent percés pour lui donner passage ; lorsqu'il rencontrait une vallée, il la traversait sur un pont rival du pont du Gard et malheureusement détruit lors des guerres de l'occupation anglaise. On a trouvé dernièrement deux médailles, l'une de Néron au camp de Murren, l'autre d'Auguste dans les débris de l'aquéduc.

Le second aquéduc prenait les eaux d'une fontaine ou d'un ruisseau et les transportait à Eodes (Aveyron). Il a été découvert en 1841 par un paysan qui s'engagea sous les

voûtes de cet aquéduc, élevé de 1m. 60, pour y chercher une brebis qui s'y était refugiée. Des membres de la société de Rhodez ont exprimé le désir que cet aquéduc soit réparé pour être rendu à sa première destination. M. Boissonnade, architecte de Rhodez, l'a décrit avec soin et exactitude.

M. La Curie lit un travail sur l'aquéduc de Saintes, dont on retrouve plusieurs embranchements dans la ville.

NOTICE DE M. LA CURIE SUR L'AQUÉDUC DE SAINTES.

L'aquéduc de Saintes a été décrit par plusieurs antiquaires nationaux ou étrangers du siècle précédent de la manière la plus inexacte et la plus conjecturale. L'un fait passer sur les arches des gens à pied et à cheval, et représente la ville de Saintes en perspective dans le lointain; l'autre a vu au-dessus des arches de belles corniches couronnant le canal, etc., etc. Le fait est que rien de tout cela n'a pu exister par la raison bien simple que le canal de cet aquéduc est constamment sous terre, à l'exception toutefois de deux points où il franchissait un vallon sur des arches dont quelques-unes encore debout et entières n'offrent aucune trace d'ornementation; et de ces deux points il est impossible de voir la ville de Saintes.

La Sauvagère et Bourignon ont mis plus de soin dans leurs recherches; et, bien qu'ils aient aussi un peu donné dans des conjectures peu probables, leur travail est précieux, parce qu'ils ont suivi l'aquéduc dans une très-grande partie de son cours.

Deux fontaines alimentaient cet aquéduc : la fontaine de Vénérand, à six kilomètres environ de Saintes, et la Font-Giraud, commune d'Escoyeux, à 12 kilomètres est de Saintes. La fontaine de Vénérand fait tourner un moulin dès sa source, et se perd aussitôt sous terre par une excavation naturelle du rocher. Cette excavation fut masquée autrefois par les Ro-

mains, qui pratiquèrent auprès, mais dans une autre direction, un canal pour conduire les eaux. Ce canal est creusé dans le roc, et il est revêtu en-dedans d'un travail en maçonnerie; il mesure 1,75 d'élévation actuelle; on le suit à une distance de 25 mètres: des éboulements empêchent de pénétrer plus avant. Il passe sous le chemin de St.-Jean-d'Angély, et se dirige vers le vallon de la Tonne, où nous le retrouverons.

Du bassin de la *Font-Giraud*, carré de 2 à 3 mètres de profondeur, le conduit souterrain suit le côté droit du vallon, traverse le puits du village des *Richards*, situé presqu'au milieu de la gorge, coupe le même côté du vallon et se prolonge sous le chemin de St.-Jean-d'Angély, à peu de distance de la Roulerie. A cent pas de là environ, et toujours sur le côté droit, on remarque un trou appelé par les gens du pays *l'Ouaie à Méteau*. Ce trou, traversé par le conduit de l'aquéduc, et comblé en partie, laisse entendre le bruit de l'eau qui s'écoule sous terre. Toujours dans la même direction, et à peu de distance du village des *Pérots*, on rencontre un autre évent ayant six mètres de profondeur actuelle sur 2,60 d'ouverture. En cet endroit l'aquéduc tourne sur la gauche, et prend la pente de la vallée pour arriver à *la Grand-Font-du-Douhet*, où était un château d'eau, dont on remarque encore de belles ruines.

Partant de ce château d'eau, le canal suit presqu'à fleur de terre la gorge de la vallée, coupe le côteau opposé, ainsi que le parc du château du Douhet, passe sous la maison du *Ruisseau*, tourne encore à gauche et passe sous le village des *Buissons*. De là, tirant vers la *Fourcherie*, il coupe le vallon, remonte vers la colline qu'il traverse presqu'à fleur de terre, et prend un autre détour vers la gauche. Laissant le village des *Siquets* à la droite sur la colline opposée, il se rend au vallon de la *Tonne*, qu'il traverse, et paraît prendre sa direction vers le *Puy-Gibaud*.

C'est au vallon de la *Tonne* que se faisait la réunion des eaux de *Font-Giraud* et de *Vénérand*.

On retrouve le canal de l'aquéduc dans la vallée *des Pendants*, au bas du côteau de *Puy-Gibaud*, où il traverse la *Font-de-l'Echale*. Il reparaît à la *Font-Morillon*, au village de *Font-Couverte*, à la *Grimauderie*, et enfin au vallon des *Arcs*, qu'il franchissait sur 25 arches en plein cintre et parementées en petites pierres semillées. Plusieurs de ces arches existent encore, et laissent apercevoir une portion de la dalle.

De ce vallon, le conduit se prolonge sous terre en prenant un détour sur la gauche, et l'on en perd tout-à-fait la trace jusqu'au plantis des *Neuf-Puits*, où neuf évents, sur une même ligne, à 14 mètres de distance les uns des autres, indiquent sa continuation. On le retrouve au bois de la *Tonne;* la voûte en cintre plein est assise sur le rocher, et a un mètre d'ouverture. A quelque distance de là, en tirant sur *Le Chaillot*, le conduit tourne sur la gauche, suit le vallon, coupe le retour du côteau qu'il traverse dans sa longueur, et le quitte entre *Aumont* et *Le Chaillot* pour franchir la vallée sur dix arches dont il ne reste que les piles. De là, le conduit traverse la cour de la maison du *Chaillot*, prend un détour sur la gauche, et suit à mi-côte la colline qui borne sur la rive droite le bassin de la Charente, passe sous le bois de la *Grève*, coupe le chemin actuel de St.-Jean-d'Angély, qu'il traverse à fleur de terre, tourne à gauche et longe le côteau qui fait face au moulin de la *Grille*, traverse le vallon, fait un détour sur la droite, dans un champ qui est sur le chemin de Saintes à la *Berlingue*, traverse le chemin en face du moulin de la *Grille*, et continue ensuite par un champ où l'on a trouvé plusieurs réservoirs ou évents. Depuis ce point on en perd absolument la trace jusqu'à la colline sur laquelle s'étendait la ville gallo-romaine, et qui borne, sur la rive gauche, le bassin de la Charente.

Comment l'aquéduc franchissait-il l'espace compris entre le *vicus*, remplacé aujourd'hui par le faubourg des Dames, et la colline du Capitole? Ici s'ouvre pour nos archéologues le vaste champ des conjectures. L'un suppose des arches sur la prairie et un pont sur la Charente; l'autre fait passer le canal sur l'arc de triomphe. Bourignon jette un pont sur la rivière, dans l'alignement de la porte Aiguière, qui tirerait son nom de l'aquéduc qu'elle aurait porté, etc., etc.

Je ne m'arrêterai pas à réfuter ces diverses hypothèses, qui toutes reposent sur un fait contesté, le passage de la Charente aux lieux où elle coule aujourd'hui. Je ferai seulement observer qu'il n'est pas besoin de recourir à la présence du canal d'un aquéduc pour donner à une porte de ville le nom de *Porta Aquaria*, il suffit pour justifier cette dénomination que cette porte soit voisine d'une rivière vers laquelle elle donne issue. Or, ceci avait lieu à Saintes pour la porte Aiguière, c'était la porte par laquelle on allait à la Seugue.

Il serait peut-être plus rationnel de supposer que le canal de l'aquéduc, partant du point où l'on en perd la trace, prend un détour sur la gauche et se prolonge sous terre jusqu'au pont Amillon, et aura pu traverser la Charente dans l'un des parapets de ce pont qui, en effet, offre à l'un de ses côtés un mur fort épais, ou encore dans un conduit de plomb courbé selon le lit de la rivière. Peu d'années avant la révolution de 93 des réparations fort considérables faites à l'un des murs du monastère des Clarisses, mirent à découvert un large conduit en plomb. La planche n'était pas soudée par le rapprochement des bords, comme on le pratique ordinairement, les bords se repliaient l'un sur l'autre. On retira des fouilles une telle quantité de plomb, qu'il y en eut assez pour refaire tous les achenaux de la toiture. De ce point le canal a pu se prolonger sous la voie militaire qui traverse l'île formée par la Charente et la Seugue, et arriver ainsi à un réservoir placé, si l'on

veut, aux environs de la porte Aignière. C'est de ce réservoir qu'ont dû partir les divers canaux qui distribuaient l'eau aux nombreux édifices publics de la ville gallo-romaine.

Loin de moi, cependant, la prétention de vouloir donner cette théorie pour un fait démontré ; dans l'absence de documents positifs, il convient de suivre la marche la plus naturelle.

On rencontre sur plusieurs points de la ville gallo-romaine des embranchements de l'aquéduc, canaux particuliers destinés à distribuer l'eau dans les différents quartiers de la ville, soit pour les édifices publics, soit pour le service des particuliers. La branche principale, disent nos antiquaires, ou plutôt l'aquéduc lui-même, après avoir payé le tribut de ses eaux à Jupiter, honoré au Capitole, se prolongeait sous terre jusqu'à l'amphithéâtre, où il fournissait, dit-on, quinze pieds cubes d'eau par minute pour les naumachies. On en aperçoit la voûte à mi-côte dans la colline de l'amphithéâtre.

Bien qu'il ne soit pas démontré que l'amphithéâtre de Saintes ait servi de naumachie, problème qui ne pourra être résolu qu'après l'entier déblaiement de l'arène, j'admettrai volontiers qu'une branche de l'aquéduc y ait amené l'eau dont on avait besoin, soit pour laver l'arène après les jeux, soit pour tout autre service public ou privé, mais je ne puis voir le conduit d'un aquéduc dans la voûte que l'on remarque à mi-côte dans la colline de l'amphithéâtre.

Cette voûte à cintre plein est assise sur le rocher nu, du moins dans la partie que j'ai explorée. Elle mesure 1,60 de hauteur sur 1 m. de largeur ; rien n'a pu m'indiquer le canal d'un aquéduc ; point la moindre trace de sédiment ni sur le rocher qui sert d'aire, ni sur les parois de la muraille, point de ce ciment si fin et si lisse qu'on remarque dans les autres branches du canal. Après avoir gagné presque le haut de la colline, ce couloir descend vers le vallon par une pente d'au

moins 0,20 par mètre, se prolonge sous le vallon presqu'à fleur de terre, et prend sa direction vers le capitole, décrivant un arc dont la flèche est bien de 20 mètres.

Je ne veux pas dire que cette disposition soit contraire aux lois de l'hydraulique, le point qui nous occupe est plus bas que *Font-Giraud*, origine de l'aquéduc, et l'eau qui cherche toujours son niveau aura pu, malgré cette courbe, arriver à l'amphithéâtre, mais je demande comment, dans ce cas, il est possible de rendre raison des ouvertures qui se remarquent au sommet de la voûte, à des espaces plus ou moins rapprochés. Quelques-unes de ces ouvertures sont protégées par un travail en maçonnerie qui présente la forme d'une pyramide creuse ; j'en ai remarqué trois dans un espace de 37 mètres ; un éboulement provenant des terres descendues par l'une de ces ouvertures ne m'a pas permis de pénétrer dans la partie qui se prolonge sous le vallon. Du reste, une pente extrêmement raide, du côté de l'amphithéâtre, et tout-à-fait abrupte vers le point opposé, des marches taillées dans le rocher aux endroits où l'aire s'élève ou s'abaisse, accident que l'on remarque aussi à la voûte qui s'interrompt brusquement pour s'élever ou s'abaisser au-dessus de la marche, tout cela comparé aux règles que prescrit Vitruve pour les canaux des aquéducs, me porte à rejeter l'opinion des antiquaires au sujet de cette voûte qui longe une partie des murs de la ville gallo-romaine.

Peut-être ne sortirait-on pas du vrai en considérant cette voûte comme un de ces chemins couverts que l'on remarque dans quelques villes gallo-romaines. —Quant à la branche de l'aquéduc qui conduisait l'eau à l'amphithéâtre, il faut la chercher ailleurs. On croit l'avoir reconnue dans le vallon voisin se dirigeant parallèlement à la voûte dont je viens de parler. Le canal est bâti en briques revêtue de maçonnerie. Ne l'ayant pas vu moi-même, je ne puis rien affirmer à cet égard.

On reprend les questions relatives aux monuments du moyen âge.

1re. QUESTION. *Quels sont les monuments religieux les plus anciens du pays ?* M. Jouannet cite l'église souterraine de St.-Emilion. Il existe quelques monuments du XIe. siècle dont la date est attestée par des documents écrits. Ainsi à St.-Macaire il y a une inscription qui ferait remonter quelques parties de l'édifice à 1036.

M. La Curie cite la crypte de St.-Eutrope, de Saintes, dont il fait la description et qu'il croit en partie du Xe. siècle.

2e. QUESTION. *Quelle était la forme des églises ?* Partout la croix latine, dit M. Jouannet, excepté à St.-Denis-en-Piles où il existe une coupole dans le milieu, et à St.-Macaire qui représenterait la croix grecque si la nef était retranchée.

La plus grande partie des églises de la Charente-Inférieure ont pour forme la croix latine d'après M. La Curie; l'église de l'ancienne abbaye de la Tenaille offrait cinq coupoles ; il n'en existe plus qu'une.

M. Calvet cite encore l'église de Montat, construite par Archambaud, architecte à Cahors.

M. Le Roy offre à la Société de lui montrer l'album iconographique des monuments historiques du département de la Gironde. Il sera à la séance du soir l'objet de l'examen de la Société. M. de Caumont émet le vœu que cet album soit publié. M. Le Roy craint que ce vœu ne soit pas de long-temps réalisé, à cause des dépenses considérables qu'entraînerait la publication.

3e. QUESTION. *Les églises de la Gironde offrent-elles souvent le mélange du plein cintre et de l'ogive ?*

M. Ferdinand Le Roy répond que presque toutes les églises de la Gironde présentent ce caractère ; il cite St.-Seurin, la Saune, St.-Emilion, St.-Macaire, Guitres, etc., etc.

4e. QUESTION. *Existe-il des cryptes sous les églises romanes?* Il en existe; mais peu. M. Jouannet cite Verteuil, et M. Le Roy St.-Seurin, et celle de l'église de la Libarde près de Bourg (arrondissement de Blaye), découverte depuis peu de temps.

M. de Chasteigner annonce qu'il a levé le plan de la crypte de la Libarde, et qu'il est urgent de prendre le plus tôt possible des mesures pour sa conservation. Depuis la destruction de l'église supérieure, les voûtes de la crypte sont à découvert; les eaux s'infiltrent et déjà les plantes ont traversé les voûtes construites en moëllon.

L'architecte de Lot-et-Garonne, M. Bourrière, ne connaît qu'une crypte dans son département. Un grand nombre d'églises appartiennent au style roman. Il cite entr'autres l'église de Mont-St.-Pron dont les transepts, la nef et l'apside remontent à cette époque.

M. de Caumont pose ensuite cette question : *Les cryptes après avoir été consacrées au culte ont-elles servi de charnier?* A St.-Seurin, il y a un charnier, dit M. Durand, mais on ne connaît qu'une partie de la crypte. On a quelquefois placé les ossements de morts sur les voûtes des églises. Ainsi à St.-Pierre, les ossements au lieu d'être sous l'église, sont placés sur les voûtes.

M. La Curie cite les cryptes de Fenioux, ancien monastère de Fontevrault, dans l'arrondissement de St.-Jean-d'Angély, et celle de Berneuil, arrondissement de Saintes. Ces deux cryptes ne paraissent pas avoir servi au culte. Celle de Fenioux, décrite dans le bulletin et dans la VIe. partie du cours de M. de Caumont, servait d'ossuaire pour la communauté; celle de Berneuil, encore remplie d'une immense quantité d'ossements rangés avec beaucoup de symétrie, paraît avoir dépendu d'une commanderie du temple.

M. Calvet, dit que dans le Lot, les charniers ne sont

pas toujours dans les cryptes ; il en existe presque sous le sol des rues. Ils sont alors recouverts de dalles en briques. Il y a 70 ans à peine on célébrait encore, le 2 novembre, une cérémonie en l'honneur des morts dans plusieurs cryptes charniers.

5e. QUESTION. *Quelle est la forme des contreforts romans? existe-t-il des colonnettes aux angles de quelques-uns?*

M. Durand dit que les contreforts bysantins avaient très-peu de saillie, il pense qu'ils étaient destinés à recevoir les poutres. Plus tard on fut obligé d'en augmenter les dimensions lorsqu'ils durent servir à s'opposer à la poussée des voûtes : il a vu des contreforts avec des colonnettes à St.-Macaire.

M. Robert cite des églises où des groupes de colonnes remplacent les contreforts.

M. La Curie croit que les contreforts byzantins étaient plutôt destinés à l'ornement qu'à la solidité des édifices. M. Lamarque partage cet avis : il cite à ce sujet un contrefort qu'on voit à l'église de Nérigean et dont la base est beaucoup plus étroite que le sommet.

6e. QUESTION. *Quels sont les ornements les plus usités?* M. Durand cite les damiers et les entrelacs ornés de bandelettes que l'on voit principalement au prieuré de Gayac.

M. Lamarque a remarqué que lorsqu'il n'existe dans une église qu'un seul ornement, ce sont toujours les dents de scie.

M. La Curie annonce qu'en pareil cas, en Saintonge, ce sont des étoiles.

M. Bourrière, architecte de Lot-et-Garonne, décrit quelques chapiteaux romans dont les détails étaient relevés par des peintures.

M. Le Roy fait observer que les monuments en usage dans la Gironde sont à peu près les mêmes que ceux qui ont été employés en Normandie ; l'ouvrage de M. de Caumont à la main, il a pu s'en convaincre plusieurs fois.

M. de Caumont fait passer sous les yeux de l'assemblée des calques de plusieurs fresques des XIIe. et XIIIe. siècles.

M. Durand présente de son côté les dessins des fresques de la tour de Vagrine. Un membre saisit cette occasion pour parler d'une fresque qui existe encore à St.-André, dans la chapelle Ste.-Anne, mais qui a été badigeonnée. M. de Pinaud, trésorier de la fabrique de la cathédrale, dit qu'on attendait l'arrivée de la Société afin de la consulter sur les moyens à prendre pour conserver cette fresque.

Sur l'invitation de la Compagnie, M. de Chasteigner faisant l'application du procédé dont il a entretenu la Compagnie, pour mouler les médailles, prend diverses empreintes qui reproduisent avec la plus grande exactitude les objets soumis à l'opération.

Le Secrétaire,

LAMARQUE DE PLAISANCE, de Bordeaux.

Seconde séance du 17 juin.

Présidence de M. JOUANNET, inspecteur divisionnaire.

La séance est ouverte à 4 heures; sont présents au bureau MM. Ferdinand Le Roy, Calvet et de Caumont; M. La Curie tient la plume comme secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du matin est lu et adopté. M. Ferdinand Le Roy donne à la Société communication de l'*album Girondais*, où seront tour-à-tour classés les dessins pittoresques, géométraux et de détail des monuments du département de la Gironde, religieux, civils et militaires. Cette œuvre, vaste musée où seront réunis tout ce que cette partie de la Guyenne offre de plus remarquable, est due à la coopération aussi heureuse qu'intelligente de MM. Jules Robert, Duvassié, Alaux, Lacourière, Gauthier, architectes, Monsau, Gintrac, paysagistes; le Conseil général vota, pour la première fois, des fonds en 1840 pour commencer cette collec-

tion, et il se propose de continuer des allocations annuelles jusqu'à l'entier achèvement. Nous ne saurions dire ici toutes les beautés de détails que renferment ces dessins, tous sont remarquablement exécutés. La Société voit avec le plus vif intérêt ces nombreux dessins, elle remercie M. Ferdinand Le Roy d'avoir fait transporter cet album dans le local de ses séances et de l'avoir mise à même de l'étudier. Elle émet le vœu que cet ouvrage soit un jour publié, et qu'un texte historique et explicatif y soit joint.

M. de Caumont prend ensuite la parole et s'exprime ainsi : « L'intéressant porte-feuille qui vient de nous être commu- « niqué et dont nous apprécions toute l'importance, nous « permet d'émettre quelques idées sur l'état de l'art au moyen « âge dans le département de la Gironde, de comparer les plus « belles églises romanes de ce pays avec celles de plusieurs « contrées voisines que nous avons précédemment étudiées, « le Poitou, l'Anjou, la Touraine.

« Vous aurez remarqué comme moi, Messieurs, que le dé- « partement de la Gironde, riche en églises d'architecture « romane dont plusieurs sont d'une grande élégance et ri- « chement ornées, n'en a pas une seule cependant qui puisse « être comparée à N.-D. de Saintes, à N.-D. de Parthenay, à « Civray, à N.-D. de Poitiers, à St.-Hylaire-de-Melle, et à quel- « ques autres églises du Poitou et de la Saintonge, région monu- « mentale que nous avons signalée à bon droit comme une « des plus remarquables de France. Les figures sculptées sur « les archivoltes et dans les tympans ne se trouvent que « très-rarement dans le Bordelais. Ste.-Croix seulement nous « offrait dans sa façade ce cavalier de grande proportion sur « lequel nous avons disserté à Niort, et que l'on voit si souvent « en Poitou. Il a été détruit, mais on en voit encore les traces. « Nous le trouvons dans les plus anciennes vues de cette façade.

« Dans la nombreuse série « de dessins qui ont passé « sous nos yeux, nous n'avons « pas vu de colonnes romanes « dont les fûts soient couverts « de figures depuis la base « jusqu'à l'astragale, comme « celles que nous examinions « l'année dernière dans le « cloître de St.-Aubin d'Angers « et dont voici un spécimen. « Il est vrai que cette riche « ornementation est extrême- « ment rare, et que le cloître « St.-Aubin, comme nous le « disait l'année dernière M. « Godard-Faultrier, *est un* « *monument exceptionnel* « *dans l'Anjou*, que nulle part « ailleurs dans la province on « ne trouve de pareilles co- « lonnes romanes, qu'elles « dénotent de la part de l'ar- « chitecte une fécondité ex- « traordinaire dans la composi- « tion des figures, dans la pose « des oiseaux et des quadrupè- « des, et que les riches mou- « lures de ce cloître ne se trou- « vent pas habituellement aussi « bien traitées dans les autres

« monuments contemporains du pays.

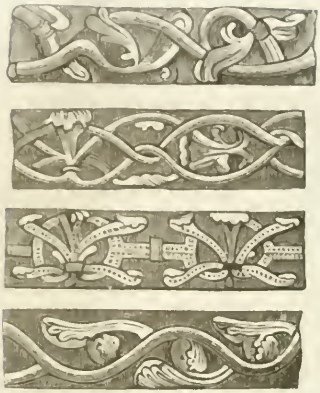

« Le cloître St.-Aubin est pour l'Anjou ce qu'est pour la « Normandie la salle de chapitre de St.-Georges de Bocher- « ville près Rouen, dont les chapiteaux perlés et à person-

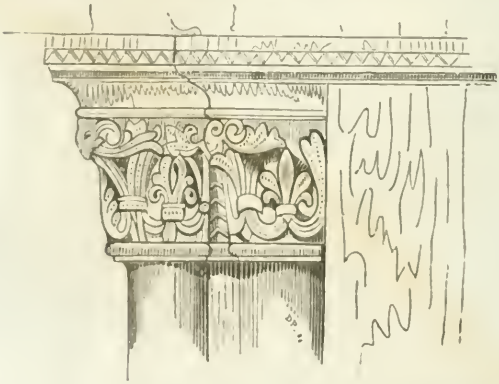

« nages rappellent tout-à-fait ceux que l'on voit dans quel- « ques monuments du Poitou les plus ornés.

« Pour revenir aux monuments de la Gironde, aucuns ne « présentent de pilastres cannelés comme nous en avons si- « gnalé dans les grands monuments romans de la Bourgogne.

« Dans la Gironde quelques églises romanes sont voûtées « en coupoles, genre de voûte dont nous n'avons point « d'exemples au-delà de la Loire, et dont l'église de Fontevrault « et celle de Loches nous offrent peut-être les premiers « exemples vers le nord.

« Je pourrais, dit M. de Caumont, étendre beaucoup ces « aperçus, si je ne craignais d'entamer des questions qui doivent « être résolues par les antiquaires de Bordeaux plutôt que par « moi, étranger au pays, et qui n'ai fait que le traverser. Il « suffit, d'ailleurs, d'indiquer les faits sur lesquels on pourra « se fonder pour diviser la France en régions monumentales « comme j'ai essayé de le faire le premier dans mon *coup-d'œil « sur le synchronisme des différents genres d'architecture « dans les provinces de France.* »

Plusieurs questions concernant l'état de l'architecture romane dans le Bordelais sont ensuite posées et résolues par MM. Jouannet, F. Le Roy, Jules Robert, Lamarque de Plaisance, de Chasteignier, l'abbé Cirot, Calvet, l'abbé La Curie et plusieurs archéologues de Bordeaux.

M. de Caumont fait remarquer que dans le Bordelais comme dans le Poitou les arcades par lesquelles on communique de la grande nef aux bas côtés sont plus hautes que dans les églises du nord de la France, les bas côtés étant eux-mêmes presque égaux en hauteur à la nef principale. Or, il résulte de cette disposition un fait très-remarquable et qui distingue essentiellement les églises romanes du midi de celles du nord, à savoir que les premières n'ont point de *triforium* ni de *clerestory*, que toute la lumière est souvent fournie par les fenêtres des collatéraux au lieu de venir, comme dans le nord, d'ouvertures pratiquées au-dessus de la toiture des bas côtés; qu'ainsi les monuments romans du midi s'élèvent moins que ceux du nord, et se trouvent éclairés tout différemment. Ce fait, dit M. de Caumont, me paraît d'une grande importance à relever pour la philosophie de l'art, car lors de l'adoption du style

ogival dans le midi de la France, on remarque souvent dans les édifices la même disposition ; l'absence du *triforium* et du *clerestory*, et cette suppression est cause en partie de leur infériorité : il est rare de trouver dans le midi, excepté vers la fin du XIVe. siècle, des églises aussi élevées, aussi légères que celles du nord.

La discussion s'engage sur les figures symboliques des XIe. et XIIe. siècles dans la Gironde. M. Jouannet a remarqué à Puch des figures représentant les sept péchés capitaux ; à l'église de Verteuil il a vu les 24 vieillards de l'Apocalypse.

Quant aux statues bibliques, entées sur les colonnes, on n'en connaît point d'exemple dans les édifices romans de la Gironde.

M. de Caumont présente la figure bizarre suivante qu'il

a vue plusieurs fois reproduite. Aucun membre ne peut en donner d'interprétation.

M. de Caumont engage à recueillir les bas-reliefs représentant le Christ, dans les monuments romans, et insiste sur l'intérêt que présentent ces figures, toujours travaillées avec soin dans les édifices de l'époque.

Il en existe plusieurs dans la Gironde; M. La Curie en cite quelques-uns dans la Saintonge. M. Bourrière, architecte de Lot-et-Garonne, a trouvé dans les églises byzantines de son département le Christ représenté dans la même attitude qu'à Autun (*V. le procès-verbal des séances générales tenues par la Société en* 1841), c'est-à-dire les deux mains écartées.

M. de Caumont demande *si l'on connaît des noms d'architectes antérieurs au XIIIe. siècle*? M. Jouannet répond que les noms des architectes de cette période sont ignorés et que les monuments romans Girondins sont dus à l'école architectonique des Bénédictins. M. La Curie fait la même observation pour la Saintonge. M. de Caumont, après avoir remarqué que l'école architectonique de Cluny paraît aussi avoir dirigé en Bourgogne les grandes constructions romanes, insiste sur l'importance des recherches qui tendraient à mieux faire connaître l'influence de ces écoles, à mieux établir des faits que l'on entrevoit encore obscurs et qui sont de la plus haute importance pour l'histoire de l'art au moyen âge.

Une question est ensuite posée par M. de Caumont : *l'usage de construire dans le style roman, ne s'est-il pas maintenu dans cette partie de la France postérieurement à l'adoption du style ogival au XIIIe. siècle : ces deux styles n'auraient-ils pas été employés parallèlement jusqu'au XIVe. siècle, selon le caprice ou le goût des architectes? Pourrait-on expliquer ainsi le nombre comparativement très-considérable des monuments romans du centre et du midi de la France*? MM. Le Roy, Jouannet, Calvet, La Curie, Branche, Bourrière d'Agen, prennent successivement la parole : il résulte de la discussion qu'il faut encore recueillir des

dates et des matériaux pour résoudre la question qui mérite au plus haut point de fixer l'attention des archéologues.

On passe au XIIIe. siècle : M. de Caumont pose un certain nombre de questions qui ne peuvent être résolues : la flore murale de cette époque n'a pas non plus encore été assez étudiée. La Compagnie voit avec intérêt les types de feuillages qui lui sont présentés par M. de Caumont comme caractéristiques des XIIIe. et XIVe. siècles : la plupart de ces feuillages, figurés dans la nouvelle édition de son Cours d'Antiquités, se trouvent dans le midi; la Société engage M. de Caumont à donner dans le Bulletin un article spécial sur la flore du style ogival.

On demande si l'on a remarqué dans le pays la représentation des vierges sages et des vierges folles.

MM. Lamarque de Plaisance et Jules Robert répondent qu'on les voit dans un des portails de la cathédrale, qui peut être du XIVe. siècle.

Relativement au mode de représentation du Christ durant

l'ère ogivale, M. Branche dit que l'observation faite par M. de Caumont dans son histoire de l'architecture est très-judicieuse et très-fondée, qu'elle s'applique au Bordelais comme à toutes les autres contrées de la France. Ainsi, suivant la remarque de M. de Caumont, au lieu de trouver comme au XIIe. siècle sur les tympans des portes, le Christ au milieu des symboles évangéliques, on voit le Christ les mains élevées, ayant à ses

côtés des anges, puis la S^te. Vierge et S^t. Jean, l'un et l'autre à genoux et paraissant implorer sa clémence. Les anges tiennent la croix, les clous, instruments de la passion.

M. de Caumont parle de la manière dont les scènes de la résurrection et du jugement dernier ont été représentées durant la période ogivale et cite à ce sujet un grand nombre d'exemples dont plusieurs sont tirés du département de la Gironde, notamment les portails de St.-Emilion, de la ca-

thédrale (celui qui se trouve encadré dans la sacristie), de St.-Seurin, etc., etc. Ces grands tableaux, compositions si remarquables et si intéressantes de l'époque, ne sauraient être dessinés avec trop de soin et décrits avec assez de détails. M. de Caumont exprime, à ce sujet, le vœu que dans la continuation des dessins de l'album de la Gironde on dessine surtout des détails de ce genre; maintenant que les vues d'ensemble sont terminées.

MM. Calvet, Jules Robert et Lamarque de Plaisance donnent quelques renseignements sur l'état de l'architecture au XIVe. siècle, dans le Bordelais, et promettent de relever les moulures caractéristiques de cette époque dans le pays.

M. de Caumont fait remarquer qu'au XVe. siècle l'architecture ogivale a été fort remarquable à Bordeaux et peut-être plus avancée dans cette ville que dans beaucoup d'autres à la même latitude, car jamais le style ogival prismatique n'a été aussi brillant dans le midi de la France que dans le nord, et à Bordeaux beaucoup d'édifices ne le cèdent point aux autres en élégance et en légèreté. MM. Jouannet, Branche, La Curie, Calvet et Lamarque de Plaisance pensent que cette anomalie archéologique s'explique très-bien quand on songe que Bordeaux était, au XVe. siècle, sous la domination anglaise et conséquemment sous l'influence artistique du nord.

M. Calvet dit qu'il a remarqué, dans une rue de Bordeaux, trois masques réunis renfermés dans un encadrement triangulaire sur les faces duquel se lit cette inscription : *Pater est Deus, filius est Deus., spiritus est Deus; Pater non est filius, non est spiritus, filius non est pater, etc.*; c'est évidemment la représentation symbolique usitée au moyen âge de l'idée de la Trinité. Cette représentation de la Trinité se trouve dans plusieurs des églises du XVIe. siècle et dans des vitraux.

Le Secrétaire,

L'abbé LA CURIE, de Saintes.

Première séance du 18 juin.

Présidence de Mgr. DONNET, archevêque de Bordeaux.

Mgr. Donnet occupe le fauteuil. MM. de Caumont, Calvet, de Latour, de Clinchamps, siègent au bureau.

M. Alexis de Chasteigner remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Sont proclamés membres de la Société d'après la délibération prise antérieurement par le conseil administratif :

M. Victor PISSIS, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, à Villefranche (Rhône).

Mme. la Cte DE MACHECO, propriétaire au château d'Alleret (Haute-Loire).

MM. Jules ROBERT, architecte à Bordeaux.
DE CHASTEIGNER, propriétaire à Bordeaux.
LAMARQUE DE PLAISANCE, id., id.
DESMOULINS, membre de l'Académie, id.

M. de Caumont communique une lettre de M. Segrestain, architecte des Deux-Sèvres, qui est renvoyée à M. Gaugain, trésorier.

La discussion est ensuite portée par M. de Caumont sur les fonts baptismaux : après avoir indiqué le système de classification qu'il a développé dans le 6e. volume de son Cours d'Antiquités, il demande quels sont dans le pays, ceux qui mériteraient d'être signalés et réclame sur ces précieux objets la protection du haut clergé : il dit que beaucoup de curés de campagne ont détruit des fonts anciens pour leur substituer des fonts modernes du plus mauvais goût.

M. l'abbé de Latour signale dans l'église de Pujols, arrondissement de Libourne, un cercueil en marbre, orné de canelures et du monogramme, servant de cuve baptismale.

M. Jouannet cite dans l'église Ste.-Croix de Bordeaux une

cuve baptismale beaucoup moins ancienne, mais qui peut remonter au XIe. ou au XIIe. siècle.

M. de Caumont présente l'esquisse des fonts baptismaux de Lombez (Gers), en plomb, et dont l'époque est difficile à déterminer, mais pourrait correspondre au XIIe. ou au XIIIe. siècle; ils sont couverts de personnages et de moulures intéressantes (1).

On entend la description de trois fonts du département de la Charente-Inférieure, adressée par M. Moreau, inspecteur des monuments de ce département.

NOTE DE M. MOREAU.

Une question sur l'existence d'anciens fonts baptismaux a été posée plusieurs fois dans les séances de la Société française, quelques recherches faites à ce sujet dans la Charente-Inférieure, m'ont fait rencontrer plusieurs de ces petits monuments, qui ne sont pas dépourvus d'intérêt. Si la question se renouvelle dans la séance de Bordeaux, la note suivante pourrait être reproduite.

N°. 1er. *Piscine cylindrique.* Ce monolithe de 4 pieds 4 pouces de longueur, sur une hauteur de 14 pouces, est orné à l'extérieur de cinq tores ou boudins circulaires, je ne saurais dire s'il fut destiné à être placé immédiatement sur le pavé de l'église ou s'il devait être élevé au moyen d'un pied ou d'un soubassement. Il fut long-temps dans un baptistère, posé sur quelques pierres grossières, qui lui servaient accidentellement de support. Aujourd'hui il est mis à l'écart et occupe un coin de la crypte de St.-Eutrope de Saintes comme un objet sans importance.

N°. 2. *Piscine octogone.* Une cuve octogone existe dans une église rurale du canton de Pons; elle se fait remarquer par sa forme à pans coupés. Sur chacune de ces huit faces est figurée une arcature ogivale au milieu de laquelle est sculptée alterna-

(1) Ce dessin avait été adressé à M. de Caumont par M. l'abbé Beaude.

tivement soit une croix, soit une masse ou bâton sacerdotal. Je pense que c'est un travail du XIIIe. siècle.

N°. 3. *Piscine cubique.* Ce troisième monolithe a un mètre en tous sens. Je n'oserais affirmer qu'il fut primitivement consacré au baptême, ainsi qu'il l'est aujourd'hui. Peut-être le bassin a-t-il été creusé postérieurement aux sculptures extérieures dans une pierre destinée à un autre objet. Il sert aujourd'hui de fonts baptismaux dans une paroisse des environs de Saintes. On voit sur deux de ses faces de fort belles imageries bizantines, qui ne sont frustes que dans quelques parties. L'un des bas-reliefs représente trois figures, on ne peut méconnaître dans ce groupe la Sainte Vierge, l'ange Gabriel et St.-Joseph ; c'est l'équivalent de l'Annonciation.

Gabriel qu'on distingue à ses ailes, à sa pose, tient un objet circulaire que je crois être un miroir. L'artiste aurait-il voulu figurer par cet instrument les paroles de l'ange ? Marie en s'y regardant y verrait sa grandeur future, la haute destinée que l'envoyé de Dieu est chargé de lui faire connaître.

Le bâton surmonté de l'oiseau que Joseph présente à Marie est un sceptre ; c'est le symbole du royaume céleste, Marie va devenir reine des cieux. Joseph tient une bourse, emblême des biens terrestres dont la mère de Jésus sera la dispensatrice.

Le second bas-relief est comme partagé en 4 parties à la manière de l'écartelé dans le blason. Au milieu est une ellipse encadrant une grande figure vêtue d'habits sacerdotaux, aube, camail, étole, etc. Cette figure est debout les bras tendus; c'est une représentation de Jésus-Christ.

Dans les quatre petits tableaux sont les apôtres, groupés par trois, leurs noms sont inscrits sur la bande horisontale de séparation. Malgré l'état frustre des caractères ont lit ceux de BARNAb... Barnabas, SPETR... : S. Petrus ANDEAS Andreas IACOB. : Jacobus.

On parle ensuite des bénitiers dont quelques-uns ne sont

pas moins intéressants que les fonts baptismaux. M. La Curie signale un bénitier curieux dans l'église de St.-Eny (Charente-Inférieure) : les bénitiers formés par un fût et un chapiteau de colonne, sont assez communs dans les provinces de l'Ouest.

On passe aux questions relatives aux autels anciens qui, comme les fonts baptismaux, sont bien souvent détruits par les fabriques, sous prétexte qu'ils sont trop peu élégants. « Quand par bonheur ils n'ont pas été détruits, dit M. « de Caumont, on ne les trouve plus que derrière les boi- « series modernes. » Après avoir donné sur les autels chrétiens des XIe. et XIIe. siècles, des renseignements remplis d'intérêt, renseignements que l'on trouve dans le 6e. volume de son Cours d'Antiquités, M. de Caumont présente l'image d'un autel en pierre du XIIIe. siècle, tiré d'une église du Calvados, et annonce qu'il existe encore dans les campagnes

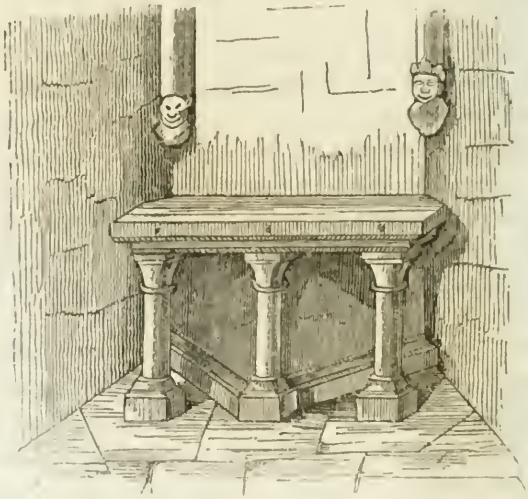

quelques autels à peu près carrés, ainsi portés en avant sur

des colonnettes : il engage tous les membres de la Société à les décrire, les dessiner et surtout à les protéger ; le goût déplorable qui porte les fabriques à tout rajeunir fait chaque jour disparaître quelques-unes de ces reliques devenues si rares.

Les crédences d'une forme parfois si élégante, ont été

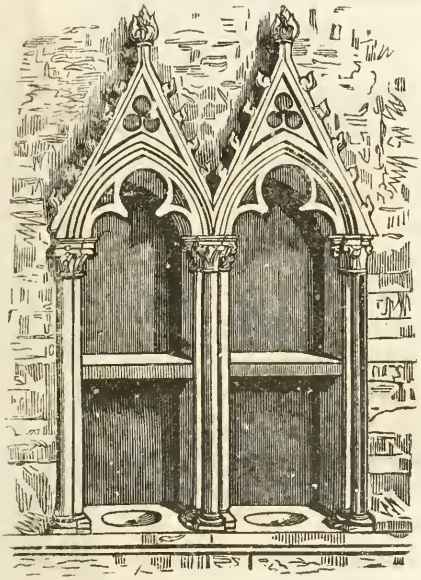

supprimées ou cachées dans beaucoup d'églises ; il faut aussi s'opposer à de tels actes.

Enfin dans quelques églises on rencontre encore des tabernacles en pierre, du XVe. siècle, qui avaient fait partie d'anciens contrerétables ou qui avaient été placés dans les

murs près de l'autel, et dans lesquels on conservait les hosties. Ces belles pyramides méritent d'être respectées.

Mgr. Donnet décrit un magnifique tabernacle, trouvé à Chassevay, près Villefranche (Rhône), et qu'il a sauvé de la destruction en le rachetant. Sa Grandeur reçoit à ce sujet les félicitations de la Compagnie.

M. de Caumont porte l'attention de la Société sur les sépultures, depuis le Xe. siècle jusqu'au XVIe.; il entre dans des détails remplis d'intérêt sur les divers modes de sépulture, durant cette période, sur les monuments funèbres élevés dans les églises et sur la police des cimetières. Cette communication embrasse des recherches trop étendues pour être reproduites dans un procès-verbal; on peut d'ailleurs en trouver une grande partie dans le chapitre IVe. du Cours d'Antiquités monumentales (6e. volume).

M. de Caumont termine en parlant des fanaux de cimetières et des chapelles sépulcrales dont il a été question l'année dernière à Angers : il montre une esquisse de l'une des chapelles de Fontevrault, et demande si l'on connaît des chapelles semblables et des fanaux, dans les départements du midi.

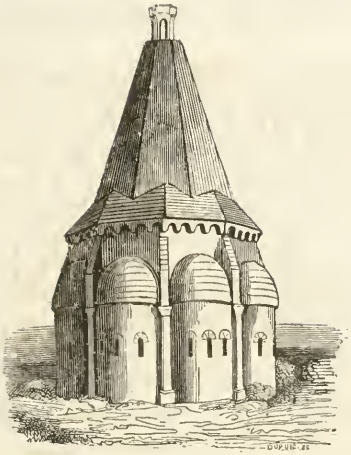

M. Jouannet répond qu'il ne connaît pas de lanterne des morts dans la Gironde, mais qu'il y en a une à Sarlat (Dordogne). Il ne connaît rien de semblable à la chapelle de Fontevrault.

M. Calvet montre les dessins de deux obélisques qui sont placés à Figeac (Lot), et qu'il croit avoir servi en même temps de phares pour indiquer la présence de l'abbaye placée sous les montagnes. Ces fanaux étaient au nombre de quatre, placés aux quatre points cardinaux.

M. de Caumont prend la parole et s'exprime ainsi :

« Après la communication que je viens de faire sur les « sépultures du moyen âge, depuis le Xe. siècle, il me reste « à dire un mot des inscriptions tumulaires : on ne saurait « les recueillir trop soigneusement afin d'en publier plus « tard une collection la plus complète possible. J'ai eu l'hon- « neur de vous présenter dans cette session plusieurs ins- « criptions chrétiennes des premiers siècles, recueillies à « Lyon, à Trèves et ailleurs. Voici d'autres inscriptions,

« moins anciennes, qui proviennent de Poitiers : la première, « dont voici le fac-simile et qui porte sa date, a été copiée

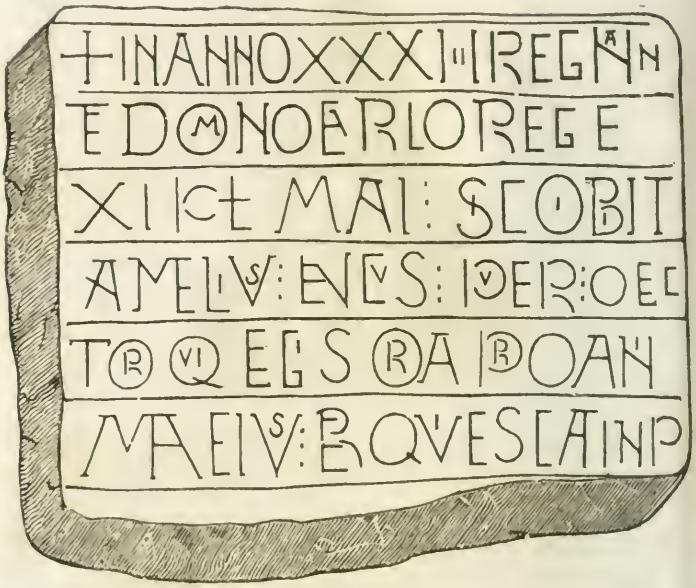

« par moi au musée de Poitiers ; elle fournit un exemple de « l'écriture murale au temps de Charles-le-Chauve (1).

« La seconde, qui m'a été adressée par M. Le Cointre Du

(1) Voici, je crois, comment il faut lire cette inscription :

IN ANNO XXXIIII REGNAN
E DOMINO KAROLO REGE
XII KALENDAS MAI, SIC OBIIT
AMELIUS LAICUS, PUER. O LEC
TOR QUI LEGIS ORA PRO ANI
MA EJUS. REQUIESCAT IN PACE.

M. Le Cointre pense qu'il faut lire à la 3e ligne *sibi obiit* au lieu de *sic obiit*. Il se fonde sur ce qu'un petit trait ressemblant à un *i* est placé au milieu de l'o et que le c pourrait bien n'être qu'un B oblitéré.

« Pont, et que j'ai vue depuis à Poitiers, se trouve incrustée « dans le mur extérieur du chœur de l'église St.-Hilaire, « elle doit dater du XIe. siècle.

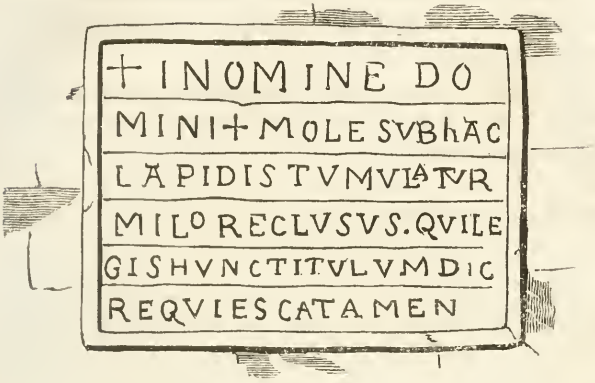

« Jusqu'ici j'ai relevé de préférence les inscriptions anté- « rieures au XIIIe. siècle ; mais il n'y a pas de raison pour se « borner exclusivement à cette période et jusqu'à l'abandon « des caractères gothiques, les inscriptions méritent d'être « recueillies. »

Mg^r. Donnet fait plusieurs communications importantes sur la symbolique chrétienne et parle à ce propos du beau portail de Bourg-Argental (Rhône), signalé l'année dernière à la Société lors de sa réunion dans la ville de Lyon. Mg^r. parle aussi d'un bas-relief représentant l'avarice, et qui est déposé à l'archevêché.

M. de Caumont communique une notice sur l'explication des vitraux de Bourges, adressée par M. l'abbé Arthur Martin, membre de la Société (1).

(1) Plusieurs de ces notes très-curieuses pourront plus tard être imprimées dans le Bulletin.

M. Calvet avait pendant la séance émis le vœu que tous les monuments remarquables fussent classés parmi les monuments à conserver, et que, lorsque la formalité aurait été remplie, ils fussent préservés du vandalisme et que l'on rendît les curés et les maires responsables des malencontreux changements qui y seraient opérés.

La séance se termine par la lecture d'un mémoire de M. Branche sur la danse des morts, lequel excite vivement l'intérêt de l'assemblée.

SUR LES DANSES DES MORTS, ET LES DANSES MACABRES, PAR M. BRANCHE

Lorsque l'église eut cessé de verser son sang sous la foi du martyre, et d'ensevelir ses prières et ses chants au fond des catacombes, ce fut dans d'ineffables transports qu'elle entonna au grand jour et dans la vaste basilique romane, ses premiers cantiques de triomphe, qu'elle commença à développer sa liturgie et à parer sa vie extérieure de majesté, de beauté et de puissance. Ce fut alors que le temple chrétien se montra dans toute sa splendeur, et, bientôt après que l'architecte eut achevé ses murailles et formé ses voûtes, il fallut orner leurs surfaces et tenter de montrer aux yeux des fidèles, dans la magnificence de leur décoration, un symbole des magnificences de l'église céleste, de la divine épouse de Jésus-Christ. L'or, l'argent, les couleurs radieuses posèrent sur ses murs une tenture polychrôme ; les mosaïques furent essayées, et bientôt leur emploi devint liturgique et général.

La Société a déjà été entretenue de ce genre de décoration intérieure des églises chrétiennes. Cette ornementation fut commune en Orient et en Italie, surtout dans les villes byzantines de la mer Adriatique ; mais elle fut fort rare en France, on peut même dire, si petit est le nombre des monuments ainsi décorés, qu'elle n'y existe pas. D'ailleurs cette ornementation

appartient aux édifices de construction romane. L'ampleur, la richesse de ces tableaux indestructibles qui exigent des parois planes, qui appellent de vastes surfaces, qui sollicitent une lumière toujours abondante et chaude, ne conviennent qu'aux basiliques romanes si remarquables elles-mêmes par l'ampleur et la richesse de leurs formes. Les architectes qui ont conçu l'église ogivale et qui l'ont construite avec ce bonheur d'exécution que nous admirons tous, n'ont point laissé sur les murailles sombres de ces églises, sur leurs voûtes profondes et assombries par les lignes nombreuses des nervures qui les tapissent d'ombres inégales, de place propre à recevoir des mosaïques. Mais comme au moyen âge tous les arts hiératiques par leur nature devraient concourir à formuler l'idée religieuse qui se traduisit par cette œuvre qu'on nomme CATHÉDRALE, ou du moins à lui donner une expression plus complète, l'art du peintre vint remplacer l'art du mosaïste.

Vous avez tous admiré quelque part ces verrières, magnifique produit de la peinture religieuse, ces fresques qui se déroulent avec tant de puissance sur les murailles de nos temples. Que ceux d'entre vous qui ont été assez heureux pour voir ces images saintes, depuis celles du Campo Santo à Pise, et depuis les grandes fresques liturgiques de St.-Paul hors des murs à Rome, jusqu'aux sublimes compositions de Buonarotti au Vatican, se rappellent leur remarquable, leur touchant effet.

Tous les sujets appartinrent au peintre parmi les sujets religieux : les faits des deux testaments, les légendes, les scènes apocalyptiques, les personnes divines ou saintes, furent souvent reproduites par leurs pinceaux. Puis la foi divine diminuant dans les âmes qui se mirent à contempler de plus près la terre, après le doux mysticisme du XIIe. siècle qui avait si longtemps contemplé le ciel, des sujets pris dans l'histoire purement humaine, dans les actes quotidiens, dans les tendances morales ou philosophiques des époques ultérieures furent ac-

ceptés par les peintres, qui, eux-mêmes furent aussi des laïques. Le pinceau était sorti des cloîtres à la mort de l'école byzantine en s'échappant des mains angéliques de Fiesole, de Cimabuë, pour passer à celles plus humaines du Giotto.

Parmi les divers sujets qui sollicitèrent souvent le pinceau, se remarquent surtout le douloureux drame de la Passion, les effrayantes terreurs du Dernier Jugement. Mais cette épouvante dont l'humanité doit tressaillir en écoutant la trompette de l'ange au dernier jour, inspira quelques âmes d'une sublime idée de charité chrétienne, de fraternité, d'égalité aux pieds de la Croix, ou bien les échauffa d'une pensée de vengeance qui grandit dans le cœur de tous ceux qui souffraient alors de leurs misères ou des souffrances de leurs frères écrasés par l'inégalité triomphante, par la puissance nue et hideuse de la force brutale; cette épouvante, dis-je, elles voulurent la faire naître avant ce jour désiré, redouté, mais lointain, dans le sein de ceux qui avaient à trembler. Elles voulurent, puisqu'aucune langue ne pouvait l'exprimer, puisque la musique sacrée l'articulait trop vaguement encore, la traduire en un enseignement visible et palpable par le pinceau. De là l'origine dans nos églises ogivales et même dans nos monuments civils du moyen âge de cette peinture dramatique qu'on nomma DANSE DES MORTS.

Je sais bien qu'on attribue communément l'origine de ce sujet à l'effroyable mortalité qui désola l'Europe durant les deux épidémies de 1348 et de 1378, connue sous le nom de *Peste noire;* ou à l'établissement de mystiques confréries qui naquirent de ces mêmes malheurs et qui s'en allaient dans les rues des villes en se déchirant les épaules nues et en se livrant à de pieuses saltations, de là leur nom de *flagellans;* ou bien encore à ces nombreuses maladies si effrayantes au XIVe. siècle, à ces tremblements nerveux, involontaires et dominateurs, qu'on appelait la *Danse de St.-Guy.* Je crois en effet que les spectacles de toutes ces convulsions durent agiter

puissamment les âmes en les inspirant, qu'ils furent peut-être l'occasion qui détermina la forme des Danses des Morts, mais non leur cause primordiale. —Cette cause je l'ai dite plus haut. —Du reste la plus ancienne Danse des Morts connue et dont la date soit certaine, est celle de Menden en Westphalie, de 1382.

Vous savez, Messieurs, ce que c'est que la Danse des Morts. C'est une Danse, une longue Sarrabande, dans laquelle passent deux à deux la Mort avec un personnage vivant de la société pris dans tous ses rangs, dans tous les âges, dans toutes les dignités. Ils s'en vont parlant, pleurant, priant, raillant et pleins de désespoir ou de confiance s'abîmer dans le tombeau. La ronde se multiplie, s'enlace, se crispe et s'allonge comme un reptile blessé, elle court sans cesse et devient parfois rapide jusqu'à emporter la mort elle-même, cette mort qui use la vie d'une infatigable main.

Selon les enseignements du christianisme, c'est d'une façon très-logique que commencent ces drames, par la naissance de la mort conçue dans la hideur de la désobéissance d'Eve aux pieds de l'arbre fatal. Dans quelques-uns le serpent s'enroule autour de ses pieds en dardant sa tête qu'une autre Eve, pure et divine Vierge, doit un jour écraser. La Danse des Morts est donc une idée religieuse, un sujet tout chrétien. Au moyen âge il ne pouvait être autre chose, aussi conserva-t-il cette physionomie jusqu'à ce que le scepticisme du XVIe. siècle vint le dénaturer. Nous ne perdrons pas notre temps à répondre à ces érudits qui veulent que la Danse des Morts ait eu une origine payenne, parce que les anciens ont représenté la mort sous la forme d'un squelette, et qu'ils le faisaient quelquefois servir à leurs amusements, comme en excitant à jouir vite et bien de la vie. Ceci est impossible. Nous croyons aussi qu'on ne doit pas reporter l'origine de ce sujet au-delà du XIVe. siècle, malgré qu'on trouve des sculptures chrétiennes antérieures à

cette époque sur quelques chapiteaux romans qui nous montrent la mort auprès d'un vivant dans diverses situations. Ces représentations étant toujours isolées, ne peuvent former cette série d'épisodes qui seuls constituent la Danse des Morts, soit comme drame, soit comme symbole moral ou chrétien.

Dans les chroniques du moyen âge, dans les auteurs de nos jours, comme dans les bibliographes du XVIIe. siècle, on lit souvent et indifféremment Danse Macabre pour Danse des Morts. Ces deux noms désignent-ils la même chose ? Ceci est une question neuve et sur laquelle j'appelle toute votre attention.

D'abord, quelle est l'étymologie du mot MACABRE ? Fabricius veut que ce soit le nom de celui qui a inventé ce sujet, ou du moins qui le premier l'aurait accompagné d'un texte en vers. Ainsi le nom du poète se serait identifié avec l'ouvrage qu'il illustrait. Ce nom serait *Macaber*. Cette opinion n'a pu triompher des objections bibliographiques d'une grande valeur et qui la réduisent à néant. Ducange en avance une des plus singulières, en s'appuyant sur une des diverses manières d'ortographier le mot *Macabre* qui au moyen âge est indifféremment appelé *Maratte*, *Macabrée*, *Macabee*. Il prétend que Macabre vient en effet de Machabée *Chorea Machabæorum*. Quelques historiens pensent que cette expression vient du composé de deux mots anglais MAKE *faire*, BREAKE *briser*, unis ensemble pour imiter le bruit du craquement des os. L'étymologie ne serait ici autre chose qu'une onomatopée. Un érudit de nos jours, M. Vanpraët, dans son catalogue des livres imprimés sur vélin, fait dériver Macabre des mots arabes, MAGBARAH ou MAGABIR qui signifient *cimetière*. Ainsi Danse Macabre voudrait dire Danse de cimetière.

A coup sûr, s'il est une étymologie aussi ingénieuse que vraisemblable, c'est celle-ci, et je l'adopte pour mon compte, car le nom correspond à l'objet. L'on sait que ces Danses fu-

rent, au XVe. siècle, transformées en jeux scéniques qui furent représentés devant le peuple rassemblé dans les cimetières, notamment en 1424 au cimetière des Innocents, durant la domination des Anglais à Paris.

Ainsi je crois qu'il faut distinguer la Danse Macabre de la danse des morts. La première a été jouée, c'était un mystère que dialoguaient les personnages; la seconde a été peinte, différence énorme comme on va le voir. Dans le second cas, la mort est un squelette comme on le représente ordinairement; dans le premier, la mort n'est qu'un cadavre se mourant, conservant sa chair, ayant seulement le ventre ouvert, vidé et la peau pendant toute pantelante et ensanglantée. C'est-à-dire que les acteurs du mystère, se mettaient nus et posaient sur leur ventre un lambeau d'étoffe rouge qui était censé représenter l'horrible déchirement de cette partie du corps, tel que je viens de le dépeindre. De plus ils teignaient leur peau d'une couleur bise jusqu'au noir et se crépaient les cheveux; ils se travestissaient en une espèce de nègres. C'est ainsi du moins qu'on trouve peinte sur un vieux manuscrit de la bibliothèque royale, et sur tous ceux d'une date postérieure, une Danse Macabre. Tandis que dans toutes les danses des morts, la mort est un véritable squelette et non un cadavre ou un écorché. A partir du XVe. siècle, on trouve souvent des Danses Macabres peintes ou gravées, chaque scène suivie d'une scène du mystère et du texte rhythmique, et toutes comme je viens de l'indiquer.

Les Danses Macabres ont-elles précédé les Danses des Morts? En adoptant le système historique et philosophique de Vico qui veut que l'art en action ait partout précédé l'art figuré, et qu'en conséquence toute peinture ne soit que la copie d'un fait réel, on donnerait la priorité à la Danse Macabre. Bonnet en son histoire de la Danse et quelques auteurs de nos jours ont suivi cette opinion. Pour moi, je suis d'un avis contraire

et je crois que la Danse des Morts comme peinture est antérieure à la Danse des Morts comme jeu scénique, que le tableau a donné naissance au spectacle.

Sans doute une cause réelle et vivante a dû engendrer cette composition figurée : sans doute le peintre a dû avoir un modèle ou quelque chose qui y ressemblât; mais cette cause et ce modèle nous les avons plus haut désignés, ce sont les maladies épidémiques, les saltations convulsionnaires du XIVe. siècle. De ce fait matériel dut surgir la forme esthétique, de cette action dut sortir l'art. Ainsi cette peinture fut amenée par les causes que nous venons de déduire, tandis qu'au-dessus planait l'Idée, c'est-à-dire la foi exaltée de la grande pensée du jugement, de force divine, de justice niveleuse et vengeresse; mais elle ne fut point la reproduction figurée d'un fait similaire vivant, d'un tableau en action. Hâtons-nous d'ajouter qu'au moyen âge, Danse des Morts et Danse Macabre furent inspirées par la même idée religieuse, par le même sentiment de symbolisme chrétien.

Le nombre des Danses de Morts aujourd'hui conservé en Europe, comme fresques murales, miniatures de manuscrits, ou gravures sur bois, est fort considérable; encore plus comme poèmes imprimés. Pourtant dans la première série, la France ne doit qu'en compter une, du moins comme une œuvre complète : elle est en Auvergne dans l'église abbatiale de la Chaise-Dieu, peinte sur le mur du chœur dans le collatéral nord. Elle se compose de 67 couples. Chaque personnage a 1^m^. 60^c^. de hauteur. Depuis le pape jusqu'au moine, l'enfant jusqu'au vieillard, l'empereur jusqu'au bûcheron, la vie tout entière s'y déroule sous toutes ses faces. Après la représentation d'Ève qui enfante la mort aux pieds de l'arbre d'Eden, est un docteur dans une chaire qui prêche la foule et qui l'édifie en lui montrant ce terrible exemple de la fin de toute vie, et de la justice immuable de Dieu. Lorsque les Danses

Macabres furent écrites, on adapta dès lors leur texte aux Danses des Morts ; ce qui constituait l'une devint la description de l'autre. J'ai trouvé parmi les mss. sur vélin de la bibliothèque royale un mystère macabre du XVe. siècle, époque où fut peinte la fresque de la Chaise-Dieu, qui pourrait au besoin lui servir de texte ; chacun de ses couplets est terminé par un centon ou proverbe, moralité religieuse, parfois élevée, parfois terre à terre et rebattue. Voici ce qu'est censé réciter le moine prêcheur :

« O créature raysonnable
Qui désires vie éternelle
Tu as si doctrine notable
Pour bien fixer vie mortelle
Cy la Danse des Morts s'apelle
Que chascun à dancer aprent
A hôme à fême est naturelle
Mort n'épargne petit ne grant.

En ce miroër chascun peut lire
Qui le convient ainsi dancer,
Saige est celui a bien si mire,
Le mort le vif fait avancer,
« Tu veois les plus grants cômencer
Car il n'est nul que mort ne fière
C'est piteuse chose y panser,
Tout est forgie d'une matière. »

Puis commence la Danse proprement dite, un mort porte une bière, et dès lors on entend un dialogue étrange, des prières, des menaces, des rires et des pleurs qui sortent de chaque bouche, s'élèvent au-dessus du bruit de la ronde, et vont s'éteindre au fond du tombeau ! On entend les paroles du pape, de l'empereur, du moine, de l'usurier, de l'amoureux, du cardinal, du médecin, du roy, du patriarche, du connétable, de l'archevêque, du chevalier, de l'evêque, de la veuve, de l'écuyer, de la religieuse, de l'avocat, du ménestrel, du

curé, du serf, du laboureur, du cordelier, de l'enfant, du clerc, de l'hermite, de l'abbé, du bailly, de l'astrologien, du bourgeois, du chanoine, du marchand, du sergent. Après que chacun des personnages a par son dict raconté son existence, son effroi ou sa résignation, reçu les reproches et les arrêts de la mort dont les poses s'identifiant avec celles de la victime, rappellent alors sa vie de mille façons ridicules, dont la tête, cette boule osseuse et dénudée, prend toute physionomie, l'auteur s'adresse en son nom au public et termine ainsi son poème :

« Rien n'est d'hôme qui bien y panse
C'est tout vent, chose transitoire.
Chascun le veoit par ceste danse :
Pour ce vous qui voyez l'histoire
Retenez la bien en mémoire
Car hôme et fême elle admoneste
D'avoir de Paradis la gloire,
Eureux est qui des cieux fait feste,
Bon y fait panser soir et main,
Le panser en est prouffitable,
Tel est huy qui mourra demain.
Car il n'est rien plus veritable
Que de mourir, de moins estable
Que vie d'hôme, ou l'aperçoit
A l'œil par quoy ne est pas able,
Fol ne croit jusque il reçoit.

Mais aucuns sont ir qui n'en chault
Comme s'il ne fut paradis,
De enfer las ! ils auront chault
Les livres que fissent jadis
Les saincts, le montrent en beaux ditz,
Acquittez vous qui cy passez
Et faictes des biens plus n'en dis,
Bien fait vault moult aux trépassez.

La naissance des temps modernes n'empêcha point ce sujet

de se perpétuer encore, tout en se modifiant néanmoins durant le XVe. siècle. L'ère de la réforme s'en empara avec avidité. La pensée chrétienne et tristement mystique du moyen âge disparaissait toutefois; elle devint dès lors de plus en plus sèche, anti-symbolique, durement morale, railleuse, matérialiste. A force de contempler la matière, le XVIe. siècle ne vit plus que le squelette dans la mort. De là oubli des enseignements spiritualistes du passé, glorification du néant sous une forme étrange, dédaigneuse et effrayante. Pour des hommes qui brisaient les chaînes de la foi, les leçons du tombeau prenaient toute la rebellion du doute, tout le piquant de la peur étouffée sous le scepticisme et la moquerie. Et puis ces poses bizarres, ce *rictus* affreux du squelette qu'ils animaient d'une joie sauvage, l'étrangeté de cette chose qui vient de l'homme, mais qui n'est plus l'homme et qui raille l'humanité, devaient complaire à ceux qui protestaient ainsi contre tout un passé de pieux symbolisme et de foi. Le quelette des vieilles Danses apparaissait du moins comme un ministre du Dieu vengeur, celui des danses du XVIe. siècle comme un horrible baladin qui se joue de la vie et étale avec un cynisme atroce la nudité que le tombeau lui a faite.

Ces peintres du XVIe. siècle avaient étudié la mort seulement dans les planches pourries d'une bière et non à travers la foi du chrétien. La précision anatomique de leur dessin qui effaçait si bien la naïveté de leurs devanciers ne le rendait que plus amèrement sceptique et matérialiste. C'était aussi le temps où l'un d'eux se faisait donner le corps d'un juif supplicié au Petit-Bâle, afin de peindre le Christ crucifié. Comme si la copie de toutes ces meurtrissures, de ces plaies souillées, de ce visage blafard et crispé, de ces veines vides, de ces membres convulsionnés, de cette peau de cadavre flasque et gluante pouvaient représenter la céleste figure du Rédempteur, son holocauste sublime, cette beauté d'une mort volontaire-

ment subie, cette tête rayonnant encore d'amour sous son bandeau d'épines, ce corps mort humainement, mais qui conservait toujours l'empreinte de l'âme divine qui venait de le quitter. Non ! Holbein ! vous ne trouviez pas plus l'image sacrée du Christ dans la portraiture fidèle d'un cadavre, que vous ne trouvâtes plus tard l'idée chrétienne de la mort dans la représentation matérielle d'un squelette.

On comprend qu'ainsi envisagé ce sujet de la Danse des Morts dut ne plus ressembler à celui qu'avait traité le moyen âge. Il descendit donc de sa hauteur divine pour se travestir en Satire, en Pamphlet. Les plus mordantes peintures sous ce rapport sont celles de Berne dont on connaît l'auteur Nicolas Manuël, et de Bâle, œuvre anonyme exécutée après la tenue du fameux concile. Les personnages y sont bouffons, leurs postures indécentes, leurs gestes hautains, cyniques, irréligieux. La pensée de l'artiste est partout empreinte d'un matérialisme grossier, ou bien elle flagelle avec éclat et parfois sans justice et sans vérité. La Suisse (Lucerne, Berne, Bâle...), l'Allemagne (Lubeck, Anneberg, Dresde, Afurth, Leipsik); la France (Amiens, Strasbourg, Blois), virent à cette époque peindre de nombreuses Danses, aujourd'hui détruites en partie. Enfin vint l'homme qui par la sienne fit oublier toutes celles de ses devanciers, et nous l'avons déjà nommé, je veux dire Holbein. Holbein venu le dernier réussit à merveille dans cette œuvre d'où tout symbolisme était exclu, il termina la série de ces peintures pamphlétaires et produisit un chef-d'œuvre d'art. De même qu'au XIVe. siècle, Dante en venant après les poètes visionnaires et extatiques du moyen âge, produisit en dernier résultat le magnifique poëme que l'on sait, la *Divine Comédie.*

Mais la Danse qui avait été, elle aussi, un mystère, une comédie divine devint alors un drame humain, une farce diabolique. Vaste éclat de rire de l'esprit révolté. Elle ne fut plus

une ronde-cahos en apparence, un vaste tourbillon; aussi le peintre du XVIe. siècle ne sut point en faire sortir lumineux et terrible l'éclair, la foudre et la voix qui confond. L'œuvre d'Holbein, vrai poëme épique admirable sous le rapport graphique, serait un chef-d'œuvre, si elle traduisait toujours l'idée de Dieu; mais dans sa comédie humaine il laisse peu de place pour le ciel, sa pensée est cependant moins matérialiste et moins violente que celle de Manuël, moins satyrique et plus chaste que celle du peintre de Bâle; mais railleuse et sceptique, elle ne ressemble en rien à celle des peintres du XIVe. siècle. On sent à voir ces Danses que le vent du protestantisme commence à souffler déjà fort, et que l'époque qui les vit naître est celle de la réforme.

Elle seule en effet eut besoin désormais de ce sujet pour s'en servir comme d'une arme contre le clergé catholique, pour le diffamer, et le travestir en bouffonnes caricatures. A partir du XVIe. siècle l'art n'essaya plus de le reproduire, car le sujet avait fait son temps, il avait été usé sous son double aspect. Ce pieux et dramatique symbole que le moyen âge exalta, devint à son déclin sa parodie la plus amère. Enseignement qui se retourne en morsures, moquerie qui ricane sur une tombe! On découvre en effet dans ces danses matérialistes du XVIe. siècle à travers toutes leurs allures, un haut comique, sombre comme le drame triste, comme le rire d'un fou. C'est que ce rire est immobile, que ce drame use la vie, et qu'au bout de la vie oublieuse et du rire imbécile, l'œil du croyant aperçoit la main si justement intelligente et impartiale de Dieu.

Cette pensée, songeons qu'il est impossible que ces peintres ne l'aient pas senti naître en eux. Se moquer de l'humanité, ils l'ont fait, sans doute. Mais vouloir se moquer de Dieu ont-ils pu l'oser? Même au milieu de leurs vies les plus passionnées, les plus étrangères à toute croyance, ils n'avaient qu'à descendre dans ces lieux qu'enrichit la mort, dans les catacombes

de nos églises, une sainte terreur les eût arrêtés dans leur folie, leur eût rendu une raison pieuse.

Je me rappellerai toujours le puissant effet qu'opéra sur moi un pareil spectacle. C'était dans la chapelle souterraine de la grande tour de St.-Michel de Bordeaux. Jadis monument funéraire, consacré aux prières pour les morts, elle leur prête encore un dernier asile dans les flancs de ses fondements, tandis que sur son sommet notre civilisation y a planté un télégraphe. Double et triste image du temps qui s'enfuit pour les vivants, de l'éternité qui s'ouvre pour les trépassés. Précédé par un gardien armé d'une lanterne sale et obscure, je descendais à peine les premières marches d'un escalier en hélice, qu'une fade odeur de mort parvint jusqu'à moi. La chapelle d'une forme octogone, ogivale et voûtée, a toutes ses parois tapissées de cadavres desséchés et que le ver n'a pu détruire; sans doute le terrain sec et calcaire du cimetière d'où ils ont été exhumés les a préservés de la corruption. Accrochés au mur et rangés comme en un jour de revue, ils étalent leur nudité et parfois de hideuses cicatrices sous des lambeaux de linceuls. On dirait une réunion d'acteurs Macabres attendant là des personnages de la société, leurs partners vivants pour commencer leur horrible Danse. Décrire toutes ces poses; toutes ces apparences de physionomies; ces gestes heurtés, anguleux; cette immobilité que le trépas seul sait donner à ce qui a été l'homme; cette couleur terreuse; ces faces affreusement trouées qui avaient exprimé la vie et qui ne renvoyaient que l'effroi; ces mains tendues pour la plupart, et qui semblaient espérer encore de soulever le couvercle de leurs tombes; ces ossements brisés, entassés en monceaux sous les pieds; cette odeur de sépulcre; cette teinte lugubre du caveau; cet écho sourd, entrecoupé, qui répétait lentement et par syllabes les mots que m'arrachait la vue d'un pareil spectacle; c'est proclamer pour ceux qui doutent, que cette enveloppe

de l'homme n'est point l'homme, et qu'en outre du corps il y a l'âme comme au-delà de la mort et de la tombe, il y a une autre vie et Dieu. Des étrangers cependant étaient descendus après moi dans ces catacombes, deux enfants étaient avec eux. Insouciants et irréfléchis comme l'on est à cet âge, ils riaient parfois de la façon ridicule que la mort avait donnée à ces cadavres, de leur faux air de vie. Ils jouèrent même avec les os sur lesquels nous marchions, et sans peur comme sans pensées, ils remontèrent au jour n'emportant de ce charnier d'autre impression que celle que leur corps avait dû ressentir.

Faut-il penser que pareils à ces enfants aient été les peintres dont nous parlons et qui semblent s'être joués, eux aussi, avec la mort sans écouter sa voix secrète et ses sévères enseignements? Faut-il croire que son linceul leur ait dérobé une vue plus lointaine et sainte, pour leur laisser achever un rire cruel et de désespérante moquerie? Au surplus, quand l'homme est incertain, qu'il perd sa foi et doute de tout, quand en avançant dans la vie il se dépouille de toutes ses croyances, et les rejette comme un rêve, alors la fin de toute chose n'est plus pour lui une chose sérieuse.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,

ALEXIS DE CHASTEIGNER.

Seconde séance du 18 juin.

Présidence de Mgr. DONNET, archevêque.

VISITE DE LA CATHÉDRALE.

Mgr. l'archevêque de Bordeaux ayant bien voulu fixer au 18 juin la visite de son église métropolitaine, la Société s'est

réunie le 18 juin, à 3 heures de l'après midi, dans la salle de l'Académie, et s'est rendue en corps à l'archevêché. Monseigneur a reçu la Société dans ses sallons et lui a montré la belle collection qu'il a faite des portraits des archevêques de Bordeaux. Sa Grandeur est parvenue à force de soins et de persévérance à rendre une collection presque complète. La Société a surtout admiré un magnifique portrait de M. de Sourdis, et a prié Mgr. de vouloir bien accepter ses remerciements et ses félicitations sincères pour le vif intérêt qu'il ne cesse de porter à tout ce qui concerne les arts et la science.

Mgr. l'archevêque et la Société se sont ensuite dirigés vers l'église St.-André dont Sa Grandeur a daigné faire les honneurs avec cette obligeance et cette grâce qui la caractérisent. Deux heures ont été consacrées à l'examen attentif de cette belle cathédrale. MM. Lamarque de Plaisance et Robert ont été désignés secrétaires rapporteurs.

RAPPORT SUR L'EGLISE MÉTROPOLITAINE DE SAINT ANDRÉ DE BORDEAUX, PAR MM. LAMARQUE DE PLAISANCE ET JULES ROBERT.

Avant d'entrer dans la description détaillée de l'église de saint André, nous croyons devoir en faire connaître succinctement les dispositions générales.

ICHNOGRAPHIE. — DIMENSIONS GÉNÉRALES.

L'église affecte la forme d'une croix latine, elle se compose ;

1°. d'une grande nef, sans bas-côtés, de 18 mètres de largeur dans œuvre sur 74 mètres de longueur, depuis le seuil de la porte extérieure de la place Rohan, jusqu'à l'axe de l'arc doubleau qui la sépare des transepts ;

2°. De deux transepts formant les bras de la croix disposés symétriquement et à angles droits par rapport à l'axe de l'église.

Ces transepts sont terminés par deux portails, ils ont une longueur de 46 mètres 50 entre les faces extérieures des murs sur une largeur de 11 mètres 70 depuis l'axe de l'arc doubleau de la nef jusqu'à l'axe des piliers qui terminent le chœur ;

3°. De la dernière partie de la croix composée : du chœur comprenant quatre grandes travées longitudinales, et cinq travées qui viennent former circulairement le sanctuaire (le chœur a une longueur de 32 m. 45 sur une largeur de 14 m. entre les axes des piliers); d'un pourtour d'une largeur de 7 mètres 25 entre les axes des piliers ; enfin de deux chapelles correspondant à la partie longitudinale du chœur et d'une largeur de 7 mètres, et de cinq autres chapelles rayonnantes et hexagonales. Celle du milieu dédiée à la Vierge, plus profonde que les autres, a une longueur de 13 mètres sur une largeur de 6 mètres 50 dans œuvre.

Les dépendances de l'église consistent, au nord, en une sacristie construite depuis environ vingt ans; et, au sud, en un vaste cloître rectangulaire de 37 mètres sur 26.

DÉTAILS. — INTÉRIEUR.

Nef.—La grande nef se compose de sept travées. Les murs qui la forment portent les traces irrécusables des reconstructions successives dont cette église a été l'objet. Ils se divisent en deux zônes. La première est formée d'arcades cintrées, enfoncées dans le mur, ornées de dents de scie et accompagnées de colonnes. Les chapiteaux, les profils des archivoltes faits généralement avec le plus grand soin, assignent à cette partie de l'édifice la première moitié du XIIe. siècle, comme époque de sa construction. Cette zône est couronnée par une galerie exécutée récemment dans le style du XIVe. siècle. La seconde, qui s'élève jusqu'à la naissance des nervures, et se termine, à cette hauteur, par une large galerie prise dans l'épaisseur des murs, éclaire la grande nef par des fenêtres

ogivales géminées de dimension moyenne, surmontées par un œil-de-bœuf et presque sans ornements.

Nous lui assignons la première moitié du XIIIe. siècle.

Au-dessus de cette seconde galerie les murs sont terminés par des fenêtres concentriques avec les ogives des voûtes, et qui sont de la même époque que les fenêtres inférieures.

Si nous passons maintenant aux voûtes et aux piliers qui en portent les nervures, nous ferons remarquer que la grande nef est divisée en deux parties bien distinctes. Dans la première composée de quatre travées, qui sont à la suite des transepts, les piliers sont formés de colonnettes groupées, et partent du sol pour s'élever jusqu'à la naissance des voûtes dont les nervures se coupent diagonalement. Les clefs sont d'une extrême simplicité. Les plans des piliers, les ornements des chapiteaux dont quelques-uns se rapprochent du type roman en font remonter l'origine à la fin du XIIIe. siècle.

Dans la seconde partie, les piliers romans n'ont pas été entièrement détruits. On les a conservés jusqu'à la hauteur de la première galerie. A partir de ce point, on a élevé de lourds piliers circulaires engagés, dans lesquels les nervures viennent se fondre; seulement dans quelques-uns, un peu au-dessous du départ des nervures, des guirlandes horisontales de feuillage ont été sculptées.

La disposition des voûtes est remarquable. Comme dans la plupart des chapelles que le XVIe. siècle nous a léguées, on y trouve les nervures diagonales se coupant au centre, et en outre, des nervures suivant la direction des axes, à l'extrémité desquelles en partent de nouvelles qui viennent se perdre sur les piliers. Le plan de cet ensemble présente assez exactement l'étoile allongée à quatre branches. Les clefs des voûtes sont riches. L'une d'elles représente le Christ, une seconde une large couronne d'un mètre au moins de diamètre, laissant un vide dans la voûte, et entouré de festons. Toutes les autres

se détachent des voûtes pour former des culs-de-lampe horisontaux. Leur décoration consiste principalement en cercles et arcs de cercles se coupant dans tous les sens, ornés à leurs points de rencontre par des fleurons magnifiquement ouvragés. Les voûtes de cette partie de la nef, détruites par un incendie, ont été rétablies dans la seconde moitié du XVIe. siècle. C'est à cet incendie que l'on doit attribuer les lézardes nombreuses que l'on remarque dans les voûtes de l'autre partie de la nef; elles ne peuvent donc inspirer aucune crainte. L'élévation de la nef est de 27 mètres.

Nous croyons devoir faire observer ici que tout ce luxe employé pour la décoration de cette voûte n'existe ordinairement que dans des chapelles de la même époque et presque jamais dans des nefs d'une dimension aussi considérable.

Comme pour compléter ce bel ensemble, on a transporté dans le fond de l'église le jubé qui supporte aujourd'hui les orgues. Il est difficile de décrire toute la richesse de ces délicates sculptures de la fin du XVIe. siècle, qui appartiennent à la meilleure époque de la renaissance. Indépendamment de cinq arcades surbaissées, on peut remarquer à droite et à gauche quatre grandes arabesques d'un style ferme et vigoureux, attribuées, sans doute à cause de leur beauté, à un élève de Michel-Ange.

Transepts et apside.—Les transepts et l'apside ont été entièrement construits au XIVe. siècle. A cette époque, soit que le chœur et ses dépendances ne fussent pas d'une grandeur suffisante, soit que quelque évènement ignoré les eût détruits, on ne conserva de l'église primitive que la grande nef, et l'on reconstruisit tout le reste sur un plan dont la disposition générale et les détails forment un magnifique ensemble. Toute cette partie de l'édifice est plus élevée que la grande nef. Elle a 32 mètres de hauteur. Comme il pouvait être dangereux de l'enter sur la partie ancienne à cause des tassements

que la construction neuve devait nécessairement éprouver, et qui lui auraient causé de graves dommages, on construisit en avant de la grande nef un immense arc doubleau, qui l'isolait désormais des travaux qu'on allait exécuter.

Transepts. — Les transepts sont terminés à leurs extrémités par deux portes principales. Ces portes sont surmontées intérieurement, chacune de deux galeries de communication entre les escaliers placés dans les quatre tours qui flanquent ces façades et dont nous nous occuperons plus tard. Les transepts sont divisés en cinq parties, l'une qui sert à unir la grande nef au chœur, et les quatre autres dont deux correspondent au pourtour du chœur et les deux autres aux chapelles latérales. Dans la partie qui correspond au chœur, on a construit au-dessus du grand arc doubleau qui termine la nef un mur destiné à racheter la différence de hauteur de ces deux parties et orné, sur toute sa surface, d'une brillante décoration ogivale. Dans les deux parties qui correspondent aux chapelles se trouvent des ogives en relief sur les murs; enfin dans celle qui fait face au pourtour, des galeries en saillie sont disposées à deux hauteurs différentes. Des ogives élégantes entièrement à jour sont placées en avant de ces galeries. Du côté nord l'étage inférieur a laissé la place d'un tombeau gothique dont la décoration supérieure est découpée en brillantes dentelles. Le monument et les statues qu'il portait ayant disparu, Mgr. Donnet a profité de cette circonstance pour y établir des fonts baptismaux en harmonie avec le reste de l'édifice.

Chœur. — Nous avons déjà indiqué la disposition générale du chœur. Il nous reste encore à dire que la section horisontale des piliers présente huit colonnes groupées, dont quatre d'un diamètre plus fort que les autres. Le socle de la base consiste en deux carrés de grandeur différente formant une étoile à huit branches. Toutes les chapelles sont entourées d'une galerie au-dessous de laquelle est une décoration à trèfles

dont les vides supérieurs sont garnis d'une flore complète, sculptée avec un soin infini. Deux des faces extérieures du chœur contiennent encore les portes d'une enceinte murée qui existait autrefois, à l'exemple de celles que l'on remarque encore dans quelques édifices de la même époque. Ces deux portes sont richement sculptées. Une galerie entoure le chœur intérieurement. Cette galerie prise au-dessus des voûtes du pourtour forme un *triforium* qui retourne sur les transepts.

EXTÉRIEUR.

Porte royale.—Avant la restauration du culte, la grande nef était fermée à son extrémité. On y a pratiqué depuis une ouverture que nous sommes obligés de désigner sous la modeste qualification de porte, bien qu'elle prétende à l'honneur de donner seule entrée aujourd'hui aux têtes couronnées. Certes le moyen âge leur avait fait une part bien plus brillante. Rien n'égale en effet la richesse et le luxe de ce portail maintenant étouffé dans une étroite sacristie, et par laquelle nos rois ou leurs représentants, les gouverneurs et les archevêques faisaient jadis leur entrée solennelle. La description que nous allons en faire sera sans doute bien incomplète, mais elle suffira pour donner une idée de l'importance de ce portail. Quatre grandes voussures en retraite entourent le tympan. Les trois plus petites contiennent chacune dix personnages, la plus grande, douze. Dans la première sont des anges qui ne présentent aucune particularité remarquable. Dans la seconde, des anges encore portant des encensoirs, des ciboires, des ostensoirs et des bandelettes. Dans la troisième, les quatre personnages du sommet sont des anges ayant des roues sous leurs pieds, emblèmes peut-être de la rapidité avec laquelle ils transmettent les ordres du Seigneur. Les six autres personnages sont des religieux tenant dans les deux mains des objets carrés ressemblant à des

reliquaires, ou à des livres à fermoirs. Enfin dans le quatrième, les deux personnages du haut nous ont paru être Salomon et David ; ce dernier surtout est reconnaissable à sa harpe. Les autres portent des bandelettes.

Les voussures sont séparées par des guirlandes de fleurs et de feuilles variées. L'une d'elles représente des oiseaux becquetant des grappes de fruits.

Le tympan est divisé en trois parties. Dans la plus élevée, on voit huit anges dont les deux du milieu portent le soleil et la lune ; la seconde représente le jugement dernier. A droite et à gauche du Christ sont deux anges et deux personnages à genoux, attendant, en prières, les paroles de leur juge. Enfin la scène inférieure est la résurrection des morts. Ce portail nous paraît être du commencement du XIIIe. siècle, ainsi que le prouveraient au besoin les arcades trilobées qui décorent la partie supérieure, et le style de la sculpture.

Nef. — Nous ne parlerons pas des murs extérieurs de la grande nef. Leur caractère général appartient au XIIIe. siècle. Nous devons en excepter un joli tombeau renaissance disposé de manière à servir de contrefort ; œuvre admirable et mutilée que les constructions de la sacristie moderne dérobent en partie aux regards.

Cloîtres. Au sud de la nef, et en avant de l'ancien jubé, une porte à ogive romane donne entrée dans les cloîtres. Ils sont assez bien conservés, mais nullement entretenus. Ils remontent évidemment à la fin du XIIIe. siècle.

Façade du midi. — Cette façade que nous pourrions comparer, pour l'ensemble, à celle de Notre-Dame de Paris, contient, comme cette dernière, trois divisions principales en largeur et en hauteur. Comme à Notre-Dame, deux tours quadrilatères flanquent les extrémités, et comme celles de la cathédrale de Paris, attendant les deux flèches qui devaient les couronner. Une vaste rose, placée dans un encadrement carré,

est formée de tores saillants contenant des trèfles à quatre lobes comme motif principal.

Le portail est composé de trois voussures en retraite, reposant sur des niches dont les statues ont été enlevées. A droite et à gauche deux autres niches sont surmontées de pinacles. De ces trois voussures, deux contiennent chacune dix statues, et la troisième douze. Les personnages de la plus petite sont des anges qui n'offrent rien de particulier. La seconde compense largement la médiocrité de la première. Les vierges folles à gauche et les vierges sages à droite y sont représentées avec leurs attributs ordinaires, la lampe droite et la lampe renversée. Il est facile de reconnaître les douze apôtres dans les personnages de la troisième voussure.

Chaque socle des niches est supporté par deux animaux qui se tiennent mutuellement la tête avec leurs pattes de devant. Nous avons reconnu deux moutons, deux chevaux, un cheval et un lion, etc., etc. Dans le soubassement, deux grands encadrements rectangulaires comprennent six bas-reliefs entourés chacun d'un trèfle à quatre lobes. Nous regrettons vivement de n'avoir pu comprendre jusqu'à présent que deux de ces bas-reliefs : le pèsement des ames et le *sinite parvulos venire ad me.* Dans les autres les personnages sont presque entièrement effacés. Nous craignons de ne pouvoir jamais en donner l'explication.

Apside. La marche que nous suivons dans la description de l'extérieur de cet édifice, nous amène à parler de l'apside. Trois galeries placées, l'une sur les murs extérieurs et au-dessus des chapelles, l'autre au-dessus du pourtour, la troisième enfin au-dessus du chœur, permettent d'en faire le tour et viennent rejoindre les escaliers dont nous avons déjà parlé. De vastes arcs-boutants partent du haut des contreforts extérieurs, viennent soutenir le sommet du chœur et correspondent aux piliers intérieurs de l'apside. Chacun d'eux est formé d'une galerie inclinée, ornée sur une hauteur d'environ deux mètres

de découpures verticales à trèfles et à jour. Cette galerie est supportée par deux arcs de cercle dont l'un s'appuie sur les colonnes qui séparent le pourtour du chœur des chapelles et l'autre sur les contreforts extérieurs. Enfin deux pinacles surmontent et couronnent les points d'appui.

Façade du nord. La façade du nord offre un singulier mélange de l'architecture de deux époques. Indépendamment de ce qu'elle a été privée par un accident de son vaste fronton triangulaire, on y remarque que la rose et le portail paraissent appartenir au commencement du XVe. siècle, tandis que les galeries qui les séparent sont évidemment du XIVe. Nous ne dirons rien de la partie supérieure, le portail seulement doit attirer notre attention.

Il se compose de trois voussures. La première renferme dix personnages, des anges; la seconde, les douze apôtres; la troisième, Moïse et David au sommet et douze moines encapuchonnés. Le tympan se divise en trois parties qui représentent les deux actes principaux de la vie de Jésus-Christ, la cène occupe la partie inférieure; dans celle du milieu les douze apôtres assistent à l'Ascension de Jésus-Christ dont la tête se perd déjà dans les nuages. Enfin dans la partie supérieure le Père éternel entouré de quatre anges s'apprête à recevoir son divin fils. Deux de ces anges portent le soleil et la lune, attributs de la puissance divine et premier œuvre du Créateur : *primo die fecit lucem.*

Les trois voussures reposent de chaque côté sur trois niches dans lesquelles on voit des statues de cardinaux d'une grande dimension. Au milieu et sur le pilier qui partage le portail en deux et supporte le tympan est placée la statue de Bertrand de Gouth, archevêque de Bordeaux, devenu pape sous le nom de Clément V.

C'est sur cette facade que se trouvent ces deux flèches élancées, d'une hauteur de 80 mètres, qui font de la cathé-

drale de Bordeaux un des monuments les plus remarquables que nous ait légués le moyen âge. Nous n'essayerons pas de rendre l'effet que produisent dans leur ensemble ces flèches aériennes, ces tours imposantes, ce double rang de pinacles et ces hardis arcs-boutants qui semblent tenir comme suspendues les voûtes élevées du chœur.

Messieurs, la visite que vous avez daigné faire à notre vieille cathédrale contribuera puissamment, nous en sommes convaincus, à lui faire rendre la justice qui lui est due. Elle est en effet un des chefs-d'œuvre de l'époque, d'après nous, la plus brillante de l'architecture ogivale; car à la sévérité, à la pureté des formes du XIIIe. siècle, le XIVe. a su marier l'élégance et la légèreté, et n'a laissé à ses successeurs moins heureux que le caprice bizarre des ornements, marque toujours certaine de la décadence de l'art.

Les Rapporteurs,

LAMARQUE DE PLAISANCE. Jules ROBERT.

Troisième séance du 18 juin.

Présidence de Mg^r. DONNET, archevêque.

Le soir, à 7 heures et 1/2, une troisième séance a lieu, sous la présidence de Mg^r. l'archevêque. MM. le Cte. de Kercado, Jouannet et les dignitaires de la Société siégent au bureau. On remarque dans l'assemblée M. le Cte. de Chasteigner, M. de Lengalerie, secrétaire-général de l'évêché, M. Sabattier, professeur d'éloquence chrétienne à la faculté de théologie et plusieurs autres ecclésiastiques; M. Lamarque tient la plume comme secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour est la continuation de l'enquête.

1re. QUESTION. *Quel était l'état de la paléographie dans le Bordelais au moyen-âge?* M. Jouannet répond qu'il ne connaît rien de particulier relativement à la paléographie Bordelaise. Il existe encore 280 manuscrits à la bibliothèque, un entre autres qui donne des détails curieux sur la bénédiction du cierge Pascal. Sur les 280 manuscrits, 60 à 80 contiennent des miniatures exécutées avec plus ou moins de soin. Les manuscrits du XVe. et du XVIe. siècles se font surtout remarquer par la vivacité des couleurs.

M. de Langalerie cite parmi les manuscrits qui sont dignes de fixer l'attention, la vie de St.-Seurin, conservée dans la sacristie de cette église.

2e. QUESTION. *Connaît-on quelque chose de relatif à l'industrie des copistes au moyen-âge dans le pays?* Rien ou presque rien. On sait seulement que ces manuscrits étaient l'œuvre de trois sortes d'ouvriers : ceux qui faisaient le texte, ceux qui exécutaient les lettres majuscules et enfin les coloristes. Sur 7 ou 8 manuscrits M. Jouannet a trouvé l'indication du prix qu'ils avaient coûté.

M. Calvet connaît un manuscrit du département du Lot où le prix de la reliure est mentionné.

M. l'abbé Cirot adresse une lettre dans laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. Il envoie le manuscrit de la vie de St.-Seurin qui est examiné avec le plus vif intérêt. Il donne ensuite copie de l'inscription qui se trouve placée sur le chapiteau qui couronne en forme de tombeau une colonne de St.-Seurin et que la Société avait remarqué lors de sa visite. M. Cirot décrit ainsi ce chapiteau : « Huit colonnettes « groupées par trois aux encoignures, supportent une caisse « de tombeau ; sur la face principale est une statue couchée. « Une crosse sculptée un peu au-dessus de la statue l'ac-

« compagne dans toute sa longueur. On lit sur les faces de la « caisse l'inscription suivante :

« Sur la première : QUANDO
« MIGRAVIT
« A SÆCULO.
« Sur la deuxième :
« SANCTUS SEVERINUS
« Sur la troisième : SIGILLATUM (si je ne me trompe)
« HAEC PETRA
« SEPULCRUM
« SA. SEVERINI.

« Le chapiteau serait donc une reproduction du premier « tombeau où reposa St.-Seurin. »

La Société vote des remerciements à M. Cirot.

3e. QUESTION. *Que sait-on de relatif à la musique au moyen-âge?* M. Jouannet a trouvé de la musique dans le manuscrit de St.-Seurin qui vient de passer sous les yeux de la Société et qui remonte au XIIe. siècle.

On ne sait rien de relatif à l'orgue ; dans de vieux manuscrits on voit quelquefois des hommes qui semblent toucher des claviers, mais ces manuscrits ne remontent pas au-delà du XIVe. siècle. Mgr. fait observer que dans les vitraux peints du XIIIe. siècle on voit souvent le concert des anges. Parmi les instruments, on n'a jamais représenté d'orgues.

M. de Caumont dit qu'il est important de faire des recherches sur l'origine de l'orgue. Dom Bédos rapporte dans son grand ouvrage sur la facture d'orgues qu'au XIIe. siècle il y en avait un à Fécamp. Du reste, ajoute M. de Caumont, l'histoire de l'orgue et des perfectionnements apportés depuis le XVe. siècle dans cette admirable machine, le roi des instruments, est un sujet de recherches du plus haut intérêt et dont on s'est trop peu occupé. Plusieurs orgues du XVIe. et du XVIIe. siècles mériteraient d'être décrits.

M. de Pineau dit que l'orgue de St.-André est du célèbre Dom Bédos.

4e. QUESTION. *Quel était l'état de l'agriculture du XIIe. au XVe. siècle? Que sait-on de relatif au commerce des vins à cette époque dans le Bordelais ?* M. Jouannet ne connaît aucun document antérieur au XIIIe. siècle relatif au commerce des vins.

M. de Caumont dit que dans le recueil intitulé : *Rotuli Normanniæ,* que le gouvernement anglais a fait publier d'après les manuscrits apportés en Angleterre par Jean-sans-Terre lorsqu'il perdit la Normandie, il est question des vins de Bordeaux et de leur transport en Normandie et en Angleterre. M. Des Moulins fait observer que ce n'était pas des vins du Médoc ; les vins de cette époque étaient récoltés dans le Llayais. Le pays qui les fournissait est désigné, dit M. de Caumont, sous le nom général de *Vasconia.*

5e. QUESTION. *Quels renseignements peut-on fournir sur les corporations ?* Dans les statuts de Bordeaux du XVe. siècle, dit M. Jouannet, on trouve la liste des corporations.

La série des questions à adresser étant épuisée, la parole est donnée à M. La Curie qui lit une description détaillée de la crypte de St.-Eutrope, à Saintes.

La discussion est ensuite ouverte sur la visite que la Société a faite à St.-André. M. Calvet, après avoir cité avec éloges toutes les parties remarquables de cet édifice, exprime le regret de voir cette belle cathédrale dégradée par la présence de certains objets dont le style n'est pas en harmonie avec l'ensemble du monument. Les boiseries du chœur cachent les gracieuses colonnettes qui supportent les voûtes : il voudrait les voir enlever avec le baldaquin qui couronne l'autel. La sacristie neuve dérobe aux regards le portail, désigné sous le nom de porte royale. Il désirerait que ce beau monument de la dernière

époque romane fût mis à découvert ; qu'on rétablît les statues déplacées, et que l'on démasquât celles qui dans la partie supérieure sont cachées par un méchant moellon. Il verrait avec plaisir également que le cloître fût dégagé de tous les objets qui le salissent et l'encombrent, pour être converti en un musée d'antiquités chrétiennes.

Mgr. Donnet dit que les vœux formés par M. Calvet il les a lui-même souvent émis. Il n'a cessé de demander au gouvernement l'enlèvement des boiseries qui masquent la partie la plus remarquable de la cathédrale, l'apside et surtout du baldaquin. Mgr. a offert de fournir des fonds pour ces travaux. Il espère obtenir du gouvernement l'autorisation nécessaire, et pouvoir remplacer ensuite l'autel actuel par un autel ogival, que lui a promis M. de La Cour, chef de division au ministère des cultes.

Mgr. entretient ensuite la Société du projet d'enlever les murs qui formaient l'ancienne sacristie, afin d'établir du côté du sud une chapelle qui ferait pendant à celle du Mont-Carmel, et d'y placer le tombeau élevé à la mémoire du cardinal de Cheverus. Une commission nommée à cet effet a conclu à la possibilité de la destruction de ces murs, sans nuire à la solidité du monument ; mais M. Achille Leclerc a décidé que cet enlèvement ne pouvait avoir lieu.

M. de Pineau dit que déjà MM. Billaudel, Poitevin et Deschamps avaient, comme les cinq architectes qui composaient la dernière commission, conclu que l'enlèvement des murs n'altérerait pas la solidité de l'édifice.

M. Robert fait observer que MM. Billaudel, Poitevin et Deschamps, n'avaient examiné que superficiellement les murs qui devaient être démolis, tandis que les cinq architectes ont fait opérer des fouilles pour s'assurer de l'état des fondations, et n'ont conclu qu'à la démolition de deux murs seulement sur quatre.

La Société émet à l'unanimité le vœu *que la porte royale soit démasquée, que les statues qui la décoraient y soient rétablies, et que les boiseries et le baldaquin soient enlevés.*

La Société s'empresse de voter des remerciements à Mgr. l'archevêque pour le généreux dévouement avec lequel il a pressé les travaux de restauration de la cathédrale.

M. Calvet lit sur les monuments du Périgord une notice fort intéressante, dans laquelle il a su par la grâce et le charme des détails faire oublier ce que le sujet pouvait offrir de sérieux et d'aride. Des félicitations lui sont adressées de toutes parts (1).

M. le Cte. de Kercado montre à la *Société un plan de Bordeaux* très-curieux, du commencement du XVIe. siècle, de l'an 1,500. M. Robert demande si ce plan était réellement de cette époque ou s'il a été fait plus récemment d'après des documents historiques. Une discussion s'engage à ce sujet, mais la question reste incertaine.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

LAMARQUE DE PLAISANCE.

Séance générale administrative du 19 juin.

Présidence de M. DE CAUMONT.

La séance générale administrative s'ouvre à midi sous la présidence de M. de Caumont, directeur : M. Branche, secrétaire-général tient la plume.

(1) Nous nous empressons d'annoncer aux lecteurs que cette intéressante notice est imprimée et qu'elle se vend chez Derache, rue du Bouloy, n°. 7, à Paris.

M. de Caumont présente un rapport verbal sur l'administration de la compagnie depuis la session générale annuelle tenue à Angers.

La Société continue de s'accroître. Ses publications sont de plus en plus recherchées et le Bulletin imprimé cette année avec un caractère neuf prend chaque jour plus d'importance : si quelques inspecteurs se sont acquittés avec négligence des fonctions qui leur ont été confiées par la Société, presque tous, on est heureux de le proclamer, ont rivalisé de zèle pour seconder ses efforts et les services qu'ils rendent chaque jour dans leurs départements respectifs sont innombrables : grâce à la Société française et à sa bonne organisation un nombre considérable d'édifices ont été sauvés, partout les restaurations sont mieux dirigées et le plus souvent très-satisfaisantes.

Quoique la Société ait fait ses efforts pour compléter son organisation sur tous les points de la France, il existe encore quelques vides à remplir. Bientôt, du reste, ces vides seront comblés, car chaque année ils deviennent plus rares.

M. Simon, inspecteur divisionnaire à Metz, s'occupe activement de compléter l'organisation de la compagnie dans le N.-O. de la France et prépare un rapport qui sera entendu à la réunion de Strasbourg.

Un moyen puissant de conserver les monuments, continue M. de Caumont, c'est de les décrire, de les classer, de publier des statistiques monumentales de chaque département. La Société qui depuis son origine n'a cessé de recommander ces travaux, qui la première a expliqué ce qu'on devait entendre par *statistique monumentale*, voit avec joie ses conseils suivis partout. De tous côtés l'on s'occupe de recueillir les éléments de ces statistiques : bientôt chaque département aura le catalogue raisonné, la description, l'iconographie des monuments qu'il renferme.

La Société voit aussi se multiplier partout ces cours d'ar-

chéologie qu'elle a demandés, qu'elle a encouragés par des récompenses diverses et dont M. de Caumont avait long-temps avant tous les autres tracé la marche. Cet enseignement aujourd'hui répandu partout a produit des résultats immenses et continuera d'en produire.

M. Gaugain, trésorier, donne des renseignements sur l'état financier de la compagnie depuis le mois de janvier que le tableau des recettes et dépenses a été imprimé.

Le Conseil général entre ensuite en délibération sur diverses propositions qui lui sont soumises et prend les arrêtés suivants après une discussion à laquelle prennent surtout part MM. Branche, Calvet, de Caumont, Gaugain, La Curie, de Clinchamps, etc., etc.

M. Bussière, conseiller à la Cour royale de Poitiers, ancien président de la Société des antiquaires de l'Ouest, est nommé inspecteur de la division de Limoges en remplacement de M. de Gaujal, devenu conseiller à la Cour de cassation.

M. Ayma, inspecteur des écoles primaires de la Haute-Vienne, est chargé de l'inspection monumentale de ce département.

M. Le Cointre-Dupont est nommé membre du conseil administratif pour le département de la Vienne.

M. Barthélemy ayant cessé de résider à Montbrison est nommé *inspecteur de la Charente*, en remplacement de M. Casteigne, démissionnaire.

M. l'abbé Roux, professeur d'archéologie au séminaire de l'Argentière, est nommé inspecteur de la Loire, en remplacement de M. Barthélemy.

M. Xavier de Quirielle, de Montbrison, est nommé membre du Conseil général administratif, pour le même département.

M. Renaux, architecte du département de Vaucluse, est nommé inspecteur de ce département, sur la demande de M. l'abbé Peyre qui remplissait cette fonction depuis l'année dernière.

M. l'abbé PEYRE, ancien inspecteur de Vaucluse, est nommé membre du Conseil général administratif, pour le même département.

M. Jules ROBERT, architecte à Bordeaux, est nommé inspecteur des monuments de la Gironde.

M. LAMARQUE DE PLAISANCE, de Bordeaux, est nommé membre du Conseil général administratif pour le même département.

M. DES MOULINS, membre de l'Académie de Bordeaux, est proclamé membre du Conseil général administratif pour le département de la Dordogne, dont M. l'abbé Audierne est inspecteur.

M. le Cte. Alexis DE GOURGUES est nommé membre du même conseil.

M. E. HOUEL, directeur du haras de Langonnet, membre de plusieurs académies, est nommé inspecteur des monuments du Morbihan.

Le Conseil général arrête que d'autres nominations sont ajournées aux séances qui se tiendront à Strasbourg vers la fin de septembre.

Considérant que les 400 fr. votés à Amiens en 1839 pour la réparation de l'église de Berthaucourt (Somme) n'ont point été employés, le Conseil arrête que l'allocation est rapportée : les 400 fr. devront rentrer en caisse.

Même décision est prise relativement aux 120 fr. mis à la disposition de l'inspecteur du département d'Ille-et-Vilaine.

Les fonds votés à Niort pour l'achat du tumulus de Bougon et l'établissement d'un hangard à Parthenay pourront être employés à réparer la porte latérale de N.-D. de Niort.

Le Conseil considérant qu'un certain nombre de demandes lui ont été adressées de contrées éloignées du département où la réunion générale a lieu, que les documents relatifs à ces demandes ne doivent pas donner lieu à discussion en séance

générale, s'occupe de l'examen de ces demandes. Sur les conclusions de M. de Caumont, et après discussion sur chaque article, il arrête que les allocations suivantes auront lieu.

	fr.
Eglise de Ste.-Marie-du-Mont (Manche) (M. l'abbé Louis), commissaire.	100
Id. Ste.-Croix, du Mans (M. Tournesac, commissaire).	100
Id. de Preuilly (Indre-et-Loire) M. Manceau, commissaire.	100
Achat d'un terrain autour de la pile St.-Mars (M. Champoiseau, commissaire).	100
Encouragement aux moulages commencés à Tours par M. Guérin, architecte.	50
Transport de la mosaïque Grazay à Laval. M. Magdelaine.	50
Dégagement du portail latéral de la cathédrale à Cahors (MM. Calvet et Boby de la Chapelle, commissaires).	300
Restauration d'un tombeau à la Cambe (Calvados). (M. le Vte. de Cussy, commissaire).	100
Souscription aux travaux de la cathédrale de Lisieux (M. l'abbé Farollet, commissaire).	50
Prieuré de St.-Arnoult (Calvados) (MM. Le Métayer et Le Court, commissaires (1).	150
TOTAL.	1,100

Les allocations demandées par des membres présents seront discutées dans les séances du 21 juin.

Le Secrétaire-général,

BRANCHE.

Nta. La Société n'a pas tenu d'autre séance le dimanche 19 juin, mais elle a visité avec un vif intérêt la belle collection d'antiquités de M. Durand, membre de l'Académie.

(1) Un rapport détaillé a été présenté par M. de Caumont, sur l'état du prieuré de St.-Arnoult, d'accord avec M. Le Métayer, de Pont-l'Evêque. Une note sera plus tard insérée dans le Bulletin sur ce petit monument du XIe. siècle et sur sa crypte.

Réunion du 20 juin.

EXCURSION A ST EMILION (GIRONDE).

A six heures du matin, la Société, réunie à l'extrémité du pont de Bordeaux, est montée dans les voitures de Libourne : elle ne s'est arrêtée qu'une heure dans cette ville. A 11 heures elle entrait à St.-Emilion. La visite des monuments a été faite avec un vif intérêt et ne s'est terminée qu'à 4 heures. MM. Branche, de Caumont, La Curie, Gaugain, de Clinchamps, ont élevé plusieurs discussions dans les stations faites par la Compagnie près des édifices. M. Branche, secrétaire-général de la session, s'est chargé de rendre compte de cette intéressante excursion.

RAPPORT DE M. BRANCHE.

Messieurs,

Chargé du rapport sur les monuments de St.-Emilion, que la Société a explorés, je viens m'acquitter de cette tâche. Elle serait longue et difficile, si je ne m'adressais à vous, Messieurs, qui connaissez déjà ces intéressantes ruines. Je vous demande donc la permission d'être bref et de ne m'arrêter que sur les principaux objets. Et d'abord la compagnie a regretté de ne pas posséder un plan topographique de St.-Emilion qui eût abrégé son travail et rendu plus facile l'exploration monumentale. Nos regards furent d'abord attirés en montant la colline par les ruines des murs fortifiés qui servaient d'enceinte. On peut en suivre le prolongement autour de la ville, ils nous ont paru appartenir à des époques différentes de l'ère ogivale. Un fragment du palais Cardinal encastré dans un de ces pans de murs ne doivent point

faire croire à leur contemporanéité. Ce fragment où s'aperçoivent une série d'arcades cintrées et fort intéressant à étudier sous le rapport du synchronisme de l'art et de la persistance avec laquelle les architectes méridionaux se servaient du cintre roman dans un édifice ogival. On sait que le cardinal de La Mothe fit bâtir ce palais en 1302. A côté de ces débris de remparts s'élève fièrement le donjon connu sous le nom de château du roi. Cet édifice féodal est l'un des plus remarquables de la contrée ; il a été bâti postérieurement à 1224 ; dans le petit nombre d'ouvertures fort étroites qui l'éclairaient, nous n'avons vu que le plein cintre : il est assis sur une roche dans laquelle ont été taillés les fossés qui entourent sa cour quadrangulaire.

La Société a visité les portes de la ville, elle a remarqué que celle de St.-Martin aurait besoin de quelques réparations.

Eparses au milieu de l'enceinte fortifiée, des ruines de monuments religieux se découvrent dans toute la ville. St.-Emilion peut à bon droit passer pour la cité sainte de ces contrées. Nous visitâmes la collégiale en premier lieu. Sa forme figure une croix latine : une seule nef, un transept et des chapelles latérales au chœur, terminées carrément. La nef est d'une belle construction romane. Chaque travée est recouverte par une coupole qui forme un dôme élégant. On ne nous a cité dans le diocèse que la seule église de Pujard où se remarque cette disposition. La date de cette construction fort rare d'ailleurs doit être attribuée au commencement du XIIe. siècle. Le chœur appartient au système ogival du XVe. siècle, même de sa fin, une partie cependant nous a paru appartenir au XIVe., ce serait probablement celle qu'aurait fait bâtir le cardinal de La Mothe. D'assez belles verrières garnissent les fenêtres ogivales du chœur ; nous avons à regretter que leur restauration n'ait pas été faite avec tout le soin qu'elle exigeait.

Le portail, sur le tympan duquel se voient la représentation

ordinaire du Christ entouré de la Vierge et de St.-Jean, et de la résurrection des morts, ne remonte certainement point au-delà du XIVe. siècle. Le cloître de la collégiale existe encore complet, de forme quadrilatère et non voûté. Il est fermé à l'entour du préau par une série d'arcades étroites supportées par des colonnes géminées dont la plupart sont dans un état très-fruste. Nous avons remarqué un assez grand rapport synchronique entre l'architecture de ce cloître et celle du cloître de St.-André de Bordeaux. Le long des galeries sont disposés des tombeaux du XIVe. siècle, 5 arcades romanes à moulures à billettes et dents de loups, puis, au-dessus, des pierres en encorbellement destinées à recevoir la poutre faistière de la toiture du cloître.

En quittant la collégiale nous descendîmes à l'église Monolithe creusée dans les flancs d'un rocher calcaire au-dessus duquel s'élève le clocher. Le portail qui a été posé à l'entrée de la grotte est évidemment de la même facture et du même âge que celui de l'église que nous venions de visiter.

Assurément s'il est dans la Gironde un édifice curieux et qui doive être célèbre, c'est sans contredit la vaste grotte de St.-Emilion, creusée par les moines bénédictins, en l'honneur du saint solitaire leur patron. Elle est divisée en 3 nefs dont la voûte taillée en cintre est d'égale hauteur, supportée par de gros rochers coupés en piliers quadrangulaires. Les profils des lignes sont irréguliers et incertains. La longueur des nefs est portée à 115 pieds, et la largeur totale de l'édifice à 80. Les trous ménagés à l'est dans le rocher pour éclairer la grotte ont été changés en fenêtres, dont le style date de la fin du XVe. siècle et ne laissent entrer dans ce lieu humide qu'un jour froid et terne. Nous avons pu cependant voir le bas-relief du monstre luttant contre une figure humaine et sujet à tant d'interprétations : c'est tout simplement le symbole de la lutte entre le péché ou le diable et l'âme. Dans le colla-

téral gauche, des chapelles ont été creusées dans la roche, et à droite une galerie qui formerait presque une 4e. nef où sont situés des tombeaux. Sur un des piliers de la grande nef se lit très-bien l'inscription suivante :

VII. ID. DECEMB.
DEDICATIO.
S. EMILIONIS.

On a prétendu que la forme de ces lettres indiquait la date du monument. En adoptant cette idée, on ne pourrait comme on la fait donner à cette crypte le IXe. siècle pour date ; car la forme du C carré se trouve souvent encore au XIe. : la date est donc incertaine.

En sortant de l'église Monolithe, nous sommes entrés dans la chapelle de la Trinité. Une tradition pieuse que nous respectons raconte que ce saint solitaire Emilius vécut au VIIIe. siècle dans la grotte qui est sous la chapelle ; mais aucun caractère de contemporanéité n'appuie cette tradition. On y remarque une fraîche et abondante fontaine, un enfoncement qu'on dit avoir été le lit du saint ermite, et son fauteuil taillé dans le roc. Le caractère de ce dernier morceau est lui-même surtout la preuve de sa non antiquité. La chapelle qui surmonte la grotte est fort belle, formée d'une seule nef. Le profil des lignes est d'une pureté gracieuse. Elle est du XIIIe. siècle. Un arceau du chœur seul appartient au siècle postérieur. Entre la profondeur des douelles du chœur sont des fresques représentant le Christ, le crucifiement, la sainte Vierge et d'autres personnages célestes.

Nous n'avons point quitté ces lieux sans visiter un monument aussi taillé dans le roc calcaire, et qui a servi jadis de chapelle funéraire. Il est irrégulièrement creusé et surmonté sur sa voûte circulaire d'une lanterne des morts. De nombreux

ossements y furent autrefois déposés. Sa configuration intérieure est tout le fait semblable aux lanternes des morts observées par M. de Caumont à Fontevrault et ailleurs.

La visite de St.-Emilion si remplie et si courte, nous la fîmes accompagnés de M. le curé Sauldabari et d'un guide encore plus précieux pour nous, de M. Jouannet qui, s'il était personnellement absent, nous avait donné son précieux travail sur les monuments que nous admirions et pour l'étude desquels il nous fournit des renseignements si certains. Nous descendîmes la colline à l'heure où le soleil disparaissait derrière les nuages de l'ouest, lorsque ses rayons doraient la belle flèche et les ruines de St.-Emilion, auxquelles ils semblaient envoyer un splendide adieu. Ce fut dans l'admiration de ce tableau et de la magnifique plaine qui s'étend au pied de la ville que nous la quittâmes sans retour.

Le Secrétaire général,

BRANCHE,
de la Haute-Loire.

Première Séance du 21 juin.

Présidence de M. JOUANNET, inspecteur de la division de Bordeaux.

MM. Calvet, Robert, Des Moulins, Lamarque, Branche, La Curie siègent au bureau; M. Lamarque de Plaisance remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance générale administrative est lu et adopté.

M. Jules DE PINAUD, trésorier de la fabrique de l'église cathédrale de St.-André de Bordeaux;

M. l'abbé CIROT, de Bordeaux;

Et M. GAUTIER, architecte à Libourne, sont proclamés membres de la Société.

M. de Caumont donne lecture de la correspondance.

M. Michon demande des fonds pour l'abbaye de Puypéroux. M. le Cte. de Marguerie annonce que les piliers de la halle de Lectoure (Gers) paraissent être construits avec des débris romains et qu'ils sont chargés d'inscriptions latines. M. de Chasteigner est du même avis que M. de Marguerie.

M. Duchastelier, de Quimper, adresse à la Société, avec prière de l'examiner, un mémoire sur les alphabets celtiques, et en particulier sur l'alphabet celto-armoricain. — Renvoi à M. Cardin, de Poitiers, qui sera invité à l'étudier et à rendre compte de son examen.

M. Des Moulins remet au nom de M. le Cte. de Gourgues un mémoire sur les monnaies frappées en Périgord. Il lit ensuite une lettre de M. de Gourgues qui prie la Société d'émettre le vœu que tous les maires reçoivent des instructions pour empêcher, dans la limite de leurs pouvoirs, la destruction et la mutilation des monuments remarquables qui sont des propriétés privées. La Société accueille la proposition de M. de Gourgues et décide qu'elle s'adressera au Ministère pour que de semblables instructions soient adressées à tous les maires de France.

M. de Caumont parle des anciennes croix de cimetières, il demande qu'on les conserve avec soin et qu'au lieu de les faire détruire et remplacer par des croix modernes, comme l'ont fait plusieurs curés, on les répare avec toutes les précautions désirables, et s'il en est besoin avec le concours d'architectes habiles.

M. de Caumont parle ensuite de plusieurs croix qu'il a observées en Bretagne et sur lesquelles on distingue des groupes de personnages compliqués, bien que ces croix soient en granite, pierre très-dure, comme l'on sait. M. de Caumont

montre le dessin d'une de ces croix et exprime le vœu qu'on les décrive avec soin, il y en a encore un certain nombre en Bretagne; elles datent pour la plupart du XVIe. siècle ou de la fin du XVe. Quelques-unes sont plus modernes encore.

Après avoir cité quelques croix romanes, M. de Caumont présente le dessin des trois croix suivantes. Une qui remonte au

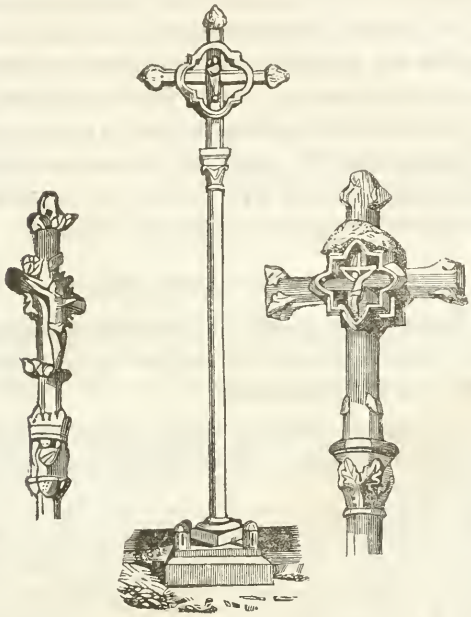

XIIIe. siècle est intacte, sa base à scotie évidée comme celle des colonnes du temps repose sur un socle carré aux angles duquel se détachent de petites tours terminées par un toit circulaire comme on en trouve souvent dans les édifices du XIIIe. siècle, notamment dans les portiques latéraux de la cathédrale de

Chartres : au-dessus de ce socle est un soubassement en pierre et un escalier.

Le fût de la colonne ou l'arbre de la croix est d'un seul morceau, la croix sort du chapiteau qui le surmonte, les bras en sont terminés par des fleurons très-fréquents dans l'architecture ogivale primitive. D'un côté on a représenté le Christ et de l'autre la Ste.-Vierge tenant l'enfant Jésus. Ces deux petits bas-reliefs sont entourés d'un encadrement à quatre lobes.

J'ai toujours trouvé, à partir du XIIIe. siècle jusqu'au XIVe., dit M. de Caumont, les mêmes sujets sur les deux faces de la croix, d'un côté le Christ enfant sur les bras de sa mère, de l'autre le Christ mourant. On les voit sur les deux autres croix figurées près de la précédente dont les moulures prismatiques remontent au XVe. siècle. Il reste bien peu de croix de cimetières antérieures au XVIe. siècle : c'est un motif de plus pour conserver précieusement celles qui subsistent.

DEMANDES D'ALLOCATIONS.

La Société reçoit ensuite les demandes de secours faites par les membres présents qui donnent des détails précis sur les édifices qu'ils recommandent.

M. Lamarque de Plaisance réclame un secours de 100 fr. pour l'église de Nerigean, arrondissement de Libourne, et la croix du cimetière. 100

M. de Pinaud demande qu'une somme de 50 fr. soit votée pour aider à nétoyer le cloître de St.-André de Bordeaux : persuadé que cette initiative déterminera la fabrique à s'occuper de ce travail et à fournir les fonds nécessaires. 50

M. l'abbé Cirot voudrait faire mouler les tombeaux chrétiens de la crypte de St.-Seurin et quelques autres objets de cette église et désirerait que la Société encourageât ce travail par une allocation de 100 fr. 100

M. La Curie sollicite une somme de 100 fr. pour dé-

blayer les terres accumulées près de l'église St.-Eutrope de Saintes, et pour en démasquer les portes. 100

50 fr. sont demandés pour aider à consolider la chapelle d'Ausac, commune de Grignols, arrondissement de Bazas. 50

M. Calvet demande 100 fr. pour la chapelle des Ious à Marmande et 50 fr. pour le château de Moncucq (Lot-et-Garonne). 150

Total. 550

La discussion est interrompue et renvoyée à la séance de clôture, à 2 heures du soir.

Le Secrétaire,

LAMARQUE DE PLAISANCE.

Seconde Séance du 21 juin.

Présidence de M. DES MOULINS, membre du Conseil.

VISITE DES ÉGLISES DE STE.-CROIX ET DE ST.-MICHEL.

La Société s'est transportée d'abord à l'église romane de Ste.-Croix, dont elle a examiné la curieuse façade : diverses observations ont été faites sur ce monument et ses ornements par MM. de Caumont, Des Moulins, Gaugain, de Clinchamps, Robert et Lamarque. La Compagnie est ensuite entrée dans l'église dont elle a soigneusement examiné toutes les parties ainsi que l'apside extérieure. M. le curé de Ste.-Croix avait bien voulu se rendre dans son église pour en faire les honneurs à la compagnie. De là la Société est allée à l'église St.-Michel où elle a été accueillie avec empressement par le vénérable pasteur de cette basilique : St.-Michel est d'une grande élégance et d'une grande légèreté ; elle date des derniers temps du style ogival.

La Société a vu avec un vif intérêt toutes les parties de cette église et la restauration d'un magnifique autel de la renaissance dirigée par M. Durand, architecte.

La compagnie a terminé sa visite par les caveaux mortuaires établis sous la tour, de St.-Michel. Cette tour, détachée de l'église et autrefois au milieu d'un cimetière rentre, d'après M. de Caumont, dans la classe des monuments funéraires.

Séance de clôture.

Présidence de Mgr. DONNET, archevêque de Bordeaux.

La séance est ouverte à 3 heures 1/2.

MM. de Caumont, Jouannet, de Latour, de Clinchamps, Branche, Gaugain et La Curie siègent au bureau.

M. le secrétaire dépose sur le bureau un mémoire nouvellement publié par M. Lecointre-Dupont, membre de la société à Poitiers, sur diverses questions numismatiques : ces questions sont heureusement résolues dans cet important mémoire.

M. Lamarque de Plaisance rend un compte verbal de la promenade archéologique faite entre les deux séances.

M. Calvet présente aussi le compte-rendu verbal d'une excursion qu'il a faite à Caillac en compagnie de plusieurs membres de la Société.

Plusieurs mémoires envoyés à la Société, parmi lesquels on remarque un travail très-considérable sur Montmorillon par M. Nouvean, n'ayant pu être lus durant la session qui va finir, sont envoyés à l'examen du conseil permanent d'administration qui examinera s'il y a lieu de les publier dans le Bulletin.

On reprend la discussion sur les édifices pour lesquels la Société pourrait accorder des secours. Mgr. Donnet est prié de donner des renseignements sur les monuments religieux du diocèse qu'il croit le plus dignes de la sollicitude de la compagnie. Mgr. cite les églises suivantes :

L'église paroissiale de la SAUVE.

Celle de ST.-FERME.

Celle de PUJOL, chef-lieu de canton de Libourne.

Celle de BLASIMONT.

Celle de MOULIS.

Celle de ST.-LÉGER-DES-LANDES.

Et celle de TAURIAC.

Après les renseignements très-précis donnés par Mgr. Donnet sur ces édifices et leurs besoins, la Société arrête que chacune de ces églises pourra recevoir un secours de 100 fr.; ci. 700.

Mgr. appuie ensuite la demande qui a été faite le matin par MM. Cirot, de Pinault, La Curie, Lamarque, et formant la somme de 550.

Ces allocations sont adoptées. La compagnie décide qu'une somme de 100 fr. restera disponible pour les besoins de la division de Bordeaux. Total, 1,350 fr.

Les travaux seront exécutés selon l'usage sous la surveillance des membres du conseil général administratif habitant Bordeaux, et qui sont : MM. Jouannet, Mgr. Donnet, Jules Robert, Lamarque de Plaisance et Des Moulins.

M. de Caumont prend la parole pour remercier toutes les personnes qui ont pris part aux travaux de la Société et l'ont secondée ; il remercie particulièrement Mgr. Donnet qui a bien voulu interrompre ses visites pastorales pour venir présider la Compagnie et la guider dans ses recherches. La Société s'associant à cet égard à M. de Caumont vote par acclamation des remerciements à Sa Grandeur.

M. de Caumont déclare close la session générale de 1842.

Le Secrétaire-général,

BRANCHE, de la Haute-Loire.

Nta. La Société est allée en corps faire visite à Mgr. Donnet et a passé la soirée à l'archevêché.

SÉANCES GÉNÉRALES

Tenues à Rouen, à l'Hôtel-de-Ville, le 19 juillet 1842, par la Société française pour la conservation des Monuments, pendant la session annuelle de l'Association Normande.

Présidence de M. DEVILLE, membre de l'Institut, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure.

La séance est ouverte à 7 heures du soir, dans la salle de la bibliothèque de Rouen, à l'Hôtel-de-Ville.

M. de Caumont, directeur, invite M. Deville à présider la séance; il appelle au bureau, comme vice-président, M. le comte de Beaurepaire, membre du conseil. M. A. Pottier, conservateur de la bibliothèque publique, remplit les fonctions de secrétaire, M. Villers, de Bayeux, celles de secrétaire adjoint.

On remarque parmi les membres présents M. Cheveraux, d'Evreux, membre du conseil; M. l'abbé Cochet; M. Girardin, inspecteur divisionnaire de l'Association Normande, et divers membres de cette compagnie.

M. de Caumont ouvre la séance par une allocution, dans laquelle il retrace les circonstances qui ont donné naissance à la Société, puis il expose ses moyens et son but. Une circonstance fortuite décida son institution : le temple de St.-Jean de Poitiers, ce petit monument de l'église primitive, le plus ancien peut-être, et sans contredit le plus intact et le mieux conservé des monuments des bas-temps, qui subsistent

encore en France, était menacé. On allait l'abattre pour élargir une rue. Alors des antiquaires, de différentes provinces, se réunirent dans la généreuse pensée de consacrer leurs efforts et leur influence à sauver le monument. Et bientôt la Société, fortement constituée, prit sous sa protection plusieurs autres monuments précieux qui lui doivent leur conservation.

M. de Caumont termine en parlant des moyens d'influence et de diffusion que la Société française possède par la publication du Bulletin Monumental, et annonce, à cette occasion, que l'impression du 8e. volume est bientôt terminée.

Sont proclamés membres de la Société française :

MM. CURMER, ancien député, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure.

AUSSANT, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rennes.

L'abbé ROCHET, membre de la Société archéologique, à Saintes.

DE BONNECHOSE, vice-président de la Société des sciences, arts et agriculture de Bayeux.

DE TOUCHET, membre de l'Association Normande, à Caen.

M. Deville prend ensuite la parole pour lire un rapport précédemment adressé au ministre, sur l'état des monuments du département de la Seine-Inférieure, sur les découvertes et les fouilles qui ont été opérées dans ces dernières années, sur les monuments qui ont été détruits, sur ceux qui ont besoin d'être restaurés ou qui sont en voie de l'être.

Ce rapport d'une assez grande étendue, mais d'un intérêt toujours vif et soutenu, est divisé en plusieurs sections, suivant la nature des monuments.

Ainsi l'auteur passe d'abord en revue les divers monuments d'origine gauloise qui ont été récemment reconnus ou trouvés

dans le département ; tels que des pierres druidiques, de curieuses médailles dont quelques-unes portent le coq, cet emblême que l'on croit particulier aux Gaulois et que cependant l'on n'avait encore signalé sur aucune médaille. Une précieuse médaille portant le nom antique de la ville de Rouen : *Ratumacos ;* des hachettes en bronze et en pierre, des bracelets en bronze.

Pour l'époque romaine, M. Deville signale la découverte, faite à Lillebonne, d'une corniche en pierre ayant dû faire partie d'une porte antique, et trouvée près d'un endroit qui garde encore le nom de *Porte Césarine ;* de pierres tumulaires trouvées engagées dans la construction des murs d'enceinte, preuve évidente que ces murs avaient été détruits et relevés plusieurs fois; des fragments sculptés, des pierres tumulaires avec inscriptions. Il rend compte de l'avancement du déblaiement opéré dans l'enceinte du théâtre de Lillebonne, et apprend qu'il est maintenant enclos de treillages et de haies à son pourtour, et d'une belle grille en fer sur la route royale. Toutefois ne présumant pas que ces soins protecteurs puissent le préserver long-temps de dégradations inévitables, il exprime le vœu qu'on fixe le souvenir de son état actuel, au moyen d'un plan en relief, qu'on en ferait exécuter, ou au moins de vues et de plans exacts et détaillés. Il continue ensuite l'énumération des objets romains trouvés dans le département et il signale un lingot de plomb très-pur, avec la trace du nom du fabricant ; une précieuse statuette de gladiateur armé d'un casque à visière, monument de forme si rare, et sur laquelle l'auteur a lui-même publié une intéressante dissertation. Des médailles du Haut et du Bas-Empire, des tuiles à rebord, des briques, des fragments de meules en poudingue, des statuettes en argile blanche, de Mercure et de Vénus, et de curieuses figurines en bronze, des urnes, des fioles en verre, des fibules en bronze, ont été trouvées dans un si

grand nombre de localités du département qu'il est presque impossible d'en rappeler l'énumération. M. Deville signale encore la reconnaissance récemment faite, sur la place des Carmes, à l'angle de la rue de l'Aumône, de la situation de la plus ancienne enceinte de la ville de Rouen, reconnaissable aux fragments antiques employés dans sa construction.

Passant ensuite au moyen-âge, M. Deville rapporte la découverte faite à la cathédrale, autour d'une des clefs de la grande voûte de l'édifice, du nom de l'un de ses premiers architectes, *Durandus*; ainsi que la rencontre, dans une fissure de la muraille, d'un ancien ciseau de sculpteur. Il parle également de bas-reliefs en marbre, qu'on pourrait peut-être considérer comme antiques, et qui ont été trouvés dans le même édifice, retournés et servant de degrés d'autel.

Il faut regretter de ne pouvoir suivre l'auteur au Tréport, où l'on a découvert des cercueils en pierre, avec un coussinet également en pierre et mobile pour la tête. A St^e.-Marguerite, où M. Feret a exhumé les restes d'un guerrier qu'on suppose saxon; à Mortemer-sur-Aune, où, en déblayant le donjon, on a trouvé des débris d'armes et des carreaux d'arbalète; et, enfin, à Jumièges où l'on a retrouvé la tombe de Robert, ancien abbé de ce monastère et depuis archevêque de Cantorbéry, sous le règne d'Edouard le Confesseur

Revenant à la ville de Rouen, M. Deville rappelle la constatation qu'il a pu faire des fondations de la tour où Jeanne d'Arc fut enfermée; la restitution faite à l'abbaye de Jumièges, de la tombe d'Agnès Sorel autrefois méconnue et profanée au point de servir de seuil à une maison; et enfin la découverte faite par M. Floquet de la statue de Pierre Groulart, et de celle de Barbe Guiffard, sa femme. M. Deville termine cette énumération par la découverte bien plus précieuse en-

core, qu'il a provoquée, de la statue sépulcrale et du cœur de Richard-Cœur-de-Lion.

Vient ensuite la mention des monuments détruits et menacés, tels que deux églises à Rouen, l'église St.-Nicolas et l'église St.-Honoré, la tour Bigot : à Dieppe, la tour aux Crabes; à Lillebonne, les restes de l'ancien palais des ducs de Normandie, ainsi que les bains antiques dont on a fait disparaître jusqu'aux derniers vestiges. Le vieux donjon du château de Philippe-Auguste un instant menacé, a été heureusement sauvé sur les instantes réclamations de M. Deville et de la commission des antiquités.

Parmi les monuments à restaurer, M. Deville cite le petit monument des halles, connu sous le nom de Chapelle Saint-Romain, et où se passait autrefois la cérémonie de la *levée de la Fierte*, et l'élégante fontaine de la Croix de Pierre. Parmi les monuments en voie de restauration il mentionne, à Rouen, la cathédrale, St.-Ouen, St.-Maclou, le palais de justice; dans le département, St.-Georges de Bocherville, Ste.-Gertrude, l'église de Fécamp, celle de St.-Jacques, à Dieppe, quelques autres moins importantes, et enfin il termine, en signalant l'entreprise généreuse et hardie du curé de Bon-Secours, qui, aidé des seuls secours de la charité publique, vient à bout de construire, de vitrer, et de décorer une magnifique église gothique dans le style du XIIIe. siècle.

La Société décide que le rapport de M. Deville sera publié dans le Bulletin Monumental.

M. de Caumont établit une discussion sur les découvertes dont il est question dans la première partie du rapport qui vient d'être lu.

Il adresse d'abord une question sur les tombeaux signalés par M. Deville; à savoir s'il en est de mérovingiens.

M. Cochet donne quelques détails sur les découvertes de tombeaux faites à Douvrend;

M. de Caumont demande si l'on a trouvé des inscriptions chrétiennes des premiers siècles; on répond qu'on n'en a pas trouvé.

Il demande si l'on a trouvé des vases en verre dans les sarcophages chrétiens, n'importe de quelle époque. On en a trouvé fréquemment; mais on ne saurait dire si les tombeaux étaient chrétiens.

Même question relativement aux pots à charbon. M. de Bonnechose annonce que, d'après M. Lambert, l'usage de renfermer du charbon dans le cercueil remonte au Ve. siècle.

M. de Caumont voudrait des preuves incontestables de l'ancienneté de cet usage.

M. de Caumont demande à M. Deville s'il donnera une carte monumentale de la Seine-Inférieure. M. Deville voit de grands obstacles à ce travail. M. de Caumont demande qu'on dresse au moins une carte approximative des voies romaines. M. Cochet donne des renseignements, et dit que M. Feret ferait celle de l'arrondissement de Dieppe, et que lui, M. Cochet, pourrait exécuter celle du Hâvre.

M. de Caumont demande s'il existe des autels anciens autres que celui de Sainte-Marguerite, qui est du XIIe. siècle. On répond que l'on n'en connaît guère que du XVe. et du XVIe. comme à Valmont.

Un membre demande des renseignements sur l'état de la mosaïque de la forêt de Brotonne. On répond que le monument est toujours en place faute de fonds.

La Société arrête qu'elle se réunira le lendemain à 7 heures, dans le même local.

La séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire,

POTTIER, de Rouen.

Séance du 20 juillet 1842.

La séance est ouverte à sept heures.

Le bureau est composé comme la veille.

M. Olive, D. M., membre de la société des antiquaires de Normandie à Bayeux, est proclamé membre de la société.

M. de Caumont continue l'enquête monumentale et demande si l'on connaît l'essai de géographie monumentale qu'il a publié dans le volume du congrès du Mans. Ses questions ont pour but de déterminer si, en Normandie, l'architecture normande présente les caractères particuliers qu'il a signalés. M. Deville fait observer que l'architecture normande est remarquable par sa grandeur et son aspect majestueux, mais que la sculpture est évidemment arriérée. Au reste, il pense qu'on ne doit pas attacher une trop grande importance à ces divisions, car il y a une foule d'exceptions.

M. de Caumont, après avoir ajouté quelques mots sur l'état de l'art en Normandie au XIe. et au XIIe. siècles, parle de l'état de splendeur que l'architecture ogivale atteignit dans cette province au XIIIe.; il cite à l'appui de ses considérations plusieurs belles églises de cette époque, puis il entretient la compagnie de l'église de Norey en Bessin, très-remarquable par ses sculptures du commencement du XIVe. siècle. Cette église bâtie par l'abbaye de St.-Ouen de Rouen, qui possédait le patronage et les dîmes de la paroisse, a été dessinée avec soin et sera décrite fort en détail dans la Statistique monumentale du Calvados. M. de Caumont a fait mouler 36 fragments des sculptures qui la décorent pour le musée de la Société des antiquaires de Caen. Il montre les

figures curieuses de deux musiciens que l'on voit à l'intérieur de l'édifice.

M. de Cammont appelle ensuite l'attention de la Société sur l'état de l'agriculture et de l'industrie au moyen âge, il parle de la proportion considérable des porcs dans les exploitations rurales au moyen âge.

M. Deville dit que les seigneurs de Tancarville avaient un haras aux portes de Rouen; qu'il a trouvé dans des titres très-anciens l'usage de marner les terres, et que la Normandie, surtout le pays d'Auge, était fertile en cidre au XIIIe. siècle. On y cultivait la vigne sur plusieurs points, dans la Seine-Inférieure, particulièrement à Conihout près Jumièges.

M. de Caumont annonce qu'il met, au nom de la Société, des médailles à décerner aux architectes qui se distinguent dans la restauration des monuments. Le conseil délibérera plus tard sur cet objet.

On entend une lettre dans laquelle M. Deligny réclame les secours de la société en faveur de l'église Ste.-Honorine de Graville.

M. Cochet parle d'une notice qu'il a publiée sur cette église, donne quelques renseignements et dit qu'elle ne périclite pas, mais qu'elle sera abandonnée par la commune si on ne vient à son aide.

M. Deville ajoute quelques mots pour justifier l'administration départementale : la commission ne pouvant accorder toutes les demandes fondées, a été obligée d'en refuser beaucoup, ne disposant que de 8000 fr. par an, secours insuffisant pour une foule d'églises intéressantes qui ont un besoin pressant de réparations.

M. Curmer justifie également le Conseil général qui ne peut accueillir toutes les demandes qui lui sont adressées.

On cite l'église d'Elbeuf qui a reçu 8000 fr. du gouvernement pour ses vitraux.

On engage à faire recommander Graville au gouvernement par la commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

M. l'abbé Cochet réclame un secours de la Société en faveur de l'église du Mont-aux-Malades, pour faire déboucher des fenêtres romanes qui se trouvent dans le haut de la nef.

M. de Caumont demande qu'on applique une somme quelconque au moulage des bas-reliefs. M. Deville annonce que déjà plusieurs moulages sont terminés et que d'autres seront faits plus tard.

M. de Caumont parle d'un système d'échange de moulages entre les différentes provinces, que la Société française est parvenue à établir. La Société arrête après discussion qu'un

crédit de 300 fr. sera ouvert pour rétablir différentes fenêtres romanes à l'église du Mont-aux-Malades.

M. l'abbé Cochet donne lecture d'un mémoire de M. l'abbé Barraud sur les formes et la chronologie des calices et des patènes (1).

M. Cochet demande comment on pourrait exécuter une carte monumentale des églises du diocèse. Quelques explications sont données par M. de Caumont, qui annonce qu'il publiera la sienne par arrondissements, et donnera ensuite une carte d'ensemble; l'ouvrage qu'elle accompagnera formera 3 ou 4 volumes.

M. Pottier lit la première partie d'une notice sur le célèbre Bénédictionnaire anglo-saxon du Xe siècle, dit Bénédictionnaire de l'archevêque Robert, dans laquelle il passe en revue et analyse les jugements divers que liturgistes, critiques, paléographes, antiquaires, au nombre de plus de vingt, ont portés sur ce manuscrit célèbre, ralativement à son antiquité et à son origine. Il établit, en se servant principalement des arguments et des preuves alléguées par M. Gage, directeur de la Société des Antiquaires de Londres, que le manuscrit a dû être écrit à Winchester, dans l'abbaye de Newminstér, vers la fin du Xe. siècle, pour Æthelgar, abbé de ce monastère, et depuis archevêque de Cantorbéry, et qu'il a été apporté en France par Robert, ancien abbé de Jumièges et depuis archevêque de Londres et de Cantorbéry sous le règne d'Edouard-le-Confesseur.

La Société décide qu'elle visitera la cathédrale, les autres grands monumens et l'église de Bon-Secours que fait construire M. l'architecte Barthelemy.

Le Secrétaire,

POTTIER, de Rouen.

(1) Ce mémoire est imprimé dans le Bulletin.

VISITE AU MUSÉE D'ANTIQUITÉS DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Le 23 juillet, à 11 heures du matin, les membres de la Société française et un grand nombre de membres de l'association normande ayant à leur tête M. de Caumont se rendent au musée accompagnés de M. A. Deville, conservateur de cet établissement, qui s'était offert servir de guide à la compagnie et de lui donner tous les renseignements et toutes les explications qu'elle pourrait désirer. M. G. de Villers remplit les fonctions de secrétaire.

Arrivés au musée, les membres de la Société examinent d'abord le vestibule où le premier objet qui s'offre à leur vue est une pieuse relique, la porte de la maison de Pierre Corneille. A côté se trouvent plusieurs *dolium* et un certain nombre de monuments funéraires avec des inscriptions provenant de Lillebonne. Deux tombeaux gallo-romains en pierre, découverts à Rouen en 1833 fixent aussi leur attention. Le premier de ces sarcophages qui est garni de son couvercle en dos d'âne, est orné, sur la face antérieure de deux têtes et de boucliers et d'enseignes enlacés; des draperies existent sur les côtés. Il renfermait des ossements. On ne voit aucune trace d'inscription.

Sa longueur est de 2 m. 11. Sa largeur, 0 m. 74. La hauteur sans le couvercle de 0 m. 60.

Le 2e. tombeau est sans ornements; mais sur sa face antérieure on lit : EVERINI EVERI FILI.

Sa longueur est de 2 m. 44. Sa largeur, 0 m. 68. Sa hauteur, 0 m. 65.

La compagnie entre ensuite dans la cour sur laquelle donnent les fenêtres du musée. Cette cour qui a la forme d'un parallélogramme est le musée lapidaire proprement dit. Dans

le milieu et dans les galeries latérales qui sont adossées aux murs des bâtiments sont déposés un grand nombre de débris de bas-reliefs romains, des corniches, des fragments de mosaïques, etc., tous provenant de Lillebonne. Dans un des murs sont enclavés huit mascarons provenant de l'ancien bâtiment de la douane de Rouen et qu'on attribue au ciseau de Coustou.

De beaux fonds baptismaux en pierre, du XIIe. siècle, sont vus avec intérêt, mais ce qui fixe surtout l'attention de la compagnie, c'est un cippe tumulaire en pierre, découvert à Rouen en 1839 dans la base de la muraille de l'enceinte romaine. Ce monument d'une belle conservation a 2 m. de hauteur sur 0 m. 77 de largeur. On y lit cette inscription en beaux caractères :

D M.
CASSIOLAE
PATERNVS
MAR. POSVIT.

Sur le côté est sculptée l'Ascia.

Non loin de cette pierre se trouve un sarcophage romain avec son couvercle, découvert à Rouen en 1837. Ce cercueil, long de 2 m., large de 0 m. 72, est en marbre rouge de Vieux (près Caen), ce qui achève de prouver, ainsi que l'avait déjà démontré le *marbre* dit de *Thorigny*, que les carrières de cette localité étaient en exploitation sous la domination romaine.

A côté est placée une pierre tumulaire, presque brute, trouvée à Lillebonne en 1836 aux abords du théâtre romain.

Ce monument, qui porte le nom latinisé de MEACVS, est regardé par M. Deville comme un des plus anciens tombeaux romains qu'on ait trouvés dans la Seine-Inférieure.

Plusieurs belles pierres tumulaires des XIIIe. et XIVe.

siècles, des gargouilles, provenant de la cathédrale, sont déposées dans le large escalier qui conduit aux galeries du musée.

Ce local se compose d'une longue galerie à voûte ogivale, supportée par des piliers, qui, formant des arcades, la partagent naturellement en travées, division utile pour la méthode de classement qui a été adoptée. Une partie de cette galerie a été consacrée aux antiquités romaines, le reste a été affecté à celles du moyen âge, et une autre galerie, qui se trouve à la suite en retour d'équerre, a été spécialement destinée aux objets de l'époque dite *de la renaissance.*

En arrivant dans ce vaste appartement, les membres de la compagnie sont frappés du magnifique spectacle qui s'offre à eux.

Toutes les fenêtres de cette double galerie sont entièrement garnies de vitraux qui présentent à l'œil le plus imposant effet et répandent dans l'appartement un jour tout à la fois éclatant et mystérieux.

Ces vitraux sont de différentes époques. Beaucoup sont du XIIIe. siècle, cette période où l'art de la peinture sur verre était à son apogée ; d'autres du XVe. et du XVIe. Quelques-uns du XVIIe. sont peints dans le genre flamand ; tous sont chargés d'écussons, d'inscriptions précieuses ayant trait à l'histoire locale et représentant des sujets religieux, des corporations de la ville, etc. Sur six de ces panneaux qui remontent au XVIe. siècle et proviennent de l'église de S^t.-Eloi de Rouen, est représentée l'histoire du juif et de l'hostie, autrement dit *du miracle des billettes.*

Tous ces vitraux proviennent des églises de Rouen, la plupart d'églises abandonnées.

Exécutés dans une ville où la peinture sur verre avait pris un développement et une perfection remarquable, ils peuvent être considérés comme les types les plus parfaits qui aient existé

dans ce genre, et résument tous les genres de peinture sur verre qui aient été exécutés soit en apprêt, soit en grisaille. Ces verrières, toutes dans un parfait état de conservation, offrent un développement de 73 mètres carrés. Il n'existe pas en France, même à Paris, de musée qui offre une pareille collection.

La Société examine en détail tous les objets qui remplissent cette galerie. Là se trouvent les objets provenant de Lillebonne : des briques, des tuiles, des cippes funéraires, des vases, une enclume en fer, des bas-reliefs, un lingot en plomb pesant 43 kil. 5, trouvé, en 1840, au pied de la muraille du théâtre, avec cette inscription NACIS VGPA, plusieurs statues et parmi elles, celle en marbre blanc, trouvée en 1828, dans le balnéaire, et que M. Gaillard, dans une notice publiée il y a quelques années, pense être la statue de Faustine, femme d'Antonin-le-Pieux, des griffons en bronze et une mosaïque représentant un perroquet mangeant une datte.

Plusieurs montres vitrées renferment des verreries antiques, des figurines et des statuettes, la plupart trouvées dans le département, et en si grand nombre qu'on se croirait dans un musée voisin d'Herculanum ou de Pompéi. On y remarque encore un petit cercueil de plomb trouvé à Rouen avec les ossements et le hochet de l'enfant qu'il renfermait, des épées, des casques et des lances en bronze, un martinet à fouetter les esclaves, des vases du même métal, dont un avec des bas-reliefs relatifs au culte de Mercure, un beau præfericulum trouvé à Lillebonne en 1839, des haches, des agrafes, des anneaux, des faucilles, des patères, des fibules, des styles à écrire, des lampes, des cuillers et d'autres instruments servant aux usages de la vie domestique, une collection de vases étrusques, d'Amphores, d'urnes lacrymatoires, de vases, de figurines, de lampes dont un grand nombre portent des inscriptions et présentent des types variés de l'art céramique

chez les anciens. Des anneaux, des bracelets, des bagues, des romaines servant à peser, et un pied de roi récemment trouvé à Lillebonne (1), viennent compléter la riche série d'antiquités romaines.

Le musée renferme une collection numismatique qui se divise en plusieurs séries. La 1re. se compose d'une suite de près de 600 médailles gauloises en or, *electrum*, argent, bronze et potin, la plupart avec l'indication des lieux où elles ont été trouvées ; la 2e. est formée de médailles romaines impériales en grand bronze à revers rares ; la 3e. renferme des médailles impériales du haut et du bas empire en moyen et petit module, de différents métaux. Vient après, dans un ordre chronologique, une suite considérable de monnaies françaises en or, argent et billon et de monnaies normandes, anglo-normandes et anglaises, etc., que vient compléter un grand nombre de médailles et de jetons relatifs à la Normandie.

A côté, des montres destinées aux antiquités celtiques renferment des haches, des lances, des marteaux en silex, des bracelets, des agrafes et deux magnifiques fibules en argent doré tout récemment découvertes à Douvrend.

Des antiquités scandinaves et égyptiennes viennent aussi offrir de curieux types de comparaison pour l'étude de l'art chez les peuples anciens.

Le musée renferme aussi des richesses paléographiques : parmi des chartes et d'autres pièces manuscrites normandes offrant une série d'écritures depuis le Xe. siècle jusqu'à nos jours, la Société remarque un grand nombre de sceaux normands et de chartes scellées de Guillaume-le-Conquérant et de Henri Ier., Geoffroy Plantagenet, Henri II, Richard-Cœur-de-Lion, et Jean-sans-Terre.

(1) Ce pied de roi a fourni à M. Deville le sujet d'une notice lue à l'Institut.

Le sceau de saint Bernard, retrouvé par M. Deville, et celui de Louis XII, ajoutent un haut prix à cette collection.

A côté du gracieux modèle de l'église de St.-Maclou se trouve la châsse de saint Sever, cet important monument du XIIe. siècle, enrichi d'inscriptions du temps. De beaux Christ byzantins, des vases sacrés du moyen âge et quelques tryptiques du XIVe. siècle forment une série d'objets religieux.

Continuant de parcourir le musée, les membres de la Société française examinent encore avec intérêt un grand nombre de statues, de bas-reliefs, de chapiteaux, de différentes époques, tous curieux pour l'étude de l'architecture et de la symbolique, des étalons de poids, de gracieux médaillons de la renaissance, de riches bahuts en ébène de cette époque, des clefs, des serrures artistement travaillées, des plats, un beau choix de faïence de Bernard de Palissy ; et à l'extrémité de la dernière galerie, entre des couleuvrines et des faisceaux formés d'arbalètes, de lances, de hallebardes, d'épées, de cuirasses, d'arquebuses, d'armes de diverses époques, témoins muets de tant d'événements, ils aperçoivent la cotte d'armes d'Enguerrand de Marigny appendue là comme un sanglant souvenir et un exemple frappant des vicissitudes humaines.

Après avoir examiné ces belles collections et apprécié l'ordre et la méthode qui distinguent ce musée si récent encore et néanmoins si riche, les membres de la Société ont témoigné hautement leur satisfaction à M. Deville, et lui ont offert leurs félicitations pour l'heureuse direction qu'il a su donner à cet établissement, un des plus beaux de ce genre que possède la province, et qui fait honneur au pays qui le possède et aux hommes qui l'ont créé.

Le membre de la Société remplissant les fonctions de Secrétaire,

G. VILLERS, de Bayeux.

VISITE DE LA CATHÉDRALE.

Le même jour, l'après-midi, les membres de la Société française guidés par MM. Deville, de Caumont et André Potier, conservateur de la bibliothèque, se rendirent à la cathédrale pour voir dans tous ses détails et étudier dans son ensemble ce magnifique monument, que ses souvenirs et sa belle architecture placent au premier rang parmi les édifices religieux du moyen-âge.

La cathédrale actuelle n'est point l'église primitive (1) dont les historiens attribuent la fondation à saint Melon, et qui, augmentée par saint Victrice et saint Ouen, agrandie par Richard Ier. et l'archevêque Robert son fils et terminée par Maurille qui en fit la dédicace, en 1063, en présence de Guillaume et des évêques ses suffragants, fut détruite par le feu en 1200. Le monument tel que nous le voyons aujourd'hui, ne date que du règne de Jean-Sans-Terre, qui assigna des fonds pour le relever; ces constructions sont l'ouvrage de plusieurs siècles à partir du XIIe. jusqu'au XVIe. inclusivement, en exceptant toutefois la base de la tour de St.-Romain, qui offre des traces d'une antiquité plus reculée.

Les membres de la Société étant entrés dans l'intérieur, furent frappés d'abord de la grandeur, de la majesté du temple et de l'harmonie parfaite des proportions qui règne dans toutes les parties de cette vaste basilique.

La longueur totale, depuis le grand portail jusqu'à l'extrémité de la chapelle de la Vierge, est de 408 pieds; cette chapelle en a 88; le chœur, 110; la nef, 210. La largeur d'un mur à l'autre est de 97 pieds; la hauteur de la nef est de 84 pieds; le transept a 164 pieds de longueur sur 26 de large. Au

1 Rouen — Précis de son histoire, par Théod. Licquet.

centre, se trouve la lanterne élevée de 160 pieds sous clé de voûte, et soutenue par quatre gros piliers. Au-dessus des arcades de la nef et du chœur règne une galerie fort étroite. L'édifice est percé de 130 fenêtres dont un grand nombre sont garnies de vitraux précieux. Il est en outre éclairé par trois grandes rosaces, dont deux aux extrémités de la croisée, et l'autre au-dessus de l'orgue qui est un grand seize pieds, ouvrage du célèbre Lefebvre. Ces rosaces sont de la plus grande beauté; celle de l'ouest surtout n'a point de rivales pour l'éclat de ses couleurs, la délicatesse et le luxe de ses ornements, au centre desquels est placé le Père éternel au milieu d'une multitude d'anges. L'œil ne suit qu'avec peine, dans leurs contours infinis, les détails de ces magnifiques verrières; et quand le ciel est pur et que le soleil les couvre de ses rayons, elles se montrent embrâsées de mille feux étincelants, et répandent dans l'antique église un jour mystérieux qui ajoute encore à la majesté de ce lieu saint, élève l'âme et la dispose au recueillement et à la prière!

Pendant que la Société regardait avec intérêt les travaux consciencieux et bien entendus, que l'on fait en ce moment à la nef pour le rétablissement d'une voûte nouvelle, M. Deville lui apprit que dans une des clés de l'ancienne voûte, on avait trouvé gravé le nom d'un des architectes de l'église.

Examinant ensuite les vitraux qui se trouvent dans les collatéraux, et qui la plupart sont du XIIIe. siècle, la Société, avec un religieux respect, ayant visité les antiques tombeaux de Rollon et de Guillaume Longue-Epée, son fils, arriva au transept où elle put admirer le bel escalier, dans le genre flambloyant de la 2e. moitié du XVe. siècle, qui conduit à la bibliothèque; là aussi elle put apprécier la hardiesse et l'élégance des ogives qui forment les fenêtres d'une chapelle voisine et qui peuvent être regardées comme le style le plus gracieux et le plus parfait de cette époque; puis jetant en

passant un coup-d'œil sur une pierre tumulaire que lui désigna M. Deville, et qui recouvre un des juges de la Pucelle, acheva de visiter le transept.

Arrivés dans cette partie principale et témoins du mauvais effet que produit le jubé moderne en marbre, placé au milieu de l'édifice, les membres cédant à un sentiment unanime, *émirent le vœu de voir disparaître au plus tôt cette construction disparate, véritable anachronisme.* Voyant aussi avec regret que des chapelles avaient été décorées à grands frais dans le genre grec, plus convenable pour un temple payen que pour une église chrétienne, ils déplorèrent ce fatal aveuglement qui empêche de reconnaître que l'architecture romane ou gothique, née du catholicisme, convient seule au culte qui la vit grandir et enfanter tant de merveilles.

La Société *demanda aussi le remplacement de la chaire ignoble* qui choque les regards, dans une des arcades de la nef.

Le chœur, entouré de 14 colonnes et éclairé par 15 grandes croisées du XVe. siècle, renferme de curieuses stalles dont les consoles sont décorées d'intéressantes sculptures qui ont été décrites par feu M. Langlois.

Que de souvenirs se rattachent à cette partie du monument! là, autrefois vint prier Guillaume tout brillant de sa gloire; là sur ces dalles antiques vinrent s'agenouiller et les rois de France et les rois d'Angleterre, ces éternels compétiteurs, et ces nobles croisés qui partant pour la terre sainte, venaient demander au Dieu des armées de bénir leur bannière, et de les faire triompher des armes des Sarrazins!

Au milieu du sanctuaire, fut déposé le cœur de Charles V; à la droite du grand autel, celui de Richard-Cœur-de-Lion; à la gauche fut inhumé Bedfort. Des monuments couvraient leurs dépouilles mortelles, le temps, le vandalisme, l'igno-

rance les ont fait disparaître. Le zèle de M. Deville vient de retrouver celui du monarque anglais.

Désirant voir ce précieux cénotaphe, la compagnie après avoir visité le chœur et examiné les magnifiques vitraux en apprêt et en grisaille qui garnissent les fenêtres des chapelles, se dirigea rapidement vers la chapelle de la Vierge et y entra. Là que de trésors s'offrirent à sa vue !

Dans une des travées se trouve le tombeau élevé à Louis de Brezé, par Diane de Poitiers. Au milieu des quatre colonnes de marbre noir qui supportent le mausolée, est un cercueil sur lequel gît la statue en marbre blanc du grand sénéchal de Normandie. Le mort est étendu sur le dos : il vient d'expirer. La perfection de cette sculpture, la beauté de la frise, de l'entablement, des cariatides, des festons, et de tous les autres détails de la partie supérieure du monument, fait croire qu'ils sont dus au ciseau de Jean Goujon.

Du côté opposé, s'élève le tombeau des cardinaux d'Amboise que décorent leurs statues, sur lesquelles l'artiste a rendu avec une vérité si parfaite l'expression de la prière et de la piété.

La Société paie un juste tribut d'admiration à ces magnifiques mausolées, qui se recommandent non seulement par le luxe et l'éclat dont ils brillent et par les souvenirs qu'ils retracent, mais qui servent encore à l'histoire de l'art à l'époque où le style gothique allait faire place aux gracieuses productions de la renaissance.

Au pied de ce dernier tombeau, la *simple*, l'humble dalle qui recouvre le cardinal Cambacérès, suffit pour caractériser notre siècle.

La Société aperçut enfin la statue du vainqueur de Saladin.

Comme nous l'avons déjà dit, le cœur de ce prince avait été déposé dans le sanctuaire, un monument y avait été élevé à sa mémoire, mais il avait disparu.

Sur la foi d'une inscription moderne qui indiquait la place, M. Deville, guidé par Pommeraye et par d'autres indications, entreprit de le retrouver. Après des fouilles infructueuses, la statue fut enfin découverte au pied d'un des piliers, et dans la base de cette colonne fut trouvé également déposé le cœur du prince renfermé dans une boîte de plomb.

La statue, sauf quelques légères mutilations faciles à réparer, est dans un état parfait de conservation ; elle est en pierre d'une finesse et d'une dureté si grandes qu'on la prendrait pour du marbre. Le prince est étendu sur la pierre sépulcrale, la tête appuyée sur un coussin ; ses pieds reposent sur un animal qui pourrait être un lion. Il est vêtu du manteau royal, fermé au cou par une agrafe. Une des mains est étendue sur le haut de la poitrine, l'autre tenait le sceptre dont on aperçoit encore des débris. Le bandeau royal orne la tête, dont les cheveux sont travaillés avec une grande perfection. Le sculpteur n'a point donné aux traits l'aspect de la mort. La figure, au contraire, est calme, majestueuse et belle.

Bien que cette statue soit un peu raide dans quelques-unes de ses parties, elle est cependant un des plus beaux types de la statuaire du XIIe. siècle. Tous les membres de la Société, après l'avoir examiné attentivement, lui trouvent une grande ressemblance avec celle de Fontevrault, et n'hésitent pas à lui assigner la même époque.

Les membres de la compagnie, après avoir pris connaissance des deux projets présentés par M. Deville pour le rétablissement du monument de Richard Cœur-de-Lion, projets qu'il eut la complaisance de leur expliquer lui-même, émirent le vœu de voir replacer au plutôt et d'une manière convenable la statue de ce prince.

Après avoir considéré le beau tableau de Philippe de Champagne, qui orne l'autel de la chapelle de la Vierge, ils s'arrê-

tèrent devant la clôture en maçonnerie et la porte en fer de la sacristie, ouvrages curieux de la fin du XVe. siècle. Puis, jetant encore un dernier coup-d'œil sur toutes les beautés que renferme cette admirable basilique, ils sortirent pour jouir de sa vue extérieure.

La cathédrale de Rouen est un des édifices les plus riches en sculpture, statues, chapiteaux, galeries à jour, bas-reliefs, ornements divers. L'harmonie des détails répond aux beautés de l'ensemble. Après avoir admiré la façade occidentale comprise entre les deux tours, et qu'ornent un si grand nombre de statues et de bas-reliefs curieux, de chapiteaux, de galeries à jour, dont l'exécution est aussi hardie que la pensée qui les conçut, la compagnie entra dans la cour d'*Albane*, pour jouir de l'aspect de la cathédrale du côté du nord. Là, elle put distinguer à quelques fenêtres inférieures de la tour de S^t.-Romain, des constructions romanes du XIe. siècle, les seules qu'elle eût aperçues jusqu'alors, et qu'on regarde avec raison comme les restes de l'édifice primitif.

Elle visita ensuite le portail des *Libraires*, à l'extrémité nord du transept. Cette entrée de l'église est ornée d'un nombre infini de bas-reliefs : les uns représentant des traits de l'histoire sainte; les autres, des sujets grotesques et des *obscena*. M. A. Potier en a fait remarquer quelques-uns, qu'il pense avoir été inspirés par la lecture des Métamorphoses d'Ovide découvertes à l'époque où ils furent exécutés.

Après avoir considéré en détail toutes les parties de la cathédrale, les membres de la Société portèrent leurs regards sur la nouvelle pyramide (1) qui s'élance majestueusement

(1) Cette flèche exécutée en fonte de fer, est bientôt terminée. A son sommet sera une petite lanterne entourée d'une galerie. On y parviendra par un escalier en spirale, élevé au milieu de la flèche.

Le poids total de la flèche sera de 524,756 kilog. 88 décag. Elle

dans les airs à la place de celle que la foudre renversa en 1822. Exécutée en fer et offrant dans ses détails une homogénéité parfaite et une harmonie intime avec l'architecture extérieure de l'édifice, surtout le grand portail, cette tour bravera désormais l'incendie et la foudre.

Après avoir considéré attentivement ce travail, les membres de la Société reconnaissants de l'extrême complaisance dont MM. Deville et Potier n'avaient cessé de faire preuve, en voulant leur signaler scrupuleusement toutes les beautés de l'édifice, qu'ils venaient admirer, leur en témoignèrent toute leur gratitude.

Le Secrétaire,

G. VILLERS.

VISITE DU PALAIS DE JUSTICE ET DE NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS

Un autre jour la Société française a visité Saint-Ouen, les autres églises de Rouen et le palais de justice; elle a décerné une médaille d'argent à M. Grégoire, pour les importantes restaurations qu'il a exécutées (1).

Enfin, une commission composée de MM. de Caumont, Cte. de Beaurepaire, G. Villers, est allée visiter l'église de

montera dans les airs à une élévation de 436 pieds (13 pieds de moins que la plus haute des pyramides d'Egypte) Cette flèche est bientôt terminée et ne pourra que produire un excellent effet, surtout quand les clochetons qui s'élèveront à l'entour, dissimuleront les formes un peu grêles des détails architecturaux, et surtout quand l'art achevant son œuvre, saura donner à la couleur trop sombre du métal, cette teinte majestueuse que le temps a imprimée sur les deux autres tours Notre-Dame.

(1) Cette médaille a été solennellement décernée, dans une séance publique tenue par l'Association normande, à la fin de la session.

Bon-Secours, bâtie dans le style du XIIIe. siècle, par M. Barthelemy, architecte.

La commission a fait le rapport le plus favorable sur cette magnifique construction. Tous les détails ont paru aux commissaires parfaitement imités de l'architecture du XIIIe. siècle. Tout est pur et homogène dans cet édifice, qui peut être sans désavantage comparé aux églises de même dimension, construites au temps de saint Louis. Les matériaux sont d'un choix parfait et la pierre a été ciselée avec une hardiesse et une précision fort remarquables. Tout dans cette œuvre fait le plus grand honneur à M. Barthelemy, et la Société se serait empressée de lui décerner une médaille d'argent, si l'Association normande ne l'avait dévancée dans cet hommage rendu au talent de l'habile architecte rouennais.

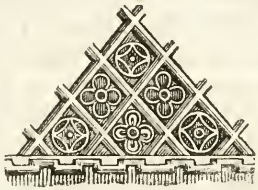

SÉANCES GÉNÉRALES

Tenues à Strasbourg, les 29 septembre, 1er. et 4 octobre 1842, par la Société française pour la conservation des monuments.

Séance du 29 septembre 1842.

Présidence de M. Victor SIMON, de Metz.

La séance est ouverte à sept heures du soir, dans un des salons du palais royal de Strasbourg. On remarque au bureau M. de Caumont, directeur de la Société et président général de la 10e. session du Congrès scientifique de France; MM. Simon, inspecteur divisionnaire, à Metz; Commarmond, idem, à Lyon; Richelet, du Mans, membre du conseil; Chevreaux, d'Evreux, id.; Vte. de Cussy, de Saint-Mandé, membre de l'Institut des provinces de France; Guerrier de Dumast, de Nancy, membre de l'Institut des provinces; Levrault, de Strasbourg; Désiré Monnier, de Lons-le-Saulnier.

M. le directeur invite M. Victor Simon, inspecteur divisionnaire, à présider la séance.

M. Désiré Monnier remplit les fonctions de secrétaire.

Après avoir pris place au fauteuil, M. Simon fait connaître dans un rapport improvisé l'état actuel des monuments antiques du département de la Moselle.

RAPPORT DE M. VICTOR SIMON.

A une époque peu éloignée de nous on s'occupait à peine des monuments que les âges anciens nous ont légués;

les monuments romains étaient regardés avec indifférence. Leurs ruines étaient souvent abandonnées à des établissements qui avec les matériaux élevaient de nouveaux édifices sur le lieu même de ces ruines ; ou celles-ci servaient de carrières pour les communes voisines. C'est ainsi que la plupart de nos constructions antiques ont disparu. Les monuments du moyen âge n'étaient pas mieux appréciés ; des architectes des temps modernes s'applaudissaient d'avoir pu les masquer par de lourdes applications dans le style grec, et toutes les fois qu'on avait à y faire une addition nouvelle, on ne manquait pas de l'établir dans des principes entièrement opposés.

Heureusement, Messieurs, grâce au zèle d'hommes véritablement amis des arts et aux ouvrages publiés par notre savant confrère, M. de Caumont, une révolution s'est opérée dans les idées ; les monuments romains sont conservés et les monuments d'architecture du moyen âge mieux appréciés reçoivent les hommages des générations ; de toute part on les étudie, on s'empresse de faire des travaux pour assurer leur durée.

La Société française pour la conservation des monuments, par les nombreuses séances qu'elle a déjà tenues sur divers points de la France, a beaucoup contribué à opérer cette généreuse révolution dans les esprits, les bulletins mensuels qu'elle publie ont propagé les véritables doctrines sur l'architecture des différentes époques.

Qu'il me soit permis, Messieurs, de vous entretenir des principaux monuments du département de la Moselle ; et d'abord parlons de l'aquéduc romain.

Les Romains qui sentaient le besoin de s'attacher les populations les étonnaient par leurs entreprises grandioses et en même temps éminemment utiles. A Metz, indépendamment des autres monuments dont ils avaient doté la ville, ils avaient établi un aquéduc destiné à prendre les eaux

de Gorse, petite ville située à 2 myr. de Metz et à les conduire dans cette dernière ville. Cet aquéduc qui subsiste encore dans Gorse suivait la vallée souterrainement jusqu'à Novéaut, puis tournait au nord et se dirigeait souterrainement près de Ars : là les eaux, après s'être versées dans un bassin, passaient sur des piles occupant une longueur d'au moins 1 kil. Les piles les plus élevées des arches avaient plus de 20 m. ; à l'extrémité opposée, les eaux tombaient dans un autre bassin, puis entraient sous terre pour ensuite se rendre à travers la plaine du Sablon dans la ville de Metz. De ce grand monument il ne reste plus que quelques piles sur la rive droite et sur la rive gauche de la Moselle, et encore la main de l'homme leur a-t-elle fait subir des mutilations dans beaucoup de parties. Aujourd'hui on s'efforce d'assurer leur conservation ; plusieurs piles sont complètement remises en état et la partie supérieure a été couverte de dalles qui la préservent de l'action des eaux ; ces travaux seront continués. Il convenait aussi de dégager ce monument des maisons qui avaient été établies dessous ; une de ces maisons a été démolie pour faciliter les communications sur la route de Metz à Nancy, une seconde maison va être bientôt aussi démolie, et peu à peu, nous l'espérons, une avenue succèdera à ces maisons.

Une partie de l'aquéduc souterrain ayant été découverte dans la vallée de Gorse, une porte de fer y a été placée pour assurer sa conservation.

Une autre découverte a depuis peu révélé combien la construction de ce monument était grandiose ; un entrepreneur, en cherchant des pierres pour l'établissement d'un chemin, a découvert des restes de piles qui font connaître que la vallée du Sablon, sur une longueur d'au moins 5 kil., était occupée par une ligne de piles se dirigeant jusqu'aux portes de Metz. Elles étaient bâties comme tout le monument en petit appareil régulier. J'ai fait tous mes efforts pour m'opposer à la destruction de ces restes intéressants.

Plusieurs monuments religieux de nos contrées ont été aussi restaurés : la petite église de Clasilles à laquelle nous assignons la date du XIIe. siècle, et qui a l'apparence d'une maison forte par les créneaux qui la couronnent, a été presque complètement réparée aux frais du département; une chapelle d'architecture romane très-riche de sculptures, a été réparée aussi en partie par les soins de M. le baron d'Huard au moyen d'une souscription et d'une somme allouée par la Société française ; malheureusement cette chapelle dont plusieurs particuliers prétendent être propriétaires a une existence bien éventuelle, il serait à désirer que la Société s'occupât de ce monument.

L'édifice religieux le plus important du département de la Moselle est la cathédrale, c'est celui sur lequel j'appelle principalement votre attention.

Des réparations importantes y ont été faites et quelques-unes de ces réparations ont contribué à son embellissement ; M. Deny qui a été chargé de ces travaux les a exécutés d'une manière très-satisfaisante pour la fidélité et l'exécution suivant les règles de l'art; il était réservé à cet artiste, après avoir fait ses essais dans l'art ogival notamment en construisant la belle chapelle de Marivaux, d'exécuter une œuvre beaucoup plus importante. Il a entrepris de construire la tour du nord et il y travaille encore maintenant. Son œuvre ne laisse rien à désirer sous le rapport de la qualité des matériaux, de l'exécution et surtout des sculptures qui ne seraient point désavouées par les meilleurs maîtres de l'art. Cette entreprise est sur le point d'être terminée, et j'ose solliciter de vous que, pour témoigner à M. Deny votre satisfaction, *vous lui accordiez une médaille d'argent.*

Durant la saison dernière j'ai visité plusieurs églises des environs de Metz, et l'une d'elles m'a amené à reconnaître avec quelle attention il faut quelquefois examiner un monu-

ment avant de lui assigner une date. Cette église à laquelle on a donné un air moderne est cependant au moins du XIVe. siècle, opinion qui est confirmée par la cloche qu'on y trouve encore. Cette cloche porte la date de 1350 et on y lit l'inscription suivante :

Laudo Deum, plebem voco, congrego clerum, defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.

Une inscription presque semblable existe sur une cloche de la cathédrale de Metz dont la date est de 1535, on y lit :

Aio Katherina, laudo Deum verum, plebem voco, clerum congrego, defunctos ploro, tempestatem fugo et festa decoro.

Il me reste, messieurs, à vous dire quelques mots des découvertes faites à Metz et aux environs dans le courant de l'année dernière. A la lunette d'Arcon, près Montigny, on découvrit précisément dans la direction que l'aquéduc suivait pour entrer à Metz une pierre ornée représentant une baigneuse. J'ai été amené à penser que des bains avaient dû exister en ce lieu.

A la citadelle, en pratiquant des fouilles pour la construction de la caserne du génie, on trouva entre autres choses une statue d'une grandeur plus que naturelle et d'un bon style ; mais la tête manquait ;

Enfin sur la place d'Austerlitz, on trouva, à environ 4 mètres de profondeur, une pierre d'un volume considérable ornée de ciselures, de feuilles d'acanthe, et représentant le bras d'une femme d'un dessin très-pur.

Avant de terminer ce rapport je dois appeler votre attention sur un point très-important : il n'arrive que trop souvent que quand on veut établir un chemin ou faire quelque construction communale, on emploie dans ce but les matériaux, soit de routes romaines soit de monuments anciens. Frappé de ce danger, j'ai soumis mes réflexions à

M. le préfet du département de la Moselle qui s'est empressé d'insérer dans le recueil administratif une défense à ce sujet ; mais cette excellente mesure qui n'est que locale devrait être générale ; et je demande que la Société appelle l'attention de M. le Ministre de l'intérieur à ce sujet.

Tels sont, messieurs, les différents faits que j'ai pensé devoir vous faire connaître.

M. Guerrier de Dumast est prié de prendre la parole. Il entretient la compagnie du palais des ducs de Lorraine à Nancy, particulièrement de l'aile gauche de ce château, dont il pense qu'on n'a pas encore assez parlé relativement à son importance. Il voudrait y voir établir un musée provincial ; il désirerait que si la Société française voulait bien en prendre l'initiative, elle fit comprendre à l'autorité locale, l'intérêt de ce monument.

Après diverses communications de MM. de Caumont, vicomte de Cussy, de Ring, la séance est levée. La Société s'ajourne au 1er. octobre.

Le Secrétaire,

Désiré MONNIER, de Lons-le-Saulnier.

Na. Le 29 septembre et le 1er. octobre, le conseil a examiné la demande faite par M. Victor Simon d'une médaille d'argent pour M. Deny, entrepreneur de la tour de Metz : le conseil a accueilli cette proposition et décidé que la médaille serait décernée dans la séance du 1er. octobre.

Réunion du 1er. octobre 1842.

Présidence de M. Victor SIMON, inspecteur divisionnaire.

La Société se réunit à une heure de l'après-midi, dans la salle de la Faculté de droit au palais de l'Université. M. Simon est prié de vouloir bien présider la séance en l'absence de M. de Commarmond, désigné par M. de Caumont pour présider cette séance. M. de Caumont prend place au bureau. M. Arth de Saverne remplit les fonctions de secrétaire.

Sont proclamés membres étrangers de la Société :

MM. BOER, conseiller aulique et professeur à l'université de Heidelberg ;

WARNKOENIG, conseiller aulique et professeur à Fribourg ;

DE STAMPFF, vice-président du tribunal de Munster ;

DE BRINCKEU, conseiller d'Etat à Brunswick ;

Sulpice BOISSERÉE, correspondant de l'Institut de France, à Munich ;

DE KRIEG DE HOCHFELDEN, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Carlsruhe ;

Charles SCHENASE, procureur du roi à Dusseldorff ;

Charles MOSLER, professeur à l'académie royale de Dusseldorff.

M. de Caumont communique une lettre, par laquelle M. Boisserée témoigne ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le directeur rend ensuite compte à l'assemblée des tra-

vaux de restauration exécutés à la cathédrale de Metz, sous la direction de M. Deny. Cet habile artiste vient d'exhausser une des tours principales de cette église avec un talent remarquable; le style de cette construction étant satisfaisant, le conseil administratif, sur la proposition de M. Simon et le rapport de M. Péchinet, architecte de Langres, a cru devoir décerner à M. Deny une médaille d'argent, qui sera remise à M. Deny, en témoignage de la satisfaction de la Société.

M. de Caumont présente à l'assemblée les plans, coupes et élévations de deux églises ogivales, construites dans le département de la Haute-Marne, par M. Péchinet, architecte de Langres; M. le secrétaire lit une lettre dans laquelle M. Péchinet, après avoir témoigné ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion, donne des détails intéressants sur ces deux édifices, et prouve par le détail des prix, que le style ogival n'est pas aussi coûteux que le style moderne, sauf à choisir le style de tel ou tel siècle, suivant les fonds dont on peut disposer.

M. de Joannis, de Neuchâtel, présente à l'assemblée de beaux dessins de l'église collégiale de Neuchâtel (Suisse), il fait remarquer que les piliers supportant les arcades de la nef, s'écartent de plus en plus en avançant vers le sanctuaire; cette disposition est d'un fort bon effet pour la perspective. M. de Joannis appelle ensuite l'attention sur l'orientation des églises, que les circonstances locales rendent souvent très-difficile, et demande si, d'après les différentes manières dont sont orientées les anciennes églises, les architectes ne se seraient pas réglés sur le lever du soleil aux fêtes de Pâques, ou au jour de la fête du saint sous l'invocation duquel l'église se trouve placée, ou enfin si ces orientations exceptionnelles sont le résultat de circonstances locales.

M. Schnase croit devoir remarquer que l'opinion de M. de

Joannis serait contraire à la tradition de l'Eglise, qui veut que l'autel soit à l'orient. Cet usage existait déjà dans l'antiquité et était observé même dans le paganisme. Paulin, évêque de Nola, au Ve. siècle, dit en parlant d'une église construite par lui, qu'elle n'était pas orientée vers l'est, comme les autres églises construites par lui et par son père ; d'où M. Schnase conclut que les fêtes n'ont pas été prises en considération, que les églises véritablement orientées le sont à l'est, mais que les circonstances locales seules ont obligé les architectes à s'ecarter de cette règle.

M. Weyer, de Strasbourg, croit reconnaître deux époques dans l'église collégiale de Neuchâtel, d'après l'inspection des dessins de M. de Joannis; suivant lui, le chœur serait de la fin du XIe. siècle ou du commencement du XIIe., et la nef, de la fin du XIIIe. M. Weyer fonde surtout son opinion sur le style des moulures, qui sont le *véritable langage de l'architecture*, la manière dont elles sont traitées pouvant seule caractériser les nuances secondaires que l'on peut reconnaître dans chacune des grandes divisions architectoniques.

M. de Caumont partage l'avis de M. Weyer, sur l'âge des principales parties de la cathédrale de Neuchâtel qu'il a dessinée en 1838. Il demande à l'assemblée des renseignements sur les anciennes sociétés de maçons, et sur l'appareillement des pierres; il désirerait surtout connaître les observations que l'on a pu faire en Allemagne à ce sujet.

M. Weyer déclare que les sociétés de maçons ne datent réellement que du XIIIe. siècle, Ervin de Steinbach ayant constitué la première société de ce genre, mais que l'on trouve cependant des signes maçoniques antérieurement à cette époque, notamment derrière l'apside de la cathédrale de Strasbourg.

M. de Joannis présente des marques d'ouvriers maçons, sculptées sur les murs de l'église collégiale de Neuchâtel.

M. de Caumont appelle ensuite l'attention de l'assemblée sur la symbolique des anciennes églises.

M. le Vte. de Cussy a trouvé à Bâle, à Fribourg, à Zurich et à Offenbourg, des sirènes à deux queues de poisson, allaitant deux enfants, et pense que ces figures indiquent le chrétien nourri par l'Eglise. Dans le beau cloître de Zurich, M. de Cussy a trouvé deux sujets bibliques, l'un représente Samson endormi sur les genoux de Dahlila, et au-dessus un crapaud, symbole de la lubricité; l'autre représente Hérodiade renversée sur la tête et agitant ses jambes en l'air, afin de divertir Hérode, sujet que l'on trouve aussi à l'église Notre-Dame de Rouen.

M. le président cite un bas-relief sculpté sur l'une des portes latérales de la cathédrale de Metz; et représentant deux personnages de sexe différent, placés l'un en face de l'autre et dont le corps se termine en poisson.

M. Schnase dit que dans le cloître de l'ancienne abbaye de Laach, près d'Andernach, se trouve une porte ornée d'un bas-relief représentant un démon luttant contre un pélican; un rouleau de parchemin sculpté à côté de ces figures porte ces mots: *Peccata Romæ.* M. Schnase pense qu'il ne faut pas pousser trop loin l'idée symbolique et mystique; beaucoup de figures singulières que l'on trouve dans les anciennes églises, n'ont été employées que comme de simples arabesques.

M. de Caumont croit cependant qu'on ne peut refuser un sens mystique aux figures de lions portant la patte sur un bélier ou sur quelque autre animal, figures que l'on rencontre si fréquemment en Italie. M. Schnase, se fondant sur un passage d'Anastase le Bibliothécaire, pense que ces figures sont un symbole de la force de l'Eglise terrassant ses ennemis.

M. le président ayant soulevé la question de savoir si pour les constructions modernes, il faut préférer le style roman ou le style ogival, M. de Caumont croit devoir établir une

distinction : d'après lui, il faudrait, dans le Nord, donner la préférence au style ogival qui réellement n'est guère plus coûteux que le style roman, comme le prouvent les deux églises construites dans la Haute-Marne par M. Péchinet, et les observations de M. de Lassault, de Coblentz, insérées au Bulletin Monumental (tome IVe.). Quant aux provinces du Midi où les artistes ne pourraient pas prendre d'inspirations dans les anciens édifices du pays, le style roman paraît préférable.

M. de Ring, de Fribourg, lit une partie du mémoire qu'il vient de publier sur les *Etablissements celtiques dans le sud-ouest de l'Allemagne.*

La première partie de ce mémoire que l'auteur ne fait que citer est consacrée à résumer tous les passages des auteurs grecs et latins qui ont parlé des Celtes du Rhin, et à faire voir les diverses migrations Celtiques et Germaines qui se sont si souvent et si rapidement succédées jusqu'à l'époque où enfin la coalition marcomane abandonnant en masse le pays, se retira devant les Romains. Après avoir donné ces détails, abordant la question des sépultures Celtiques dans le sud-ouest de l'Allemagne, il lit la seconde partie du mémoire qui décrit ces tombeaux.

D'après l'exposé de l'auteur, et d'après les traces qu'il a rencontrées de ces antiques tumuli, c'est, ainsi que le dit César dans ses commentaires, *autour et dans les lieux les plus fertiles de l'Hyrcinie* que ces anciens habitants des Gaules ont dû vivre et se propager. Si l'on sait la direction que ces colonies ont dû suivre, direction qui nous est prouvée par leurs tombeaux, on voit en effet que répandus dans la partie nord et la partie sud de la vallée du Rhin, connue depuis sous le nom d'Allemanie, c'est là qu'ils ont dû d'abord s'arrêter, et qu'à mesure que leur nombre s'accrut, leurs établissements durent s'étendre en contournant la chaîne de l'Abnoba, pour se grouper sur le versant des Alpes Alleman-

des. L'auteur, en signalant cette ligne qu'ils ont dû suivre conformément à ce qui en est rapporté par l'historien romain, a donné sur sa carte la position exacte de cette immense quantité de tumuli qui viennent après 2,000 ans à l'appui de l'histoire. M. de Ring tire aussi des inductions sur l'authenticité de l'origine celtique de ces tombes du nom sous lequel, dans tous les documents de l'Allemagne, ces tumuli sont cités. « C'est, dit-il, sous le nom d'*Hunengräber, Hu-* « *nenbedde* qu'ils figurent; comme c'est sous le nom de *Schel-* « *menacker, Hunenacker* que le terrain qui les supporte est « cité. Le mot *Hun* est Celtique et veut dire sommeil *Hun-* « *engræber* sont donc les tombeaux de ceux qui sommeillent « d'après ce principe des Druides rapporté par César, que « l'âme ne meurt pas, mais qu'après la mort elle passe d'un « corps à l'autre. Elle était sensée dormir, jusqu'à ce que « réunie à l'âme universelle du monde, elle revint sur la « terre, après avoir parcouru la route mystérieuse des sept « sphères, vivifier un être semblable à elle. » L'auteur fait voir ensuite comment, avec l'introduction du christianisme, la signification primitive de ces monuments fut oubliée de l'habitant nouveau; et comment le nouveau culte qui cherchait à faire éprouver surtout une espèce d'horreur pour tout ce qui tenait aux croyances payennes avait exercé son influence jusqu'à amener cet oubli. « Alors, dit-il, la non « croyance aux géants naquit, les *Hunengræber* ne furent plus « l'asile où dormaient en paix ceux qui attendaient leur résur- « rection au sein de la divinité; mais ils furent les dernières de- « meures d'un peuple de géants qui avait habité la contrée, « c'est-à-dire en suivant l'histoire que le nouveau peuple qui « savait bien par la tradition que là n'étaient point ceux de « qui il descendait, attribuait ces monuments à un peuple « qui l'avait précédé dans les temps les plus anciens, et qui « n'avaient laissé à la postérité, pour constater cet antique

« séjour, que la grandeur de ses monuments funéraires. »

Venant ensuite à la description de tout ce qui tient au culte et qui est attesté par la forme même des tombes et par tout ce qu'elles offrent de particulier, M. de Ring fait voir combien la manière d'ensevelir les morts par ce peuple était conforme au principe de l'immortalité et de la transmigration des âmes sur lequel se fondait leur culte. Du reste il reconnaît que quoique ce principe religieux soit attesté également dans toutes les tombes qu'il a fait ouvrir, la différence de structure intérieure de ces monuments montre qu'ils ont dû appartenir à trois peuplades différentes qui à des époques différentes aussi se sont répandu au nord sur le Necker et sur l'Alèse, au sud dans la vallée du Rhin, et au delà du Danube, sur le versant de l'Alb. Dans la première et la seconde de ces deux parties de la Souabe, les tombes sont dénuées de pierres pour marquer les deux cercles extérieurs et intérieurs au centre duquel se découvrent toujours les traces du feu le plus ardent. Sur le versant de l'Alb au contraire ce sont ces pierres qui marquent les cercles au centre desquels se trouve alors une espèce de pyramide grossière sous laquelle se rencontrent des vases de poterie qui ont dû renfermer les aliments que les morts allaient prendre avec les Dieux. M. de Ring décrit ensuite les divers modes d'inhumation dans les trois parties de la province qu'il a citées et passe à d'autres tombes d'une époque qu'il constate comme étant moins reculée et qu'il reconnaît pour être de l'époque celto-romaine. Ces dernières, dit-il, doivent être en plus grand nombre, mais étant cachées sous le sol sans aucune élévation de terrain, c'est le hasard seul qui peut en amener la découverte. Au lieu d'être placées dans des cercles, c'est en rang qu'on les rencontre la tête toujours tournée vers le soleil levant d'été. L'auteur, d'après l'explication qu'il donne de ces monuments, et les traces qu'elles montrent des trois croyances payennes, mythriaques

et chrétiennes, les fait remonter aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

Dans la troisième partie de cet écrit, l'auteur enfin, selon les explications qu'il a données à l'assemblée, se basant sur l'histoire et sur les tombeaux qu'il vient de citer, tous situés près des lieux dont la racine est essentiellement celtique, fait voir la position des établissements celtiques dans cette partie de l'Allemagne.

La séance est levée à 3 heures, et renvoyée au mardi 4 octobre à 7 heures du soir.

Le Secrétaire,
L. ARTH, de Saverne.

Séance du 4 octobre.

Présidence de Mgr. RAESS, évêque de Strasbourg.

La Société se réunit à huit heures du soir dans un des salons du château; Mgr. Raess, évêque de Strasbourg, occupe le fauteuil; MM. de Caumont, directeur, Commarmond et Simon, inspecteurs divisionnaires, siégent comme vice-présidents. M. Arth remplit les fonctions de secrétaire. Parmi les personnes présentes on remarque MM. Warnkœnig et de Ring de Fribourg; Bœr, de Heidelberg, Richelet, du Mans; Guerrier de Dumast, de Nancy; Cheveraux, d'Evreux; Désiré Mounier, de Lons-le-Saulnier; Silbermann, de Strasbourg, Kuhlmann, de Colmar; etc. M. de Caumont ouvre la séance par une allocution et il termine en invitant Mgr. l'évêque de Strasbourg à introduire l'enseignement de l'archéologie dans les écoles ecclésiastiques de son diocèse.

M. Raess, répondant à M. de Caumont, *s'engage à établir*

au grand séminaire diocésain un cours d'archéologie qui devra commencer dès cette année ; Sa Grandeur passe ensuite en revue et donne des détails sur plusieurs églises anciennes du diocèse, entre autres sur celles de Sigolsheim, Othmarsheim, de Gebwiller, de Colmar, de Thann, dans le Haut-Rhin ; celles de Sélestadt Rosheim, Haguenau, Wissembourg, Maurmoutier, dans le Bas-Rhin ; plusieurs de ces églises exigeraient des réparations importantes.

M. de Caumont ayant prié Mgr. l'évêque de vouloir bien recommander la conservation des anciennes églises à MM. les curés, Sa Grandeur fait connaître à la Société qu'elle a déjà nommé une commission chargée de surveiller la restauration des tours de l'église de Gebwiller, empêché la vente d'anciens vitraux et de tableaux et demandé à M. de Lassault de Coblentz des plans qui n'ont pas été exécutés faute de ressources suffisantes.

M. Guerrier de Dumast lit une pétition adressée à M. le Ministre de l'intérieur pour obtenir la formation d'un musée d'antiquités lorraines à Nancy, dans l'aile encore subsistante de l'ancien palais des ducs, et renfermant un projet de restauration de cet édifice intéressant. Cette pétition est signée par Mgr. Raess et MM. de Caumont, Commarmond, Simon, Richelet, Cheveraux et les membres de la Société.

M. Commarmond, après avoir dit que, dans le département du Rhône comme ailleurs, les monuments périssent faute de fonds, entretient l'assemblée de quelques antiquités romaines découvertes pendant ces dernières années à Lyon et aux environs. Il signale d'abord trois lignes d'aquéducs ; celle de St.-Cyr, presque entièrement détruite, celle de Brevenne présentant encore, près de Chaponneau, une belle série d'arceaux malheureusement très-dégradés et exigeant de prompts secours ; celle de Pilat, la plus complète des trois, mérite qu'on empêche, par tous les moyens, sa destruction qui

marche rapidement chaque jour. Plusieurs rapports ont été adressés au Ministre à cet égard par M. Commarmond, et cette année, le conseil général a accordé quelques fonds. Le prétendu *chemin de ronde* de Lyon à Miribel n'est qu'un aquéduc longeant le Rhône et aujourd'hui entièrement détruit, qui conduisait les eaux du Rhône dans la Naumachie du jardin des plantes. Les inondations de 1840 ont mis à découvert deux rangs d'arceaux ou murs de soutennement de la voie romaine de Noul à Lyon, sous le revers oriental du côteau de St.-Just.

En creusant un puits, on a découvert l'hémicycle d'un théâtre antique. Des voûtes rayonnant du centre à la circonférence et supportant autrefois les gradins, ont été élevées sur un socle de maçonnerie renfermant plusieurs galeries voûtées.

Une espèce de chambre très-vaste, avec des restes de peinture à fresque, a été découverte et détruite en construisant les forts. En creusant les fondations d'une maison, on a trouvé des mosaïques, des salles de bains et une conserve d'eau presque intacte, mais la mine a tout détruit. Enfin, des travaux exécutés dans le clos des Frères de la Doctrine Chrétienne, ont amené une découverte importante de bijoux : elle consiste en cinq colliers, plusieurs paires de boucles d'oreilles, une bague, trois paires de bracelets, le tout en or et en pierres fines ; plus 1,000 à 1,200 médailles en argent et en or. Ces objets doivent être achetés pour le musée de Lyon.

M. Commarmond cite ensuite une pierre encastrée dans les murs d'une petite église près de Tournon, et portant une inscription consacrée en l'honneur d'Adrien par les nautes du Rhône. Il a demandé qu'elle fût transportée à Tournon, et que l'on transporte à Privas une inscription ou vœu à Mercure, qui se trouve dans le village de Soyon. Dans le

département de l'Ardèche, M. Commarmond a découvert au Ponzin une maison romaine, dont deux planchers étaient supportés, l'un sur une série de petits murs parallèles, et l'autre sur de grandes amphores renversées, dont les intervalles ont été remplis en maçonnerie, et le dessus uni avec du beton. Ces fondements sont de la plus grande solidité.

Passant ensuite au moyen âge, M. de Commarmond signale à la Société, comme exigeant des réparations, les deux églises de *N.-D. d'Aisnay* et de l'*Observance*. La première, du Xe. siècle, sera isolée par suite de la démolition du presbytère qui y est contigu; la seconde, aujourd'hui fermée, va être rendue au culte, grâce à S. E. Mg^r^. de Bonald, archevêque de Lyon, qui l'a prise sous sa protection. M. de Commarmond a obtenu que l'église byzantine de Cyna (Ardèche), appartenant autrefois à l'abbaye de ce nom, soit classée parmi les monuments historiques. Cette église, construite au Xe. siècle en face d'une vallée, possédait une crypte qui a été comblée par les eaux au XIIIe. siècle; par suite de cet événement, et pour se mettre à l'abri des inondations ultérieures, les religieux exhaussèrent le pavé de la grande nef au moyen d'une voûte soutenue par des colonnes à chapiteaux carrés. M. de Commarmond a demandé des fonds au Ministre, afin de faire exécuter tous les travaux nécessaires à la conservation de cet édifice qui renferme plusieurs mausolées d'abbés, et où l'on a trouvé deux colonnes milliaires du règne d'Antonin.

M. Warnkœnig, interrogé par M. de Caumont sur l'état des études archéologiques dans le grand-duché de Bade, dit que ce genre d'études a fait des progrès dans ce pays, mais que le mouvement archéologique a été beaucoup plus considérable en Bavière (1).

(1) Le Cours d'Antiquités de M. de Caumont, très-répandu en Al-

M. de Ring dit que l'importante ruine d'Achberg vient d'être visitée par S. A. R. le grand-duc de Bade, qui a prescrit toutes les mesures nécessaires pour empêcher les dégradations ultérieures.

MM. de Ring et Warnkœnig s'engagent à faire tous leurs efforts pour organiser, dans le grand-duché de Bade, une Société analogue à la Société française pour la conservation des monuments, et qui correspondrait avec elle; M. Boer promet également son concours pour la partie septentrionale du pays de Bade.

M. D. Monnier fait connaître à la Société que le département du Jura ne demeure point en arrière du mouvement qui se manifeste de toutes parts en faveur des études archéologiques; dès l'année 1840, Mgr. de Chamont, évêque de St.-Claude, a adressé aux ecclésiastiques de son diocèse une circulaire pour leur recommander la conservation des anciennes églises et des objets d'art qu'elles pouvaient renfermer, et les prier de ne rien faire sans le consulter. Ces sages recommandations viennent d'être renouvelées cette année, pendant le cours d'une tournée pastorale.

M. Reider, de Bamberg, présente à la Société d'anciens dessins du XVe. siècle, représentant la cathédrale de Bamberg, des moulures et autres détails d'architecture.

M. le Directeur proclame ensuite membres de la Société:

MM. Zéphirin ROBERT, archiviste de la préfecture du Jura;
REINER, fils, architecte à Strasbourg;
PERRIN, architecte à Strasbourg;
Auguste ROCH, professeur à St.-Claude (Jura);
Emile KUHLMANN, licencié en droit, à Colmar;
KUHLMANN, ingénieur civil, à Colmar;

temagne, a beaucoup contribué à donner cette impulsion: c'est un ouvrage classique dans ce pays comme en France, et qui se trouve entre les mains de tous les archéologues.

Sont proclamés membres étrangers :

MM. De Ring, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Fribourg (en Brisgaw);

De Florencourt, membre de plusieurs académies, administrateur du musée d'Antiquités à Trèves ;

Reider, professeur à l'école polytechnique de Bamberg;

Baehr, professeur bibliothécaire, à Heidelberg;

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe ;

Schrieber, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'université de Fribourg;

Wilhelmi, directeur de la Société archéologique de Sinsheim ;

Hubsch, membre du conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

M. de Caumont communique le rapport suivant de M. l'abbé Roux, inspecteur des monuments de la Loire.

OBSERVATIONS SUR L'ARCHITECTURE DU MOYEN AGE DANS LE FOREZ, PAR M. L'ABBÉ ROUX.

L'architecture militaire et religieuse du Forez a quelque chose de singulièrement pittoresque pour l'observateur; depuis les châteaux aux tourelles menaçantes jusqu'aux églises fortifiées, qui devenaient le point central dans les invasions ou les querelles féodales.

Cette architecture, si j'en excepte quelques monuments qui sortent de la ligne commune, porte un caractère d'âpreté rude et sévère qu'elle a peine à quitter, lors même qu'elle se rapproche des provinces plus avancées dans l'appréciation et le goût du beau.

Voici les caractères principaux que j'ai pu recueillir et

analyser dans une course archéologique, où j'ai passé en revue presque une moitié du département de la Loire. Si j'ai fait défaut à quelques principes, ou émis des propositions hasardées, que la Société fasse la part de ma faiblesse, mais qu'elle ait égard à mon zèle et à mon dévoûment.

Architecture religieuse. — Les plus anciennes églises romanes que j'aie rencontrées dans le Forez, peuvent remonter, ce me semble, aux IXe. ou X^e^. siècles. Je n'en ai trouvé que deux, ce sont deux rectangles terminés par une apside simple à trois baies. Les fenêtres sont d'une petitesse remarquable : à peine pouvait-on lire. Leur hauteur est d'un mètre sur vingt centimètres de largeur ; la partie cintrée est d'une seule pierre sur laquelle on a figuré au trait un assemblage de claveaux.

Toutes les églises romanes ont leur apside tournée à l'orient. Un grand nombre, et ce sont les plus grandes, présentent un système de fortification toujours le même ; ce sont des tours qui terminent les apsides, quelquefois le transept, et qui s'élèvent au-dessus du toit (Chaudleu, Saint-Romain-le-Puy, Pommiers, l'Hôpital-sur-Rochefort, etc).

L'apside principale est toujours garnie d'arcatures et de colonnes, et quel que soit le nombre de ces arcades qui est de trois, cinq ou sept, il n'y en a que trois d'ouvertes ; les apsides secondaires n'ont jamais d'ornement.

Les églises à une seule nef ont généralement leurs parois ornées de grandes arcades appliquées, au-dessus desquelles règne quelquefois une corniche. Les piliers des travées sont lourds et carrés, excepté ceux qui soutiennent la voûte du chœur, qui est presque partout en coupole, ces piliers sont ornés alors de colonnes engagées et à chapiteaux de feuillage. Dans la période que j'appellerai romano-ogivale, les arcs doubleaux retombent souvent sur des pilastres qui s'interrompent au milieu du pilier principal, et se terminent

en consoles. Ces églises sont longues, élevées et très-étroites, aussi sont-elles toujours voûtées.

A l'intérieur, les arcs sont tous des cintres surhaussés ou des ogives à peine senties; on trouve quelquefois un doubleau plein cintre, et le suivant romano-ogival, suivi d'un troisième à plein cintre.

Les fenêtres sont généralement très-étroites et rares (trois seulement de chaque côté, quelle que soit la longueur de l'édifice).

Elles sont toujours à plein cintre, même dans les églises romano-ogivales, et c'est dans ces dernières que j'en ai trouvé avec colonnes et archivoltes.

Les colonnes sont en général lourdes et à fût droit. La plus grande variété règne dans les chapiteaux, qui diffèrent toujours d'ornements et de sculptures, lorsque les colonnes sont accouplées ou placées vis-à-vis. Il en est de même pour les bases qui ont des ornements. Je signalerai en passant deux bases romanes à trois tores; celui du milieu est changé en torsade; et dans la base correspondante, la torsade a fait place à une suite de petites boules placées à trois centimètres de distance.

Le travail de ces chapiteaux, sauf quelques exceptions, est extrêmement grossier; il faut l'attribuer, sans doute, à l'ignorance de l'époque et peut-être aussi à la difficulté de travailler la pierre qui est presque partout un granite très-dur.

Aussi un très-grand nombre de ces chapiteaux sont des cônes tronqués et applatis, sur lesquels on a indiqué au trait des feuilles, des étoiles, des animaux, des cercles concentriques, des chevrons, et autres figures bizarres. Ceux qu'une main plus habile a favorisés, représentent des feuilles entremêlées d'étoiles, de têtes, de disques, etc. Ces feuilles sont au nombre de huit, quatre aux angles et quatre sur

les faces ; ou bien elles vont en s'imbriquant jusqu'au milieu du chapiteau ; j'ai trouvé aussi plusieurs de ces feuilles cordées et épaisses, qui se terminent par un crochet figurant de loin une tête de bélier ; et encore des oiseaux ou des quadrupèdes qui boivent dans des coupes, emblême, je crois, de l'immortalité.

Toutes ces églises ont des corniches simples avec des modillons sans sculpture. Les contreforts ont de deux à trois décimètres de saillie. Les seuls ornements sont des damiers, quelques nébules et des tores coupés.

Les clochers sont lourds et carrés, avec des fenêtres dont les pleins cintres reposent sur des colonnes ou des piliers carrés. J'ai trouvé beaucoup de petites églises romanes qui n'avaient qu'un campanile, à une ou deux baies, placé sur la façade ou sur le rond-point. Il y a aussi quelques cryptes sous les églises romanes.

Le plus grand nombre de ces églises sont des prieurés ou des abbayes de bénédictins.

J'ai eu l'honneur de vous dire que leur construction était lourde et leurs ornements grossiers. Etait-ce ignorance, pénurie d'ouvriers capables ? J'imagine que les ordres religieux ne se mettaient en frais de goût que lorsqu'il s'agissait d'un monument de quelque importance ; peut-être pour les petites églises se contentaient-ils des lumières plus ou moins grandes d'un moine, qu'ils chargeaient de surveiller les ouvriers du pays.

Du reste, il est à remarquer que les sujets les mieux traités, les églises qui font la gloire du Forez, sont celles qui avoisinent les départements de Saône-et-Loire, de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. On ne peut donc y méconnaître l'influence des écoles auvergnate et bourguignone.

Toutes ces églises sont construites avec une solidité telle

que plusieurs ne doivent leur conservation qu'à la difficulté qu'éprouvaient, pour les renverser les vandales, des XVe. et XVIIIe. siècles.

L'époque ogivale compte peu d'églises remarquables, qui soient bâties sur une grande échelle. On trouve cependant dans les montagnes quelques jolis vaisseaux, mais petits, et encore ceux qu'on y rencontre portent presque partout les caractères d'une époque antérieure à leur construction ; ainsi les églises du XVe. siècle ont les caractères du style rayonnant avec les nervures prismatiques. Une autre particularité remarquable, c'est que toutes les églises du XIIIe. et du XIVe. siècles, j'en excepte un très-petit nombre, ont leur apside carrée avec des contreforts aux angles. Cette apside est percée dans le fond d'une ou trois fenêtres à lancettes simples ou d'une fenêtre rayonnante. Plusieurs églises ont le chœur roman et la nef ogivale. La tradition rapporte que le baron des Adrets faisait abattre toutes les nefs et laissait subsister le chœur. Les feuilles qui ornent les chapiteaux sont la vigne, le lierre, le choux, le nymphea, le chardon, le chêne, le marronnier, etc.

Le style ogival a régné jusqu'au milieu du XVIIe. siècle. L'église de S^t.-André-d'Apchon est un modèle des constructions religieuses de cette époque ; j'y ai remarqué une fenêtre dont les meneaux forment une grande croix.

Architecture civile. M. Barthélemy vous disait il y a un an, dans son rapport, que Charlien renfermait une foule de maisons gothiques qui lui donnaient une apparence fort attrayante et très-pittoresque ; c'est en effet le sentiment qu'on éprouve à l'aspect de ces étages superposés, qui semblent des ailes étendues sur chaque ménage pour protéger leur intimité. Tout le monde connaît la forme des maisons au moyen âge. Elles se composent ordinairement du rez-de-chaussée et de deux étages. A Charlien

celles du XIIe. siècle ont un rez-de-chaussée, orné de fenêtres et d'une porte très-étroite ; le premier étage repose sur des poutres placées transversalement sur une énorme pièce de bois qui repose elle-même sur des contreforts élevés aux deux angles de la maison, et c'est sur ce plancher que s'élève cette charpente dont chaque pièce s'emboite en forme de croix de S^t.-André, et dont les intervalles sont remplis par des briques ou du torchis. Les têtes de ces pièces de bois près des fenêtres sont ornées de figures et d'ornements grossiers ; ce serait le cas de dire : faits à coups de hache. J'y ai remarqué des disques en relief, des damiers ; dans les siècles suivants, les pièces de bois se rapprochent entre les fenêtres du premier étage et la poutre transversale du rez-de-chaussée ; elles forment comme une suite de petits pilastres qui courent dans toute la largeur de la maison et sont ornés à leur partie supérieure d'écussons, de triangles, d'ornements réticulés, de fleurons, de têtes grotesques. Les maisons de la renaissance sont très-remarquables, elles sont en pierre avec des fenêtres cintrées ou ogivales, renfermées dans une ogive principale avec des colonnes qui ont pour chapiteaux des volutes ou une tête, une corniche règne autour de la maison, quelquefois entre chaque étage, elle se termine aux angles par une figure d'animal ou par un ange.

La séance est levée à 9 heures.

Le secrétaire,
Louis ARTH.

VISITE DES MONUMENTS ET DES COLLECTIONS DE STRASBOURG.

Présidence de M. DE CAUMONT.

La Société a fait plusieurs visites à la cathédrale. La première a eu lieu en même temps que la section d'archéologie du congrès s'y trouvait elle-même; plusieurs fonctionnaires et M. l'architecte de l'édifice s'y étaient rendus pour recevoir les deux compagnies réunies.

Parmi les membres de la Société française on remarquait MM. de Caumont; de Commarmond; Vte. de Cussy; Victor Simon; Richelet; Chevereaux; Arth; Delaunay, de Vendôme; Desiré Monnier; Guerrier de Dumast; Puton, d'Épinal; Schnazé; Bœr; Mosler; Warnkœnig; de Ring, etc, etc.

La Société a d'abord examiné la crypte et le chœur appartenant à l'architecture romane; elle n'a pu découvrir, dans la crypte, aucun caractère précis indiquant une époque antérieure au XIe. siècle; elle a longuement examiné le chœur offrant dans l'origine une apside, et terminé maintenant à l'extérieur par un mur droit; elle a reconnu que ce mur ne pouvait être fort ancien, et que cette malencontreuse addition moderne avait fait boucher les fenêtres semi-circulaires de l'hémicycle, dont on distingue les places sous le badigeon. La Société a demandé que l'*ignoble décoration du chœur fût enlevée, et que le style roman fût employé dans les restaurations projetées.*

MM. Richelet, de Cussy, Commarmond, Schnazé ont pris plusieurs fois la parole. M. Delaunay, de Vendôme, a dessiné le portail byzantin que l'on voit dans le mur est du transept nord et quelques autres parties de ce transept. M. Richelet a disserté sur l'âge d'une inscription existant dans la crypte accolée à la crypte apsidale du côté du sud.

Dans la visite faite de l'inscription tumulaire d'Erwin de Stembach la section d'archéologie du Congrès scientifique ayant demandé que cette inscription fût déplacée, la Société française a émis une opinion contraire ; elle a pensé que l'inscription ne pouvait être déplacée sans perdre de son intérêt.

L'examen minutieux des jolis détails de la nef, de ses beaux vitraux et de la chaire, a vivement intéressé la compagnie, qui a terminé la visite par la façade extérieure et les portails latéraux.

Mais cette brillante façade que l'on ne peut se lasser d'admirer, devait faire l'objet spécial d'une seconde visite de la Société française; dans cette visite M. de Caumont a fait ressortir l'effet prodigieux de l'ornementation tout aérienne, for-

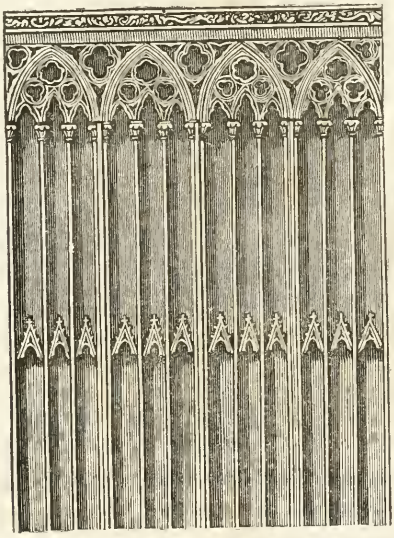

mant sur le mur un réseau transparent, et qu'il a proposé de désigner sous le nom d'*arcature en claire-voie*, parce

qu'elle tient à peine à l'édifice et produit devant lui l'effet d'un riche écran à jour. Puis se livrant à des considérations étendues sur le synchronisme de l'architecture ogivale dans les provinces de France et d'Allemagne, il a fait voir dans les formes de certains ornements, le faire qui caractérise le style ogival dans la région monumentale du Rhin, et qu'il a déjà indiqué dans la dernière édition de son histoire de l'architecture et dans son essai sur le synchronisme; notam-

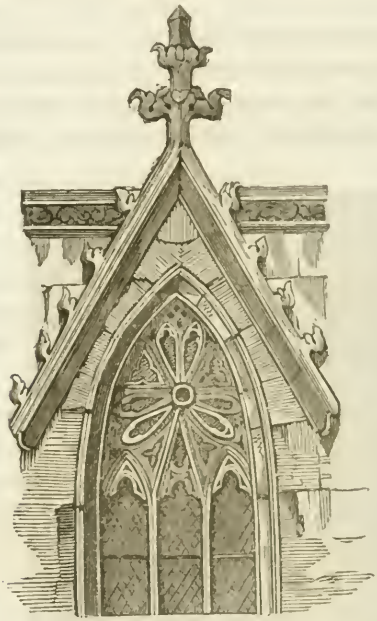

ment la disposition flabelliforme des compartiments des fenêtres, assez ordinaire en Allemagne, et que présentent plusieurs ouvertures à Strasbourg.

M. le Vᵗᵉ. de Cussy, qui avait particulièrement étudié les statues et les figurines des trois grands portails, a pris la

parole et a fait remarquer que le joyeux personnage qui, placé dans le portail du sud, semble accolé aux vierges folles sculptées en pied sur les parois latérales du portail, statues dont l'exécution est d'ailleurs fort remarquable, paraît être la représentation symbolique du génie de la débauche, parce que des reptiles et des crapauds lui montent le long des reins jusqu'aux épaules. Ces statues et celles des autres portails ont donné lieu à des observations judicieuses de MM. Richelet, Commarmond, Simon de Metz, Delaunay.

M. de Caumont a fait observer que le grès bigarré dont est construite la cathédrale, permettait de donner aux profils et aux ciselures une netteté peu commune, qu'aucune espèce de matériaux ne paraissait devoir être préférée à ceux-ci.

La tour a fait ensuite l'objet exclusif de l'admiration de la Société. Rien de si gracieux, de si svelte, ne saurait être mis en parallèle : la Société a pensé que le soubassement de la plate-forme fait pourtant perdre beaucoup à cette magnifique pyramide, en l'empâtant complètement jusqu'à une si grande hauteur; elle a regretté que l'on n'ait pas suivi le plan ordinaire et laissé subsister un fronton triangulaire entre les deux tours : ce n'est réellement que du côté du nord qu'on peut bien juger la tour de la cathédrale ; la Société a terminé cette visite en montant sur la plate-forme.

Les autres monuments de Strasbourg ont été successivement visités à différents jours ainsi que la bibliothèque publique et les collections particulières : le savant M. Scheiwghauser, sous la présidence duquel la Société aurait si vivement désiré pouvoir se réunir (1), a plusieurs fois reçu avec une très-grande obligeance les membres de la Société ; il a mis à leur

(1) Depuis plusieurs années, M. Schweighauser, toujours laborieux, toujours aussi zélé pour la science, marche avec une grande difficulté et ne peut sortir de chez lui.

disposition les curieux objets antiques qui composent sa riche collection. Mme. Schweighauser qui, comme on le sait, partage les goûts de son mari, n'a pas mis moins de bonté et d'obligeance que lui, pour faciliter aux savants l'étude des curieuses poteries de Rheinzabern; elles ont particulièrement intéressé MM. Schnazé, Simon, Richelet, Commarmond, Vte. de Cussy, Bœr, Désiré Monnier, Chevereaux, de Caumont, et tous les membres de la compagnie.

Les magnifiques dessins des monuments de l'Alsace, exécutés avec un talent et un soin très-remarquable, par M. Perrin, sur une très-vaste échelle, ont vivement intéressé M. de Caumont et plusieurs membres de la Société.

La compagnie a visité l'atelier de sculpture de M. Frédéric; elle a vu avec tout l'intérêt qu'ils méritent ses beaux ouvrages, ses moulages, etc. M. Frédéric a dessiné avec le plus grand soin tous les détails de la cathédrale, il les aurait publiés si la souscription, ouverte à cet effet, avait pu couvrir les frais considérables que doit entraîner cette grande publication. Une livraison spécimen a paru.

Séances administratives.

Plusieurs séances administratives ont eu lieu sous la présidence de M. de Caumont; plusieurs délibérations y ont été prises. Nous ne mentionnerons que celles qui concernent le personnel administratif de la compagnie. La Société a pris les arrêtés suivants dans ses séances.

1°. Le chef-lieu de la division, fixé précédemment à Colmar, est transféré à Strasbourg;

2°. M. SCHWEIGHAUSER, inspecteur des monuments du Bas-Rhin, est nommé inspecteur de la division, en remplacement de M. de Golbéry dont la résidence a été transférée à Besançon;

3°. M. ARTH, membre de la Société, à Saverne, est nommé inspecteur des monuments du Bas-Rhin, en remplacement de M. Schweighauser, nommé inspecteur-divisionnaire ;

4°. M. Désiré MONNIER, de Lons-le-Saulnier, est nommé membre du conseil général administratif, pour le département du Jura ;

5°. Mgr. de SAINT-MARC, évêque de Rennes, est nommé membre du conseil général administratif, pour le département d'Ille-et-Vilaine.

COMPTE

Rendu par le Trésorier de la Société pour la conservation des Monuments historiques, des Recettes et Dépenses de l'année 1842 (1).

RECETTE.

Excédant en caisse du compte de 1841. . . .	10,248	82
Cotisations recouvrées sur l'année 1841. . . .	155	»
Recette en 1842.	4,690	»
Cotisations de l'année 1843, reçues par avance.	20	»
	15,113	82

DÉPENSE.

Payé au banquier pour le recouvrement des billets.	141	30
Frais de retour de billets non acquittés.	153	55
Mémoire de l'imprimeur à Caen. . . , ...	643	»
Affranchissement du compte-rendu des séances. .	135	50
Traitement du concierge et fournitures.	67	40
Acquisition et gravure de médailles.	36	»
Vignettes pour le compte-rendu des séances générales de 1842.	140	»
Cotisation au Congrès de Strasbourg.	30	»
Port de lettres, paquets, affranchissements, dessins de plans, frais de copies et autres dépenses. . .	243	»
Frais de séances générales à Bordeaux, Rouen et Strasbourg.	477	»
Dépense de la division du Mans.	40	»
A Reporter.	2,106	75

(1) Nta. Le présent compte a été examiné et approuvé par une commission composée de MM. De Formigny, Hardel et Vte. De Banville, qui a pris connaissance des pièces justificatives

		Report.	2,106 75

Allocations.

Membres chargés de la surveillance des travaux.			
M. BRANCHE.	Restaurations à l'église de la Chaise-Dieu.	200	»
Id.	Id. à l'église de Ste.-Marie-des-Châsses.	50	»
M. BOUILLET.	Moulage de sculptures byzantines à Clermont-Ferrand.	200	»
M. DE PINEAU.	Réparations au cloître de St.-André à Bordeaux.	50	»
M. GODARD-FAULTRIER.	Moulages à l'église de Cunault.	110	»
M. l'abbé FAROLET.	Réparations à l'église de St.-Pierre de Lisieux..	50	»
M. SEGRESTAIN.	Moulages à l'église de N.-D.-de-la-Coudre de Parthenay.	100	»
M. l'abbé LOUIS.	Réparations à l'église de Ste.-Marie-du-Mont.	100	»
M. l'abbé LA CURIE.	Id. à la crypte de Ste.-Eutrope.	100	»
M. CALVET.	Id. à la chapelle des Fous, à Marmande.	100	»
Id.	Id. au château de Moncucq. .	50	»
M. MAGDELAINE.	Transport d'une mosaïque de Grazay, à Laval.	50	»
M. DEVILLE.	Réparations à l'église du Mont-aux-Malades de Rouen. . .	300	»
M. l'abbé TOURNESAC.	Eglise de Ste.-Croix, au Mans.	100	»
MM. Ch. ARNAULT et BAUGIER.	Restauration d'un portail de l'église de N.-D.-de-Niort.	250	»
		3,916	75

BALANCE.

Recette.	15,113 82
Dépense.. . . .	3,916 75
Excédant en caisse. .	11,197 07

Allocations faites en 1841 et 1842 et non encore acquittées.

Membres chargés de la surveillance des travaux.			
M. l'abbé BARRAUD.	Réparations aux stalles de St.-Martin-des-Bois.	250	»
M. TOURNESAC.	Réparations à l'église de la Roë.	200	»
M. CAUVIN.	Somme mise à la disposition de la division du Mans. . .	100	»
M. GODARD.	Réparations à l'église de St.-Florent-le-Vieil.	100	»
Id.	Id. à l'église de Trèves. . . .	100	»
Id.	Id. au clocher de Nuel près Passavant.	200	»
Id.	Id. à l'église de Beaulieu. . ,	200	»
M. l'abbé MANCEAU.	Réparation d'un portail de la renaissance, à Tours. . .	50	»
	Somme mise à la disposition de l'Inspecteur de Maine-et-Loire.	100	»
M. BARTHÉLEMY.	Réparations à l'église de St.-Romain-du-Perche.. , . .	200	»
M. l'abbé MANCEAU.	Réparation à l'église de Preuilly. . . . , ...	100	»
	A reporter.	1,600	»

	Report.	1,600	»
M. CHAMPOISEAU.	Achat d'un terrain autour de la pile St.-Mars.	100	»
M. GUÉRIN.	Moulages à Tours.	50	»
M. BOBY DE LA CHAPELLE.	Dégagement du portail latéral de la cathédrale de Cahors	300	»
M. DE CUSSY.	Restauration d'un tombeau à la Cambe.	100	»
M. LE MÉTAYER.	Réparation du prieuré de St.-Arnoult.	150	»
MM. ROBERT et LA-MARQUE DE PLAISANCE.	Réparations à l'église et à la croix du cimetière de Nérigean..	100	»
Id.	Réparations à la chapelle d'Ausac.	50	»
Id.	Id. à l'église de la Sauve. . .	100	»
Id.	Id. id. de St.-Ferme. .	100	»
Id.	Id. id. de Pujol. . . .	100	»
Id.	Id. id. de Blasimont. .	100	»
Id.	Id. id. de Moulis. . . .	100	»
Id.	Id. id. de St.-Léger-des-Landes.	100	»
Id.	Id. id. de Tauriac. . .	100	»
Id.	Somme mise à la disposition de la division de Bordeaux.	100	»
M. l'abbé CIROT.	Moulage des tombeaux de St.-Seurin de Bordeaux. . . .	100	»
	Total.	3,350	»

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant en caisse.	11,197	07
Allocations non acquittées.	3,350	»
FONDS LIBRES.	7,847	07

Arrêté à Caen, le 18 janvier 1843.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

LISTE GÉNÉRALE

Des Membres de la Société Française pour la conservation des Monuments, dans l'ordre de leur réception.

MM.

De Caumont, correspondant de l'Institut, fondateur de la Société, Caen.

Lair (Pierre-Aimé), membre de plusieurs Académies, Caen.

De Beaurepaire de Louvagny (le Cte.), ancien ministre plénipotentiaire, Falaise.

L'abbé Daniel, recteur de l'Académie, Caen.

De Magneville, membre de plusieurs Académies, Caen.

Guy, architecte, Caen.

Lambert, conservateur de la bibliothèque publique, Bayeux.

De La Chouquais, président à la Cour royale, Caen.

Léchaudé d'Anisy, membre de plusieurs Académies, Caen.

Bellivet, membre de la Société des Antiquaires, Caen.

De Crazannes, membre de l'Institut, Montauban.

De La Fontenelle de Vaudoré, correspondant de l'Institut, Poitiers.

Le Glay, correspondant de l'Institut, Lille.

Jouannet, correspondant de l'Institut, Bordeaux.

Le Prévost, membre de l'Institut et de la chambre des députés, Bernay.

De La Saussaye, correspondant de l'Institut, Blois.

Deville, correspondant de l'Institut, Rouen.

Pelet, membre de la Société royale des Antiquaires, Nîmes.

Schweighauser, membre de l'Institut, Strasbourg.

Cauvin, président de l'Institut des provinces de France, au Mans.

De Givenchy, membre de l'Institut des provinces, St.-Omer.

De Vauquelin (le B^on.), membre de plusieurs Sociétés savantes, Ailly, près Falaise.

De Milly, membre de l'Association normande, Bayeux.

Vte. de Guiton, membre de la Société des Antiquaires, Avranches.

Du Guay, membre de plusieurs Académies, Le Mans.

Cte. de Vibraye, membre de plusieurs Académies, Blois.

De Bouville, id., id.

Hermand (Alexandre), membre de la Société des Antiquaires, St.-Omer.

E. de Neuville, id., id.

Romain de Givenchy, id., id.

Bouillet, membre de l'Institut des provinces de France, Clermont-Ferrand.

De Jobal, id., Blois.

Requin, membre de plusieurs Académies, Avignon.

De Gaujal (le B^on.), membre de l'Institut, Paris.

Moreau, conservateur de la bibliothèque publique, Saintes.

Briquet, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Niort.

L'abbé De La Mare, vicaire-général, Coutances.

Grille de Beuzelin, membre de la Société des Antiquaires de France, Paris.

Cte. de Beaufort, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, Plain-Marais (Manche).

Renouvier, membre de l'Institut des provinces de France, Montpellier.

L'abbé AUDIERNE, vicaire-général, Périgueux.

SPENCER SMITH, membre de la Société royale de Londres, Caen.

CHEVREAUX, secrétaire de la Société d'Agriculture, Evreux.

CARDIN, membre de plusieurs Académies, Poitiers.

GRAVES, secrétaire-général de la Préfecture, Beauvais.

DU MARHALLA, membre de plusieurs Académies, Quimper.

BOILEAU, membre de plusieurs Académies, Tours.

BONNY-PELIEUX, docteur en médecine, id., Beaugency.

Vte. DE BANVILLE, membre de la Société des Antiquaires, Caen.

LE BASTARD DU MENEUR, id., Lescouat (Finistère).

Cte. DE LA FRUGLAYE, id, Morlaix.

D'URSUS (Charles), id., Caen.

DE VAUQUELIN (Charles), membre de plusieurs Académies, Caen.

GAUGAIN, trésorier de la Société, Bayeux.

DE BORDECOTE, membre de l'Association Normande, Pont-Audemer.

VERGNAUD-ROMAGNÉSY, membre de plusieurs Académies, Orléans.

DE LA GRANGE (le Mqs.), id., député, Paris.

RICHARD, membre de plusieurs Académies, Remiremont.

JOYAU, avocat, id., Caen.

Mgr. BOUVIER, évêque du Mans.

L'abbé LOTTIN, Chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

L'abbé CHEVREAU, professeur de théologie, Mans.

CHARLEMAGNE, membre de plusieurs Sociétés savantes, Châteauroux.

DAN DE LA VAUTERIE, id., Caen.

HUNAULT DE LA PELTRIE, id., Angers.

DE COSSETTES (Edouard), id., Montreuil-sur-Mer.

COURTY, id., Caen.

DE BELLEFILLE, id., Mans.

L'abbé TOURNESAC, id., id.

MOQUIN TANDON, professeur à la Faculté, Toulouse.

GRASSÉ (Auguste), membre de plusieurs Académies, La Charité-sur-Loire.

LE BAILLIF, chanoine honoraire, Mans.

ANJUBAULT, conservateur de la bibliothèque, au Mans.

DE LANGLE, membre de plusieurs Académies, Vitré.

DE TROISMARQUET, conseiller à la Cour royale, Douai.

TAFFIN, conseiller municipal, id.

PASSY (Antoine), sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur, Paris.

RIVAULT, membre de plusieurs Sociétés savantes, Mans.

DE LA PORTE (le Mq^s.), membre de l'Institut des provinces de France, Vendôme.

PINAULT, architecte, Blois.

DE SAULCY, capitaine d'artillerie, membre de l'Institut, Paris.

Mme. DE REISET, propriétaire, Paris.

CHAUVIN-LALANDE, id., Pisieux (Sarthe).

A. DUCHALLAIS, pensionnaire de l'école des Chartes, Paris.

DOINARD, architecte du département de la Manche, St.-Lo.

LHUILLIER DE HOFF, capitaine d'état-major, Blois.

L'abbé MANCEAU, chanoine de la métropole, Tours.

Mg^r^. L'ÉVÊQUE DE BAYEUX, Bayeux.

DESPORTES, conservateur du Musée, Mans.

RICHELET, secrétaire de l'Institut des provinces, id.

DROUET, membre de plusieurs Académies, id.

NASSE (Frédéric), id., Lisieux.

BEAUVAIS DE ST.-PAUL, id., St.-Michel-de-Savaigne (Sarthe).

ESPAULART (Adolphe), id., Mans.

LIASARD, membre de plusieurs Académies, Mathieu (Calvados).

THOMINE-DESMAZURES, chanoine, Bayeux.

LANDEL, ancien conseiller de préfecture, au Mans.

DE LA RUE, architecte du département, Mans.

L'abbé BOUVET, principal du Collége, membre de l'Institut des provinces, id.

Le Cte. DE MAILLY, ancien pair de France, Requeil (Sarthe).

LE CHAT, membre de plusieurs Académies, Mans.

HOUEL (Ephrem), directeur du haras de Langonay (Morbihan).

M. L'ÉVÊQUE DE SÉEZ, Séez.

DE PIPEREY (Amédée), membre de l'Association Normande, Rouen.

DELAUNAY, curé d'Auteuil, près Paris.

DE CLINCHAMPS, président de l'Académie, Avranches.

DE LA SICOTIÈRE, membre de l'Institut des provinces de France, à Alençon.

DESNOS, membre de plusieurs Académies, id.

Le Général Cte. COUTARD, id., Paris.

VERDIER, professeur de mathématiques, au Mans.

BASSÉ, maire, député, id.

LE GRIS DE LA POMMERAIE, propriétaire, id.

Cte. DE TILLY, id., id.

ETOC-DEMAZY, secrétaire de l'Académie, id.

BÉRARD aîné, propriétaire, à Pontlieue (Sarthe).

MOREAU, supérieur de la maison de St.-Joseph, au Mans.

DE MARSEUIL, prêtre, membre de l'Institut des provinces, id.

BOYER, ancien professeur, id.

Cte. DE CHAOURCES, Piacé (Sarthe).

DAVID, architecte, au Mans.

Cte. Héracle DE POLIGNAC, propriétaire, Outrelaize (Calvados).

Cte. DE COISLIN, id., Montvarin (Seine-Inférieure).

LE BOUCHER DU VIGNY, membre de l'Association Normande, Coutances.

L'abbé DESPONTS, curé de St.-Nicolas, id.

DUFRESNE, ingénieur des ponts et chaussées, Orléans.
MASSY-DESMAISONS, bâtonnier de l'ordre des avocats, Coutances.
Le Mq^is^. DE TURGOT, pair de France, Lantheuil (Calvados).
L'abbé DE DREUX-BRÉZÉ, Paris.
L'abbé GERAULT, curé d'Evron (Mayenne), membre de l'Institut des provinces de France.
BOURSIER, procureur du roi, Mans.
GUEPIN, substitut du procureur du roi, id.
SIMON, secrétaire de l'Académie, Metz.
BÉGIN, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
B^on^. D'HUART, id., id.
DEGOUTIN (Alphonse), substitut du procureur du roi, Briey.
DE JUBÉCOURT, membre de plusieurs Académies, Bacarat (Meurthe).
GUERRIER DE DUMAST, président de l'Académie, Nancy.
LE GUICHEUX, propriétaire, Fresnay,
CHAUVASSAIGNE (Louis), maire de Mirefleurs (Puy-de-Dôme).
THIBAULT (Emile), membre de l'Académie, Clermont-Ferrand.
L'abbé CROISET, curé de Néchers (Puy-de-Dôme).
THÉVENOT, secrétaire de l'Académie, à Clermont-Ferrand.
MALLAY, architecte, id.
L'abbé LAFETAY, professeur au séminaire de Villiers-le-Sec (Calvados).
TAILHAND, président à la Cour royale de Riom.
JOLY-DESHAYES, officier de la garde municipale, Paris.
JULIEN, architecte du département du Cher, Bourges.
MENARD-BOURNICHON, chef de bataillon du génie, Mans.
DUGUAY, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
MORDRET, médecin, id.
Cte. DE MONTALEMBERT, pair de France, Paris.
LARGÉ, inspecteur de l'Académie, Clermont.

F^s. VILLERS, architecte, à Angers.

DE SALLEN, membre de l'Association Normande, Pierrepont, (Calvados).

CALVET, procureur du Roi à Marmande.

D'AIGNAUX (Paul), propriétaire, Ile Marie (Manche).

Mg^r. DU FÊTRE, évêque de Nevers.

DE BOISVILLETTE, ingénieur des ponts et chaussées, Châteaudun.

Noël CHAMPOISEAU, membre de la Société académique de Tours.

DE BEAUREGARD, président de la Cour royale, Angers.

TURGOT, receveur des contributions, id.

L'abbé MEAUPOINT, vicaire de Notre-Dame, id.

Victor PAVIE, imprimeur, id.

A. PESCHERARD, architecte, Loches.

Cte. DE TROBRILLANT, membre de plusieurs Sociétés savantes, Tours.

L'abbé BOURASSÉ, id., id.

Alonzo PÉAN, membre de plusieurs Sociétés savantes, St.-Aignan.

CHARLOT, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

L'abbé GUILLARD, Tours.

BOISLÈVE, maire de Langeais (Indre-et-Loire).

Henri GOUIN, propriétaire, Tours.

Rose CARTIER, id.

MARGUERON, id.

L'abbé SALMON, id.

Jules BACOT DE ROMANS, id.

Le Cte. DE LA SELLE, au château d'Asnières, près Saumur.

LANGE, membre de plusieurs Sociétés savantes, Saumur.

DE ST.-MESMIN, correspondant de l'Institut, Dijon.

BOURDON, chef de bataillon en retraite, Caen.

Cte. DE CHASTELLUX, membre de plusieurs Académies, Paris.

De Guillermy, id., Paris.
Le Refait, id., Pont-Audemer.
Le Normand, maître de pension, id.
De Lalo, procureur du roi, Mauriac (Cantal).
Gonod, conservateur de la bibliothèque publique, Clermont.
Bottin, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.
Mathieu, professeur au Collége royal, Clermont.
Weiss, membre de l'Institut, Besançon.
Commarmont, membre de l'Institut des provinces, conservateur des musées à Lyon.
Girault de Prangey, membre de plusieurs Sociétés savantes, Langres.
Dardel, architecte de la ville, Lyon.
Didier Petit, vice-président de la Société des amis des Arts, id.
Bouet, curé de St.-Just, id.
Menjoulet, directeur du grand séminaire, Bayonne.
Mgr. de Bonald, cardinal, archevêque de Lyon.
Pezet, président du tribunal civil, Bayeux.
L'abbé Morancé, vicaire, La Ferté-Bernard (Sarthe).
Pallu, juge au tribunal civil du Mans.
Le Mqs. de Pastoret, membre de l'Institut, Paris.
Huot, membre de plusieurs Académies, Versailles.
Vte. de Cussy, membre de l'Institut des provinces à St.-Mandé (Seine).
Cte. d'Auray, Saint-Pois (Manche).
Carraud, négociant à Lyon.
Edouard Clerc, conseiller à la Cour royale, Besançon.
Ch. de Rotalier, ancien officier d'artillerie, Vesoul.
Richard de Nancy, docteur-médecin, Lyon.
Jousset des Berries, juge d'instruction, Mans.
Yemeniz, négociant, Lyon.
David, avoué, Hâvre-de-Grâce.

L'abbé COCHET, membre de plusieurs Académies, Rouen.
HARDEL, imprimeur, Caen.
LE PETIT, curé de Tilly (Calvados).
DERUINEAU, peintre, Angers.
COHENDET, propriétaire, Mans.
RIGOLOT, docteur en médecine, président de la Société des Antiquaires de Picardie.
LE MERCHIER, id., membre de l'Académie d'Amiens.
CHEUSSEY, architecte, administrateur du musée, Amiens.
DUROYER, secrétaire perpétuel de l'Académie, maire de la ville d'Amiens.
JANVIER, notaire, id.
Le Vte. BLIN DE BOURDON, député de la Somme, Amiens.
Le Cte. DE SCHULENBURG, membre de la Société des Antiquaires, au château de Tillolay, près Royes (Somme).
DE CAYROL, ancien député, à Compiègne (Oise).
VOILLEMER, id., docteur en médecine, Senlis (Oise).
LABOURT, id., ancien procureur du roi, Doullens (Somme).
DECROUY, id., ancien notaire, Compiègne.
DE MALEZIEUX, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, Senlis.
BOULLET, premier président de la Cour royale d'Amiens.
DE MARGUERIE, évêque de St.-Flour.
Le Mqis. DE MONTÉCOT, propriétaire, Vergoncey.
Le Cte. DE PIRCH, id., Avranches.
Le Cte. DE MANCIGNY, id., id
BELLE-ETOILE DU MOTTET, id., id.
BOUDENT, receveur particulier, id.
DE ST.-GERMAIN, président de la Société d'agriculture, id.
CARNÉ, curé de St.-Hilaire-du-Harcouet (Manche).
Cte. DE BONVOULOIR, propriétaire, Mortain.
L'abbé SCELLES, professeur de rhétorique, Vire.
Le Cte. DE VERNA, membre de plusieurs Académies, Lyon.

Le Ch^er^. ROUGNIARD, Lyon.

DE COUTANCIN, secrétaire-général du département du Nord.

L'abbé Arthur MARTIN, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

Le Cte. DE RENNEVILLE, président du comice agricole, Amiens.

L'abbé DE VALROGER, supérieur du séminaire de Sommervieux (Calvados).

BAZIN, membre de plusieurs Sociétés savantes, Beauvais.

GADY, juge honoraire, Versailles.

L'abbé BARRAUD, membre de l'Institut des provinces, professeur d'archéologie au grand séminaire de Beauvais.

GAIRAL, conseiller à la Cour royale, Lyon.

DE LHORME, directeur du musée d'antiquités de Vienne.

DE CAIX, propriétaire, Quesnay (Calvados).

Anatole DE BARTHELEMY, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

LAURANCE, principal du Collége, Bourg (Ain).

L'abbé VOISIN, au Mans.

L'abbé LE MAXAN, professeur d'archéologie au séminaire de Nantes.

DE LA FOSSE, propriétaire, Bazouge-la-Peyrouse (Ille-et-Vilaine).

DE LA VILLEGILLE, secrétaire du Comité historique des chartes, près le ministère de l'instruction publique, Paris.

L'abbé AUBERT, membre de l'Institut des provinces, Poitiers.

L'abbé MARTHE, directeur du collége de Goincourt (Oise).

Mme. la B^ne^. DE CAILLAUD, propriétaire, Le Mans.

L'abbé TEXIER, curé d'Auriat (Creuse).

Le Cte. FÉLIX DE MÉRODE, ancien ministre, Bruxelles.

Mg^r^. DE LA CROIX, évêque de Bayonne.

Le Vte. Ludovic D'OSSEVILLE, membre de plusieurs Académies, Paris.

L'abbé CORBLET, membre de plusieurs Académies, Beauvais.

Mgr. Robiou, évêque de Coutances.

Bon. E. DE FONTETTE, propriétaire, Caen.

Bon. Arthur DE CAUVIGNY, id.

Léonce DE GLANVILLE, à Glanville, près Pont-l'Evêque.

Léonce DE FOLLEVILLE, Falaise.

L'abbé EUDELIN, curé de Campigny, près Bayeux.

E. PATY, professeur à Blois.

ACHARD DE VACOGNES, propriétaire, Bayeux.

Abel VAUTIER, propriétaire, Caen.

CASTEL, agent-voyer-chef, Bayeux.

LA CURIE, secrétaire de la Société académique de Saintes.

DE FORMIGNY, propriétaire, Caen.

L'abbé MIRBEAU, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

RICHARD (Fleury), peintre et archéologue, Lyon.

Mme. la Mqse. DE CHAPONNAY, Lyon.

Cte. DE MOYRIAT, membre de plusieurs Académies, Nantua (Ain).

VERNOY DE St.-GEORGES, préfet des Deux-Sèvres.

DE LA ROULIÈRE, président de la Société de statistique, Niort.

MARTIN-BEAULIEU fils, vice-président de la Société, id.

MARTIN-BEAULIEU père, propriétaire, id.

GUÉRINEAU père, avocat, id.

DE LAFFORES, ingénieur en chef du département des Deux-Sèvres, id.

VICTORIN DE LA ROULIÈRE, propriétaire, id.

BEAUGIER, id., id.

AUDOUIN, professeur de dessin, id., id.

BARROIS, principal du collége, id.

A. ARNAUD, avoué, id.

A. LEGRAND, propriétaire, id.

Ch. ARNAUD, correspondant du ministère de l'instruction publique, id.

Ch. ARNAUD, correspondant du ministère de l'instruction publique, id.
CHAVONNET, architecte, Bourbon-Vendée.
GUÉRINEAU fils, avocat, Niort.
AVRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, id.
L'abbé LOUIS, curé de Ste.-Marie-du-Mont (Manche).
Le Cte. PICOT DE VAULOGÉ, au château de Vaulogé (Sarthe).
CHATEL, professeur de sixième au collége St.-Vincent, Senlis.
DUVAL, professeur en médecine, Rennes.
LANGLOIS, architecte, id.
DE KERDREL, ancien élève de l'école des chartes, id.
LESBEAUPIN, avocat, id.
HARDOUIN, membre du conseil général d'Ille-et-Villaine, id.
RABUSSEAU, président de la Société des sciences et belles-lettres, id.
Mgr. de ST.-MARC, évêque de Rennes.
LE GONIDEC DE TRESSAN, propriétaire, Vitré.
LE CONTE, maire de Dinan.
LE SIART DU DEZERSEUL, Rennes.
DEVILLIERS, contrôleur des contributions, Rouen.
Cte. DE KERGARIOU, propriétaire, Rennes.
L'abbé DU BOURGDIEU, chanoine honoraire, id.
BOBY DE LA CHAPELLE, préfet du Lot.
ARDOUIN, propriétaire, Parthenay.
TARDIVEL, recteur de l'Académie de Poitiers.
CRUVELLIER, propriétaire, Celles.
HAWKE, membre de plusieurs Académies, Angers.
GEORGET, curé d'Airvault (Deux-Sèvres).
SAZÉ, docteur-médecin, La Mothe-St.-Heraie (Deux-Sèvres).
POUGNET, notaire, Niort.
SECRESTAIN, architecte du département des Deux-Sèvres.
GAROTEAU, notaire, Champdenier (Deux-Sèvres).
GALLARD, propriétaire, Moncoutant (Deux-Sèvres).

C.te. DE NETTANCOURT, colonel en retraite, Laures (Deux-Sèvres).

FILLEAU, curé de Notre-Dame de Niort.

AUDÉ, avocat, Bourbon-Vendée.

BRANCHE (Dominique), membre de plusieurs Sociétés savantes, Paulhaguet (Haute-Loire).

MOUQUET, sous-préfet, Dieppe.

Le Mq.s. DE MANNOURY D'HECTOT, Aubry-en-Exmes (Orne).

DOUDEMENT, curé de St.-Jacques, Dieppe.

PARMENTIER, curé de St.-Rémy, id.

ETOG-DEMAZI fils, Mans.

Mgr. PARISIS, évêque de Langres.

LORAIN, supérieur du grand séminaire de Langres.

BAILLE (Victor), architecte, Besançon.

C.te. DE MAGNONCOURT, député du département du Doubs.

GUILLORY aîné, adjoint au maire de la ville d'Angers.

HENRY, recteur de l'Académie d'Angers.

J. SORIN, professeur de rhétorique au collége royal d'Angers.

V. GODARD-FAULTRIER, auteur de l'Anjou et ses monuments.

LECLERC GUILLORY, trésorier de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

A. FRESLON, avocat, Angers.

BAILLOU DE LA BROSSE, propriétaire, Saumur.

JOLY-LETERME, architecte, Angers.

L. CONNIER, imprimeur-libraire.

A. LACHÈSE, id.

Le duc DE BRISSAC, pair de France, Brissac.

DESCARS, principal du collége de Châteaugontier (Mayenne).

Le Mq.s. DE PRÉAULX, maire de Puancé.

DAVID, d'Angers, membre de l'Institut, statuaire, Paris.

E. MOLL, architecte, Paris.

GOURY aîné, inspecteur divisionnaire honoraire au corps royal des ponts et chaussées, Angers.

Le Mq^s. DE SENONNES, vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
ROBERGE, inspecteur de l'Académie, Angers.
SEBILLE AUGER, président du comice agricole de Saumur.
BOUTTON-LÉVÊQUE, maire des Ponts-de-Cé.
A. LEROY, horticulteur.
Th. JUBIN, avocat, Paris.
MOREAU-MAUGARS, négociant-manufacturier, Angers.
DE LA BROSSE FLAVIGNY, ancien officier de cavalerie, Chazé-sur-Argos (Maine-et-Loir).
LE COMTE DE GIBOT, maire de Bouzillé.
PACHAUT, notaire, Angers.
BELLIER, avocat à la Cour royale, id.
MESTAYER, notaire, Angers.
BOULLET-LACROIX, docteur en philosophie, Châteaugonthier.
Elie BIGOT, caissier du journal de Maine-et-Loire.
GOULAY, docteur-médecin, Saumur.
J.-B. ROYER, notaire, Angers.
MARS-LARIVIÈRE, propriétaire, Angers.
Auguste MOUTIÉ, membre de plusieurs Sociétés savantes, Rambouillet.
SALMON, membre du conseil général de la Sarthe, Sablé.
Xavier DE QUIRIELLE, Montbrison.
DESHAYES, membre de la Société des Antiquaires, Caen.
L'abbé LALLEMANT, professeur, St.-Lo.
Th. DUMONCEL, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, Cherbourg.
PLANCHENAULT, président du tribunal civil, Angers.
LE GOUZ DE VAUX, propriétaire, Caen.
DESSOYERS, secrétaire de l'évêché, Orléans.
POEYDAVANT, receveur de l'enregistrement, Ballon (Sarthe).
Emile TAILLEPIÉ DE BONDY, rue de Choiseul, n°. 7, Paris.
DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, préfet de l'Aisne, Laon.

L'abbé MAURETTE, Marignac, par Saint-Béat (Haute-Garonne).

Paul DES CHAUMES, avocat, Loches (Indre-et-Loire).

DE BRIÈRE, membre de plusieurs Académies, rue Jacob, n°. 22, Paris.

Mq°. DE LA TOUR DU PIN GOUVERNET, Lauzanne (Suisse).

H. BERTHELOT, de Chaumont (Orne), professeur à l'institution portugaise de Fontenay-aux-Roses, près Paris.

A. DUVIVIER, membre de plusieurs Sociétés savantes, Nevers.

DE KÉRIDEC, propriétaire, Hennebont (Morbihan).

CREPET, architecte, Lyon.

L'abbé PAVY, doyen de la Faculté de théologie de Lyon

L'abbé PATER, curé de Vaise, Lyon.

DIEUDONNÉ, professeur au collége royal de Caen.

HUCHER, membre de plusieurs Sociétés savantes, Mans.

GIRAUD, ancien député, Angers.

DE MARCOMBE, propriétaire, id.

DESMAZIÈRES, premier président de la Cour royale, id.

GAULTIER, procureur-général, Rouen.

ALAIN-TARGÉ, avocat-général, Angers.

DEBURE, conseiller à la Cour royale, id.

LANGLOIS, id., id.

PERDREAU, lieutenant colonel d'artillerie, id.

COLLET DU BIGNON, ancien recteur de l'Académie, id.

DE NERBONNE, propriétaire, id.

GRILLE, ancien bibliothécaire, id.

DE BUZELET, membre du conseil général, id.

CHANLOUINEAU, juge suppléant du tribunal civil, id.

GUINOISEAU, négociant, id.

Cte. DE CONTADES, propriétaire, id.

DE PUISARD, conseiller à la Cour royale, id.

LE Mis. DE MONTAIGU, id.

ALLARD, officier d'état-major, id.
DE QUATRE-BARBES, propriétaire, id.
LE MERCIER, directeur du musée, id.
DE BOISSART, propriétaire, id.
LE CHASTELLIER, ingénieur des mines, id.
BERRAULT, conseiller à la Cour royale, id.
GOURDON, curé de la cathédrale, id.
THIERRY-LANDAIS, peintre sur verre, Saint-Georges-sur-Loire.
HARAM, propriétaire, Beaufort.
ADRIEN-LANGLOIS, id., Indret, près Nantes.
L'abbé VALÉE, secrétaire de l'évêché, Angers.
Mgr. REGNIER, évêque d'Angoulême.
BENOIST, propriétaire, Châteaubriant.
Félix PEYTAL, membre de la Société archéologique, et président du tribunal civil de Rambouillet.
Fabry ROSSIUS, docteur ès-lettres, Liége.
CROZET, curé de N.-D. de Montbrison (Loire).
Mme. la baronne DE LA GATINERIE, Hâvre.
Lucien LATOUCHE, propriétaire, Mayenne.
Cte. DE SESMAISONS, id., Flamanville.
Ernest DE RUILLÉ, id, Angers.
Le Bon. DE LA GATINERIE, commissaire-général de la marine, Hâvre.
Bon. OGIER, capitaine d'artillerie, Mans.
DE SERRY, ingénieur des ponts-et-chaussées, Valognes.
L'abbé LE GOURJOIS, curé, Cherbourg.
Eugène PEYRE, vicaire-général d'Avignon.
L'abbé ROUX, Feurs (Loire).
MATHON DE FEUGÈRES, propriétaire, Bourg-Argental (Loire).
COURBON, propriétaire, St.-Etienne (Loire).

Le Ch^er. POURRET DES GAUX, propriétaire, Bourg-Argental.

VERNANGES, docteur en théologie, Lyon.

DESJARDINS, architecte, Lyon.

J. PAUTET, conservateur de la bibliothèque de Beaune.

DEMIAU DE CROUZILLAC, substitut du procureur-général, Lyon.

Amédée SAVAYE, architecte, Lyon.

Désiré MONNIER, membre de plusieurs Sociétés savantes, Lons-le-Saulnier (Jura).

PÉTION DE VILLENEUVE, membre de plusieurs Sociétés savantes, Trévoux (Rhône).

DE PELLET DE TAVERNOZ, rue du Perrat, Lyon.

DE ST.-OLIVE, négociant, port St.-Clair, Lyon.

BAUSCHE, président du Jockei-Club, rue St.-Marol, Lyon.

CHIPIER, architecte, à Ecueilly, près Lyon.

LABBÉ, juge de paix d'Hérieux (Isère).

CIRCAUD DES GÉLINS DE LA CLAYETTE, la Clayette (Saône-et-Loire.)

Mg^r. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Georges DE SOULTRAIT, Montbrison (Loire).

DE LA TERRIE, à l'abbaye de Solesme (Sarthe).

L'abbé CANETO, supérieur du séminaire d'Auch.

BERTRAND DE DOUE, président de la Société d'Agriculture du Puy.

Louis DE LA PLAGNE, Montbrison.

Le comte Adolphe DE BREMONT, Lallier (Deux-Sèvres).

L'abbé LE ROYER, supérieur du collége ecclésiastique de Combrée.

ARTH, licencié en droit, Paris.

Comte de VIBRAYE, au château de Bazoches, près d'Avallon.

Comte DE SAINT-PRIEST, pair de France, Paris.

REFFAY DE SULIGNAN, curé de Martignat (Jura).

Henry JORDAN DE SURY, au château de Sury-le-Comtal (Loire).

Aimé JORDAN DE SURY, id. , id.

VILLERS, membre de plusieurs Sociétés savantes, Bayeux.

BOUTOL, docteur-médecin, Rambouillet.

L'abbé CATOIS, ancien curé, Mans.

DUBOIS, maître des requêtes, au château de l'Hopiteau, près Sillé.

DE GOLBÉRY, licencié en droit, Strasbourg.

LE COURT, avoué à Pont-l'Evêque.

TOUPIOLLE, directeur des messageries, Mans.

LAUNAY, professeur de mathématiques, Vendôme.

L. AIMA, inspecteur des écoles primaires de la Haute-Vienne.

DE CHERGÉ, inspecteur des monuments de la Vienne.

RENAUX, architecte du département de Vaucluse.

LAGARDE, juge de paix à Tonneins (Lot-et-Garonne).

ROZAN, docteur-médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

LA COMBE, juge suppléant et ancien maire de Marmande.

MANIN, avocat, Marmande.

L'abbé CARRERE, principal du collége, Marmande.

Victor PISSIS, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, Villefranche (Rhône).

Mme. la C^se^. DE MACHECO, propriétaire, au château d'Alleret (Haute-Loire).

Jules ROBERT, architecte, Bordeaux.

DE CHASTEIGNER, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

LAMARQUE DE PLAISANCE, id.

DESMOULINS, membre de l'Académie, id.

JULES DE PINAUD, trésorier de la fabrique de l'église cathédrale de St.-André de Bordeaux.

L'abbé CIROT, vicaire de St.-Seurin, Bordeaux.

GAUTHIER, architecte, Libourne.

CURMER, ancien député, membre du conseil-général de la Seine-Inférieure.

AUSSANT, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, Rennes.

L'abbé ROCHET, membre de la Société archéologique, Saintes.

DE BONNECHOSE, vice-président de la Société des sciences, arts et agriculture de Bayeux.

DE TOUCHET, membre de l'Association Normande, Caen.

OLIVE, docteur-médecin, membre de la Société des antiquaires de Normandie, Bayeux.

Le Mq^is^. DE BANNEVILLE, Caen.

DE RICHEBOURG, propriétaire, Mans.

LE CHEVALIER, avoué, Pont-l'Evêque.

L'abbé OLIVIER, professeur d'archéologie au séminaire de Guérande.

Zéphirin ROBERT, archiviste de la préfecture du Jura.

REINER, fils, architecte, Strasbourg.

PERRIN, architecte, Strasbourg.

Auguste ROCH, professeur, Saint-Claude (Jura).

Emile KUHLMANN, licencié en droit, Colmar.

KUHLMANN, ingénieur civil, Colmar.

Le Cte. DE LANDAL, Caen.

L'abbé VARIN, vicaire de S^t^.-Pierre, Caen.

L'abbé PERSON, membre de plusieurs Sociétés savantes, Saintes.

RÉNÉ-TOULMOUCHE, avoué à la Cour royale de Rennes.

Membres étrangers.

MM.

GEISSEL, archevêque de Cologne.

WETTER, membre de plusieurs Académies, Mayence

KULL, id., id.

De Noel, id., Cologne.

Gally-Knight, id., Londres.

Britton, id., id.

Whewell, id., Cambridge.

Le duc De Sera di Falco, id, Palerme.

De Lassaulx, architecte du gouvernement, Coblentz.

Le Ch^er^. Lopez, conservateur du musée d'antiquités de Parme.

Le Cte. De San Quintino, membre de plusieurs Sociétés savantes, Turin.

Duby, pasteur protestant, Genève.

Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, Londres.

Le Mq^is^. de Northampton, président de la Société royale de Londres.

L'abbé de Yorio, chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

Le Ch^er^. Avellino, conservateur en chef du musée de Naples.

Parker, membre de plusieurs Sociétés savantes, Oxford.

Willis, id., id.

Boer, conseiller aulique et professeur à l'université de Heidelberg.

Warnkoenig, conseiller aulique et professeur à Fribourg.

De Stampff, vice-président du tribunal de Munster.

De Brinckeu, conseiller-d'état, Brunswick.

Sulpice Boisserée, correspondant de l'Institut de France, Munich.

De Krieg de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, Carlsruhe.

Charles Schenase, procureur du roi, Dusseldorff.

Charles Mosler, professeur à l'Académie royale de Dusseldorff.

De Ring, membre de plusieurs Sociétés savantes, Fribourg (en Brisgaw).

De Florencourt, membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, Trèves.

Reider, professeur à l'école polytechnique de Bamberg.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, Carlsruhe.

Schrierer, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'université de Fribourg.

Wilhelm, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Hubsch, membre du conseil supérieur des bâtiments, Carlsruhe.

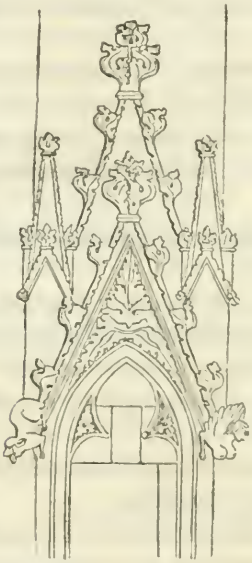
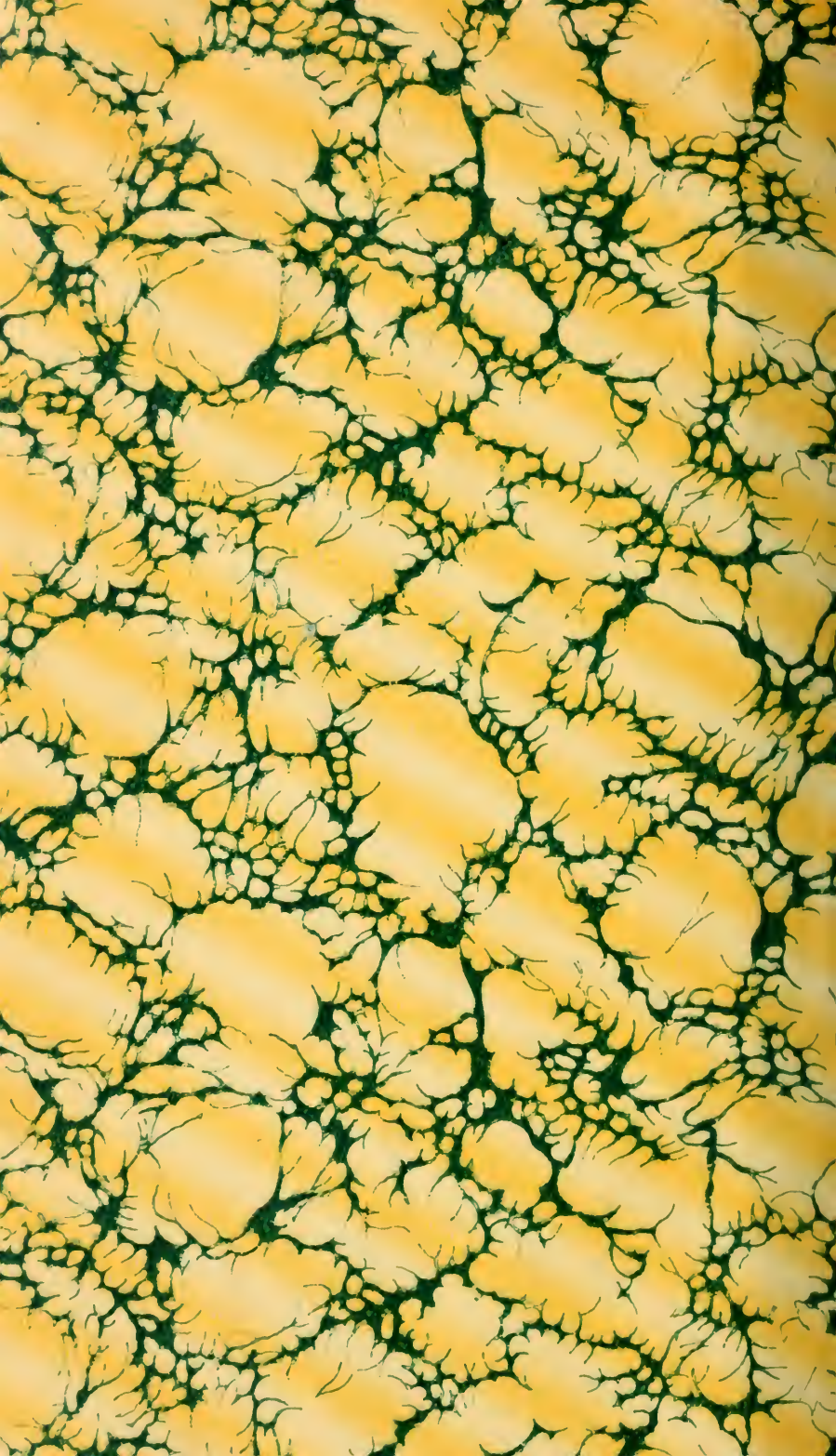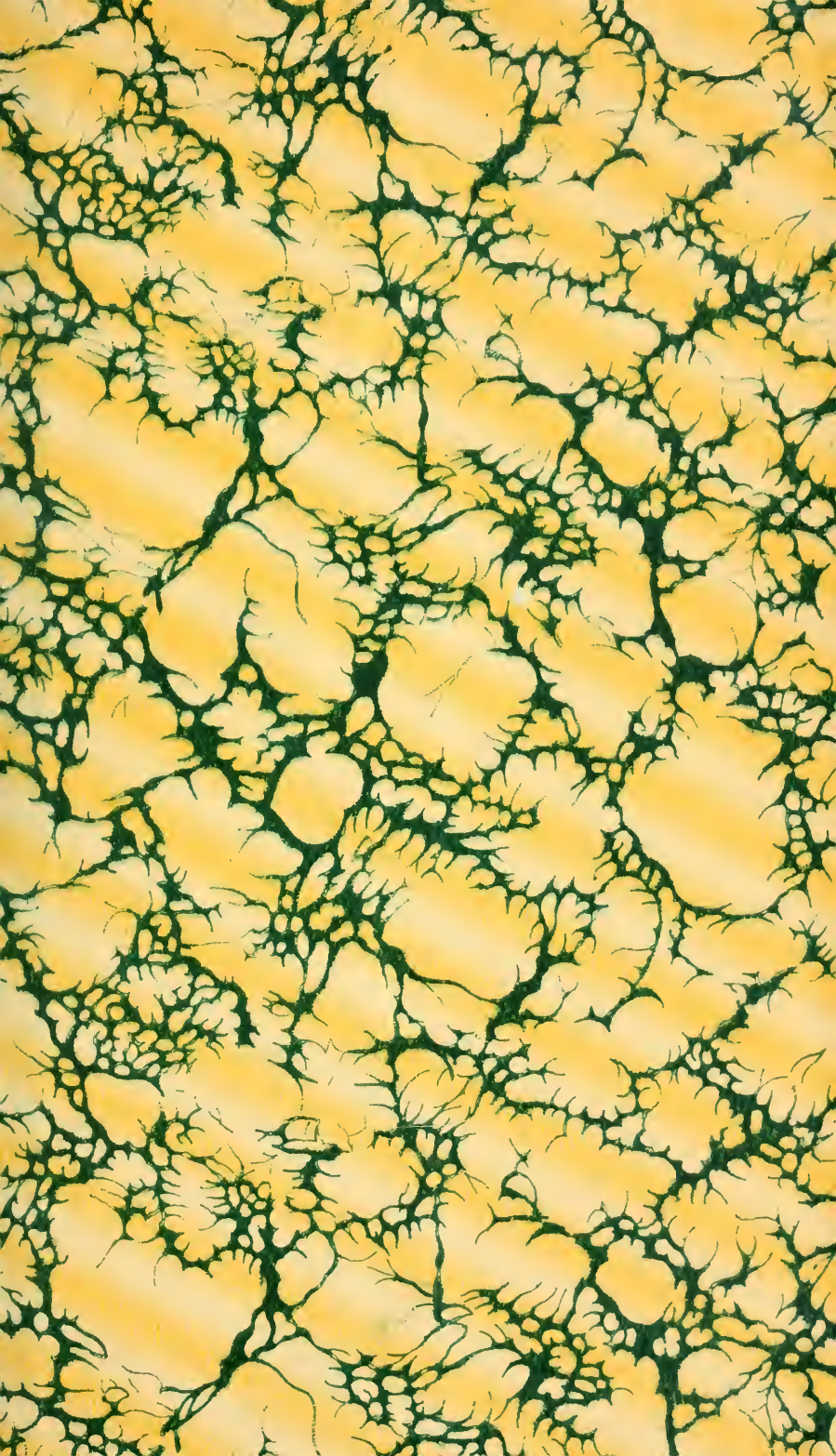
GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00671 3776